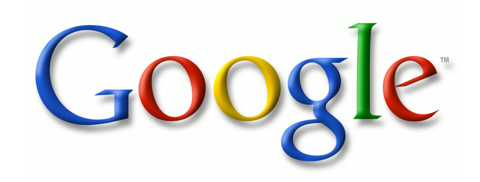
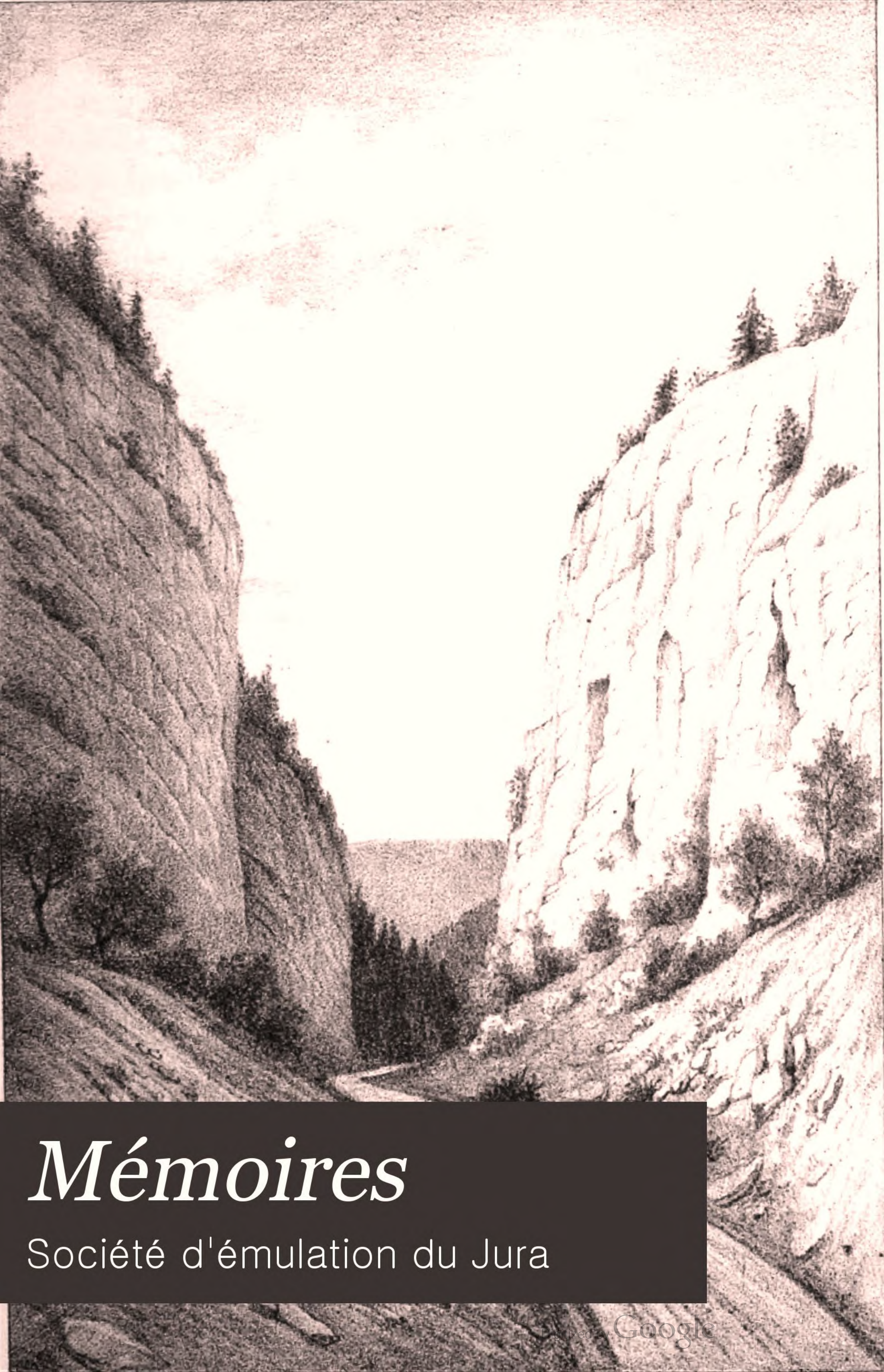
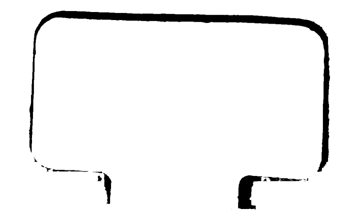

Google


Mémoires
Société d'émulation du Jura




Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

1879. 4

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

DEUXIÈME SÉRIE

CINQUIÈME VOLUME

1879



LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE J. DECLUME

1880

HISTOIRE

DES ÉTATS GÉNÉRAUX

ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

EN FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. le Président CLERC

Auteur de l'Essai sur l'Histoire de la Franche-Comté, couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(*Suite.*)

Reprise des États généraux suspendus depuis 1633. — Singulière attitude de l'Espagne, et son ingratitude envers la Franche-Comté.

Le Comté de Bourgogne avait montré à la monarchie espagnole un dévouement véritablement prodigieux. Jamais peuple ne s'était sacrifié pour son souverain avec tant d'héroïsme. On aurait cru qu'en retour, et la parole royale en semblait le gage assuré, la plus fidèle des provinces serait désormais la plus aimée (1).

Il n'en fut point ainsi; et nous allons assister à un spectacle aussi étrange qu'inattendu. Désormais cette nation, objet de si flatteuses promesses, sera traitée sans pitié, accablée d'impôts au-delà de ses ressources,ses places fortes seront laissées à l'abandon, au point d'en rendre la défense impossible. Elle sera livrée à la haine, puis aux vengeances des ministres flamands. Ils lui interdiront toute députation en Espagne sans leur permission; et, quand à bout de souffrances et de douleur, elle s'adressera par lettres à la royauté, ses plaintes les plus justes demeureront des années entières sans réponse.

« La puissance de la maison d'Autriche, dit Dunod (2), « étoit si fort diminuée pendant le règne de Louis XIII et « la minorité de Louis XIV, qu'elle estimoit impossible de « conserver le Comté de Bourgogne, particulièrement après « la perte de l'Alsace cédée à la France par le traité

(1) Philippe IV écrivait au Parlement de Dole le 31 mars 1639 : « Vous estes les premiers vassaux que j'ay et ceulx que j'aime le « plus, cognoissant vostre fidélité et valeur. Aussy devez croire que « je ne vous manqueray en aulcune manière, quand bien mesme il fau- « drait exposer pour vous ce que j'ay de plus cher en ma couronne. » (*Dans la Corresp. du Parlement, année 1639.*)

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, III, p.711.

« de Munster, et qui lui avoit conservé jusqu'alors « la communication avec l'Empire. Ce fut la raison qui « détermina le roi d'Espagne à tirer dès lors tout ce qu'il « pourroit de la Franche-Comté, sans y porter aucun se- « cours comme auparavant. Les personnes du pays les « plus sensées et qui n'étoient pas trop prévenues durent « voir que l'Espagne l'abandonnoit à son sort. »

Tels sont les événements qui vont se dérouler sous nos yeux pendant vingt et un ans, jusqu'à la dernière conquête de Louis XIV, et dont les premiers traits s'aperçoivent à la reprise des États généraux de Franche-Comté, c'est-à-dire dès 1654.

Session du 23 avril 1654. — Dole.

Sommaire du Recès.

Première partie. — Le baron de Scey et le président du Parlement, commissaires du Roi devant les Etats, — leurs discours. — Ils demandent 120,000 fr. de don gratuit, et 600,000 fr. pour acquitter les dettes du Roi dans la province. — Examen de cette demande par les Etats qui accordent 300,000 fr. — Conditions absolues qu'ils mettent à ce don excessif. — Diverses propositions qu'ils soumettent à la royauté.

Deuxième partie.* — *Ménagerie qui n'est pas à présenter au Roi. — Trois chefs importants signalent cette partie du recès :

1° Le rapport détaillé de l'abbé des Trois-Rois, président des neuf, sur les vingt-sept assemblées tenues en l'absence des Etats ;

2° L'examen des allocations de fonds faites sans pouvoir par les neuf pendant cette absence ; — elles sont annulées, puis ratifiées ;

3° Le consentement des États de prendre à leur charge les dettes des communes contractées pendant la guerre pour la défense du pays, dettes répudiées par la royauté d'Espagne. — Félicitations des Etats au Parlement sur la sagesse de son gouvernement pendant la guerre.

Vingt-trois ans s'étaient écoulés depuis la dernière assemblée des Etats généraux de Franche-Comté. L'Espagne ne les avait pas convoqués pendant ce long intervalle, ne pou-

vant demander aucun subside à un pays si complétement ruiné à son service, et presque sans habitants.

La dernière assemblée remontait à 1633. Dès lors, de graves événements s'étaient accomplis. L'Espagne s'était considérablement affaiblie par des guerres sans fin. Quoique la masse de la nation lui restât fidèle, certains esprits n'avaient pas foi dans l'avenir, et comparaient la monarchie espagnole à un tonneau dont les cercles sont rompus et dont les douves se désassemblent (1). En Franche-Comté, les hommes éminents qui avaient, avec tant d'énergie, dirigé sa défense dans les extrémités les plus terribles, Boyvin, Brun, n'étaient plus, et le dernier membre de ce grand triumvirat, l'abbé des Trois-Rois, usé par tant de fatigues, allait bientôt les suivre au tombeau. Une ceinture ennemie achevait de se resserrer autour de la province, et le traité de Munster était appelé par les députés des Etats la grande ruine du pays (2).

L'assemblée de 1654, omise par tous les historiens des

---

(1) *Mémoires de* JULES CHIFLET.

(2) « Suivit le traité de Munster et la relasche de tant de belles pro-
« vinces cédées aux ennemis de l'Empire, et ce fut la véritable ruine
« de ce Comté de Bourgongne, puisque ces mesmes provinces ne servi-
« rent qu'à agrandir le cercle des François autour de ce pays, pour y
« entrer de tous costés. » (*Remontrances des dix-huit à la reine d'Espagne, 1674.*)

Le traité de 1648 reconstitua le cercle de Bourgogne qui ne fut qu'une charge de plus pour la Franche-Comté, sans qu'elle en tirât aucun avantage : « Que le cercle de Bourgogne, porte le traité, soit et de-
« meure membre de l'Empire, après que les différends d'entre la France
« et l'Espagne compris dans ce traité seront assoupis; que toutefois,
« ni l'Empereur ni aucun des Etats de l'Empire ne se mêlent point dans
« les guerres qui s'y font à présent; mais si, à l'avenir, il arrive des
« différends entre ces royaumes, que, nonobstant cela, la nécessité de la
« susdite obligation réciproque, qui est de ne point aider les ennemis
« l'un de l'autre, demeure toujours ferme entre tout l'Empire et les Rois
« et le royaume de France. Qu'il soit pourtant libre à chacun des Etats de

Etats (1), fut l'une des plus importantes de ce siècle par le nombre et la gravité des articles qui furent mis en délibération, et dont quelques-uns sont la clef des événements qui vont suivre.

Ces articles sont au nombre de 36, et portent sur des sujets très variés.

Au début de la séance, on entendit deux discours. Dans l'un, le baron de Scey, gouverneur du pays, demanda 120,000 fr. de don gratuit. Dans le second, le président Lullier, autre commissaire du roi d'Espagne devant les Etats, appuya cette demande de 120,000 fr., mais en y ajoutant celle de 600,000 pour payer les dettes du trésor royal dans la province. Ce don était excessif ; cependant l'orateur, chargé de cette tâche difficile, s'efforça de démontrer l'amour du Roi pour ses peuples, le peignant comme un véritable père, à la différence des despotes qu'ils ne connaissent souvent que de nom.

Ces paroles si affectueuses, mais trop démenties par les faits, ne persuadèrent pas les Etats. L'éloquence la plus habile ne pouvait leur dissimuler l'écrasant fardeau dont on les chargeait. Jamais leurs assemblées n'avaient, dans les jours les plus prospères, entendu propositions pareilles. Les instructions des commissaires les aggravaient encore par les mots nouveaux d'*aydes*, de *subside*, de *secours extraordinaires*, qui semblaient assimiler les Franc-Comtois à des peuples soumis par un maître à de véritables impôts. Ils les rejetèrent avec fierté comme incompatibles avec leurs anciennes libertés.

« secourir hors des bornes de l'Empire l'un ou l'autre royaume. » De cet article sortirent des demandes de secours pécuniaires adressées par l'Empire contre les Turcs à la Franche-Comté, qui les supporta, quoiqu'elle n'eut guère besoin de ce surcroît de charges.

(1) Le texte est aux archives des Etats avec les apostilles. De Troyes, qui n'y est jamais entré, n'a pu découvrir ce recès, et Jules Chiflet, qui le mentionne très brièvement, le croit, par erreur, de l'année 1656.

L'Espagne, pour demander une subvention aussi exagérée, alléguait que, depuis longues années, la province n'avait rien fourni au Roi, comme si avec tant de sang versé, tant de misères si longtemps subies, elle n'avait pas assez acquitté sa dette, et si on avait pu demander quelque chose à une nation qui manquait de pain !

Par ces paroles imprudentes, les commissaires de la royauté obligeaient les Etats à rappeler, au nom de la nation, ses longues et effroyables souffrances, et ils le firent avec autant d'énergie que de vérité :

La dévastation, dirent-ils, a été générale ; « les persé-
« cutions, les misères, les oppressions, que la province a
« supportées, sont inexprimables. La guerre a régné dix
« ans avec une cruauté plus que barbare ; elle a produit
« des spectacles si terribles, une désolation si universelle,
« que jamais on a ouy parler de maux semblables ; les
« meurtres, les assassinats, embrasements et ravages, y
« ont esté coustumiers, et la famine mesme si estrange,
« qu'elle a forcé, par une rage inouye, des pères, mères
« et enfants de s'entremanger, et de faire la guerre à la
« façon des cannibales.

« De quoy il n'y a raison de s'estonner pour avoir heu
« sur les bras des armées entières, et d'abord celle de
« Gallas, composée de cent mille bouches qui ont vescu
« sans discipline militaire, exerceant toutes sortes de
« cruaultez et violences.

« Ce qu'on est obligé de représenter, ajoutent les auteurs du recès, pour montrer que le don gratuit qui va
« être voté excède les forces du pays. Ce pays demeure
« pauvre et dépeuplé pour le présent, se remarquant que
« la plus grande partie des terres, qui estoient les plus
« fertiles autreffois, sont encore incultes et désertes, et
« que de cinq parts il ne s'en retreuve pas une qui soit
« en estat, et mesme quantité de villages demeurent inha-
« bitez, les aultres n'estant encore repeuplez et restabliz
« en leur entier. »

Il n'y avait rien à répondre à des observations si vraies, et les commissaires, hommes du pays, le savaient mieux que personne. Il eût été juste de laisser respirer, pendant quelques années, ce pays infortuné et encore à l'état de ruine, avant de lui demander rien. Cependant, n'osant s'exposer aux dangers d'un refus, l'assemblée vota un don gratuit de 300,000 fr.

En accordant une somme si considérable, les États firent évidemment un effort suprême, incertains d'ailleurs des moyens dont ils feraient usage pour la payer.

Mais à cet octroi ils mirent des conditions absolues, c'est que le Roi leur expédierait, scellées de son grand sceau, des lettres patentes de non préjudice pour les dons gratuits de 1629 et de 1633, encore privés de cette garantie ; que le prix du sel demeurerait invariablement ce qu'il était avant les guerres ; que le don de 300,000 fr. serait, en premier ordre, employé à l'acquit des suspensions d'armes avec la France et demeurerait non avenu, si ces trêves venaient à se rompre.

Après ces articles, dont on remarquera l'importance et la vigueur, arrivent d'autres propositions secondaires des Etats ; elles sont surtout relatives aux Jésuites, dont il ne sera pas érigé de nouveaux collèges sans autorisation, aux couvents d'hommes et de femmes, aux bénéfices du pays à réserver aux indigènes, aux pensions, aux bons personnages à rétablir, aux chevaliers de la Cour qui seront obligés de résider à Dole, au bailliage d'Amont qui manque de places de guerre pour se défendre, etc.

Telle fut sommairement la première partie de la délibération des Etats de 1654. La seconde intitulée *Ménagerie* ou *œconomie, qui ne doit pas être soumise au Roi*, n'est pas moins importante.

Les députés à l'également, qui avaient siégé au temps de la longue suspension des assemblées, devaient le compte

de leur administration pendant les terribles jours qu'il avait fallu traverser. Ce compte était prêt. Pour l'entendre une audience publique et solennelle fut fixée au 4 mai dans la chambre de la noblesse où les trois ordres se réunirent. Là, le président des neuf, Philippe-Emmanuel de Montfort, abbé des Trois-Rois, parut devant les États entouré de ses collègues. Dans un discours simple et précis il exposa les actes des vingt-sept assemblées qui, dans la mesure du possible, avaient, pendant ce long intervalle, remplacé la représentation nationale absente et pourvu aux besoins urgents du pays. On a lu plus haut le récit détaillé de leurs diverses sessions.

Après cet exposé, l'abbé des Trois-Rois, comme un homme sûr de sa conscience, appuya avec une grande dignité sur les paroles suivantes, qui terminèrent son discours :

« Je puis assurer, au nom de mes collègues et au mien, n'avoir rien fait que ce que nous avons jugé indispensable pour le service de la province. Nous vous supplions d'agréer le tout, et de recepvoir la démission de nos charges, que nous faisons dans vos mains. »

Ce patriotique et calme langage fut accueilli par un murmure d'approbation. On connaissait le zèle des députés, qui, plus d'une fois, avaient été taxés d'exagération dans l'exercice de leur charge. Aucune voix ne s'éleva pour proférer une seule parole de blâme. Mais il fallait sauvegarder les libertés publiques. D'avance il avait été convenu que l'assemblée leur exprimerait sa reconnaissance, mais qu'elle annullerait leurs actes pour le passé, en interdisant même expressément de les renouveler jamais.

Cette solution était commandée par les circonstances, et elle est exprimée dans le recès de la manière suivante :

« A quoy auroit esté respondu, au nom des Etats, par « le très illustre haut doyen de Besançon, qu'ils le remer- « cioient et messieurs ses collègues, des soins et dili-

« gences par eux apportés à la conservation des privilèges
« de la province, et que chascune des chambres en son
« particulier leur en tesmoignoit sa gratitude.

« Successivement les Estats, ayant examiné ce que leur
« auroit esté représenté par le sieur abbé des Trois-Rois,
« ont remarqué que tout ce qui avoit esté géré par luy
« avoit esté fait sans charge, pouvoir ny ordre des Estats,
« ce qui ne pouvoit estre tiré à conséquence ni préjudi-
« ciable auxdits Estats, à la diminution des privilèges et
« immunités de la province ; (circonstance) qui les obligeoit
« de déclarer les emprunts faits par les commis à l'esga-
« lement et toutes les impositions réparties par eux sur
« ladite province, tant ès années 1635, 1636 et suivantes,
« nulles et comme induement faites par défaut de pouvoir
« et auctorité, voires mesmes pour attentats à celle des
« Estats.

« Lesquels, néantmoins, considérant la bonne foy des
« créanciers, et que lesdits emprunts et répartements
« avoient esté causés pour des nécessités inexcusables, et
« les deniers et grains en provenant avoir produit de no-
« tables advantages à la province, tant par la délivrance
« de la ville de Dole, etc.

« Par ces raisons les Etats ont déclaré et déclarent que
« ce qui reste dehu desdits emprunts sera payé, et ad-
« vouhent les répartements pour ceste fois et sans le tirer
» à conséquence. »

Les Etats ajoutent immédiatement :

« Et, pour empescher que cy-aprés les commis à l'esga-
« lement qui pourront estre ne puissent se prévaloir de
« tels adveux et engager de nouveau dans des debtes la
« province, les Estats unanimement interdisent et deffen-
« dent auxdits commis à l'esgalement et à tous aultres em-
« ployez en leurs affaires que, pour quelque cause et prétexte
« que ce soit, ils s'ingèrent à faire semblables emprinses et
« répartements, à peine d'en répondre en leurs propres

« biens, déclarant dois à présent nul et de nul effect tout « ce qui pourroit cy-aprés estre faict au préjudice de la « présente déclaration, avec interdiction aux communautés « et particuliers de la province d'y déférer, ains s'y oppo- « ser formellement. »

Après avoir, par ces dispositions, pourvu avec tant de sagesse aux intérêts du passé, comme aux besoins de l'avenir, l'assemblée examina une question des plus graves, et décida qu'il serait créé pour l'avenir une commission permanente de neuf membres qui, avec les neuf députés à l'également, aurait, d'une session à l'autre, le pouvoir, en cas d'absolue nécessité, d'imposer la province, prenant au préalable l'avis du Gouverneur et du Parlement (1).

En lisant cet article, il semble tout d'abord que c'est l'exécution du plan tant rêvé par les Etats à la fin du XVI[e] siècle, énergiquement combattu par Granvelle qui le qualifiait d'invention diabolique, et toujours rejeté par l'Espagne. Il en différait cependant, parce qu'il demandait l'intervention du Parlement et du Gouverneur, que, d'ailleurs, il ne s'appliquait qu'au cas d'un impôt nécessaire, sans donner aux dix-huit une plus grande autorité. L'événement, toutefois, donna raison à Granvelle, et par les trou-

(1) « Et néantmoins, comme il pourroit arriver des nécessités indis- « pensables pour la conservation de la province, et, pour y pourveoir, « il seroit nécessaire de faire quelque répartement sur icelle, lesdits « trois estats désirant se maintenir sous la douce domination de S. M., « mesme après avoir examiné l'apostille mis par le Parlement sur les « remonstrances à luy présentées par lesdits estats ..... ont jugé con- « venable d'obvier à semblables occurrences et occasions par le « choix de neuf personnages de la province, éminentz tant en préla- « ture, naissance que mérites, lesquels, avec les neuf députez à l'esga- « lement, en des cas de pareille nécessité, ayent le pouvoir de résoudre « et conclure des impositions sur la province, après en avoir consulté « et pris l'advis de monsieur le Gouverneur et de messieurs du Par- « lement ..... »

bles qu'entraîna cette institution, par les divisions qu'elle fit naître, elle fut, selon la remarque de Jules Chiflet, des plus préjudiciables à la province (1).

Il restait pour les Etats une dernière question et des plus graves : elle fut résolue avec une grande sagesse. Le trésor d'Espagne, de plus en plus épuisé, avait refusé de prendre à sa charge les emprunts et les dettes que, sous la garantie royale et sous forme d'un prêt fait au Roi, les chefs de la province avaient obligé les communautés à contracter pour la défendre pendant la guerre. C'était une question capitale au point de vue du repeuplement du pays. Faisant taire toute autre considération, les Etats n'hésitèrent pas à se charger de ce lourd fardeau. Pour arriver à connaître le chiffre élevé de ces dettes, ils envoyèrent, dans toutes les années suivantes, les députés à l'également avec mission de rechercher sur place et par des enquêtes, le taux et la cause des emprunts, les Etats n'adoptant que ceux contractés pour le paiement des troupes auxiliaires et des milices du pays. Ces enquêtes, aujourd'hui recueillies aux archives de nos États, offrent, pour la guerre de trente ans, des faits historiques importants et curieux sur nombre de nos villages, à cette époque si cruellement mémorable.

Les Etats de 1654 ne voulurent pas se séparer, sans payer à l'admirable conduite du Parlement, pendant la guerre, à son gouvernement tout ensemble paternel et plein de vigueur, un tribut d'hommage mérité. C'était le sentiment de toute la province. La noblesse n'y résista point complétement, et son adhésion, à demi forcée, ajouta à cet éloge un nouveau prix. Cette partie du recès n'est pas la

(1) « Si l'on fit bien ou mal d'ajouter ces neuf, que depuis on a « appelés bons hommes, et de leur mettre en main toute l'autorité sur « le pays, c'est ce que le temps a appris estre fort préjudiciable. » (*Mém. de* JULES CHIFLET, II, p. 226.)

moins curieuse; des 36 articles dont il se compose, c'est le 34e. En voici les termes :

« Estant les chambres de l'Eglise et du Tiers Etat obli-
« gées de reservir V. M. par le présent recès de la satis-
« faction que l'un et l'aultre desdits corps a de la douceur
« et de la modération avec laquelle ceulx du Parlement
« ont usé, pendant tout le temps qu'ils ont eu part dans
« le gouvernement de ceste province, et du grand soin
« qu'ils ont apporté pour la garantir des invasions des
« ennemis, soit aussi pour la maintenir dans la tranquillité
« dont elle jouit à présent par la permission de V. M., et
« prévenir toutes les occasions qui la pouvoient altérer.... »

Le recès ajoute :

« N'ayant ceux de la Noblesse esté aulcunement d'avis
« que l'on en tire aucune chose dans le recès, pour éviter
« les nouveautés, et dans la créance que le Parlement est
« satisfait des remercîments qu'on luy a fait pendant les
« présents Etats. »

Dans l'apostille, la voix du souverain, planant au-dessus de ces mesquines réserves, se mêla à celle du pays : « Sa Majesté, y est-il dit, a une entière satisfaction de la « conduite et grand zèle de ceulx de son Parlement à son « service, et en aura tousjours le souvenir. » — Malgré la pénurie de son trésor, le Roi décerna, l'année suivante, à la Cour de Dole une mercède de 12,000 francs (1).

Enfin il était, à cette première reprise des États généraux, une dette du pays à acquitter. La mémoire de Boyvin et de Brun vivait encore dans tous les cœurs. Par un article spécial du recès, les États déclarèrent qu'une messe solennelle serait demandée pour ces deux grands hommes, et qu'ils y assisteraient en corps.

(1) *Actes importants du Parlement de Dole, années 1651-66, p. 77 v° et s., aux Archives de la cour de Besançon.*

1654-1655. — *Envoi en Flandre d'une députation chargée de porter le recès de 1654. — Mauvais vouloir des ministres flamands. — Fermeté des Etats. — Ils obligent les Flamands à céder. — Extrême embarras financier de la Franche-Comté.*

Porteurs du recès de 1654 et des diverses instructions des Etats, les députés franc-comtois se rendirent à la cour de Bruxelles. Ces instructions faisaient le tableau le plus émouvant de tout ce que la Franche-Comté avait souffert pour l'Espagne, de ses dettes accablantes et de la misère où elle était encore réduite. Mais ce langage ne devait guère être entendu; d'autres pensées régnaient dans les conseils de Flandres, qui avaient résolu d'anéantir lentement, mais sûrement, toutes les libertés de cette province. Les conditions, mises par les Etats de 1654 au don excessif qui leur avait été arraché, étaient faciles à remplir; il ne s'agissait que de faire apposer la signature royale sur des actes où elle n'avait jamais été refusée, et de les renvoyer avec cette garantie aux Franc-Comtois qui les attendaient. Ce n'était pas une faveur; cependant les députés ne l'obtinrent pas. Aucune lettre revêtue du sceau royal ne fut octroyée, et les vagues apostilles du recès ne furent revêtues que de la signature de l'archiduc Léopold, fils du roi, gouverneur des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne. Tous les efforts des députés ne purent aboutir à autre chose, et ils quittèrent la cour de Bruxelles moins avancés qu'à leur arrivée. Aussi, quand de retour en Franche-Comté, ils parurent devant les neuf députés de l'Etat pour rendre compte de leur mission, le premier mot du marquis de Meximieux, membre de la députation, fut de dire tristement : « Nous n'avons guères réussi, et vos « députés n'ont pas grand récit à vous faire (1). »

(1) *Séance des neuf députés de l'Etat, 14 avril 1655. Papiers des Etats, C 230-231.*

Devant tant de mauvais vouloir des Flamands, il n'y avait qu'une conduite possible, celle d'exécuter la menace des Etats, et de refuser nettement la délivrance du don gratuit, selon la prescription formelle du recès (1).

Les neuf s'y décidèrent immédiatement, et annoncèrent à la cour de Bruxelles cette résolution. La situation devenait critique ; car cette cour impérieuse ne s'adoucit point et persista ; les députés firent de même, et, au grand dépit des Flamands, le conflit se prolongea pendant près d'une année. Ils cédèrent enfin, mais en gens irrités ; leur aversion pour les Bourguignons qui, comme on l'a vu, remontait au temps de nos ducs, ne fit que s'envenimer et s'accroître, et ils gardèrent mémoire, pour la plus prochaine occasion, de l'humiliation qu'ils venaient de subir.

C'était de véritables ennemis, et l'histoire peut, sans invraisemblance, attribuer à cette inimitié les impressions fâcheuses répandues alors à la cour d'Espagne contre le Parlement de Dole, impressions attaquant son honneur et laissant suspecter jusqu'à sa fidélité (2).

Les signatures royales ayant donc été envoyées (3), nos Bourguignons n'avaient plus qu'à acquitter la promesse du pays, et il fallait trouver 300,000 francs. Mais ici et tout d'abord l'embarras fut au comble: il n'y avait pas un denier disponible au cabinet des Etats. Eux-mêmes étaient, dès longtemps, engagés pour 100,000 écus ; les villes à ressort se voyaient poursuivies pour une somme sembla-

(1) *Ibid.*

(2) Le 1er octobre 1655, le Parlement écrit à Son Altesse sérénissime, qu'il a appris par beaucoup d'endroits, et tout nouvellement par le retour du chevalier de Moiron, que l'on avait à la cour d'Espagne des impressions fâcheuses sur sa fidélité et désavantageuses à sa réputation. Il consulte Son Altesse sur l'envoi d'un député à la cour.

(3) *Séance des neuf députés à l'également, 9 juin 1656. Papiers des Etats, C 231.*

ble. Les termes arriérés du don gratuit se percevaient avec une difficulté inouïe à raison de la misère des contribuables. Examen fait de cette situation presque sans issue, on n'aperçut d'autre moyen que celui de prendre l'argent dit *de la milice*, dernière ressource du pays (1), pour la restitution de laquelle les neuf députés s'engagèrent conjointement sur leurs biens personnels (2). Encore, après tous ces expédients, il restait, pour compléter l'envoi à faire en Flandre, une somme de 3,000 pistoles à trouver. Un homme de cœur se rencontra pour la fournir, en l'empruntant lui-même pour la plus grande partie. Cet homme généreux et dévoué à son pays était le baron de Scey, de la maison de Bauffremont, le gouverneur de la province (3).

Tel était, en 1655, l'état désastreux des finances publiques en Franche-Comté. J'ai insisté sur ces détails, parce que cette détresse du trésor, qui ne fit que s'aggraver, eut plus tard, comme nous le verrons, une influence capitale sur la conquête de la Franche-Comté.

Déjà elle en avait une des plus fâcheuses sur l'état de la religion. Par suite du dénûment général remontant alors à plusieurs années, les prêtres manquaient au pays, qui n'avait ni séminaire pour en former, ni fonds pour les entretenir. Il avait fallu admettre au sacerdoce des sujets mal préparés et presque sans instruction. Pour remédier à ce mal, le Parlement pensa à demander un corps de religieux destiné à parcourir la province, et à catéchiser les curés qui, recevant ainsi l'instruction nécessaire, pourraient la transmettre aux fidèles. On eut la pensée d'affecter à ce service une somme de quinze cents francs. Mais,

(1) *Ibid.*, C 231.
(2) *Ibid.*
(3) Voy. 3 janvier 1657, sa requête pour être remboursé de cette somme. *Ibid.*

quoiqu'elle fut bien insuffisante pour un si grand besoin, il ne fut pas possible de la trouver. Telle était la pénurie générale, que les députés de l'État, saisis de cette demande, ne purent accorder que mille francs.

Session du 11 janvier 1657. — Dole (1).

Sommaire du Recès.

Le baron de Scey, Gouverneur, et le président Lullier, commissaires du Roi devant les États. — Leurs discours. — Huit articles mis en délibération. — Demande d'un don gratuit de 240,000 florins. — Les États en accordent 150,000. — Surcharge financière de la province. — Prière au Roi de pourvoir à la fortification des places du pays.

Sans égard au dénûment de la province, l'Espagne qui, trois ans auparavant, n'avait pas rougi de lui demander plus de 600,000 florins, en demandait encore 240,000 à ces nouveaux États. Les deux commissaires firent, au nom du Roi, de grands efforts pour les obtenir, le baron de Scey dans un discours modéré et bien écrit, le président du Parlement, en prétendant dans un style boursouflé que la Franche-Comté, comparée aux autres États de l'Espagne, devait s'estimer la plus heureuse des provinces.

Malgré ces assurances peu conformes à la réalité, elle sentait trop, pour y croire, ses maux et son accablement. Cependant les États votèrent un don de 150,000 fr., s'engageant même à le payer sans délai.

Mais il ne faut pas s'y tromper : les coffres du pays étaient plus vides que jamais. Les États, ne vivant plus que d'emprunts, étaient encore débiteurs de la dernière somme de 200,000 fr., payée au Roi six mois auparavant ;

(1) De Troyes, *Recès, III, 133.* — En donnant le texte du recès, il n'a publié ni les apostilles ni la partie intitulée *Ménagerie*. Le texte entier de cette session se trouve aux archives des États. Liasse C. 231.

2

et, quelques jours après le nouveau don qu'ils allaient voter, il leur fallait emprunter près des banquiers de Besançon (1) et de Genève (2) une somme de 400,000 fr. Ces hommes de finance étaient tentés par le taux élevé d'un intérêt de huit pour cent ; d'ailleurs les représentants des États leur engagèrent pour sûreté 32,000 charges de sel à lever sur les salines royales.

Tout cela annonce une grande extrémité, et laisse apercevoir avec évidence que le gouffre béant ne faisait que s'élargir. Encore si tant de subsides avaient servi à fortifier les places si délabrées de la province, à les munir de provision de guerre ! mais non. L'Espagne affamée d'impôts, les employait à ses besoins personnels, et, dans la malheureuse Bourgogne tout était à l'abandon. Qu'on était loin du règne florissant et de la généreuse prévoyance de Charles-Quint, à qui la Franche-Comté était si chère ! Les États de 1657, dans leur recès, rappellent avec tristesse cette comparaison douloureuse, en faisant observer que « *dès six ans en çà on n'a rien mis aux places prin-* « *cipales de la province, et, dès environs vingt ans, aucune* « *munition de guerre* (3). »

En dépensant ainsi hors du pays, au mépris de toutes les traditions anciennes, le subside de 1654 et celui de 1657, on lui ôtait tout moyen de se défendre. Lui-même était contraint de laisser ses places se ruiner de plus

(1 et 2) 30 janvier 1657, traité fait par les députés des trois ordres avec François Fatio, de Genève, et Luc Maréchal, banquier à Besançon, promettant de fournir aux États 400,000 francs pour la présente année, savoir 150,000 fr. au premier avril prochain, 150,000 fr. accordés au Roi en don gratuit, les autres 100,000 fr. à payer plus tard. Pour sûreté de ce prêt, on leur engage 32,000 charges de sel à lever sur les salines. (*Actes importants du Parlement de Dole 1651-1669, p. 119 aux Archives de la Cour.*)

(3) *Recès de 1657*. De Troyes, *III*, *p. 152*.

en plus, avec des trêves toujours prêtes à se rompre et des invasions sans cesse imminentes (1). En face de ce danger et de cette impuissance, les États de 1657 supplièrent le Roi de lever sur le revenu des sauneries royales quelques sommes importantes pour fortifier et munir les places du Comté.

Les ministres flamands le promirent, mais rien ne s'exécuta. Voilà où l'on en était neuf ans avant la première conquête de Louis XIV.

Même il faut le dire : à quoi pouvaient servir, sous l'Espagne dégénérée, les États généraux de Bourgogne ? On en apprenait la réunion avec effroi ; le bruit seul de leur convocation annonçait au peuple l'approche de nouveaux et d'intolérables subsides. D'année en année la dette publique, à laquelle on ne pouvait plus satisfaire, ne faisait ainsi que s'aggraver. Les États le comprenaient, et l'assemblée de 1657, dans un article spécial, demanda qu'ils fussent convoqués moins fréquemment, *afin*, disent-ils, *de donner au pays le loisir de respirer*.

C'est dans le cours de cette session que mourut l'abbé des Trois-Rois, Philippe-Emmanuel de Montfort, si longtemps et dans les jours les plus calamiteux, président des neuf députés à l'également. Il avait mené une vie de souci et de labeur, et laissait une grande renommée. Rien n'annonçait, au début de la session, une mort si prompte. Il prit encore une part active aux premiers travaux de l'assemblée. Après avoir manié tant d'argent du pays, il

(1) Le Parlement écrivait au roi d'Espagne au mois d'avril 1655 : « En face de nostre faiblesse, du mauvais estat des places, du manque de munitions de guerre et de bouche, et du dépeuplement de la province, les François ont la force en main. A la première entrée d'une armée ennemie, nonobstant la fidélité et le courage qui lui restent aussy entiers que jamais, elle sera réduite à succomber. Nous sommes sans pouvoir de résistance, et les troupes sont toutes prettes à nos portes. »

mourait pauvre, et même débiteur des États qui, à raison de ces grands services, firent remise de sa dette de onze cents francs au neveu qui lui succéda (1).

1658. *Refus répété des États de se réunir et de délibérer, s'ils ne sont convoqués par lettres royales.*

En votant le dernier subside si rapproché du précédent, les États avaient supplié le Roi d'avoir quelque pitié de la nation, et de lui laisser le temps de respirer. Il ne fut tenu aucun compte de ce vœu pourtant si légitime, et, six mois après, on leur annonçait une nouvelle convocation. L'ordre émanait, non du roi d'Espagne, mais de don Juan, son fils naturel, conduisant alors avec habileté dans les Pays-Bas une guerre malheureuse, où, vaincu deux fois par Turenne, il ne put sauver Dunkerque et nombre d'autres villes qui tombèrent entre les mains des Français. Sous le poids de pressants besoins d'argent, il lui fallait de nouveaux subsides. C'est pour cela qu'il convoquait d'urgence les États de Bourgogne. Seulement, ou par suite de sa disgrâce vis-à-vis du roi son père, ou faute de temps, il fit la convocation de sa seule autorité, et sans lettres royales.

La violation des libertés du pays était flagrante. Aussi les États ne se réunirent point, et les députés à l'également, avant le jour fixé pour le commencement de la session, se hâtèrent de lui envoyer un député, chargé de lui représenter que la dernière assemblée remontait à peine à six mois, qu'il y avait même un danger à ouvrir de nouveaux États à cause des troupes ennemies réunies et stationnant non loin de la frontière de Bourgogne ; que la guerre,

(1) *Assemblée des neuf députés à l'également, 1660.*

n'étant suspendue que par une trêve chèrement achetée, ce serait pour leurs chefs une occasion qu'ils ne manqueraient pas de faire des demandes d'argent.

Sur ces observations, la réunion fut ajournée, mais pour un court délai ; par lettres adressées au gouverneur de la province et au président du Parlement, le prince fixa une nouvelle assemblée d'États au 9 septembre.

Comme la dernière fois, il n'avait joint à cet ordre aucune lettre royale. Aussi les États ne se rassemblèrent que pour déclarer qu'ils ne délibéreraient pas. Ce fut l'avis exprès et immédiat du Tiers État, dont l'opinion fut suivie par les deux autres chambres; la séance fut levée et la session déclarée close sans aucune autre délibération. Avant de se séparer, ils adressèrent en commun une lettre au roi d'Espagne et une autre à don Juan pour notifier respectueusement leur refus.

L'Espagne se le tint pour dit, et, malgré la continuation d'une guerre qui l'épuisait, malgré les revers qui accablaient Philippe IV et ceux qui le menaçaient encore, elle dissimula son courroux, et laissa quatre ans le pays sans faire appel à de nouveaux subsides.

1659. *Le bruit se répand que la Franche-Comté allait être cédée par l'Espagne à la France. — Inquiétude générale. — Députation des États. — Incidents divers. — Paix de 1660* (1).

Les premières négociations pour la paix étaient annoncées entre la France et l'Espagne, et elles allaient s'ouvrir à la frontière des Pyrénées. Mazarin, dans cette grave

(1) On trouve tous les détails de cette ambassade dans les papiers des Etats, lettre O. 33 et C. 298 à 300.

occasion, devait représenter la France, et don Louis de Haro l'Espagne. Ce premier ministre était le favori de Philippe IV. La Franche-Comté se berçait de l'espoir de jours plus heureux, succédant à de continuelles alarmes (1), lorsque tout à coup, le bruit se répandit que par l'une des conditions de la paix elle serait cédée à la France. A cette nouvelle, ce fut dans la province une consternation générale. Quelle que fut la conduite de l'Espagne et surtout du gouvernement flamand envers la Franche-Comté, la vieille foi Bourguignone n'était point éteinte dans ce peuple si renommé par sa fidélité proverbiale ; dans plus d'un cœur vivaient toujours l'attachement à la maison d'Autriche, le souvenir des bienfaits de Charles-Quint et de son fils, surtout une répulsion absolue contre la domination de la France, considérée comme une mortelle ennemie. On était au mois de mars 1659. Dans le premier trouble, la pensée qui s'offrit à tous fut de recourir à l'Espagne dans le but d'empêcher un si grand malheur, et de réunir, pour en conférer, le Parlement et les neuf députés à l'également. Leur avis commun (2) fut de faire immédiatement partir une députation chargée de représenter au Roi les inconvénients et les dangers pour l'Espagne elle-même d'une semblable cession (3). Comme le conseil de Philippe IV

(1) 20 janvier 1659, le baron de Scey, gouverneur du Comté, et la cour du Parlement considérant la crainte d'une invasion prochaine de la France pendant l'hiver, demandent à l'abbé de Cherlieu, chef des commis à l'également, conjointement avec les neuf autres députés de l'État, de les assembler pour voter ensemble un subside de 300,000 fr. indispensables dans la circonstance. (*Papiers des États. C. 289.*)

(2) *Assemblée du 8 mars 1659.* C. 231.

(3) Voyez le texte de ces instructions dans les *Recès* de de Troyes, III, 153. Seulement l'intitulé est faux, en les appliquant aux seigneurs chargés de porter au Roi le recès de 1677. Dans leur requête, les États représentent combien la Franche-Comté offre d'avantages pour lier ensemble les membres de la monarchie Espagnole, c'est-à-dire les Pays-Bas et

avait, l'année précédente, refusé de recevoir une députation du Parlement, il fut décidé que celle-ci partirait sous le nom des États.

Les députés choisis furent le vice-président Michotey dont on vantait l'éloquence et l'archevêque élu de Besançon, Charles-Emmanuel de Gorrevod, de l'illustre famille de ce nom. Ce prélat de grande vertu comptait parmi ses ayeux un maréchal de Bourgogne, et un autre Gorrevod qui, à la bataille de Neuport, avait sauvé la vie à l'archiduc Albert.

Ils allaient partir, quand on reçut de Flandre une lettre du marquis de Caracena, qui, depuis quatre mois, avait comme gouverneur général succédé à don Juan. C'était un homme de haute position, précédemment gouverneur de Milan. Son caractère était dur et superbe. Sa grande fortune égalait son crédit ; on le disait tout puissant dans les conseils d'Espagne et de Flandre, dont tout l'argent passait par ses mains. C'était du reste une âme vénale, connue par son avidité, un véritable marchand de places et d'emplois, trafic public dans lequel il s'était grandement enrichi.

Quand il apprit en Flandre qu'une députation était nommée en Bourgogne et allait partir pour l'Espagne, il en conçut un extrême dépit. A ses yeux un acte pareil ne pouvait se faire sans sa permission préalable. Il expédia immédiatement des ordres pour en arrêter le départ ; sa hauteur dédaigneuse se peint dans la lettre qu'on va lire, et dont la suscription portait : *A Messieurs les États ou à leurs députés.*

« Messieurs, le soing qu'il a plust au Roy nous en-
« charger, et que nous prenons volontiers pour un bien
« et soulagement, nous ayant fait espérer que tout ce qui

le Milanais. Ils demandent aussi que l'on insère dans le traité de paix un article pour la restitution des places de Bourgogne encore occupées par les Français, St-Amour, Bletterans, les châteaux de Joux et de Courlaoux. (*Papiers des États*, C. 298-300.)

« pourroit aulcunement servir nous eust esté par vous re-
« monstré avec aultant de sincérité que nous avons de
« volonté pour l'entendre, nous avons treuvez bien estrange
« que, sans nous donner aulcung avis, vous soyez d'in-
« tention d'envoyer vos députez vers Sa Majesté pour luy
« faire vos remonstrances ; et, comme cela passe le respect
« de l'authorité de Sa Majesté qui réside par deçà, et à
« laquelle vous estes immédiatement soubmis, nous fai-
« sons la présente pour vous dire que vous aiez incontinent
« à nous advertir des motifs qui vous ont porté à faire cet
« envoi, afin que, les ayant fait examiner par les ministres
« et conseil de Sa Majesté qu'il appartient, nous luy en
« fassions entendre l'équitez ; et cependant vous tiendrez
« en estat de surséance ladite députation, ainsi que nous
« vous enchargeons bien expressément. »

« Bruxelles 8 avril 1660 (1). »

Quel était donc le crime qui provoquait dans le représentant de l'Espagne une si vive colère et des termes d'une rudesse si altière, sinon une trop grande affection pour la royaûté Espagnole ?

C'est par ces procédés hautains, dont le baron de Scey, gouverneur de la province, eut aussi sa part (2), que le marquis de Caracena se faisait détester en Bourgogne, comme

(1) *Papiers des États. C. 232.*

(2) Le baron de Scey s'en plaignait au Parlement : « Je vous rends « de très humbles actions de grâces (de la communication) de la lettre « que vous avez receu du seigneur marquis de Caracena, en date du 19 « décembre de l'an passé 1659. Je treuve bien estrange que ce seigneur « me fasse entrer en cause en la matière dont il vous fait mention, sans « qu'il ayt eu la bonté de m'escrire ni de m'advertir de ceste affaire. « Si je m'estois laissé persuader que le moindre paysan de ceste pro- « vince me deust quelque chose, je l'aurois invité à me payer avant « que de commencer un procès pour l'exécution. M. le Marquis n'a pas « treuvé convenir de m'obliger de la sorte. » (*Le baron de Scey au Parlement, 26 avril 1660. Papiers des États.*)

dans les Pays-Bas (1). Aussi de cette dernière contrée, siége principal de son gouvernement, partaient contre lui des plaintes incessantes pour l'Espagne (2).

Tout délai dans l'envoi de la députation parut si dangereux, que, malgré les menaces de Caracena et la crainte de l'irriter davantage, la députation partit le 25 avril, sans attendre son autorisation, qu'il aurait d'ailleurs refusée. Les deux envoyés traversèrent la France, et arrivèrent à Madrid au mois de juin. Ils étaient porteurs d'une lettre du Parlement pour don Louis de Haro, et de la requête mentionnée plus haut, écrite au nom des XVIII députés de l'État.

En arrivant en Espagne, ils apprirent tout d'abord que les conditions de la paix étaient encore incertaines, et qu'il fallait attendre le retour du Roi alors en retraite hors de Madrid (3).

En même temps le Parlement de Dole se tenait, autant qu'il lui était possible, au courant des dispositions de la cour de France. Il avait, dans le comte de Brienne et sa femme, des correspondants en crédit, dont il salariait le zèle. Cette correspondance était tenue fort secrète. Quant au chapitre délicat des subventions, il était réglé, tantôt au moyen de lettres non signées, tantôt par l'intermédiaire d'un prêtre franc-comtois, du nom de Rouge, qui était alors à Paris. Cette correspondance curieuse et non publiée se trouve aux archives du Parlement.

Le 13 juin 1659 une première audience fut accordée aux députés franc-comtois par don Louis de Haro, et le lendemain par le Roi. Ces deux audiences parurent des plus favorables; le Roi parla même avec bonté de ses fidèles Franc-Comtois, et les espérances des deux députés

(1 et 2) *Mém. de J. Chiflet, tom. Ier. p. 21, 22, 61*, dans les *Doc. inéd. sur l'hist. de la Franche.-Comté, tome V.*

(3) *Corresp. du Parlement de Dole.*

augmentèrent par les assurances gracieuses du premier ministre.

Ils attendaient une nouvelle audience quand, par l'effet des grandes chaleurs, l'archevêque tomba malade. Le mal prit des proportions aussi promptes qu'inquiétantes, et le 20 juillet, ce prélat, jeune encore, expirait à Madrid loin de tous les siens. Sa fin fut celle d'un chartreux détaché des grandeurs de ce monde. Pendant sa maladie, le Roi, les grands avaient fait prendre plusieurs fois de ses nouvelles.

Cependant les négociations pour la paix suivaient leur cours entre Mazarin et le ministre espagnol. Les conférences furent nombreuses et mêlées de grandes oscillations. C'était tantôt la question du duc de Lorraine, qui se disait complètement sacrifié, tantôt celle de Condé, allié à l'Espagne contre la France, celui qui fut depuis le grand Condé, auquel il fallait pardonner sa longue défection en le nommant Gouverneur du duché de Bourgogne; plus d'une fois ce fut le sort de la Franche-Comté elle-même, cette belle et admirable frontière, réclamée par Mazarin pour dot de l'Infante d'Espagne, que le traité de paix en préparation donnait en mariage à Louis XIV. Ce mariage et cette cession étaient dès longtemps dans les vues de Mazarin, et lui paraissaient offrir pour la France un intérêt de premier ordre. Déjà, dix années auparavant, il s'en expliquait avec chaleur dans ses lettres aux ministres du roi de France à Munster. « Si le Roi très-chrétien, disait-
« il alors, avoit les Pays-Bas et la Franche-Comté en dot
« en épousant l'Infante d'Espagne, nous aurions tout le
« solide ; car nous pourrions aspirer à la succession
« d'Espagne, quelque renonciation que l'on fît faire à
« l'Infante, et ce ne serait pas une attente fort éloignée,
« puisqu'il n'y a que la vie du prince son frère qui l'en
« pût exclure. »

Ces vues de l'habile ministre de Louis XIV avaient sem-

blé un moment écartées par une compensation importante, l'abandon du Roussillon à la France. Mais les députés d'Aragon et de Catalogne réclamaient fortement contre ce projet, disant qu'à aucun prix l'Espagne ne pouvait abandonner ce comté, l'une des clefs de l'Espagne, qui, par cette frontière, si elle était cédée, resterait toujours ouverte à l'ambition française.

Au milieu de ces alternatives, les inquiétudes qui poursuivaient le député des États devinrent très-vives au mois d'octobre. Il se fit un brusque changement dans l'attitude et le langage du Roi et de son ministre. Comme si la présence du président de Dole fut devenue subitement un embarras, on commença à lui faire un crime de son voyage pour avoir un prétexte de le renvoyer. Philippe IV, affectant un grand mécontentement, écrivit le 20 octobre aux États du Comté : « Vos députés étant venus à la cour « sans notre permission, et sans en avoir donné part à « nostre lieutenant général des Pays-Bas, sous le prétexte « de l'appréhension que vous aviez que la province ne soit « cédée à la France par le traité de paix, *et en effet plu-* « *tost pour vos intérests particuliers*, nous avons voulu « vous faire ceste dépesche pour vous dire que nous avons « treuvé fort étrange ceste députation... » La conclusion de la lettre était que le vice-président devoit *retourner en Bourgogne à l'exercice de sa charge.*

Ce qui était étrange, outre l'aigreur de cette lettre, c'était cette défaite honteuse et tardive, qu'avait précédé tant d'assurance de bon vouloir. Mais la chose se pacifia d'elle-même ; Mazarin finit par ne pas exiger la Franche-Comté, et le roi d'Espagne rassuré reçut de nouveau avec courtoisie le député franc-comtois qui alla tout tremblant se jeter à ses pieds. Philippe IV lui fit entendre les paroles les plus rassurantes. Quinze jours après, le traité de paix, qu'on appela le traité *des Pyrénées*, était terminé et conclu, la Franche-Comté rendue à elle-même, et Michotey,

au comble du bonheur, n'hésitait pas à considérer comme un triomphe d'éloquence ce qui n'était qu'un revirement de la politique.

C'est dans ces sentiments qu'il reprit le chemin de Dole, où il revint après une absence de onze mois, et reçut les félicitations des députés de l'État et de toute la Cour souveraine, presque à l'égal d'un sauveur du pays.

La paix avait été signée le 7 novembre. Le 20, Philippe IV, comme pour éviter de donner à Caracena l'humiliation d'une défaite, écrivit au Parlement qu'il avait, pour une fois, toléré l'envoi d'une députation en Espagne, mais que, désormais, acte pareil ne pourrait se renouveler sans la permission du gouverneur des Pays-Bas.

Par le traité de paix, la France rendait diverses villes de Flandre et de Lombardie, et en Franche-Comté, Saint-Amour, Courlaoux, Bletterans, le fort de Joux, plus le domaine utile du Charolais. L'Espagne cédait le comté de Roussillon tout entier, et le Roi renonçait, comme membre de la maison d'Autriche, à toutes prétentions sur l'Alsace et sur Brisach.

La nouvelle de la paix fut accueillie en Franche-Comté avec des transports de joie. On l'appela *la grande paix* (1). Elle terminait en effet quatre-vingts ans de guerre. On la célébra par des acclamations et des fêtes. Pendant que l'évêque de Bayonne chantait, dans l'église de cette ville, et l'évêque de Pampelune dans celle de Fontarabie, un *Te Deum* solennel, les mêmes chants retentissaient dans l'église de Dole. Une messe d'actions de grâces y réunissait le Parlement, le Gouverneur, les députés de l'État, la Chambre des comptes ; et, en retraçant les bienfaits de la paix, un panégyrique pompeux célébrait la gloire du mo-

(1) Cette expression se lit sur un oratoire de Revigny, village du Jura, près de Lons-le-Saunier.

narque espagnol, dont on appelait la puissance celle du plus grand des rois.

Quelle différence cependant entre ce traité et ceux conclus jadis entre les deux mêmes cours !... Quelle distance entre la faiblesse de Philippe IV vieillissant et les splendeurs du règne de l'empereur Charles-Quint dont il descendait, et qu'on accusait au XVIe siècle d'aspirer à la monarchie universelle ! Le monarque espagnol, forcé d'abandonner ses alliés, en était réduit à signer sa propre ruine. La Franche-Comté venait de faire un pas de plus vers la domination française. Il était, il est vrai, stipulé dans le traité de paix, que l'Infante d'Espagne renonçait à la succession de son père. Mais, Mazarin l'avait prévu : les habiletés et les détours de la politique, soutenus par la force, devaient bientôt écarter ces obstacles et briser ces fragiles liens.

Session du 6 novembre 1662. — Dole (1).

Sommaire du Recès.

Le marquis d'Hyenne et le vice-président Michotey, commissaires du roi d'Espagne devant l'Assemblée. — Leurs discours. — 38 articles mis en délibération. — Despotisme des ministres flamands. — Réclamations des États rejetées. — Asservissement projeté du Comté de Bourgogne. — Les États votent 300,000 fr. de don gratuit, malgré la pauvreté du pays.

L'insolente tyrannie des ministres flamands ne parut jamais mieux que dans leurs réponses aux remontrances de cette assemblée ; jamais ne se montra plus à découvert leur volonté d'abolir les libertés du Comté de Bourgogne, pour l'assujettir au régime uniforme des provinces des Pays-Bas.

(1) Cette session, omise en entier dans le recueil de de Troyes, qui n'a pu en retrouver ni le recès ni les apostilles, est conservée dans les *Papiers des Etats*, C 213, p. 269 et s.

Le roi vieillissait, et l'on remarquait dans ses facultés un déclin croissant avec les infirmités de l'âge. Le gouverneur des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne était encore le marquis de Caracena, cet esprit dominateur, tout puissant dans les conseils de Flandre et d'Espagne, fidèle à ses habitudes de vénalité, ayant déjà, par la vente des charges judiciaires et autres, commencé cet odieux trafic dans celles du Comté de Bourgogne, grave et redoutable abus dont s'alarmèrent les États de 1662. Ils y insistèrent avec force, le regardant comme l'un des fléaux les plus menaçants pour leur pays.

Ces plaintes étaient de nature à blesser au cœur le ministre flamand, et c'est probablement l'une des causes de la colère, qui se manifeste si ouvertement dans ses réponses aux observations des États. Ces réponses ou apostilles signées de sa main, empreintes du même esprit, ne laissent apercevoir qu'audace, aigreur, injustice, et comme un parti pris contre les institutions qui faisaient, depuis des siècles, l'honneur et la sécurité de la province.

L'assemblée, préoccupée de ces graves circonstances, n'apporta qu'une attention distraite aux discours du nouveau Gouverneur, le marquis d'Hyenne et du vice-président Michotey, tous deux commissaires du Roi devant les États. Le premier, en relevant les bienfaits de la paix qu'il présenta comme l'œuvre du souverain, alla jusqu'à prétendre qu'en votant un large don gratuit, l'assemblée ne ferait que lui rendre une faible partie *des sommes immenses, dont il avait secouru la province avec tant de profusion*. Le vice-président, enchérissant sur ce discours, se jeta dans un style imagé, parla de chimie, de l'influence des astres pour la formation de l'or, qui est produit par le soleil. De ces figures, l'orateur arrive à l'amour semblable à l'arbre fructueux, dont les pommes d'or, à mesure qu'elles étaient cueillies, se multipliaient sans fin. Cette rhétorique l'amène à exalter l'amour du Roi pour ses sujets, à parler des tré-

sors qui coulent en sable d'or dans ses salines plus réellement que les eaux du Tage et du Pactole. Puis il ajoute que ce grand et généreux monarque a fait venir dans la Franche-Comté *les flottes de l'Inde par les remises d'or qu'il y a envoyées*.

Des pensées plus sérieuses et plus vraies occupèrent promptement l'assemblée. Tout d'abord elle fut frappée de l'absolutisme dont étaient empreintes les instructions remises par le gouverneur des Pays-Bas aux commissaires du Roi, et qu'ils présentèrent au début de la session.

Dans le premier article, Caracena déclarait qu'il est du pouvoir et de l'autorité du gouverneur général de convoquer les États de Bourgogne, comme ceux de toutes les autres provinces de son gouvernement, sans qu'à cet effet il soit requis ordre ou lettre sous la signature de Sa Majesté. On ne pouvait donner un plus éclatant démenti à tout ce qui s'était pratiqué sans interruption depuis le règne de Charles-Quint.

Les États réclamèrent, citant de nombreux et d'irrécusables exemples dans le passé ; mais quelque irréfutable que fût leur thèse, une dure et déloyale apostille fut toute la satisfaction qu'ils reçurent. Le gouverneur général répéta, avec affectation et dans les mêmes termes, que c'était son droit de convoquer les États de sa pleine autorité et sans lettres royales. On ne pouvait mettre plus ouvertement sous les pieds les libertés du pays.

L'article 4 de ses instructions n'était pas moins audacieux. On y lisait que le don gratuit était destiné à faire subsister les troupes qui se trouvaient alors aux Pays-Bas.

A cette grave nouveauté les États opposèrent le texte précis de la célèbre ordonnance de Philippe II en 1581, ordonnance connue et sans cesse citée, ajoutant que si cet article des instructions était vrai, la province se trouvait sans ressource pour ses propres besoins, cet emploi du don gratuit ne lui laissant rien pour l'entretien des troupes du

pays, comme pour les munitions et les fortifications de ses places.

Cette observation était sans réplique; mais Caracena répondit avec cynisme par cette apostille : « Il est du « pouvoir et authorité du Gouverneur de disposer absolu- « ment du don gratuit. »

Dans la partie des recès intitulée *Ménagerie*, la province s'était, de tout temps et en toute liberté, imposée pour ses besoins, même pour les récompenses quelquefois considérables à distribuer à ceux qui l'avaient servie. Jamais la royauté n'avait songé à lui contester ce droit.

Bravant toutes ces traditions, Caracena, par les art. 3, 5 et 6 de ses instructions, affirma et maintint plus tard par ses apostilles, qu'elle ne pouvait lever deniers sans l'autorisation du gouverneur général.

L'article 12, relatif à la vénalité des charges, si publiquement mises à l'encan sous son administration, aurait embarrassé tout autre que Caracena. Car, dans leur recès, les États la combattaient avec force. Mais il ne craignit pas de répondre que les emplois avaient toujours été donnés au mérite. « Sa Majesté, porte l'apostille, ayant, dans la « provision des charges, préféré toujours le mérite à toutes « autres considérations auxquelles la nécessité des temps « aurait pu l'obliger, aura soin de les conférer à ceux « qu'elle treuvera les plus capables. » C'était annoncer le maintien de tous les abus, qui formaient l'un des revenus de l'avide gouverneur.

On peut juger par ce qui précède, et sans examiner les autres articles, en quel mépris, sous l'absolutisme du gouvernement flamand, et sous un roi gouverné lui-même par ses favoris, étaient, pour prix de tant de sacrifices, tombées les libertés et les privilèges de la Franche-Comté. D'un bout à l'autre des instructions données par le ministre, on remarque la même volonté, celle de transformer le don gratuit en un tribut, de le lever à son gré, d'assem-

bler et de faire voter les États aussi souvent qu'il le voudrait sans consulter le Roi, outre qu'une autre apostille leur interdisait celui de lui envoyer aucune députation, sans l'autorisation du gouverneur général.

Les États, atterrés de tant d'injustices (1), votèrent cependant la somme de 300,000 francs, somme presque irrécouvrable sur ce pays encore si imparfaitement repeuplé (2).

Ils ne se faisaient plus aucune illusion sur leur sort à venir (3). C'était partout, au moyen d'apostilles dures ou évasives, l'asservissement substitué à la liberté, l'abaissement de la nation dépouillée et administrée sans contrôle, la voix de ses plaintes étouffée sans appel.

Il faut lire en entier ce triste recès, composé de trente-huit articles, et l'on verra à quel degré de servitude le gouvernement de Flandre s'attachait à faire descendre ce fidèle et malheureux pays.

(1) Dans leurs instructions à leurs députés, envoyés en Flandre pour porter le recès, ils rappelaient timidement le mauvais accueil fait par le Roi en 1659 à leur députation, et constataient qu'ils ne l'avaient envoyée que par attachement à la royauté. Ce passage était bien inoffensif; cependant, par crainte, ils l'effacent dans la minute. (*Papiers des États*, E 3, ancienne classification.)

(2) Dans les mêmes instructions, les États chargent leurs députés de représenter combien cette somme est considérable, « si l'on prend « esgard, comme il se doibt, à la pauvreté du pays, à la ruine qu'il a « souffert pendant la guerre dernière, et à la destruction de la majeure « partie des villes, bourgades et villages. » (*Ibid.*)

(3) Déjà, en 1659, lorsque le bruit que la paix signée avec la France semblait rendre inutile la députation qui allait partir, les députés de l'État assemblés alors décidèrent qu'il ne fallait rien changer à ce départ. « *Il est toujours bon*, disaient-ils, *que le Roi sache comment nous « gouvernent les Flamands.* » (*Avril 1659, séance des neuf députés à l'également*, dans les *papiers des Etats.*)

1664. Cercle de Bourgogne créé par le traité de Munster. — Subvention demandée par l'Empire. — Résistance des députés de l'État. — Comment ils cèdent à l'arrivée de Castelrodrigo en Franche-Comté.

Pendant près d'un siècle, l'Empire d'Allemagne laissa dormir en Franche-Comté le souvenir du Cercle de Bourgogne, créé en 1548 par Charles-Quint, mais non ratifié par les États du pays. Dans tout cet intervalle, l'Allemagne ne demanda à la province aucune subvention, et elle ne reçut aucun secours comme membre de l'Empire. Si la funeste armée de Gallas entra sur son territoire pour le défendre, cette armée impériale y vint, non en vertu de cette institution oubliée, mais à la sollicitation du roi de Hongrie, beau-frère du roi d'Espagne. Au fort de ses malheurs le Parlement de Dole répudia toujours avec énergie toute idée de subordination envers l'Empire. Lorsqu'un jour Boyvin, mort en 1650, présidait la cour de Dole, il arriva une lettre de l'Empereur, où ses collègues et lui étaient traités de *fideles* et *dilecti* : « Nous sommes d'Espagne et « non d'Empire, » s'écria le fier président en rejetant cette lettre. Le clerc juré du Parlement écrira au dos de la lettre impériale : « qu'elle est mise au rebut et hors « archives. »

En 1648, deux ans avant la mort de cet éminent magistrat, il se fit un grand changement. Le traité de Munster fit revivre le cercle de Bourgogne, et créa ainsi, pour la Franche-Comté, une charge redoutable, obligée qu'elle fut de donner sans rien recevoir. Car l'Empire ne la secourut pas contre Louis XIV. Ce fut en 1664 que l'Allemagne, pour la première fois, lui demanda une subvention qui n'était pas moins que de 50,000 fr. La Hongrie était alors envahie et pressée par les Turcs.

Les ministres flamands auraient pu représenter, pour

l'exempter de ce tribut, l'extrême épuisement où elle était réduite à la suite de tant de malheurs. Ils n'en firent rien, et l'impérieux marquis de Caracena se chargea de l'obliger, au besoin par la force, à payer ce tribut.

La lettre encore inédite qu'on va lire, et qu'il adressa aux dix-huit députés de l'État, ne laissa pas apercevoir d'abord les moyens violents auxquels il était disposé à recourir. Elle était conçue, au contraire, en termes flatteurs pour la valeur et la fidélité des Bourguignons, et rappelait la première origine du cercle de Bourgogne en remontant à Charles-Quint et même à l'Empereur Maximilien, son aïeul paternel. Cette lettre était ainsi conçue :

« Dom Loys de Bénavidès, Carillo et Tolédo, marquis de « Fromista et de Caracena, comte de Pinto, du Conseil « d'État du Roy, nostre sire, lieutenant, gouverneur et « capitaine général des Pays-Bas et de Bourgongne.

« A messieurs les Commis de l'Estat de la province de « Bourgongne.

« Messieurs, le danger imminent auquel toute la chres- « tienneté se voit aujourd'huy exposée, depuis que les in- « fidèles ayant attaqué l'Empire se proposent desjà d'enva- « hir et subjuguer tout le monde, ayant donné subject à « tous les monarques, princes et Estats chrestiens d'ac- « courir au remède d'un mal si pressant par les secours « considérables d'hommes et d'argent, qu'ils vont disposant, « ainsy que vous aurez appris, vous jugerez assez de la « nécessité précise qu'il y a que ces provinces et celle de « Bourgongne y portent aussy la main, puisque à part le « traité d'union que feit l'empereur Charles-le-Quint, de « glorieuse mémoire, avec l'Empire, l'an 1548, en la diète « d'Ausbourg, les Pays-Bas et de Bourgongne sont demeu- « rés unis audit Empire avec obligation réciproque de s'as- « sister dans les nécessités qui s'offriroient, et quoyque « avant ce temps-là et particulièrement de celuy de « l'Empereur Maximilien, de glorieuse mémoire, ayeul du-

« dit empereur Charles-Quint, jà esté déclarez pays unis
« des cercles de l'Empire, ils ne sont pas demeurez obligez
« de contribuer avec les autres cercles jusqu'au traité
« d'Ausbourg, que Sa Majesté s'obligea et ses successeurs
« et ces provinces avec celle de Bourgongne à payer à l'Em-
« pire la contribution qui seroit résolue dans les diètes,
« comme de mesme l'Empire s'obligea d'assister ces pro-
« vinces et *celle de Bourgongne*, et réciproquement Sad.
« Majesté obligea ces pays et de Bourgongne que, au cas
« qu'il y eust guerre avec les Turques, paieroient la moitié
« plus de contribution qu'aux autres nécessités de l'Em-
« pire; d'où s'ensuit que, dans l'occasion présente, ces
« provinces et celle de Bourgongne se trouvent obligées de
« s'intéresser à la contribution, oultre que nous croirions
« manquer à l'estime que nous avons conceue de la gloire
« que les peuples belliqueux de ces Pays-Bas et de Bour-
« gongne ont acquise de tous temps par leurs exploits sur
« les ennemys du nom chrestien, si, dans une occasion si
« importante et où non-seulement il s'agit de la perte de
« leurs vies et de leurs libertez, mais surtout de la vraye
« religion, nous ne les invitions à y signaler encore leur
« zèle, et concourir aussy de leur part à garanthir l'un et
« l'autre. C'est ce subject qui nous meust à vous convier
« de consentir et accorder promptement une somme de
« cinquante mille francs, pour estre appliquée au secours
« que ces provinces et celle de Bourgongne sont obligées
« de fournir à la deffense de l'Empire, auquel effect nous
« avons enchargé le marquis d'Hyenne, lieutenant général
« et gouverneur du pays et Comté de Bourgongne et du
« Charolois, et les gens du Parlement de S. M. à Dole, de
« se rendre vers vous pour vous en requérir très instam-
« ment de nostre part, auxquels vous presterez toute foy
« et créance, surtout à prendre une prompte et favorable
« résolution, et retrancher pour ceste fois toutes les lon-
« gueurs et formalitez qui pourraient rendre ce secours

« inutile. Et, afin de gagner temps, nous vous authorisons « par ceste de lever promptement par anticipation la somme « et intérests, tandis que vous concerterez les moyens « moins onéreux que vous jugerez se devoir practiquer « pour le recouvrement et remplacement de ladite somme. « A ce Nostre-Seigneur vous ayt, messieurs, en sa sainte « garde. De Bruxelles, le 9 d'avril 1664.

« *Pinto* (1) *Verreyken.* »

Ni du temps de Charles-Quint, ni en 1648, époque du traité de Munster, la Bourgogne n'avait été consultée sur la création du cercle de Bourgogne. Loin d'être un secours pour elle, c'était, dans son épuisement, un fléau de plus, et la subvention demandée dépassait évidemment ses forces.

Aussi les députés de l'État la refusèrent; mais Caracena ne l'entendait pas ainsi, c'était un ordre qu'il avait prétendu donner, et à ce refus, il répondit par une seconde jussion (2).

Puis il requit le procureur général du Parlement d'avoir, en cas de désobéissance, à poursuivre, au nom du Roi, les députés comme rebelles, sans égard à leurs remontrances.

La Franche-Comté n'était point encore pliée à ces formes impérieuses de l'absolutisme. Les membres de l'État se décidèrent à braver ces rigueurs (3). Mais un événement inattendu, l'arrivée du marquis de Castelrodrigo, nommé gouverneur général des Pays-Bas et de Bourgogne à la

(1) Caracena prenait ce nom, parce qu'il était comte de Pinto.

(2) Lettre du marquis de Caracena au Parlement de Dole, 26 mai 1664. (*Corresp. du Parlement.*)

(3) « Toutes les provinces de l'Empire ont contribué contre l'ennemi « commun. La Bourgogne reste seule sans que les commis à l'également « ayent accompli le payement des 50,000 fr. demandés, nonobstant « nostre itérative jussion. » (*Lettre du même au Parlement, 9 août 1664.*)

place de Caracena, dut changer leur volonté (1) et, avec l'autorisation du Parlement et du Gouverneur, les députés votèrent, non pas les 50,000 fr. demandés, mais 90,000, incident singulier, qui se lie à un des événements les plus importants pour la ville de Besançon, et dont il nous reste à rendre compte.

1664-65. *Résistance des députés de l'État, du Parlement et de la ville de Dole aux concessions faites à celle de Besançon pour l'exécution du traité de Frakendal. — Graves événements qui en résultent. — Disgrâce complète du Parlement.*

Séparé depuis des siècles du Comté de Bourgogne, ville impériale, république indépendante et libre, Besançon jouissait avec orgueil de ses anciennes franchises, lorsque la cité apprit que l'Empire l'avait cédée à l'Espagne. Tous les historiens ont parlé de cette cession (2), mais ils n'ont pas dit quelle répulsion indignée et violente elle suscita dans cette ville. Dès 1661, le marquis de St-Martin, gouverneur de Dole, avait été chargé par celui des Pays-Bas, de se rendre à Besançon pour en prendre possession au

(1) Déclaration du Gouverneur et du Parlement, portant que les commis de l'État sont autorisés à fournir les 50,000 florins, monnaie de Brabant, demandés pour le cercle de Bourgogne, « cette affaire étant l'une des plus importantes non-seulement pour la chrestienneté en général, mais encore pour la conservation de cette province, » 18 août 1664. — 28 du même mois, déclaration des dix-huit députés que cette demande de l'Empire est un des cas pour lesquels ils ont pouvoir d'imposer la province.

(2) J. Chiflet, *Mémoires*, tom. I, *p. 70*, dans les *Docum. inéd. sur l'histoire de la Franche-Comté*. — Dunod, *Mém. sur l'Hist. du Comté de Bourgog., tom. III, p. 737 et s.*

nom de l'Espagne, et recevoir le serment des habitants. Mais dès qu'il y fut entré, il se trouva en face d'une sorte de rébellion. Les habitants refusèrent le serment, et fermèrent au représentant du Roi les portes de l'hôtel consistorial. Les propos les plus hardis se tenaient dans la ville. On alla jusqu'à dire que, s'il fallait du sang, il serait versé, et que Besançon pouvait mettre sur pied 14,000 combattants. A quoi le trésorier général, devant qui le propos était tenu, répliqua que le Roi saurait bien demeurer le maître, et qu'à ces 14,000 soldats il en opposerait 28,000 (1).

Le Parlement, consulté, fut d'avis de ne recourir à la force qu'à la dernière extrémité, qu'il était plus sage de donner à ces esprits irrités un délai de quinze jours; après quoi les habitants seraient déclarés rebelles, avec confiscation de tous leurs biens situés au Comté de Bourgogne, et défense aux sujets du dehors de leur porter ni denrées ni vivres (2).

Le marquis de St-Martin, embarrassé, se décida à exécuter comme il put la mission délicate dont il était chargé. Les portes de l'hôtel consistorial continuant à être fermées, il ne voulut pas y entrer de force, mais se tenant en dehors, et sur la place publique qui est au devant (3), il pro-

(1) « Le S. Tinseau (secrétaire de la cité) a fait courir le bruit que, « dans la prise de possession, Saint-Martin s'estoit trop précipité, avoit « refusé de communiquer sa commission, qu'il avoit rebuté ceux de « Besançon, mesme qu'il avoit quantité de jeunes gens de Dole avec « lui qui leur avoient fait insulte; ces Messieurs de Besançon ont passé « jusqu'à dire au sieur trésorier général qu'il y avoit chez eux 14,000 « combattants. Sur quoy, il nous a dit leur avoirréparty que le Roy « en enverroit 28,000 pour les réduire, afin que chascun en eust deux « en teste. » (*Lettre de Boisson au Parlement, 23 avril 1661*, dans la *Corresp. du Parlement de Dole.*)

(2 et 3) Lettre du Parlement au marquis de Caracena, 14 avril 1661. (*Corresp. du Parlement de Dole.*)

clama à haute voix la prise de possession du Roi, inutile et vain simulacre auquel aucun habitant ne parut

Les choses se maintinrent trois ans dans cet état sans aucun changement, l'Espagne étant occupée ailleurs, et, voulant laisser à cette ville si exaspérée et si importante le temps de se calmer.

C'est au bout de ce temps qu'au mois de septembre 1664, le marquis de Castelrodrigo, dont la venue était annoncée depuis plusieurs mois, arriva en Franche-Comté. Le but principal de son voyage était de terminer l'affaire de Besançon, à laquelle l'Espagne attachait une haute importance. Il était pour cela muni de pleins pouvoirs du Roi ; sa suite se composait de cent cinquante personnes. Aussi les députés de l'État furent-ils convoqués à Dole pour aviser aux dépenses qu'allait occasionner au pays, pour tout le temps du séjour du marquis en Franche-Comté, cette visite princière. Il arrivait par Lyon, la Saône et Auxonne, frontière française où la noblesse du Comté, les députés de l'État et une partie du Parlement allèrent le recevoir. Il se rendit d'abord à Dole, puis à Besançon, accueilli dans les deux villes avec un éclat inaccoutumé. Elles rivalisèrent d'enthousiasme. A Dole, dont le peuple pleurait de joie, Castelrodrigo marcha, à la façon des grands d'Espagne, sous un dais porté par quatre échevins.

Dans les deux villes, cet enthousiasme n'était pas entièrement désintéressé. Elles se disputaient la faveur et le crédit du puissant ministre qui, en venant traiter avec Besançon, allait peut-être décider, pour l'avenir, du siége du Parlement, de celui des États, de l'université et du titre de capitale. Il était possible que tous ces honneurs fussent transférés à Besançon devenu ville Espagnole, tandis que Dole deshérité descendrait, en les perdant, au second rang, après avoir été si longtemps la capitale du pays.

Dès les premiers jours de son arrivée à Besançon, le marquis de Castelrodrigo entra en négociation avec les gou-

verneurs. Les conditions du traité furent discutées une à une dans des conférences qui durèrent sept jours (1). Il fallait décider la ville impériale à un grand sacrifice ; Castelrodrigo lui fit un pont d'or. Comme elle dut renoncer au droit ancien de se choisir un protecteur et de contracter des alliances, le traité lui accorda, pour accroître son territoire et sa juridiction, une adjonction de cent villages qui furent détachés des bailliages de Vesoul, de Baume et de Quingey ; il lui fut créé une magistrature particulière et indépendante, on lui promit une université égale à celle de Dole. On disait que le Roi prendrait le titre de seigneur de Besançon.

Ce démembrement du Comté de Bourgogne ne parut pas un prix trop élevé pour payer une acquisition, que Castelrodrigo regardait avec une sorte de tendresse comme son œuvre personnelle et l'une des gloires de son administration.

Tout en plaçant en premier ordre le traité à conclure avec la ville impériale, le ministre flamand ne cachait pas qu'un des buts de son voyage était de mettre à la raison le Parlement en lui apprenant à obéir ; il en parlait même très ouvertement, tenant à ce que ces discours fussent rapportés à la cour de Dole (2).

Il voulait aussi terminer pendant qu'il était sur place, la grave question de la subvention proposée à la province comme membre du cercle de Bourgogne : les députés de l'Etat avaient persisté à la refuser. Castelrodrigo leur en fit la demande formelle, insistant pressamment sur les avantages que la Franche-Comté, désormais secourue par l'Empire, tirerait d'une assistance réciproque. Soit qu'il

(1) Lettre des conseillers Philippe et Dagay au Parlement, 28 septembre 1664 (*Corresp. du Parlem. de Dole.*)

(2) Mémoires de Jules Chifflet, t. I, p. 69, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de la Franche-Comté*.

fût très difficile de résister en face à un homme aussi redoutable, soit que les députés craignissent de nuire à la province par un refus, ils se décidèrent à accorder la somme demandée, qui, au lieu de 50,000 francs, fut même portée à 90,000 (1).

La nouvelle de l'accord de la ville de Besançon avec l'Espagne était devenu l'événement du jour. Grande fut la douleur de celle de Dole, des députés de l'État et du Parlement. Dole voyait, à son préjudice, couronner sa rivale ; les États, dont cette ville était le siége, déplorèrent avec elle la funeste arrivée de Castelrodrigo. Le Parlement, dépouillé d'une partie de son territoire, fit cause commune avec eux, et il s'établit entre ces trois centres de résistance une sorte de confédération.

La ville de Dole, regretta ses avances enthousiastes faites à Castelrodrigo, mais se contenta de gémir ; les États furent plus de temps à se soumettre. Castelrodrigo leur intima le 9 juin 1665 *l'ordre* de se conformer au traité *sans réplique*. C'est ainsi que la nation franc-comtoise, jadis si libre et si ménagée, était traitée par le gouvernement de Bruxelles. Les députés à l'également, avant d'obéir, recoururent au Roi. Ils cherchèrent dans une requête pressante à montrer que le traité était funeste à la province et ne devait recevoir aucune exécution. A l'appui de

(1) On trouve dans la corresp. du Parlement une lettre des officiers de Baume, 3 décembre 1664, renfermant un billet pour le prieur de Miserey imposé à 70 fr. dans cette subvention du cercle de Bourgogne. On y lit : « Les députés des trois États de la Franche-Comté de Bourgongne de,
« huement assemblés en la ville de Dole pour y recevoir le marquis de
« Castelrodrigo et pourvoir à son entretien, et invités par sa dite Ex-
« cellence de vouloir contribuer quelque somme pour l'assistance de
» l'Empire contre le Turc, eu égard à l'avantage que la province tire-
« roit par une assistance réciproque que l'Empire étoit obligé contri-
« buer envers la province, ont conclu que pour cette assistance seroit
« fourni jusques à 90,000 francs avec les frais de port à change. »

cette requête faible de raisonnement, le Parlement fit entendre de vives protestations et porta ses plaintes jusqu'au pied du trône. Mais il défendait une cause condamnée et perdue. De cette résistance il ne recueillit que l'indignation du Roi et du Gouverneur général. Déjà mal noté et en disgrâce pour avoir, malgré les ordres du Roi, refusé de recevoir des magistrats nommés sans présentation, il tomba dans une disgrâce plus grande encore.

Haï de Castelrodrigo autant qu'il l'avait été de Caracena son prédécesseur dans le gouvernement des Pays-Bas, il adressait inutilement ses plaintes à la reine, signalant l'aversion, les colères, l'injustice de ce puissant ennemi. Il n'obtenait rien, ses lettres, communiquées à Castelrodrigo, ne faisaient que l'aigrir davantage ; il ne prenait pas même la peine de répondre exactement à la régente sur les affaires de Bourgogne (1). Quand il écrivait, c'était pour représenter le Parlement comme un corps rebelle et intraitable, auquel il était temps de mettre la bride, si on ne voulait pas qu'il perdît le pays. Peut-être la Cour de Dole, enflée de ses anciens services et des éloges des rois d'Espagne, avait-elle aussi quelques torts. Jules Chiflet, l'un de ses membres, ne l'en absout pas entièrement (2). Enfin, le Parlement eut complètement le dessous, la cour de Madrid partagea les préventions des ministres de Bruxelles, et l'on allait envoyer d'Espagne en Bourgogne le conseiller Locquet qui fut depuis président du grand conseil de Malines, pour ouvrir une enquête contre le Parlement, quand Philippe IV vint à mourir au mois de septembre 1665.

(1) Bonnetant, l'un des correspondants du Parlement, lui écrivait, le 30 novembre 1666, qu'à Madrid on se plaignait, dans le Conseil des affaires de Flandre, de *la lentitude* de M. le marquis de Castelrodrigo à répondre aux avis que la reine lui demandait sur les remontrances à elle adressées. (*Corresp. du Parlement.*)

(2) *Mém. de* J. Chiflet, t. I, p. 35 et 57, dans les *Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté.*

CHARLES II

Session du 9 juin 1666. — Dole (1).

Philippe IV, accablé d'infirmités et d'ennuis, assez faible depuis plusieurs années pour ne plus pouvoir signer son nom, était descendu dans la tombe au milieu des plus tristes pressentiments. Il laissait un successeur de quatre ans et demi, Charles II, son unique héritier, d'une santé frêle à faire craindre qu'il ne pût atteindre l'âge d'homme. Avant de mourir Philippe le bénit, en lui souhaitant d'être plus heureux que son père. Anne d'Autriche, veuve du Roi, que par son testament il avait nommée tutrice et régente, était peu capable de porter le poids des affaires. Elle-même était brouillée depuis longtemps avec don Juan, le seul homme qui pût raffermir la couronne chancelante. Tout languissait en Espagne, épuisement des finances, défaite des armées, division dans les conseils. La même langueur s'apercevait dans les provinces. La Franche-Comté abattue se considérait comme abandonnée. Les murs de ses places en désordre et tombant en ruine ne pouvaient pas la défendre. Le Parlement, en plein discrédit attendait l'enquête qui devait disposer de son sort. Les États mécontents et découragés, haïssaient le gouvernement de Flandre, et croyaient que, pour eux, il n'y avait plus ni recours ni justice.

C'est dans ces jours malheureux, pleins d'anxiété, que s'ouvrit, sous le nouveau règne, la session du 9 juin 1666, dernière assemblée des États généraux en Franche-Comté, puisqu'ils ne furent plus réunis dès lors, ni entre

(1) *Recès de 1666 dans* DE TROYES, III, p. 157 et s.

les deux conquêtes de Louis XIV, ni sous la domination française, quand elle devint définitive.

Philippe IV avait de nobles qualités, et il eût gouverné heureusement ses peuples, si, faible et voluptueux, il n'eût pas abandonné à des favoris les rênes de l'État. Le milieu et la fin de son règne furent désastreux pour la Franche-Comté. Cependant, au dire de Jules Chiflet, sa mort causa à la nation franc-comtoise de sincères regrets. Les États, rassemblés à Dole, firent éclater, tour à tour, leur douleur, leur joie, leurs espérances. Ils prêtèrent serment au jeune prince, un *Te Deum* fut chanté solennellement, le canon retentit, et, dans Dole, les maisons particulières furent illuminées. Ce bruit, selon le récit des États, alla annoncer, jusqu'aux nations voisines, la nouvelle de ce mémorable événement (1).

Cette joie était extérieure et factice. On voyait l'horizon chargé de nuages, la France plus menaçante que jamais. Par le traité des Pyrénées, l'infante Marie-Thérèse, en épousant Louis XIV, avait, il est vrai, renoncé à la succession de son père. Mais le roi de France n'acceptait pas les termes de cette renonciation et demandait le tiers des États de son beau-père. La Franche-Comté était l'un des objets de ses prétentions, et en face de ce roi jeune, plein de résolution et d'ardeur, chef d'une noblesse belliqueuse, la longue minorité de l'enfant, qui allait régner sur l'Espagne, était une calamité de plus.

Les États se souvenaient de la désastreuse session de 1662, et ils savaient que le mauvais vouloir des Flamands continuait. Tout d'abord, en examinant les instructions données aux deux commissaires du Roi pour la session, on avait remarqué la formule insidieuse des lettres de convocation. La reine, il est vrai, les avait signées de sa main ;

(1) *Instr. pour les députés porteurs du recès de 1666.* Ibid., p. 267.

mais, en semblant ainsi ménager sur cette grave question les libertés du pays, les ministres avaient cherché une phrase adroite pour les violer. Il y était dit : *Nous vous ordonnons de vous assembler si vous ne l'avez desjà faict à la semonce de nostre gouverneur, lieutenant général de nos pays de par-delà.* Ce fut l'objet de l'une des réclamations énergiques des États.

Leur attention se porta avec la même défiance sur les termes de la procuration de la reine pour la prestation du serment fait en son nom : on la reconnut insuffisante, et la rectification en fut également demandée.

Une autre proposition des ministres leur parut aussi grave qu'inacceptable ; ils requéraient que toutes les dettes affectant le domaine du Roi dans la Comté fussent acquittées par les États qui, déjà, avaient pris à leur charge toutes celles des communes contractées cependant d'autorité pendant la guerre. Elles l'avaient été sous la forme d'un prêt fait au Roi,mais la royauté n'avait pas accepté ce prêt, qui affecta gravement les finances de la province.

Les ministres flamands n'en demandèrent pas moins qu'à cette charge si lourde se joignît le paiement de toutes les sommes nécessaires pour la réparation des places fortes et l'entretien de leurs garnisons. C'en était trop : cette dépense énorme ne s'était jamais prise que sur le don gratuit et le domaine royal ; aussi les États la rejetèrent d'une manière absolue.

Sans respect pour les malheurs du pays, qui déjà ne pouvait plus acquitter ses lourdes dettes (1),les ministres flamands demandaient encore un don gratuit de 150,000 pa-

(1) De Troyes, III, p. 283. — « Il ne leur sera jamais possible d'ac- « quitter les dettes dont la province et les Estats se trouvent affectés... « ayant, non-seulement fourny des millions, mais encore tout ce qu'ils « possédoient. » (*Ibid.*, p. 283.)

tagons (1), et, pour l'obtenir, ne rougissaient pas de répéter que, depuis 1644, la province jouissait des doux fruits de la paix, et n'avait payé, en vingt-deux ans, que trois dons gratuits, chacun de 100,000 écus (2) ; comme si, dans ce laps de temps, l'Espagne avait pu lever un subside sur cette malheureuse province transformée en désert, et si, comme on l'a vu, ces trois dons gratuits de 900,000 francs, la province avait pu les payer autrement que par des emprunts.

C'était à décourager la fidélité et l'affection la plus éprouvée. Cependant les États, faisant un effort suprême à raison de l'avénement du jeune roi, votèrent un don gratuit de 150,000 francs.

Comme nous l'avons dit, malgré les réclamations si souvent répétées des États, les murailles des villes restaient dans un complet délabrement. L'assemblée de 1666 insista sur ce grave sujet, demandant que Salins, Dole, Gray et le fort de Joux fussent enfin mis en état de défense, le marquis de Castelrodrigo ayant lui-même, à son dernier voyage, constaté leur déplorable état.

Mais déjà, il faut le dire, il était trop tard pour y pourvoir, les attaques victorieuses de la France ne devant pas, dès lors, se faire longtemps attendre.

Le sentiment de ce danger prochain fit que les États insistèrent plus que jamais sur la nécessité d'une ligue défensive avec les cantons suisses, de manière à obtenir, en cas d'événements, leur secours armé.

Ils consignèrent, dans leurs réclamations, une réflexion pleine de tristesse, c'est que, à toutes les remontrances des trois dernières sessions, ils n'avaient pas reçu du souverain une seule apostille favorable.

Ils étaient profondément lassés du joug qui pesait sur

(1 et 2). *Inst. de Castelrodrigo*, DE TROYES, III, 186.

le pays; et retrouvant leur ancienne fierté, ils déclarèrent qu'il ne serait fait aucune délivrance du don gratuit, sans qu'ils aient obtenu de la main de la reine les rectifications qu'ils demandaient.

Les ministres de Flandre comprirent, qu'en face d'une situation menaçante, et à l'avénement périlleux d'un enfant sur le trône d'Espagne, il ne fallait pas pousser les choses à l'extrémité, et, dans une partie des apostilles, ils se montrèrent plus accommodants qu'en 1662.

Il en fut de même pour le Parlement; on suspendit le projet d'enquête contre lui, et le conseiller Locquet, chargé d'y procéder, ne partit pas pour la Bourgogne (1). Mais, ce n'était qu'une trêve, la haine de Castelrodrigo resta la même ; elle allait jusqu'aux menaces, et le Parlement se plaignait à la reine que toutes les justifications qu'il lui adressait passaient à ses yeux pour autant de crimes. Tel était l'état de désorganisation de la Bourgogne quinze mois avant la première conquête de Louis XIV.

1667. Les députés de l'État et les négociations de Wateville près des cantons suisses.

La Franche-Comté, dans l'état où elle était réduite, ne pouvait se défendre par ses propres forces. Son repeuplement n'était encore qu'imparfait ; une partie des nouveaux habitants étaient des étrangers, et, dans le nombre, beau-

(1) 5 octobre 1665. Lettre de Nicolas Bonnetant au Parlement. Ce correspondant lui écrit depuis Madrid, qu'on a suspendu l'enquête contre le Parlement et le départ de Locquet. Il a parlé à quelques ministres qui ont compris combien il serait regrettable de *commencer le règne d'un roi qui ne faisoit que de naistre*, par des remontrances contre un peuple d'une fidélité inébranlable. (*Corresp. du Parlement de Dole*).

coup de Français, auxquels un édit du roi de France allait bientôt ordonner, avant la conquête qu'il préparait, de quitter le territoire bourguignon sous peine de mort. Les finances du pays étaient ruinées ; la dette générale, tant celle de l'État que des particuliers, excédait trois millions. Dès longtemps, les dons gratuits votés par les États ne se payaient que par des emprunts. La province n'avait ni places fortes en état, ni milice suffisante, ni argent. La division régnait entre les villes principales, Besançon, Dole, Salins, qui se regardaient d'un œil jaloux, et, en cas de danger, étaient peu disposées à se secourir. La même mésintelligence existait entre le gouverneur général des Pays-Bas et le Parlement, et même entre le Parlement et le gouverneur de la province. Il y avait dans les esprits un vague sentiment de crainte, l'avenir était sombre, le découragement partout ; un bruit, qui eut des conséquences fatales, était généralement répandu, c'est que, pour obtenir la paix, l'Espagne, dans un prochain avenir, céderait la Franche-Comté à la France. La reine régente assurait le contraire (1) ; mais quelle confiance sérieuse pouvait inspirer une monarchie à son déclin, ayant à sa tête un faible enfant et une femme incapable? Comme nous l'avons vu, l'Espagne avait sans pitié ruiné notre malheureux pays, et ses ministres des Pays-Bas l'avait réduit en servitude. La France savait, et c'était pour elle une

(1) Le 22 juin, le gouverneur de la province faisait part aux États, sans les rassurer, d'une lettre de l'ambassadeur d'Espagne. D'après cette lettre il fallait faire savoir à tous les corps et États de la province, ce que la reine régente lui avait écrit, savoir que Sa Majesté très chrétienne lui avoit fait demander pour toute prétention le Comté de Bourgogne. A quoi la reine avait répondu « qu'elle perdroit plutôt tous les aultres Estats de la couronne que de quitter sa chère Bourgogne. » (Dans les *Recès de de Troyes*, *IV*, *p. 85-86*.) On sait comme cette promesse fut tenue.

grande tentation, que la Franche-Comté était, par sa faiblesse, hors d'état de se défendre.

Avec les prétentions annoncées de Louis XIV, son ambition, ses armées et ses victoires, l'invasion prévue et toujours menaçante pouvait d'un jour à l'autre éclater. Ce n'était pas une simple conjecture. Le 22 mars, dix mois avant la conquête, le Gouverneur communiquait au Parlement de Dole deux lettres reçues de France. On y rapportait les propos récemment tenus dans l'antichambre du Roi. On y avait dit tout haut qu'il fallait commencer l'année par l'attaque de la Franche-Comté ; que, dans le mauvais état où elle était, quinze jours de campagne, avec 6000 hommes de pied et 3000 chevaux, étaient plus que suffisants pour se rendre maître de Salins, de Nozeroy, de Bletterans et d'Ornans, puisqu'il n'y avait qu'à marcher pour se saisir de toutes ces places, dont les murs étaient en ruine ;— que l'on ne rencontrerait pas d'obstacle, cette province n'ayant pas de soldats et aucune apparence d'en avoir ; — qu'autour de ces places le pays était bon et pouvait nourrir les garnisons qu'on y entretiendrait. Cette conversation avait été interrompue par l'arrivée du marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne.

« Ma pensée, ajoute Hyenne en faisant cette communi-
« cation, est que Salins sera la première ville attaquée, et
« que si l'ennemy réussissoit à la prendre, on seroit réduit
« à la dernière extrémité.

Dans une seconde lettre, écrite deux jours après, le gouverneur insiste sur la nécessité de promptes mesures de résistance, « puisqu'il est, dit-il, très probable qu'il n'y a
« que l'abandonnement général auquel on recognoit ceste
« province, et la facilité où elle se trouve d'être conquise
« par très peu de troupes et en peu de temps qui puissent
« donner envie et lieu de le faire (1). »

(1) *Corresp. du Parlement de Dole, liasse de mars 1667.*

A ces réflexions de la plus grande justesse le Parlement répond, le 24 mars, que les faits sont de la dernière importance et demandent de promptes et solides résolutions. Il prie en conséquence le marquis d'Hyenne de venir à Dole. « Ce qui avancera plus les choses que quantité de « rescriptions (1). »

Parmi ces résolutions il en était une dont les esprits étaient depuis longtemps préoccupés, celle d'une alliance défensive avec la Suisse, qui, au lieu d'une simple intervention amiable, selon l'ancienne ligue héréditaire, obligerait les cantons, en cas d'attaque contre le Comté de Bourgogne, à un secours armé. Ce projet de difficile exécution (2), rêvé depuis plus d'un siècle, regardé comme impossible par le cardinal de Granvelle, unirait, s'il pouvait réussir, les deux pays dans un intérêt commun, et contiendrait les entreprises de la France. Elle s'arrêterait devant la crainte de s'aliéner les Suisses, dont les troupes faisaient depuis longtemps l'une des principales forces de ses armées.

Mais comment réaliser cette entreprise ?

Il y avait alors au Parlement de Dole, un homme d'une rare intelligence, conseiller clerc et maître des requêtes. Sa vie, remplie des événements les plus étranges, semble un roman imaginé à plaisir ; il avait été d'abord prêtre catholique, puis musulman et pacha en Morée ; absous par le pape, il était rentré dans la vie ecclésiastique. Devenu abbé commendataire du riche monastère de Baume-les-Moines, puis magistrat à Dole, il portait la robe au Parlement comme il avait porté le cimeterre à Constantinople. Capable des rôles les plus difficiles, esprit supérieur, mais conscience sans scrupule, fougueux par nature, calme à

(1) *Corresp. du Parlement de Dole, 1667.*

(2) « Chef-d'œuvre que plus d'un siècle et demy n'avoit pu achever, « que nos plus grands potentats et grands ministres avoient passionné- « ment désiré. » (*Apologie de Laubespin*, p. 102.)

force d'artifice, de finesse, il avait appris, sous des masques et des climats opposés, à connaître les hommes, l'art de manier les esprits et d'entraîner les assemblées. Avec un sens exquis et une dissimulation profonde, il possédait tout ce qu'il aurait fallu pour être, sous le règne de Charles-Quint, à qui la Franche-Comté a fourni tant d'hommes d'État éminents, l'un des diplomates les plus renommés de ce siècle (1).

Outre ses talents supérieurs, l'origine de sa famille, dont la Suisse était le berceau, le désignait naturellement aux suffrages des États pour une négociation si difficile. Mais il était fort décrié dans la province. Aussi eut-on peine à faire agréer ce choix à Bruxelles, où Wateville fit deux voyages dans l'hiver de 1667 (2).

Définitivement nommé par les États et agréé enfin par Castelrodrigo, chargé d'instructions précises en leur nom, et muni d'une lettre pour le comte Casati, ambassadeur d'Espagne en Suisse, Wateville quitta son abbaye de Baume

(1) Voici le portrait que, dans son histoire de Louis le Grand (liv. III. p. 179), Pellisson fait de Wateville : « La Franche-Comté n'avoit « guères de personne plus intelligente et plus capable d'intrigues que « dom Jean de Wateville. La nature et la fortune sembloient avoir « contribué presque également à son habileté. Un tempérament froid « et paisible en apparence, ardent et violent en effet ; beaucoup d'esprit, « de vivacité et d'impétuosité au dedans ; beaucoup de dissimulation, « de modération et de retenue au dehors ; des flammes couvertes de « neige et de glaces ; un grand silence ou un torrent de paroles pro- « pres à persuader ; renfermé en lui-même, mais comme pour en sor- « tir au dehors avec plus de force ; tout cela exercé par une vie pleine « d'agitation et de tempêtes, propre à donner plus de fermeté et de « souplesse à l'esprit, comme les climats battus des orages à rendre « les corps plus robustes et plus adroits. »

(2) « M. de Wateville avoit le malheur de n'avoir pas tout le monde « pour ami en cette province » ; et, pour le défendre, Laubespin ne trouvait que cette réflexion peu honorable, *« qu'il falloit regarder l'ouvrage, et non par l'ouvrier. » (Apolog. de Laubespin, p. 101.)*

le 2 mai 1667, et, franchissant la frontière, entra en Suisse, comme un homme sûr de lui-même et plein de confiance dans le succès de son entreprise. Dès l'abord dissimulant la pauvreté de la nation qu'il venait représenter, il afficha un grand luxe. Son personnel était nombreux, sa suite de vingt-cinq chevaux et de vingt-cinq personnes. Il parcourut plusieurs cantons, notamment Berne et Fribourg, visita les personnages les plus influents, les disposant d'avance à être favorables à la Franche-Comté, quand, le 2 juillet, s'ouvrirait à Baden la diète où la Suisse serait réunie. Ne pouvant, faute de temps, visiter tous les cantons, il en fit assembler quatre extraordinairement, Uri, Schvitz, Underwald et Zug, plus trois autres immédiatement après, défrayant tous les membres, voyages et journées, répandant l'argent, sans oublier personne, jusqu'aux valets.

Regardé presque comme un compatriote par les Suisses, l'abbé de Baume se fit promptement des amis parmi les membres de ces assemblées, et chercha par son affabilité à en augmenter le nombre, prodiguant les promesses, les cajoleries et les banquets. Le 1er juillet, veille de la diète, il arriva à Baden, prit maison particulière, tint table ouverte, gagnant tout le monde par sa grâce aimable et le charme de sa parole. C'est ainsi qu'il avança rapidement les préliminaires de sa négociation.

Sa première lettre écrite de Suisse, et adressée aux députés de l'Etat, est du 24 juin 1667. Il y dévoile tout le secret de sa politique, guidée à la fois par l'audace et par la prudence. La diète de Baden approche, et, faute de temps pour consulter ses commettants, il a dû agir de lui-même et s'écarter de ses instructions ; la négociation offre de grandes difficultés qui viennent en partie de l'Espagne, et il doit les faire connaître.

« La quantité de gens de tous les cantons qui ont servi
« la France, dit-il, s'oppose beaucoup à nos desseings. L'in-
« térest particulier de toucher l'argent de la pension, qu'on

« dict comptant à Baden, nous est contraire, particulié-
« rement dans les cantons populaires. Le respect et la
« crainte que les cantons ont pour le roy de France, qu'ils
« voyent desjà armé, les faict balancer dans leurs résolu-
« tions. Le peu de satisfaction que les cantons catholiques
« disent avoir de l'Espagne, tant au regard du peu de soin
« qu'on a de payer les pensions qu'on leur doibt, comme
« du mauvais traitement que leurs troupes disent avoir
« reçu en Estramadure pendant qu'elles y ont servy, et
« dont elles ne sont encore payées de leurs gages,
« quoyque licenciées, faict un mauvais effect en leurs es-
« prits, et leur faict considérer et écouter les menaces du
« sieur Mouslier, lequel veut leur persuader que nous ne
« sommes plus compris dans le cercle d'Allemagne, et que
« sa majesté Philippe second nous en a retirés, que par
« conséquent nous ne sommes plus en estat de jouir de la
« ligue héréditaire.

« Voilà les oppositions que je prétends surmonter,
« moyennant 400,000 francs de donatif aux particuliers
« pour la défensive, et 200,000 francs aussy de donatif
« aux particuliers pour la neutralité. »

Mais cet argent doit être prêt, et Wateville, plus avisé que ses commettants, ne veut pas en renvoyer le paiement à un avenir incertain. « Pour le terme à les payer, dit-il,
« je n'ay garde de le proposer, comme vous me mandez ;
« car je gasterois tout, parce que vous savez que le monde
« ayme beaucoup mieulx le présent que l'avenir.... Tout
« deslay de paiement nous sera préjudiciable puisque,
« ayant à faire aux principaux qui gouvernent le public, il
« faut bien se garder de les rebuter et mettre en défiance
« de nostre bonne foy... »

D'après la même lettre, outre les 600,000 fr. qui précèdent, la Franche-Comté aura d'autres sacrifices à faire. Il faudra payer les soldats suisses qui vont arriver en garnison, leur avancer d'abord un mois de gages, puis les

solder tous les mois d'avance, à deux pistoles par mois.

« Voilà, ajoute Wateville, comme on gouverne ce peuple ; « il faut de l'argent comptant : *point d'argent, point de « Suisses.* » Enfin il sera nécessaire de payer les députés qui iront en France solliciter la neutralité, et supporter une aggravation de la subvention annuelle appelée *gracieuse reconnaissance*, que la Franche-Comté paye au corps helvétique, et qui, de cinq cents écus d'or, sera portée à treize cents.

Il faut lire dans l'original cette lettre pleine de décision et d'un bon sens exquis (1). Tous les détails y sont prévus et discutés avec une sagacité merveilleuse, jusqu'à la question du sel fourni annuellement à la Suisse par nos salines et qui, au jugement des Suisses, forme « *le principal intérêt qu'ils ont à la conservation de notre province.* »

Wateville, pour réussir, s'était beaucoup avancé vis à vis de la nation helvétique ; il craignait fort d'être désavoué, dans ses offres ou ses concessions excessives, par ceux qui l'avaient envoyé. Déjà on en parlait à Dole. Il le savait ; sous le poids de la perplexité, il écrit au Parlement, le 24 juin :

« Je suis adverty par quelque ami, qu'on juge inutile « l'alliance ou déclaration et promesse de la défensive, à « raison des grosses sommes qu'il faudra trouver pour « payer *ce monde qui est si cher, et du peu de moyens « qu'il y aura de les fournir.*

« A quoy je réponds qu'il eùt été bon d'y penser avant « de m'en donner la commission, et qu'on a raison, « prenant la chose par ce biais là ; mais que, nonobstant « cette difficulté, il est important et nécessaire à la pro- « vince d'obtenir et achepter, au prix de quatre cent mille « francs que je promettray, ladite déclaration de la défen- « sive.

(1) Elle est toute entière dans les *Recès de de Troyes*, IV, p. 96 et s.

« 1° Parce que la France, voyant la résolution des Suisses
« à nous défendre, consentira plus facilement à la neutralité,
« s'y voyant obligée pour ne perdre l'amitié des Suisses.

« 2° Parce que nos messieurs, souhaitant la garantie de
« la neutralité, il n'en sauroit avoir d'autre que la sus-
« dite deffensive, par le moyen de laquelle ils viendront à
« obtenir la neutralité et garantie d'icelle qu'ils désirent ;
« demeurant au surplus à leur liberté d'appeler ces secours
« quand ils auront les moyens de les payer, ce que le Roy
« ou le temps peuvent pourveoir.

« Cependant cela ne laisse de faire un bon effet de loing,
« rendant plus difficile la pensée de nous attaquer, *pour-*
« *veu qu'on ne publie pas que nous n'avons de quoy payer*
« *nos secours*, et par conséquent rendant plus facile la neu-
« tralité, laquelle je crois qu'on aura peine d'obtenir, si
« la déclaration de la défensive ne précède.

Il est aisé de l'apercevoir : l'une des vues de l'avisé diplomomate, en se hâtant le plus possible, était d'engager et de compromettre des cantons vis à vis de la France. Une fois leurs troupes envoyées sur le sol bourguignon pour le défendre, la rupture avec le gouvernement français sera consommée. Il suffira pour les Bourguignons d'aviser aux premières subventions, sauf ensuite à accomplir leurs promesses comme ils le pourront. Cette politique de l'ancien musulman rappelle à l'esprit ces vers du vizir Acomat dans *Bajazet :*

Le sang des Ottomans,
Ne doit point en esclave obéir aux serments.
Promettez : affranchi du devoir qui vous presse,
Vous verrez de quel poids sera votre promesse.

Les plus rusés partageaient ce sentiment, disant qu'on ne pouvait espérer de l'Espagne, absorbée par les guerres de Portugal et de France, *les sommes immenses* nécessaires au traité suisse, qu'il suffirait d'engager le corps helvétique

par un traité, et *d'en tirer quelques compagnies qui parussent sur nos remparts pour faire cognoistre l'amitié de deux peuples ; que cette vue suffiroit pour rompre les mesures de l'ennemi.*

Pendant que, à défaut d'argent ou des moyens de s'en procurer, les meilleurs esprits n'envisageaient qu'avec perplexité l'issue de la négociation suisse, un brandon de discorde imprévu tombait, comme la foudre, sur la Franche-Comté. Toujours conduit par sa mortelle haine contre le Parlement, Castelrodrigo venait, sans qu'il en eut, il le paraît, prévenu la cour d'Espagne, de changer l'ancienne constitution de notre Bourgogne, en enlevant à la Cour de Dole toutes ses attributions politiques. Cette haine, qu'il semblait avoir héritée de son prédécesseur, Caracena, s'était, dans les derniers temps, singulièrement envenimée par les résistances du Parlement à ses volontés et les plaintes réitérées de ce corps contre lui à la cour de Madrid. L'année précédente il avait refusé de recevoir dans ses rangs le docteur Reud, que le gouverneur général avait nommé procureur général par acte de bon plaisir et sans la présentation ordinaire de la Cour. Malgré les ordres de Castelrodrigo, elle persistait dans son refus ; le puissant ministre s'emporta et dit que, si les magistrats de Dole persévéraient dans leur désobéissance, il prendrait la poste et se chargeait d'aller lui-même leur ôter leurs robes (1). Il tint à ce que ces paroles leur fussent rapportées ; mais répondant sur le même ton et sans s'émouvoir, les mem-

(1) Dans une lettre du 20 octobre 1866, le Parlement expose à la reine que le conseiller fiscal de Mesmay a déclaré à la Cour, de la part du marquis de Castelrodrigo, qu'il avait charge de lui dire « que, si elle ne recevoit le docteur Reud et ne se conformoit aux ordres de Sa Majesté sans réplique, il viendroit plutôt en personne lever les robes à ceux qui auroient esté d'opinion contraire, le chargeant de lui rendre compte de ce qui se seroit passé en cette occasion. » (*Corresp. du Parl. 1667.*)

bres de la Cour déclarèrent qu'ils tenaient la pourpre, non du ministre de Flandre mais du roi d'Espagne, et qu'au Roi seul appartenait le droit de la leur ôter (1). Obligé, malgré son despostime, de laisser à néant sa menace quoique le procureur général Reud ne put se faire installer, Rodrigo refoula au fond de son cœur sa colère, mais il n'en fut que plus irrité par ce mépris de sa puissance et sa vengeance n'attendait qu'une occasion (2) ; elle éclata enfin le 4 juin 1667. Ainsi que nous venons de le dire, il supprima, par édit de ce jour, le Parlement comme corps politique, et le remplaça par un conseil de sept membres, dont faisait partie le président du Parlement, avec le marquis d'Hyenne, gouverneur de la province, pour chef. A cette révolution aussi brusque qu'inattendue, la Cour souveraine de Dole s'émut, protesta, porta hautement ses plaintes à Bruxelles et à Madrid ; mais, fidèle à ce despotisme dédaigneux du gouvernement des Pays-Bas, qui depuis huit ans pesait sur la province, Castelrodrigo ne prit pas la peine de répondre. La reine d'Espagne garda le même silence qui paraissait l'une des règles de son gouvernement. De son côté le Parlement, sans s'en inquiéter d'avantage, et regardant ce coup d'état comme non avenu, continua à gouverner la province, et le marquis d'Hyenne, après quelques velléités d'exécution, parut abandonner ce pou-

(1) « Une lettre du conseiller fiscal de Mesmay au marquis de Castelrodrigo lui rendoit compte que « le Parlement avoit refusé de rece- « voir le procureur général Reud, nonobstant ses menaces d'ôter les « robes rouges à ceulx du corps, ainsy qu'il l'avoit entendu de sa part, « et qu'au contraire la pluralité avoit répondu qu'ils ne portoient pas « leur robe par bienfait sien, mais par grâce du Roy, et qu'ils averti- « roient Sa Majesté de sa violence. Cette lettre n'adoucit pas ce seigneur, « au contraire elle l'aigrit contre le Parlement. » (*Mém. de Jules Chiflet, II, 208,* dans les *Doc. inédits sur l'histoire de la Franche-Comté.*)

(2) « Castelrodrigo porta bien avant dans le cœur les ressentiments de notre désobéissance. » (*Ibid. p. 209.*)

voir éphémère, et finit lui-même par croire que l'édit n'existait plus (1).

Pendant ces événements, et au milieu des lentes délibérations des États de Franche-Comté, la diéte de Suisse s'ouvrait, le 2 juillet à Baden. C'est là que la grande question de la ligue défensive devait recevoir une solution définitive. Plein d'espoir dans les suffrages qu'il avait préparés avec tant d'activité et d'adresse, Wateville y parut avec assurance, en présence des délégués de la nation suisse, et en face de Moulier, agent du gouvernement français. L'un et l'autre furent successivement entendus. Wateville parla le premier, soutenant que le roi de France n'avait aucun droit sur le Comté de Bourgogne ; que, s'ils étaient attaqués, les Bourguignons sauraient se défendre avec vigueur, que leur cause était celle de la Suisse : « Vos excellences, dit-il, savent très bien qu'il y a longtemps que « la France butte à s'acquérir par échange ou autrement « le comté de Neufchastel, en sorte que, si elle venoit à « bout de ce desseing et pouvoit s'emparer du Comté de « Bourgogne, vos cantons seroient amplement blocqués, « dès le lac de Genève jusques à celui de Constance, par la « puissance françoise avec laquelle il faudroit à tout moment « capituler. » Wateville conclut que, dans le temps actuel, il ne s'agit plus pour les cantons de négocier une neutralité passagère, mais qu'ils doivent s'engager à soutenir l'indépendance de leurs voisins par la force des armes (2).

(1) Dunod, *tom. III*, *p. 684-85*. — « Le conseil que ce seigneur « (Castelrodrigo) avoit voulu établir dans le Comté, avoit été impugné « par le Parlement, qui, ayant fait des remontrances là dessus, et son « Président s'en étant soustrait, l'avoit laissé sans autorité et sans « exercice. » *Apologie du marquis d'Yenne*, *p. 38*.

(2) Les discours et les répliques de Wateville et de Moulier devant la diète sont rapportés en entier dans les *Recès de de Troyes*, *IV*, *p. 126 et s.*

Moulier, dans sa réponse, présenta le roi de France comme le légitime souverain du Comté, en vertu des droits de la reine, les Franc-Comtois comme des sujets rebelles, les Suisses comme les plus anciens alliés de la France. C'est à la France qu'ils doivent la naissance de leur république. Jamais ils n'ont soutenu les Bourguignons par les armes, ils resteront fidèles à leur passé comme à l'ancienne alliance. Il termina en annonçant que les pensions de la France sont prêtes, et que le Roi va les augmenter encore.

Quelque séduisantes et appropriées à l'esprit des Suisses que fussent ces dernières paroles, la résolution de la diète était prise par avance. Elle prononça après avoir entendu les deux adversaires dans leurs discours et leurs répliques. Soit par prudence, soit par un sentiment de défiance sur la solidité des promesses franc-comtoises, l'assemblée garda le large dans sa délibération, qui devait être rendue publique (1), et, dans cet acte comme dans la lettre qu'elle adressa au roi de France pour lui recommander la nation franc-comtoise, son langage n'excéda guères les termes de l'ancienne ligue héréditaire (2).

Mais, en secret, un secours beaucoup plus effectif avait été promis par le corps helvétique ; aussi, quand Wateville de retour de Suisse fut appelé à Dole, soit devant les États soit devant le Parlement, il fit voir que les Suisses étaient sérieusement engagés (3), et que lui même avait de point en point accompli tous les articles de ses instructions (4).

Comme preuve, il montra le projet du traité, tel qu'il l'avait arrêté avec les représentants de la confédération (5).

(1 et 2) Voy. ces deux pièces dans les *Recès de de* Troyes, *IV, p. 147.*

(3) Ce rapport fort important se trouve dans les mêmes *Recès, IV, p. 161.*

(4) *Ibid., p. 186.*

(5) Voy. ce projet, *ibid., IV, p. 200.*

Dès le 8 juillet, les dix-huit députés de l'État avaient été assemblés, et, connaissant les promesses faites aux Suisses par Wateville, ils s'étaient décidés à un grand effort, votant 400,000 fr. pour l'alliance suisse, et 100,000 fr. pour la neutralité, plus 7,000 fr. demandés à part pour certains cantons par l'ambassadeur Casati.

Les États, le Parlement et le Gouverneur, après avoir entendu Wateville et rendu hommage à ce grand succès, concentrèrent leur attention sur l'exécution à donner au traité ; les conditions leur en parurent impossibles, comme aux députés de l'État, au delà des 600,000 fr. à distribuer secrètement aux membres influents des cantons (1). Comme la question était des plus graves, il fut décidé qu'on assemblerait de nouveau les dix-huit, qu'elle concernait plus particulièrement. Ils furent convoqués, et se réunirent à Dole le 15 août, jour marqué par une délibération des plus importantes, à laquelle l'archevêque de Besançon, l'un d'eux, assista ; les corps délibérèrent séparément. Aux discussions des députés, se mêlèrent, quoique dans des locaux différents, celles du Parlement et du Gouverneur, les articles adoptés par les États leur étant successivement soumis (2).

On sentait que le sort de la Franche-Comté était en jeu ; aussi le débat fut-il solennel et complet. D'un commun accord, le projet de traité présenté par Wateville fut

(1) La province ne peut fournir les deniers nécessaires si Sa Majesté ne veut y contribuer .... (*séance du 13 août 1667*, dans DE TROYES, *IV*, *168)* ;— seulement il est décidé que les États s'engagent pour 400,000 fr. (*Ibid.*, *p. 178.*) — « On calculoit aux États que, quelque rabais « qu'on fit à ce nombre, la province étoit incapable de fournir à la solde « d'une nation dont les plus grands États de l'Europe se trouvent bien « souvent incommodés. Quant à l'avance de 400,000, c'étoit une affaire « vuidée. » NICOLAS, *Relation*, *p. 8*.

(2) Voy. cette séance du 15 août 1667 dans les *Recès* de de Troyes, IV, p. 171.

approuvé. On consentit que la province s'engageât à fournir les 600,000 f. promis par Wateville. Mais il en fut autrement pour la levée et l'entretien des soldats suisses auxiliaires, ainsi que pour l'aggravation de la *gracieuse reconnaissance*. Jointe à la première, la seconde charge que l'on considérait comme l'article principal et le plus onéreux du traité, fut unanimement déclarée au-dessus des forces de la nation; une aussi forte dépense ne pouvait être admise, qu'autant que la reine ou le gouverneur des Pays-Bas consentirait à l'accepter au compte de l'Espagne (1). On allait demander ce concours; mais, pour ne pas laisser se refroidir le bon vouloir des Suisses, on écrivit à la ligue helvétique pour lui exprimer les remercîments de la Bourgogne, et l'assurer que l'affaire se poursuivrait avec activité et sans aucun retard. Cela fait, les trois pouvoirs de la province, c'est-à-dire le Parlement, le Gouverneur et les États, délibérèrent pour dresser, mais séparément, les deux dépêches à envoyer à Madrid et à Bruxelles. Elles étaient écrites dans les termes les plus pressants. L'une était rédigée au nom du Gouverneur et du Parlement, l'autre au nom des États. Des courriers exprès furent choisis pour les porter, avec un itinéraire tracé d'avance à cause du danger des routes rendu plus imminent par la guerre des deux couronnes (2). L'un des courriers devait passer par Lyon,

(1) « Ce que meurement examiné, a esté résolu que la province ne « se pouvoit charger de plus grande somme que de quatre cent mille « francs, et, comme le traicté se debvoit faire au nom de la province, « il sembloit qu'elle y demeureroit obligée, et qu'on auroit subject de « s'adresser à elle pour tout le payement, partant, que Sa Majesté seroit « suppliée de nous donner assignat du payement des aultres sommes « accusées au dit traicté; que, si elle ne le veult faire, rien n'en seroit « dit dans le dit traicté; pour quoy sera escrit à Sa Majesté ... » *Recès de de Troyes, séance du 17 août, IV, p. 179.*

(2) *Recès, IV, p. 187.*

l'autre par l'Allemagne. Il fallait être sûr que les lettres arriveraient à destination, sans tomber dans des mains étrangères. Les deux agents de Franche-Comté à Madrid et à Bruxelles, Mahuet et Bonnetant, investis de la confiance des États, furent chargés de les remettre en personne à la reine et à Castelrodrigo. On était si pressé d'avertir ce dernier, que, si le courrier ne le trouvait pas à Bruxelles, siége de son gouvernement, on devait le chercher sans retard partout où il serait (1).

La lettre écrite en commun à la reine par le Parlement et le Gouverneur, exprimait vivement le désir de voir le traité suisse aboutir à bonne fin, et l'impossibilité où était la nation d'y arriver si elle était abandonnée à elle-même. On y lisait :

« Comme la solde qui est promise par projet du traité « pour les soldats et officiers des troupes suisses, qui doi« vent estre appelées pour nostre deffense, comme aussi « l'armement, s'il y en a aulcun, et aultres semblables dé« pendances de telles levées, ainsy que l'augmentation de « la gracieuse recognoissance en faveur des cantons qui « entreront dans la ligue, *emportent une charge qui, à « cause de sa grandeur, ne peut estre soubstenue que par « des souverains*, ceste province desjà épuisée par les « dernières guerres, par les efforts qu'elle vient de faire « ceste année pour se mettre en estat de s'opposer aux « nouvelles et injustes prétentions de la France, par les « dons gratuits qu'elle a payé et doit encore payer à Vostre « Majesté, et par les frais qu'elle a desjà faict pour ceste « négociation, se confie que Vostre Majesté agréera *que les « dits Estats se chargent seulement des deux mille francs « par mois qui doivent estre payés aux cantons associés, « toutes les fois qu'ils seront en guerre*, et *subvenir encore à*

(1) *Ibid.*, p. 186.

« *la dépense qu'il convient de faire pour l'heureuse issue*
« *de la dite négociation, et pour les recognoissances qui doi-*
« *vent estre distribuées, excédant le tout cinq cent mille*
« *francs.* Qu'est une somme que les dits Estats seront
« obligés de prendre par emprunt hors de la province,
« parce qu'il ne s'y en peut rencontrer une pareille. Et
« d'aultant que les Suisses ne voudront apparemment con-
« clure le dit traité, qu'ils ne sachent avec certitude où se
« pourront prendre les deniers pour la solde et armement
« de leurs soldats, nous sommes obligés de représenter à
« Vostre Majesté que, à moins qu'elle n'ait la bonté de
« déclarer qu'elle y fournira, ainsy que à l'augmentation
« de la gracieuse recognoissance, et que, pour toutes les
« dépenses de la levée et entretien des dits Suisses, elle ne
« donne des assignaux spéciaux tels que pourront estre
« les revenus des saulneries et de son domaine, et,
« comme ils ne peuvent suffire que pour une petite
« partie de la dite dépense, il est nécessaire de pourveoir
« à l'establissement d'un fond de deniers auquel on puisse
« recourir; sans quoy non seulement le dit traicté ne se
« conclura pas, mais encore, quand il seroit conclu, il
« demeureroit infructueux, *parce que la province n'aura*
« *jamais la puissance de l'effectuer ;* et, faute d'y satisfaire
« au lieu de s'estre acquis l'estime et l'amitié des Suisses,
« on encourroit leur aversion (1). »

On sentait les forces de la nation tellement épuisées que, dans leur délibération, les États se demandèrent s'il ne convenait pas en écrivant, de chercher à obtenir, même pour la première partie du traité, c'est-à-dire pour les 600,000 fr., le secours de l'Espagne. Mais le Parlement et le Gouverneur ne furent pas de cet avis : ils jugèrent cette requête im-

(1) Voy. la lettre du Gouverneur et du Parlement à la reine d'Espagne, 20 août 1667. DE TROYES, *IV*, *p. 189* et suiv.

prudente, la nation devant conserver à sa charge, du moins pour partie, les dépenses d'une négociation qu'elle avait elle-même provoquée.

Cependant les courriers étaient partis, se dirigeant en toute hâte vers Madrid et Bruxelles, emportant les lettres des trois pouvoirs et le projet du traité suisse. A ces lettres Wateville en avait joint deux autres, adressées l'une à Castelrodrigo dans les Pays-Bas, l'autre à son propre frère le marquis de Wateville, personnage en crédit à la cour d'Espagne (1). Du côté de cette puissance le succès, malgré tant d'efforts, demeurait incertain. Aussi au départ des courriers, on n'était pas sans inquiétude, et l'on se demandait : que va-t-il arriver ? Que répondront, chacun de son côté, la reine régente et le marquis de Castelrodrigo ? Si l'Espagne, épuisée par les guerres passées et présentes, refuse son concours pourtant si indispensable, qu'adviendra-t-il du traité suisse ?

Cependant, dès le mois d'août, une ouverture insidieuse, dont nous parlerons plus tard, avait été faite du côté de la France, celle d'un accommodement direct avec la Franche-Comté, sans l'intermédiaire du corps helvétique. Ce projet était séduisant. Dès le 15 août les États, le Gouverneur et le Parlement s'y rattachèrent. Il était bien dangereux ; si la ligue helvétique l'apprenait, on allait l'aliéner peut-être pour toujours. La France avait trouvé ce moyen adroit de briser une alliance qui lui inspirait beaucoup de crainte. Cependant, donnant dans le piége, les trois pouvoirs de Bourgogne, par leur délibération du 15 août, résolurent de faire marcher de front les deux projets (2).

(1) « Le baron de Wateville connu par ces dernières guerres et par « l'ambassade d'Angleterre, maintenant ministre d'Espagne et du con- « seil suprême de Flandre à Madrid. » PELLISSON, *Conq. de la Franche- « Comté.*

(2) « Sur les advis venus de France, que l'on estoit disposé de re-

Wateville, après un séjour de plusieurs semaines à Dole, avait quitté cette capitale pour revenir à son abbaye de Baume ; mais il ne trouva guère dans ce séjour paisible le calme et le repos de la solitude. L'œil attentif à tous les événements, l'oreille ouverte à tous les bruits, il suivait avec une ardeur inquiète sa grande affaire dont les lenteurs l'alarmaient. Chaque jour de retard semblait un siècle à sa bouillante nature. Qu'allait-il advenir de tant de promessess, qu'il avait faites aux chefs des cantons ? Déjà il lui semblait voir sa négociation compromise, ce peuple si avide d'argent refroidi et défiant, les cantons livrés sans défense à l'or et à toutes les séductions des agents de la France. Pour marcher plus vite, il avait cru qu'on pouvait se passer de la ratification de l'Espagne, comme si son traité n'était que l'interprétation d'un traité plus ancien. Mais le Parlement y avait vu, non sans raison, un traité nouveau, pour lequel la ratification du souverain était nécessaire.

Ces lenteurs donnaient libre carrière aux ennemis de Wateville, qui ne cessaient de décrier son projet comme impraticable, ou comme une spéculation intéressée de sa part (1), tandis que l'accommodement direct avec la France, beaucoup moins dispendieux, pouvait être d'une exécution facile. Ce projet ayant, dès l'origine séduit les États, on avait résolu de nommer un conseil composé seulement de

« nouveler la neutralité, et que les moyens d'y parvenir estoient desjà « quelquement introduits, les États proposent à son Excellence (le « Gouverneur) et à la Cour, si, en la conjoncture du temps, il ne seroit « pas utile et advantageux d'embrasser cette voie comme plus utile et « plus prompte que celle de l'entremise des Suisses, sans pourtant s'en « relascher. » *Délib. du 15 août 1667.* Reces de *de Troyes*, IV, p. 197. Adhésion du Parlement et du Gouverneur. *Ibid., p. 198.*

(1) On disoit qu'il ne faisoit pas voir à qui il avoit promis les gratifications... (*Apolog. de Laubespin. p. 102.*)

trois membres qui suivraient l'affaire dans le plus grand secret (1). Ces commissaires, choisis dans l'ordre le plus élevé, étaient le gouverneur marquis d'Hyenne, le président du Parlement et l'archevêque de Besançon. Les dix-huit sans exception et nombre de membres du Parlement s'étaient ralliés à ce parti, notamment le conseiller Boyvin, fils du célèbre président, Jobelot qui devint le chef de la Cour, Jault, autre conseiller, plus tard vice-président, et l'abbé de Bellevaux, Guillaume de Précipiano, conseiller-clerc, qui embrassa cette cause avec la plus grande chaleur, tellement qu'on disait qu'il était le chef du parti (2).

Il était dur pour Wateville de voir ses services dont il avait conscience, méconnus et récompensés par tant de traverses et des bruits déshonorants. Il eut cependant la force de ce contenir, et, sans montrer la plus légère émotion, il écrivit de son abbaye de Baume, le 27 septembre, au Parlement la lettre suivante :

« Messieurs, lorsque j'estois à Dole (au mois d'août), « on asseuroit, sur les lettres des sieurs Colombet et « Michaud, que nous aurions bientôt un accomodement « par la voye de monsieur l'archevesque de Lyon ; depuis « j'ai appris qu'on s'est adressé au sieur Mouslier par « l'entremise des sieurs Facio et Morel ; j'entends aussy « que le sieur Mairet (3) faict de mesmes offres de son « costé, et, *ne sachant si tout cela aura l'issue qu'on s'est « persuadé*, je suis obligé de vous advertir qu'on m'a écrit « de Genève que nous ferons bien de faire bonne provi-

(1) *Recès de de Troyes, IV, p. 113.*

(2) Voy. les *Mém. de* Jules Chiffet, *I, p. 91 et s.*, dans les *Doc. inéd. sur l'hist. de la Franche-Comté.*

(3) Le célèbre auteur de Sophonisbe, né à Besançon, et habitant dès ongtemps Paris, où il avait été l'une des créatures de Richelieu. Attaché à son pays, il avait été plusieurs fois mêlé aux efforts faits pour obtenir à la Franche-Comté des suspensions d'armes avec la France.

« sion de munitions, hommes et argent ; d'ailleurs on m'a « reservy de différents endroits que les ennemys prétendent prendre quartier d'hyver dans ceste province, « faisant desseing de faire entrer les troupes de Savoye « du costé de Nantua, et celles de la Bresse par Saint-« Amour, et celles de Loraine et Alsace par le bailliage « d'Amont. Je ne sais si ces nouvelles sont véritables, mais « je crois qu'elles sont à craindre, et qu'elles doivent « nous obliger à faire tous nos efforts pour nous en garantir par les armes, si les voyes d'accommodement ne « peuvent avoir l'effet qu'on prétendoit..... Pour moi je « ne puis vous offrir que l'effect de la négociation de « Suisse, au cas que l'on veuille avoir d'autres troupes « que les nostres, que je ne crois pas suffisantes pour tout « ce qui sera nécessaire, estant bien à considérer l'importance qu'il y a de mettre de bonnes garnisons dans « Salins et Besançon....

« Je crois que quatre mille hommes de pied et deux ou « trois cents chevaux suisses joints à nos gens pourroient bien empescher qu'on ne prît des quartiers « d'hyver, et que le ravage que la province souffriroit d'un « tel logement est beaucoup plus considérable en soy (sans « y comprendre les conséquences et les suites) que la « paye qu'on donnera à ces Suisses. »

Dans la même lettre, Watteville aborde enfin le point capital de la difficulté ; mais sa réponse laisse apercevoir tout son embarras : « On pourra dire qu'on ne peut songer aux « Suisses avant les responses de Sa Majesté ET SANS ARGENT, « mais je crois que, puisque nous avons tenté d'autres « voyes sur la confiance qu'elles seroient agréées (1), nous « pourrons aussy passer outre à celle-ci avec plus d'as-

(1) Allusion à l'accommodement direct poursuivi par les chefs de la nation franc-comtoise, quoique non autorisé par le Gouverneur général.

« surance, et, *pour l'argent, nous y pouvons employer* « *celuy dont on se vouloit servir pour des accommodements,* « *au cas où ils ne puissent réussir* (1). »

Evidemment cette solution n'en est pas une, il n'y avait aucune comparaison, pour les sommes à trouver alors, entre l'accommodement direct et le traité suisse.

Il le savait bien ; tous les pouvoirs de la province, et lui même, avaient reconnu l'impossibilité absolue que la nation pût à elle seule accomplir dans leur totalité les conditions d'un traité si onéreux (2).

Si la France eût été sincère, il n'y avait de possible, dans l'état des finances de la Franche-Comté, que l'accommodement direct. « Aussi, dit avec raison un contemporain, toute l'espérance du pays étoit tournée aux « traittés d'une ligue avec la Suisse, ou d'une neutralité « avec la France, *n'ayant d'argent que pour se procurer ce* « *dernier remède* (3). »

Quoique, à la demande des États, Wateville eut écrit pressamment en Flandre et en Espagne, on remarquera que, dans cette lettre, il n'y fait aucune allusion. Politique clairvoyant, il n'en espérait rien ; il savait que l'Espagne était dès longtemps ruinée par une guerre de soixante ans contre les Portugais et les Catalans, la Hollande et les

(1) Lettre de Wateville, 27 septembre 1667. *Recès de de Troyes, IV, p. 219.*

(2) J'insiste sur cette impossibilité qui est le nœud de la question, et que tous les contemporains sans exception ont reconnue, jusqu'à Laubespin, qui pourtant se déclare partisan du traité suisse. « Les conditions imposées par les cantons, dit-il, étoient *d'une exécution impossible* par les grandes sommes qu'il falloit par avance leur fournir, et pour payer leurs troupes à des gages plus haut qu'il ne s'en paye en aucun estat de l'Europe. » (*Apologie du marquis de Laubespin, p. 17, 18.*

(3) A Nicolas, *Discours et relation véritable sur le succès des armes de la France dans le Comté de Bourgogne en 1668.*

Pays-Bas (1) ; et effectivement Castelrodrigo a avoué depuis qu'alors il n'avait pas d'argent (2).

Longtemps attendue, la réponse du gouvernement général des Pays-Bas, datée du 26 septembre 1667, arriva enfin dans la première quinzaine d'octobre (3). Elle confirmait pleinement les prévisions de Wateville. Castelrodrigo ratifiait le projet du traité suisse, mais sans accorder rien de plus. Il admettait cependant l'envoi immédiat d'un corps suisse de mille hommes en Franche-Comté. « Comme les « ennemys, disait-il, n'y sont pas encore entrés à main « armée, et que la province ne doibt pas être surchargée « sans nécessité, pour le présent la levée de mille Suisses « suffira pour renforcer les garnisons des postes et places « générales d'icelle, et, qu'attendu les frays extraordi- « naires que Sa Majesté doit supporter à cause de la « guerre qu'elle soubstient, et l'impossibilité qu'il y a à « présent de soldoyer les dits mille Suisses, tant officiers « que soldats, d'autres deniers que de ceulx provenant du « surhaulsement du sel à faire, ou aultre telle imposition « que vous jugerez moins onéreuse au public et à la pro- « vince, il conviendra par provision les payer des dits de- « niers, ensemble tous les autres frays dépendant de la « dite négociation. »

(1) « Les Portugais et les Catalans, la Hollande et les Pays-Bas, par « une guerre de soixante ans avoient épuisé toutes les ressources de « l'Espagne. » (Nicolas, *ouv. cité*, *p.* 47.)

(2) De Gourville raconte dans ses mémoires qu'étant à Bruxelles, en 1668, il vit le marquis de Castelrodrigo qui lui avoua que (l'année précédente) il ne doutait pas qu'on n'eût la guerre, « mais qu'il fit semblant « du contraire, parce que *n'ayant point d'argent* à donner à ceux qui « lui en demandoient sous ce prétexte, les uns pour réparer leurs « places qui en effet étoient dans un grand désordre, les autres pour « acheter des munitions.... » (*Mém. de Gourville, p.* 518, *édit. Michaud, t.* 29 *de la nouvelle collection des Mém. de l'hist. de France.*)

(3) Lettre de Castelrodrigo, 26 septembre 1667. (De Troyes, *Recès, IV, p.* 236, 237.)

Ainsi abandonnée à elle-même, la province, en face d'une situation que toutes les autorités avaient reconnue impossible, se trouva dans le plus extrême embarras. Encore, par l'effet d'un incroyable aveuglement, les députés à l'également ne furent, dans une conjoncture si pressante, convoqués pour en prendre communication, que le 19 novembre (1). Atterrés par cette lettre du Gouverneur général, et ne sachant que résoudre, ils prirent le parti d'adresser à la reine, qui ne répondait rien, une seconde supplique plus pressante que la première, et une autre à Castelrodrigo pour demander à titre de secours l'abandon des revenus du domaine royal (2). On parla même d'écrire à don Juan d'Autriche, qui venait d'être appelé au gouvernement des Pays-Bas. Mais ce projet si simple fut abandonné par la crainte de déplaire à Castelrodrigo que l'on redoutait mortellement (3).

On ne savait où trouver de l'argent. Le duc de Lorraine, Charles IV, avait, il est vrai, offert dès le mois d'août, un prêt de 300,000 fr. Mais il avait, depuis la guerre de dix ans, laissé dans la province un si mauvais souvenir, que l'on s'effrayait de s'engager avec un semblable créancier (4),

(1) Séance des députés de l'État, 19 novembre 1667. De Troyes, *Recès*, IV, p. 200 et s.— Une lettre du Parlement, adressée à Yennes le 5 novembre 1667, nous donne l'explication de cette impardonnable lenteur; c'est que à raison des vacances, une partie des magistrats étaient absents de Dole, que leur permission était nécessaire pour la convocation des XVIII, et qu'en conséquence il fallait attendre la Saint-Martin, jour de la rentrée de la Cour. (*Apolog. d'Yennes*, pièces justif., *p. 81.)*

(2) .... Impossibilité d'y satisfaire si nous n'estions assistés des revenus des domaines de Sa Majesté, à défaut de quoi le traité demeureroit sans effet et la province se déserteroit. (*Séance des députés de l'État, 23 novembre 1667*. De Troyes, *Recès, IV, p. 217.*)

(3) Séance du 23 novembre 1667. (*Ibid., p. 217-218.*)

(4) *Recès* de de Troyes, IV, p. 240 et 177.

capable de poursuivre sa dette les armes à la main. Cette proposition fut donc abandonnée. Les États embarrassés et indécis revinrent à l'idée de prendre, sauf à le remplacer plus tard, l'argent de la milice ; mais ce moyen déjà rejeté parut si dangereux, en face d'une invasion peut-être imminente, que le Parlement s'y opposa d'une manière absolue, et demanda qu'on n'en parlât plus (1).

Qui eût cru que, dans des circonstances si désespérées, Castelrodrigo aurait l'idée d'enlever aux Bourguignons la ressource du dernier don gratuit pour l'employer, non au service de la province, mais à la guerre des Pays-Bas ? Cependant ce bruit s'en répandit avec insistance. En face d'un projet si révoltant, les députés de l'État retrouvèrent toute leur énergie, et déclarèrent hautement qu'à aucun prix il ne laisserait sortir cet argent du pays (2).

Il y a dans le cours des événements, des situations telles que, quoi que fasse la sagesse humaine, elle ne peut plus prendre qu'un mauvais parti. Le mal était dans le labyrinthe inextricable où se trouvait la Franche-Comté (3). La cause de ce mal était le fait de l'Espagne qui, sans aucun

(1) Séance des députés du 26 novembre 1667. (*Ibid.*, *p.* 230.)

(2) *Recès* de de Troyes, IV, p. 225.

(3) « Les dons gratuits dont le Comté avoit servy le Roy se montoient à 500,000 fr. en deniers ; à quoy si l'on ajoute 50,000 escus « de munitions qu'il a donné au Roy dans la dernière assemblée, 90,000 « à quoy il a été imposé pour sa quotepart pour les assistances à « l'Empire contre le Turc, le prix extraordinaire du sel auquel il « s'est volontairement soumis, l'argent contribué pour l'entretien de « ses milices, et les frais qu'il a faits pour se procurer l'assistance des « cantons Suisses, on trouvera facilement la somme de trois millions « sept cent cinquante-deux mille francs, au moins en cinq ans. » *(Apologie du marquis d'Yennes*, p. *10 et 11.)* — « Les dons gratuits et « le reste de la substance du Comté s'en sont allez aux États de « Flandre, ou en France par les suspensions d'armes. (Nicolas, *Relation*, *p*. *25*.)

égard aux malheurs de la nation et aux preuves de dévouement admirables qu'elle lui avait données, s'était obstinée à consommer sa ruine, et l'avait mise hors d'état de faire, par le traité suisse, usage de son dernier moyen de salut.

Aussi, ce qui frappe dans les derniers mois qui précèdent l'entrée des troupes de Louis XIV dans la province, c'est l'embarras, le trouble, la lenteur, l'indécision ; c'est surtout le manque d'hommes capables. On aperçoit le danger, et on ne sait comment y faire face, on imagine cent expédients et on ne s'arrête à aucun. Pour trouver de l'argent on parle d'un emprunt à faire. Mais comment trouver des prêteurs, et quel sera le chiffre de l'emprunt ? Pour le déterminer, le Parlement décide qu'on attendra le temps où les conditions de l'accommodement direct avec la France seront connues. Quelques-uns parlent de mettre la main sur le produit des octrois des villes. Un premier haussement de douze francs par charge de sel avait été imposé sur quarante-deux mille charges ; on décide de faire un second haussement pareil. Ce double impôt produira près d'un millon. Mais comment le recouvrer sans réduire les communautés au désespoir, et sans faire fuir les habitants ? Et cependant le pays, si peu peuplé encore, n'a pas besoin de voir son sol déserté par la moitié de ses défenseurs,au moment où, selon toute apparence, il va être envahi ; puis quelles lenteurs pour recouvrer un pareil impôt ! Nombre de campagnards ne sont-ils pas insolvables ? On aperçoit ce mal, l'on n'y trouve d'autre remède que de faire, dans chaque communauté, payer le riche pour le pauvre, au besoin par les voies de la contrainte (1). Mais d'autres difficultés viennent encore aggraver celles qui précèdent. Le prix extraordinaire du sel fût-il, dit un contemporain, membre du Parlement, obtenu dans toute son éten-

(1) *Recès de* DE TROYES, IV, p. 214.

due et sans embarras, cette ressource s'évanouit à l'instant même où elle va devenir plus nécessaire. « Les fermiers « amodiateurs des salines avoient réservé comme con- « dition expresse, qu'à la première guerre dans le Comté, « ils seroient licenciez de leur bail, attendu que par les « effets de la guerre, tout débit de sel leur étoit enlevé (1). »

L'embarras est au comble, le temps s'écoule et les mauvais jours approchent. Ne sachant où donner de la tête, le Gouverneur revient brusquement à l'idée de poursuivre le traité suisse et de convoquer les dix-huit pour trouver l'argent nécessaire (2). Mais ce n'est là qu'un simulacre pour couvrir sa responsabilité. Il sait mieux que personne que les conditions de ce traité sont impossibles : lui-même l'avait déclaré par écrit (3). Et, quand à la dernière comme à la première heure, le Parlement lui allégua cette impossibilité (4), il ne trouva absolument rien à répondre.

(1) NICOLAS, *Relation*, p. 28.

(2) *Recès de* DE TROYES, *tom. IV*, *p. 213*.

(3) *Voy. supra* et DE TROYES, IV, p. 190.

(4) Le marquis d'Yennes reconnaît avoir reçu du Parlement la lettre suivante du 5 octobre 1667, qu'il insère dans les pièces justificatives de son apologie : « Nous estimons impossible de tenir la campagne sans « nous fonder sur les Suisses, que M. l'abbé de Baume dit que nous « pourrons faire venir dès maintenant pour nous opposer à ceux qui « viendraient prendre des quartiers d'hyver en ce pays. *Si Vostre « Seigneurie fait réflexion aux conditions imposées dans le projet de traité, « elle jugera tout à fait impossible de fournir ce qui a été promis aux « Suisses, ni ce qu'il faut leur avancer avant que de sortir de leur « pays....* » *(Apologie du marquis d'Yennes, p. 74.)* A un langage si net, le Gouverneur, qui répond le lendemain, ne hasarde pas un seul mot pour le combattre (*p. 29 et 30*). Ce qui ne l'empêche pas d'avancer, quelques pages plus loin, par une contradiction flagrante, « que la pro- « vince a été privée de l'unique secours qu'elle pouvoit espérer d'une « alliance défensive avec les cantons helvétiques, par un aveuglement « dont toutes les lumières du raisonnement n'ont pu éclairer les « ténèbres. » (*Ibid.* p. 48.)

Au milieu de cette confusion, et, sous le coup de la nécessité, le Parlement, qui sent son impuissance, se rattache plus que jamais au projet qui coûtera le moins cher, celui de l'accommodement direct avec la France. En réalité, on était à la discrétion d'un ennemi qui n'épargnait ni la ruse ni les artifices. On apprend que Condé vient d'arriver à Dijon, siége de son gouvernement (décembre 1867). Le Parlement lui députe deux de ses membres, Jobelot et Laubespin. Le prince les reçoit avec courtoisie, simule le plus grand bon vouloir pour la neutralité, mais suscite adroitement des obstacles, gagne du temps, et prépare aussi secrètement que possible l'armée qui dans un mois va envahir le Comté. La Bourgogne est dans les alarmes, et l'année 1667 se clôt au milieu de ces cruelles incertitudes (1).

Depuis longtemps cependant les avis d'une invasion prochaine arrivaient de toutes parts. Ils redoublent à cette époque. Le Gouverneur l'écrit au Parlement, le presse de profiter des derniers jours qui lui restent. Il est trop tard.

Nous allons voir que la conquête de la Franche-Comté était inévitable.

La Franche-Comté a-t-elle été trahie et vendue à Louis XIV ?

Quand on se rappelle que, dans la terrible guerre de dix ans, cette province a résisté, sans être vaincue, à tant d'invasions des armées françaises dirigées par le génie de Richelieu, et que, en 1668, elle a été conquise en quinze jours

(1) « Les affaires de l'accommodement de cette province avec la « France ne sont guères plus avancées qu'au temps de la dernière as- « semblée. » (*Séance des députés du 29 décembre 1667*. De Troyes, *Recès, IV, p. 249*.

par celles de Louis XIV, on est saisi d'étonnement, et cet étonnement conduit sans peine à l'idée d'une trahison.

Revenus à eux-mêmes après une première stupeur, les Franc-Comtois, si fiers de leur réputation de nation aussi fidèle qu'invincible,se persuadèrent qu'ils avaient été trahis, et l'orgueil national, profondément ému, ne vit plus dans les chefs du pays que des hommes vendus qui l'avaient livré à l'ennemi (1).

Aussi nulle part ces derniers n'ont eu d'accusateurs plus déclarés que dans le peuple même de la Bourgogne. Répété par mille bouches, ce bruit est passé dans les récits de l'histoire, et Voltaire s'en est rendu l'interprète quand il le traduit ainsi dans son siècle de Louis XIV :

« Quoi qu'en dise Pellisson, on ne se borna pas à em-« ployer la force. On gagna d'abord quelques citoyens par « des présents et des espérances. On s'assura l'abbé Jean « de Wateville... Il eut la parole d'être grand doyen, et « d'avoir d'autres bénéfices. On acheta peu cher quelques « magistrats, quelques officiers, et à la fin le marquis « d'Hyenne gouverneur général devint si traître qu'il ac-« cepta publiquement après la guerre une grosse pension « et le grade de lieutenant général en France. Ces intri-« gues secrètes à peine commencées furent soutenues par « 30,000 hommes (2). »

De ces coupables intrigues, de cette trahison précédant l'entrée en campagne de l'armée française, Voltaire ne donne aucune preuve, et il n'en a aucune à donner. Au contraire j'ai eu en main, et j'ai étudié avec le plus grand

(1) « Une prompte conquête en ce pays estoit un événement si inconnu pour nous, que nous avons esté jetez dans le désespoir et dans la fureur, quand nous avons pu remarquer nostre surprise... (*Apologie de Laubespin*, *p. 290.*)

(2) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. IX intitulé : *Conquête de la Franche-Comté*

soin toutes les pièces originales du temps, fort nombreuses dans nos archives, et je n'y ai rien vu de semblable.

Pellisson, qui accompagnait Louis XIV, a fait en France les mêmes recherches, et est arrivé au même résultat.

« Je n'ignore pas, dit-il, que si l'on veut en croire de « certains Comtois, préoccupés d'une folle passion pour « leur patrie, tout se sera passé par de secrètes intelli- « gences chez eux : don Jean de Wateville et le marquis « d'Yennes auront été *pratiquez et gagnez longtemps « devant*... Ils ajouteront que les gouverneurs ont vendu « leurs places, marqueront les sommes données ou les es- « pérances de bénéfices et de dignitez. Pour moi, qui « n'écrirai jamais d'histoire si je ne puis le faire qu'en « altérant la vérité, après avoir fait plus de diligence qu'il « m'est permis de le dire pour en être informé, j'ai connu « très clairement et à n'en pouvoir douter, qu'il n'y a rien « en cela que de chimérique (1). »

Sans doute, dès les premiers jours de l'invasion, lorsqu'il a été visible pour tous que la conquête était inévitable,et que toute espérance de salut était perdue, la conduite du marquis d'Yenne et celle de Wateville ont été indignes de gens d'honneur. En faisant capituler le château de Joux et celui de Sainte-Anne, en aidant de concert avec Wateville à la reddition de Gray, les actes du marquis d'Yennes n'ont plus été ceux d'un Franc-Comtois et d'un Gouverneur de la province. Mais jusque là ces deux hommes avaient été sincères et irréprochables.

L'un et l'autre avaient voulu et cherché le salut de la province ; pendant quinze mois le marquis d'Yennes n'a cessé de presser le Parlement de prendre les mesures de défense. Ses efforts ont été inutiles près d'un corps dominé par « sa tendresse exagérée pour le peuple (2) ; » mais tout

(1) *Continuation des Mémoires de littérature*, VII, p. *189 et s*.
(2) *Apolog. d'Yennes*.

a changé dès que les premiers bataillons français ont paru à la frontière et passé la Saône. Dès ce jour le marquis d'Yennes perd la tête ; sans espoir, il est sans force, toute son énergie l'a abandonné, il maudit le sort qui le déshonore, il maudit le Parlement qui ne l'a pas secondé à temps (1). Il ne veut plus rien avoir de commun avec lui. Vainement on le supplie de venir à Dole pour concerter la défense, il s'obstine à ne pas quitter Gray, sa résidence ordinaire. La Cour est réduite à lui dépêcher le conseiller Jacquot, son compagnon de table. Il cède enfin, et arrive à Dole, mais, dès qu'il a pris place au Parlement, c'est pour déclarer qu'il n'y a pas de résistance possible, et que les divisions ont perdu la province (2).

Là-dessus, et lorsque les billets ont été écrits pour la levée de la milice, il se prépare à partir, et quitte cette ville le 2 février premier jour de l'invasion. Il est, par ordre de la Cour, accompagné de l'avocat fiscal de Mesmay, qui ne doit plus le quitter. Dès lors il erre dans la campagne, sans prendre aucune mesure de guerre, sans essayer de presser la tardive levée de la milice. Il fuit d'étape en étape, de Gray à Besançon, de Besançon à Ornans, d'où il s'avance au plus près voisinage de la frontière suisse, et s'enferme éperdu dans le château de Joux, où il arrive à trois heures du matin.

De là il envoie son compagnon de route à Berne et à Fribourg, où Watteville, rentrant en Suisse, l'a inutilement précédé. Il fait un pressant appel de secours à Bruxelles et à Milan, mais sa voix se perd dans le désert ; les plus mauvaises nouvelles lui arrivent de toutes parts, Besançon et Salins ont été attaqués et se sont rendus. Les Suisses, sollicités par Wateville, puis par de Mesmay ne veulent plus entendre parler du traité d'alliance. Il sont

(1) *Apologie d'Yennes*, p. 4.
(2) *Mémoires de* J. Chiflet, *I, p. 100-101.*

irrités et mécontents, on a abusé de leur bonne foi aucune des promesses qu'on leur a faites n'a été tenue ; l'alliance défensive est restée sans suite, il est trop tard, les passages pour arriver aux villes principales du Comté sont fermés ou vont l'être par les armées françaises, et les cantons sont décidés à ne rien faire contre la France.

Les perplexités d'Yennes augmentent ; il ne songe plus qu'à fléchir le vainqueur et à se le rendre favorable au prix de toutes les humiliations. Cependant, le 10 février, toujours au château de Joux, il écrit en langue espagnole à don Louis de Léon, gouverneur du Milanais, la lettre suivante :

« Excellentissime Seigneur,

« Depuis celle que j'écrivis à Votre Excellence le 6 de « ce mois par exprès, je lui dirai que, la nuit du même « jour, arrivèrent deux armées, l'une pour assiéger la « ville de Salins, commandée par le duc de Luxembourg, « et l'autre pour faire le siége de Besançon, commandée « par le prince de Condé ; que, le même jour, ils ont « occupé avec de la cavalerie les postes autour de Dole et « de Gray, et que, pour commencer le siége de Dole, ils « attendaient l'arrivée du Roi très chrétien. Le 6 du cou- « rant, la ville de Salins se rendit en un jour, à raison de « la faiblesse de ses murailles, et celle de Besançon aussi- « tôt, par d'autres motifs trop longs à exposer. Celle-ci « étant occupée le 8, le prince y entra et y prit un repas ; « mais il fut coucher au camp, et marcha le 9 avec son « armée pour attaquer la ville de Gray, en même temps « que le roi de France en personne assiégeait celle de « Dole ; et ces deux attaques se font, en laissant autour « de Salins qui s'est déjà rendu, le corps d'armée que « commande le duc de Luxembourg. De cette manière, « cette province est envahie par trois armées considérables « et un camp volant commandé par le comte de Bissy, le-

« quel, du 4 au 9 de ce mois, a occupé les villes de « Bletterans, de Saint-Amour, d'Orgelet, de Saint-Claude, « de Lons-le-Saunier, de Château-Châlon, de Poligny, « d'Arbois et autres châteaux de peu d'importance. Tous « les chefs de ces troupes donnent des sauvegardes de la « part du Roi très chrétien à ceux qui le demandent, et « qui sont en grand nombre (1). C'est pourquoi je n'ai pas « de quoi les défendre, étant réduit par le manque de trou« pes, qui a toujours été dans cette province, à être ren« fermé dans le château de Joux avec le baron de Saint« Moris et dix à douze personnes, gentilshommes et valets « à mon service, et à attendre des secours de Sa Majesté, « que Dieu garde, et de ses ministres, et à voir la fin des « événements malheureux qui se sont succédé dans cette « province attaquée si vivement, et si peu en état d'y « résister. Je suis si mal accompagné, comme je le dis à « Votre Excellence, parce que les ennemis sont entrés si « brusquement, avec une telle puissance et de tant de « côtés à la fois, que je me suis vu réduit à passer à « travers toute la province, toujours suivi par des partis « ennemis, et que le défaut de troupes m'a obligé à entrer « dans cette place avec peu de monde, après avoir pourvu « en chemin, quoique sans argent ni soldats, aux châteaux « d'Ornans à trois lieues de Besançon et de Sainte-Anne à « deux lieues de Salins ; celui de Châteauvilain était déjà « pourvu auparavant. J'ai maintenant des nouvelles, que « ceux de Faucogney, de Saint-Hippolyte, de Châtillon-sous« Maiche, le sont de manière à ne pas recevoir de sauve« gardes ; celui de Joux l'est de la même manière, excepté « qu'il n'a pas d'artillerie, celle qu'il avait avant la guerre

(1) *Todos los cabós destas tropas dan salvagardias de parte del Re christianissimo a quantos las piden, que son muchos.* (Lettre du 10 février 1668, dans les pièces justif. de l'*Apologie du marquis d'Yennes*, p. 115.)

« de France ayant été livrée lors de la paix générale. Ce « qui m'oblige à vous envoyer cet exprès, c'est que, lors « même que, avec ces châteaux, nous occupons plus de « quatorze lieues de long et cinq de large, nous sommes « réduits, faute d'argent, à ne pouvoir faire subsister le « peu de gens qu'il y a en garnison dans ces châteaux, et, « faute de troupes à ne pouvoir maintenir les paysans dans « leurs maisons, pour que, au moins, ils les pourvoient de « pain. Par là Votre Excellence verra l'importance qu'il y « a de me faire parvenir sur le champ et en espèces (les « lettres de change ne pouvant se recouvrer à temps), au « moins 20,000 écus par des personnes à cheval, et qui « fassent toute diligence pour entrer dans ce château de « Joux, qui confine d'une lieue et sans danger le comté de « Neuchâtel ; d'un autre côté, nous n'avons des munitions « pour quatre jours dans aucun des châteaux que je tiens « en ma possession ; et ainsi je représente à Votre Excel- « lence que, faute de 20,000 écus et sur le champ, je « cours risque de perdre l'occasion d'acheter des muni- « tions de guerre, et de lever et payer gens suffisants « pour maintenir le moindre de ces châteaux au moins « vingt jours, pendant que les armées de France sont « occupées aux siéges de Dole et de Gray. Votre Excellen- « ce me pardonnera si je la supplie d'envoyer les lettres « ci-incluses, tant à la Reine (celles qu'on adresse à Madrid « ne pouvant passer par la France) qu'au marquis de « Castelrodrigo, parce que les troupes françaises ont coupé « le passage au courier d'Allemagne qui va d'ici en Flandre, « lettres par lesquelles j'expose à Sa Majesté et au seigneur « marquis de Castelrodrigo, comme je l'ai fait à Votre « Excellence, l'état des choses de cette province, et que si « l'on n'y remédie très brièvement, je crains que les « châteaux ne demandent les mêmes sauvegardes que les « villages que l'ennemi a occupés et qu'il attaque, et que, « faute de munitions et de gens que je puisse immédiate-

« ment lever, et faute d'argent, la province ne soit entière-
« ment perdue. Au contraire, si nous pouvons conserver
« les châteaux, nous avons un territoire à loger 50,000
« hommes, et des vivres à leur donner, pour maintenir
« parmi eux la discipline pendant bien des jours, et à re-
« gagner facilement celui que les ennemis ont occupé, à
« nous y loger avec peu de risques, et à entrer dans leurs
« terres, comme ils ont fait dans les nôtres. Que Dieu le
« fasse ainsi et garde Votre Excellence, comme je le désire.

YENNES.

Complétement abattu, sans force et sans espoir, comme il le dit lui même (1), il lui tardait d'en finir par une capitulation. Il avait amené avec lui au château trente-trois cavaliers et soixante-dix mousquetaires (2); quelques paysans seulement s'y étaient aussi retirés. Aucun des assiégés ne tira contre l'ennemi un seul coup de mousquet; loin de là, le marquis de Noisy s'était approché des murailles, Yennes l'aperçut et cria par une fenêtre que personne de la garnison ne fît feu (3). Il signait quelques jours après une capitulation écrite, où il autorisait de plus le gouverneur de Sainte-Anne à se rendre. Cette forteresse et celle de Joux, deux des plus fortes places de la Franche-Comté, tombèrent aussi sans coup férir, entre les mains des Français.

Le marquis d'Yennes, dans son apologie s'efforce de justifier cette capitulation, comme s'il y avait été décidé par le gouverneur baron de Saint-Moris et par le découragement des paysans. Mais cette vaine excuse est confondue par ce brave commandant, dont le récit est confirmé par toutes les lâchetés du faible Gouverneur (4).

(1) *Apologie du marquis d'Yennes, p. 46.*

(2, 3, 4) *Prise du château de Joux en 1668, Justificat. du baron de Saint-Moris.*

Après la capitulation, il se rendit au camp du Roi qui, après la prise de Dole, assiégeait la ville de Gray. Sur les ordres du Roi, et de concert avec Wateville qui l'avait précédé au camp, il entra dans la place, où leurs discours eurent une grande influence sur la capitulation.

Pour prouver la culpabilité du Gouverneur, on a beaucoup parlé de l'erreur de date dans la convocation des milices. Dans son apologie, le marquis d'Yennes la rappelle sans pouvoir l'expliquer (1). Jules Chiflet, témoin attentif des événements, y voit une certaine fatalité. « On proposa, « dit-il (2), pour quel jour on lèveroit cette milice, et on « résolut que sans perdre de temps, et dans les billets « portant les ordres, il y auroit ce mot *d'incessamment*. « Mais je ne sais comme depuis, par une certaine fatalité, « on n'y mit que pour le *dixième* (jour). Ce qui fut cause « de la perte de la province. » Effectivement, coupées par l'ennemi, les milices ne purent entrer ni à Besançon ni à Dole. Dunod, plus affirmatif, y voit presque une trahison, dont il laisse tomber le soupçon sur le marquis d'Yennes. « Les mandements, dit l'historien (3), pour faire « entrer les milices dans les places et châteaux-forts le 4 « février, suivant qu'on l'avoit délibéré, fixèrent cette « entrée au dix seulement. Fut-ce par équivoque, comme « le dit le marquis d'Yennes, qui étoit chargé de l'exé- « cution de cet ordre, *ou par trahison* ? C'est un mystère « qui n'a pu être approfondi. »

Il faut dire que, en portant ce jugement rigoureux, Dunod n'avait pas connaissance des mémoires de Jules Chiflet, bien mieux en état de juger les événements. Il est une autre source de lumière qui a aussi son importance.

(1) *Apologie du marquis d'Yennes, p. 40 et s.*
(2) *Mém. de* J. Chiflet, I, p. 102.
(3) Dunod, *Hist. du Comté de Bourgog., III, 705.*

C'est l'apologie du marquis de Laubespin. Il y parle, il est vrai, avec beaucoup de réserve de cette erreur, dont il semble éviter de relever la gravité. Seulement, ce qu'il dit suffit pour juger que les billets n'avaient point été préparés par le marquis d'Yennes seul, mais au sein du Parlement et par une commission dont Laubespin lui même faisait partie.

Après avoir retracé l'extrême difficulté qu'il y eut à décider Yennes à venir à Dole délibérer avec la Cour, l'auteur de l'apologie continue ainsi :

« M. le Gouverneur arrivant ensuite, le Parlement le « supplia de proposer tout ce qu'il jugerait convenable au « service du Roy.

« Parmy les propositions qu'on fit de part et d'autre, « celle des milices estant la plus importante et la plus « pressée, le Parlement députa ses deux chevaliers, « messieurs de Saint-Martin et de Laubespin, et trois con- « seillers, messieurs Jacquot, Jobelot et Chaillot, pour y « travailler incessamment avec le Gouverneur de la pro- « vince..... *Il fallut du temps pour imprimer ces billets « et pour les remplir et signer, il en fallut pour les en- « voyer dans les bailliages, pour de là les faire porter aux « communautés*, et il en avoit fallu donner aux miliciens « pour se rendre dans les places, selon qu'ils en estoient « plus ou moins éloignez ; cela alla dans des longueurs « qui donnèrent lieu aux ennemis d'en empêcher l'effet par « secret qu'ils observèrent et par leur diligence à entrer « dans la province (1). »

Ainsi Dunod s'est trompé quand il croit que la préparation des billets était confiée au marquis d'Yennes seul. J. Chiflet remarque de plus que l'erreur fut reconnue après leur envoi, et qu'on s'efforça, mais trop tard, de la réparer.

(1) *Apologie de Laubespin, p. 168.*

Il n'attribue point non plus à une intelligence préméditée et secrète la participation du marquis à la capitulation de Gray. Loin de là, dans sa verte franchise, il peint le malheureux Gouverneur, arrivant au camp du Roi dans l'attitude la plus humiliée, et, à son approche, mais avant qu'il parût, Louis XIV poussant un grand éclat de rire qu'il eut peine à contenir au moment où entra le marquis déconcerté (1).

Il faut en dire autant de Wateville, loyal aussi jusqu'à la conquête. Même à la dernière heure il offrit au Parlement de repartir, à ses frais, pour la Suisse, et de faire un dernier appel aux cantons : offre qu'il exécuta, mais qui, trop tardive, demeura sans effet. Seulement, quand il vit que tout était perdu sans ressource, il se fit français de bonne grâce (2), porta secours au plus fort, et, peu sensible aux scrupules de l'honneur, se hâta de prendre part au bénéfice de la victoire.

Pour les justifier l'un et l'autre de toute connivence concentrée d'avance avec le Roi, il est un fait de haute importance, qui n'a pas été remarqué. Pendant trois années, de 1668 à 1671, leur procès fut instruit en Bourgogne et dans les Pays-Bas (3), ils étaient l'objet des plus violentes préventions, et on n'épargna aucun effort pour découvrir la vérité. A la suite de cette instruction, ils furent décrétés de prise de corps, l'assignation affichée sur la grande place de Bruxelles, leurs biens saisis. L'acte d'accusation releva dans les plus grands détails tous les griefs articulés contre eux. Cependant, dans cette articulation, ne figurent ni le fait des milices à la charge d'Yennes, ni, contre lui et Wateville,

(1) *Mém. de* JULES CHIFLET, *tom. 1er, p. 173.*

(2) « Aussitôt après la reddition de Besançon, il fit dire au prince « de Condé qu'il devenoit français avec sa patrie. » (Pellisson, p. 183.)

(3) Voy. dans les *Mémoires de* J. CHIFLET, les assignations affichées à Bruxelles contre Yennes et Wateville, tom. 1er, p. 503 et s.

aucun acte de connivence antérieur à la conquête. Cette observation semble décisive.

La conquête de la Franche-Comté, dans les circonstances où elle a eu lieu, était un fait inévitable.

Les récits enthousiastes de l'histoire, les mille voix de la renommée et les accents passionnés de la poésie contemporaine ont célébré sur tous les tons, comme l'une des merveilles du règne de Louis XIV, la conquête de la Franche-Comté, accomplie en plein hiver et en quinze jours. Et cependant pour quiconque envisagera les événements de sang froid, c'était un fait inévitable.

Tout favorisa l'entreprise française, tout était propre à abattre le courage des Bourguignons, et à rendre leur résistance impossible.

Par ses frontières, la Bourgogne isolée et sans secours, était enveloppée et cernée de tous côtés par la France, excepté du côté de la Suisse devenue, comme nous l'avons vu, indifférente et presque ennemie (1).

Jamais la Bourgogne n'avait été plus faible. Le marquis d'Yennes, son gouverneur, l'appelle avec raison *une province démantelée* (2). Nombre des étrangers établis sur le sol bourguignon, n'avaient ni patriotisme ni attachement de cœur à la province. Plusieurs, loin d'offrir la moindre sécurité, étaient considérés comme autant d'ennemis (3). Le

(1) *Apologie de Laubespin, p. 14.*— La Suisse, dit-il encore, que nous avions regardée *comme notre unique ressource..... (Ibid, p. 91).* Quand Wateville et de Mesmay y retournèrent la dernière fois, on leur témoigna, un très grand mécontentement de la conduite des franc-comtois envers les cantons. *(Ibid. p. 108.)*

(2) *Apologie du marquis d'Yennes, p. 59.*

(3) *Apolog. de Laubespin, p. 114.*

pays même n'était qu'imparfaitement repeuplé. « Il n'y avoit « pas, dit un contemporain, la vingtième partie des habitants « d'ancienne origine, et, pour défendre ce pays abandonné « à ses seules forces, l'Espagne n'y avoit pas un corps de « troupes, un régiment, et même une seule compagnie (1). »

Complétement victorieuse dans les Pays-Bas, la France, qui n'avait jamais été plus forte, plus armée et plus unie, envoya en Franche-Comté trente mille hommes d'excellentes troupes, et pouvait en cas de besoin disposer de cent mille (2). Louis XIV prit le commandement de l'expédition. Il y engageait l'honneur de sa couronne ; dès qu'il fut entré sur le sol bourguignon, ce fut pour lui une nécessité de vaincre ; et sa présence fit des nobles et des seigneurs de son armée combattant sous ses yeux, autant de héros intrépides (3).

Préparée de loin, non sans astuce et dans le plus grand secret, par un chef tel que Condé, l'invasion fut subite et la consternation générale (4). La Franche-Comté prise au dépourvu, sentit son impuissance ; trois mois avant l'invasion, le marquis d'Yennes, gouverneur de la province, écrivait au Parlement de Dole : « *Nous n'avons ni hommes,* « *ni munitions, ni árgent* (5). »

Voyant l'extrême danger qui approchait, il n'avait cessé d'implorer le secours de l'Espagne, aussi embarrassée que lui. Elle le laissa pendant vingt-six mois, et jusqu'à la fin,

(1) *Ibid. p. 11.* Voyez aussi *p. 114.*

(2) « La France avoit cent mille hommes sous les armes et quatre « mois durant elle pouvoit les employer en pleine liberté. » (*Ibid, p. 284.*)

(3) « Sa présence étoit la moitié de leur courage et de leur ardeur. Pellisson, *continuation des Mémoires de littérature, p. 166.*

(4) Nicolas, *Relation, p. 60.*

(5) *Lettre du marquis d'Yennes au Parlement, septembre 1667.* Correspondance du Parlement de Dole, liasse du mois de septembre.

sans réponse (1). Même silence du côté de l'empire d'Allemagne qui avait reçu la subvention du cercle de Bourgogne, à charge d'assistance réciproque, et qui ne lui envoya pas un soldat (2).

Quarante jours avant l'invasion, le Gouverneur, au comble de l'inquiétude, faisait partir un gentilhomme du pays, Raincourt, pour les Pays-Bas, en le chargeant de porter à Castelrodrigo un pressant et suprême appel. Dans sa lettre il représentait avant tout le danger de Besançon et de Salins, qui furent en effet les premières places attaquées. Il n'avait pas à sa disposition les forces suffisantes pour défendre une seule de ces deux villes. Il était, disait-il, sans argent, sans effets, sans soldats pour résister à un si grand Roi. La province n'avait que mille hommes de pied, gens nouveaux et sans expérience, et quelques six cents hommes des vieilles garnisons, tous mariés et gens de métier. Les dons gratuits étaient épuisés, ce qui en restait à percevoir était impossible à recouvrer dans l'état de désertion du plat pays, causée tant par les alarmes de la guerre que par le rappel des Français, prélude d'une rupture inévitable. Raincourt arriva en Flandre, trouva ce pays aussi désarmé que la Bourgogne contre ce puissant ennemi ; et, à son retour, porteur d'une réponse insignifiante, trouva la province déjà envahie.

Les fortifications de nos places étaient dans un affreux délabrement (3). Condé le savait, Condé qui, comme gouver-

(1) *Apologie du marquis d'Yennes, p. 74 et 258.*

(2) *Apologie de Laubespin, p. 258.*

(3) « Les murailles de nos petites villes avoient été ruinées par les « Français ou par l'injure du temps, et les habitants n'avoient pas moyen « de les rétablir, ni les gentilshommes celles de leurs chasteaux bruslez « et démolis. Au lieu des armées bourguignonnes qui combattoient en « 1636, ces places ne pouvoient estre gardées que par des estrangers. » (*Apolog. de Laubespin, p. 115.*)

neur du duché de Bourgogne,habitait Dijon,si près de notre frontière, et qui avait fait explorer avec autant de soin que de silence les côtés faibles de notre pays. Les murailles de Besançon étaient mauvaises. La plupart des maçonneries, des demi-lunes de Dole tombèrent avant l'attaque, à l'entrée de l'hiver. Il y avait quinze brêches énormes dans le mur d'enceinte de Salins, et le travail de réparation, commencé dans l'été de 1667, avait été suspendu faute d'argent ; ces murailles en pleine ruine offraient si peu de ressources, que le président Jobelot proposait, à cette époque, de les démolir (1). A Gray même les dehors, dit Pellisson, étaient négligés, la palissade mauvaise et entrant à peine dans la terre en plusieurs endroits.

On avait également parlé de démolir Bletterans, petite ville aux murs de briques bâtis par les princes de Chalon non loin de Lons-le-Saunier et de la frontière méridionale du Comté ; cependant on conserva cette place qui était regardée comme l'une des clefs du bailliage d'Aval ; mais un complot devait la livrer aux Français. Une lettre anonyme qui le révèle au Parlement de Dole, et qui a été écrite un mois à peu près avant l'invasion, donne une idée de l'état de nos villes à cette époque et de la confiance qu'inspiraient leurs garnisons. On y lit :

« Le chasteau, dans l'estat où il est présentement, peut « causer le ruine totale du bailliage d'Aval, pour être des- « muny d'hommes et d'armes, se trouvant dans iceluy une « bresche dans le lieu le plus dangereux entre la tour de « la chapelle et de la plate-forme, estant ladite bresche « d'environ six à huit toises de largeur, qui donne une « entrée très facile, et dès laquelle on peut emporter le « donjon.

« La garde ordinaire dudit chasteau est de six per- « sonnes.

(1) *Apologie de Laubespin*, p. 245.

« Les villages et hameaux qui y sont retrahants font le
« nombre de plus de 200 hommes portant armes, *tous*
« *françois à l'exception de huit ou dix originaires du pays.*

« Quant à la ville, elle est beaucoup ruinée ; les personnes portant armes qui l'habitent forment le nombre « d'environ 70 hommes, parmi lesquels il y a trois anciens « habitants, trois ou quatre manœuvres, faisant en tout « sept à huit personnes originaires du pays, *le surplus tous* « *françois fort mal intentionnez*, à l'exception de cinq ou « six qui paroissent de bonne volonté à l'extérieur.

« Et du surplus, quelques uns d'entr'eux, dans ces derniers bruits de guerre, firent un complot, savoir d'égorger le chevalier de Moyron commandant du chasteau, « de se saisir de Bleterans, et y établir pour commandant « un françois originel. »

Ainsi, dans une partie des places et des châteaux tout inspirait la défiance et la crainte, l'état des murs comme l'esprit des garnisons composées en partie d'étrangers.

Encore ces murailles si délabrées manquèrent-elles de défenseurs. Nous savons par quelle erreur funeste les milices, levées trop tard, ne purent arriver dans nos villes, et comment leur absence acheva d'y enlever ce dernier secours Les historiens remarquent en particulier qu'elles n'entrèrent ni à Dole ni à Besançon (1).

Ainsi tout conspira contre la Franche-Comté . Les éléments même y eurent leur part. Condé, pendant qu'il préparait les troupes de l'expédition, avait dit que, pour le succès de l'entreprise, il ne redoutait que trois choses, la rigueur de l'hiver, la destruction du pont de Rochefort, qui lui rendrait plus difficile l'accès de Besançon et de Salins, et la négociation de Wateville.

Or, en 1668, l'hiver, souvent si rude dans la province,

(1) *Apologie* DE LAUBESPIN, *p. 286.* — *Mémoires de* J. CHIFLET, *tom. I, p. 115.*

fut comme un printemps prématuré ; malgré des ordres précis, mais tardifs comme toutes les autres mesures de défense, le pont de Rochefort ne fut point abattu à temps, et les Français s'en emparèrent (1). Enfin la négociation de Wateville si habilement conduite, échoua, nous l'avons vu, par l'indigence des franc-comtois.

Si en 1668 les événements privèrent la nation de ses défenseurs, les chefs lui manquèrent plus encore (2). En 1636, elle avait à sa tête des hommes du plus mâle courage et d'une vertu toute romaine, enflammés par le patriotisme comme par leur passion pour l'Espagne, Boyvin, Brun, l'abbé des Trois-Rois, président des États, le marquis de Saint-Martin, le baron de Scey. En 1668, cette pléiade de héros n'était plus et n'avait pas de successeurs ; à leur place on n'aperçoit que des hommes sans valeur et sans énergie ; le marquis d'Yennes qui, oubliant dans le péril qu'il est le gouverneur du pays, ne sait que capituler et s'enfuir ; à la tête du Parlement, c'est le vice-président Jault, un vieillard, chef accidentel de la compagnie, magistrat décrié et indigne. Il ouvre le premier dans la délibération l'avis de capituler. Trois hommes résolus à braver la mort, Jules Chiflet, le maître des requêtes de Broissia, malgré son grand âge, et le conseiller Boyvin formé à l'école de son père, soutiennent seuls l'honneur de la Bourgogne (3), et, dans ce corps dégénéré, des clauses et

(1) « On commanda de bonne heure des gens pour retirer et enfoncer « les barques du Doubs et pour rompre le pont de Rochefort ; mais ce « dernier ordre fut si lentement exécuté que les ennemis s'en saisirent. » *Apologie de Laubespin, p. 165.*

(2) « Dieu ôta le courage à notre province, en lui ôtant ses chefs. » *Mém. de* J. CHIFLET, *I, p. 228.*

(3) Voy. les détails de cette dernière délibération du Parlement dans les *Mémoires de* JULES CHIFLET, *tom. Ier, p. 160,* et dans l'*Apologie de Laubespin, p. 194.*

des réserves, dictées par l'intérêt particulier, ajoutent encore à la faiblesse de la capitulation elle-même (1).

Avec de pareils hommes, on n'avait pu attendre ni les mesures de prévoyance avant le péril, ni l'énergie à la dernière heure. Les Bourguignons dont ils n'avaient pas la confiance, faiblirent avec eux. Il y avait d'ailleurs un sentiment aussi vrai que profond, c'est que toute résistance était inutile. Rien n'abat les forces d'une nation comme la pensée qu'elle se sacrifie inutilement, et que,quoi qu'elle fasse, elle est écrasée et perdue. On venait de le voir dans les Pays-Bas, on le vit alors dans la Franche-Comté. Ce spectacle s'est offert dans notre siècle, même en France. Quand, en 1668, l'ennemi parut avec des forces si supérieures, les portes des villes s'ouvrirent, et nombre de villages acceptèrent les sauvegardes répandues à profusion au nom du Roi trés chrétien.

Il était d'ailleurs resté dans les esprits une indestructible impression, celle des effroyables calamités de la guerre de dix ans, de la dépopulation, des incendies, de la famine, des pestes, et des ruines de toutes sortes, dont le sol du pays portait encore les traces toujours visibles. La nation ne voulut pas recommencer cette redoutable épreuve (2) ; et, il faut le dire, par ses exactions, son despotisme et son ingratitude, l'Espagne ne le méritait pas.

Ajoutons que le bruit était fort répandu (3), surtout en décembre 1667, un mois avant l'invasion, qu'elle allait,

(1) Comment Dunod peut-il s'écrier : « N'est-ce pas le même Parle- « ment, qui avoit soutenu le siége de Dole en 1636 et conservé le « Comté de Bourgogne à son maître ? » (*Hist. du Comté, III, p. 701.*)

(2) « On voyoit par avance que les peuples, après avoir tant souffert « dans la précédente guerre, s'exposeroient difficilement aux incendies, « aux pillages, aux rigueurs et longueur d'une guerre nouvelle. » (*Apologie de Laubespin, p. 101*, et *Mém.* de J. Chiflet, I, 238.)

(3) « De la cession de la Comté à la France, le bruit étoit très grand. » *Apologie de Laubespin*, p. 281.

pour sauver les Pays-Bas, céder la Franche-Comté à la France.

Par une guerre à outrance, la province se perdait donc inutilement, et les armes lui tombèrent des mains.

Voilà les faits. Quiconque pèsera avec impartialité l'invincible supériorité de l'attaque, l'incurable impuissance de la défense, jugera peut-être avec nous que la conquête était inévitable (1), et que Condé avait pu d'avance en garantir le succès.

Les États après la conquête et pendant l'occupation française.

La conquête était un fait consommé. Louis XIV, après avoir fait capituler Dole, était entré à la tête de ses troupes dans cette capitale, et un *Te Deum* solennel d'actions de grâces avait été chanté dans la principale église.

La stupeur des habitants avait frappé Pellisson. « La ville, « par la véritable et profonde consternation des habitants, « dit cet historien, paroissoit à l'imagination des étrangers, « triste, désolée, confuse jusque dans ses rues, ses mai- « sons et ses murailles. Elle sembloit se reprocher son « état présent et sa gloire d'autrefois. A peine un cri de « *vive le Roy* dans un long espace, et celui-là même foible, « languissant et interrompu, plutôt commandé que « volontaire (2). »

On oubliait l'ingratitude de l'Espagne pour ne se rappeler que ses anciens bienfaits. La province se voyait sous le joug d'un roi étranger et dans les mains d'une nation qu'elle

(1) « Elle ne coûtoit, selon l'expression du marquis d'Yennes, que la « peine de s'y résoudre. » (*Apologie d'Yennes, p. 70.*)

(2) Pellisson, *Conquête de la Franche-Comté, I, 169.*

n'aimait pas. La France allait imposer à la Bourgogne ses mœurs et ses usages si différents des siens (1). Les libertés publiques étaient perdues, et la plus précieuse de toutes, le libre vote de l'impôt, que remplacerait, comme en France, l'arbitraire volonté du prince (2). L'expérience ne se fit pas attendre, et l'on vit promptement que l'on aurait à souffrir tout ce que le gouvernement croirait nécèssaire pour fonder l'autorité royale (3). Effectivement, dit un contemporain témoin des événements, toutes choses furent mises sur le pied de celles de France (4). Mais, à côté de ces sentiments si propres à émouvoir l'honneur national, une conviction s'imposait à tous les esprits, c'est que c'en était fait à tout jamais de la domination espagnole, que la Bourgogne était définitivement française, et que Louis XIV qui, comme ses prédécesseurs, avait tant convoité cette province, n'était pas homme à s'en dessaisir jamais (5).

Cette conviction prévalant dans beaucoup d'esprits, on vit promptement se produire des changements étranges. Dès le lendemain de l'entrée du Roi dans la ville de Dole, parurent dans les devantures de certaines boutiques les lys du nouveau règne. Sans aucun retard, le jeune maire, du nom de Bacquet, arbora lui même à l'aide d'une échelle, au-dessus de la porte de la grande église, les armes de la France. On vit le marquis de Laubespin, qui avait pris une part active à la défense de Dole, imiter l'exemple d'Yennes et de Wateville. Il avait été envoyé par le Parlement, avec les conseillers Jobelot et Boyvin, au camp de Foucherans où était le Roi, pour le féliciter sur sa conquête et lui offrir les hommages de la Cour. Il profita de l'occasion pour prier le Roi et Condé de tenir, l'un le premier, l'autre le

(1 et 2) *Ibid.*
(3) JULES CHIFFLET, *Mém.*, *t. 1*, *p. 201.*
(4) *Ibid.*, *p. 195.*
(5) J. CHIFLET, *Mem.*, *t. 1*, *p. 253.*

second de ses enfants sur les fonts de baptême ; grâces qui lui furent accordées sur le champ (1).

Par une cour assidue, le même marquis devint promptement l'une des créatures de Gadagne que le Roi avait fait gouverneur de Dole et de toute la province. Le vice-président Jault, chef du Parlement, se distingua par sa servilité et sa bassesse envers le puissant gouverneur. Ses collègues l'entendaient répéter avec affectation au sein du Parlement : « Nous sommes bien, nous sommes bien. » Un jeune magistrat qui vécut peu, l'avocat fiscal Chaillot, était chargé par Gadagne de lui rapporter fidèlement ce qui se passait au sein de la Cour, et il s'acquittait avec soin de cette honteuse mission. Cet abaissement n'avait concilié à la Cour de Dole ni les bonnes grâces ni l'estime de Gadagne. Il la méprisait, et le lui faisait sentir. Elle n'était pas moins poursuivie par les mépris du peuple. Aussi les magistrats n'osaient-ils presque plus paraître dans les rues avec leurs robes rouges ; on ne prononçait plus d'arrêts en séance publique, et les rares procédures, qui s'instruisaient encore, se préparaient à huis clos et dans les maisons particulières.

L'archevêque Antoine-Pierre de Grammont aimait la domination nouvelle, et l'on savait que ce prélat, qui a laissé un grand nom dans le diocèse, envoyait des présents à la reine de France. Un exemple parti de si haut devait avoir des imitateurs, et, plus d'une fois dans les églises de la province, on entendit en pleine chaire des curés célébrer les gloires de la France, en les comparant aux malheurs des derniers jours de la domination espagnole.

Comme au temps des grandes révolutions, on vit des choses plus surprenantes encore. A l'intérieur du Parlement, au-dessus de la cheminée de la grande salle, étaient

(1) *Apolog. de Laubespin, p. 254.*

sculptées les armoiries de l'Espagne, et l'on remarquait sur les murs les portraits peints en pied d'une partie des souverains espagnols, même ceux plus anciens des ducs de la maison de France, qui avaient au XIVe et XVe siècles, régné sur la Bourgogne.

Ces témoins de la fidélité d'un autre âge, sortes d'accusateurs permanents des défections du jour, étaient devenus un compromettant embarras. On ne savait qu'en faire, quelques uns proposaient de les enfermer loin des regards dans des lieux cachés et obscurs, d'autres de tourner ces images contre les murs des salles où elles étaient placés. Pour en finir, on se décida à les envoyer à Gadagne, en lui laissant le soin d'en faire ce qu'il voudrait. On pensait qu'il les brûlerait, mais il prit un parti plus sage, et eut le bon esprit de les conserver.

On en usa avec moins de façon avec le buste en pierre de Charles-Quint. Dans les halles, siége du Parlement, à l'extrémité d'une longue allée s'ouvrait la porte du palais, aujourd'hui celle de la mairie de Dole. Cette porte du XVIe siècle, qui conduisait aux salles d'audience, était surmontée du buste du grand empereur, entre deux figures d'enfants debout, soutenant chacun, comme aujourd'hui encore, une colonne où s'enroule la célèbre devise : *Plus outre*. Cette statue à mi-corps du souverain, dont le nom semblait immortel dans la Bourgogne, fut jetée à bas de sa place. Dans la chute, la tête se sépara du corps. Ces débris gisaient sans honneur sur le pavé, lorsque Jules Chiflet, ému de pitié et de respect, les recueillit et les fit emporter dans sa maison.

Voilà ce qu'il appelle « les monstruosités du temps, » si douloureuses à ceux qui, comme lui, au milieu des triomphes momentanés du jour, conservaient, au moins au fond de leur cœur, le souvenir du passé. C'est le même sentiment qui faisait dire fièrement et en face par Boyvin à Gadagne : « Croyez-vous, monsieur le Gouverneur, que nous puissions

en trois jours oublier nos bons souverains (1)? » Les plus prudents disaient qu'il fallait se taire, que les temps étaient mauvais. Nombre de gens, qu'animait l'ambition, espéraient s'avancer sous le nouveau régime, en affichant le dévouement et le zèle. C'était un amour effréné d'honneurs et d'emplois; déjà on commençait à prendre le chemin de Paris pour aller les solliciter, fût-ce la place de son voisin. L'échevinage de Dole aspirait à devenir inamovible, et bientôt on allait voir les premiers corps de la province prendre le chemin de la cour, et encombrer les antichambres de Saint-Germain.

Un des signes du temps les plus étranges fut la création d'un corps de bourguignons destiné à servir en France; son étendard n'était pas celui de Bourgogne, c'est-à-dire la croix rouge de Saint André en sautoir, mais la croix blanche, droite et semée de fleurs de lys. On parla également d'une compagnie de gardes de la reine à lever dans le pays; la restitution de la Franche-Comté à l'Espagne empêcha l'exécution d'un dessein si surprenant.

Ce mouvement de « précipitation déréglée, » vers la France, comme l'appelle Jules Chiflet, est un fait tellement nouveau dans les annales de notre Bourgogne, qu'on ne peut l'expliquer que par le travail de désaffection, qu'avaient amené dans une partie des esprits les injustices et l'ingratitude de l'Espagne.

C'est au mois de mars 1668 que les députations de la ville de Besançon, de l'archevêché, du Parlement et des États partirent pour Saint-Germain. Elles allaient solliciter les faveurs royales et faire chacune, autant qu'il était possible, reconnaître leurs droits. C'était un spectacle si singulier que l'apparition de ces figures bourguignonnes dans les palais de la France, que les dames de la cour sol-

(1) *Mémoires* de Jules Chiflet, *I*, *253*.

licitèrent du Roi la faveur de voir et d'entendre ces nouveaux sujets, qu'elles considéraient d'avance comme de véritables sauvages (1).

Louvois, contrarié dans ses projets par ces députations, montra immédiatement qu'il les désapprouvait. Il dit aux députés de Besançon et à ceux des États qu'il aurait été plus digne d'attendre la fin de la campagne (2). Les derniers étaient porteurs d'un mémoire où étaient exposées, en vingt-cinq articles, les libertés du pays. Puis parurent à l'audience du tout puissant ministre les députés du Parlement. Jaloux d'obtenir sa protection, ils demandaient que la Cour de Dole fût placée dans son département, et sollicitaient de plus la faveur de lettres patentes portant la liste définitive des membres de la Cour. On ne sait si, à côté des attributions judiciaires du Parlement, ils osèrent parler de son ancien pouvoir politique, qui n'était guère à l'ordre du jour.

Le Roi fit attendre cinq heures ces députations dans une galerie vitrée où Condé était assis sur un coffre. Enfin Louis XIV parut, accompagné du duc d'Orléans, son frère, de Louvois et du prince de Condé. Le Dauphin n'arriva que plus tard. L'avocat fiscal de Mesmay, à qui Louvois avait recommandé d'être court (3), et Belin, l'un des députés de Besançon, parlèrent les premiers. Les dames de la cour de France s'étonnèrent de leur bonne grâce et de la facilité de leur langage. L'avocat fiscal de Mesmay était d'ailleurs jeune et d'agréable prestance.

Il ne se borna pas à assurer Sa Majesté des sentiments de fidélité de la Cour de Dole ; il demanda au Roi pour

(1) « On tenoit ceux du pays pour des Ostrogoths. (*Ibid. p. 254.*)

(2) J. CHIFLET, *Mémoires*, I, p. 252.

(3) Lettre de de Mesmay au Parlement de Dole, 30 mars 1668. *Corresp. du Parlement de Dole, 1668.*)

elle son portrait, honneur, disait-il, qui serait le plus grand qu'elle eût jamais reçu de ses souverains. A ce langage de basse flatterie, conforme du reste aux instructions serviles de l'orateur (1), la réponse du Roi fut vague et assez froide ; ses seules paroles furent que, si les membres du Parlement étaient ce qu'il venait d'entendre, il leur serait bon prince (2).

Dans l'audience qu'à Paris,et avant son arrivée à Saint-Germain, de Mesmay avait obtenue de Louvois, le ministre, confident des volontés de son maître, lui avait dit : « Je vais probablement vous étonner ; mais je suis obligé de vous annoncer que l'ordre du Roi est de faire démolir les fortifications de Dole et de Gray, ainsi que les châteaux qui, en Franche-Comté, sont susceptibles de quelque défense. » De Mesmay interdit faillit demeurer muet, et ne put prononcer que ces paroles : « Monseigneur, la province ne s'attend pas à cela (3). » Voilà tout ce que les membres des diverses députations de Franche-Comté rapportèrent de ce voyage de Saint-Germain, dont on s'était promis tant d'heureux résultats. De plus, il y avait alors à la cour de France un résident de Sa Majesté Impériale, le baron de Wika, tenant note de ce qui s'y passait et transmettant à Castelrodrigo le récit de toutes ces faiblesses, témoin dangereux et compromettant, surtout après le retour de la Franche-Comté à l'Espagne.

(1) *Mém.* de J. Chiflet, I, p. 323. — Dans un autre passage, Chiflet met à découvert la servilité du chef du Parlement et d'une partie de ses collègues. « Le vice-président, dit-il, s'étoit rendu comme valet aux ordres de M. de Gadagne, et d'autres du corps étoient devenus assidus à lui complaire bassement. *Ibid.*, p. 204.

(2) « Sa Majesté n'a répondu, sinon que, tandis que Vos Seigneu-« ries se conduiroient de la manière que je lui représentois, il se « témoigneroit bon roy. » (Lettre de de Mesmay, datée de Saint-« Germain-en-Laye, 30 mars 1668, dans la *Corresp. du Parlement de Dole, 1668.*)

(3) Lettre du même, 30 mars 1668. *Ibid.*

En revenant à Dole, l'envoyé du Parlement, fort peu satisfait, lui lut le rapport de son ambassade. Il y racontait qu'il avait rencontré dans une des antichambres de la cour des députés de la ville d'Arras qui, s'étant ouverts à lui, ne déguisaient pas qu'ils étaient fort dégoûtés de la domination française, ayant eu plus de douceur en un seul jour sous les princes d'Autriche, qu'en plusieurs années sous le gouvernement de la France.

Le nouveau régime avait de terribles amertumes. Gadagne, qui le représentait, se montrait sans cesse avec son caractère dur, altier, méprisant. Soit d'après ses instructions, soit qu'il obéît à sa nature, son absolutisme n'admettait ni réplique, ni résistance. Il montrait surtout un grand dédain pour le Parlement (1),qui s'efforçait de lui complaire, mais dont l'autorité était complètement abattue. Toute lettre arrivant du dehors devait lui être remise. Il la décachetait, et la conservait si elle pouvait servir à l'autorité royale. Un jour, le Parlement lui ayant fait mystère d'une dépêche écrite de Ratisbonne par deux conseillers qui ignoraient encore la soumission de la province, Gadagne, averti par ses espions, entra dans une grande colère, et dit qu'il suspendrait le Parlement, et il allait exécuter sa menace, si Laubespin, en grande faveur près de lui, n'eût intercédé pour la Cour. Encore n'obtint-elle son pardon, qu'en inscrivant sur la liste de ses membres, qui allait partir pour Paris, le nom de Laubespin comme chevalier d'honneur, titre que, depuis six ans, elle lui avait toujours refusé.

Sous ce gouvernement violent et ombrageux, la délation devenait une des plaies du temps. Elle était encouragée

(1) « Gadagne méprisoit fort notre corps, soit qu'il en eût instruc-« tion, soit que cela vînt de son naturel qui étoit méprisant. » J. Chiflet, *Mém. I, 196.*

par un systéme d'espionnage organisé partout (1). Les habitants de Dole avaient été désarmés ; et sur la grande place, en avant des halles, le Gouverneur avait fait construire un vaste corps de garde, surveillant ainsi l'entrée du Parlement et de l'église, le beffroi et le centre de la capitale.

Dans toutes les villes du pays, qu'occupaient d'ailleurs des garnisons françaises (2), les assemblées étaient interdites, et le port des armes prohibé à tout habitant de la campagne sous peine de mort (3). Comme représentant de l'autorité royale, Gadagne leur avait donné l'ordre, même aux plus petites bourgades, d'envoyer à Dole des délégués chargés de faire en ses mains leur soumission, et toutes s'y rendirent. C'est dans ce long cortège des représentants du Comté de Bourgogne, que Jules Chiflet rencontra Lacuson, ce chef de partisans jadis si redouté des Français. Les deux bourguignons, se serrant la main, se jetèrent, en passant et sans rien dire, un regard d'intelligence et de suprême douleur. « C'étoit le temps, dit Jules Chiflet, où les soupirs étoient fréquents et les plaintes inarticulées (4). »

Dès le 27 février 1668, quinze jours après la capitulation de Dole, Gadagne avait commandé aux neuf députés de l'État de venir prêter dans ses mains le serment de fidélité au roi de France. Comme ils représentaient la nation, ce serment avait une importance particulière ; le Gouverneur ne voulut pas des anciennes formules qui auraient trop engagé le Roi. Gadagne lui-même prescrivit, après correction, les termes du serment, qui, selon ses ordres, devait être

(1) « Ils avoient leurs espions qui leur rendoient compte des per-« sonnes dont il falloit se défier le plus. » J. CHIFLET. *Mémoires, I, p. 213.*

(2) *Apologie de.* LAUBESPIN, *p. 216.*

(3) J. CHIFLET. *Mém.* I, p. 213.

(4) *Ibid. p. 263.*

prêté à genoux. La forme en était des plus despotiques ; la voici : « Au nom des États, et la main sur les saints évan-« giles de Dieu, nous jurons d'être bons et fidèles vassaux « de Sa Majesté, notre prince et légitime souverain, et de « recevoir et exécuter ponctuellement tous les ordres et « commandements qui nous seront donnés de sa part (1). »

La Bourgogne n'avait jamais rien vu de semblable. En réponse à ces promesses de la nation humiliée et à genoux, Gadagne, pour tout engagement au nom du Roi, et sans même mentionner les libertés du pays, se borna à ces paroles : « Moyennant ce serment, nous promettons vous tenir et protéger comme bons et fidèles sujets (2). »

Il y avait loin de ces jours de servitude à ces temps heureux, où un engagement mutuel, religieusement exécuté, scellait, au commencement de chaque règne, le pacte solennel du prince et de la nation !

Quelque abattus que fussent les courages, les députés eurent la pensée de résister à cet abaissement, et de demander, avant leur serment, que le Parlement en examinât les termes. Mais ils renoncèrent promptement à ce projet, dans la crainte d'attirer à la Cour de Dole de nouveaux dédains, et se bornèrent à consigner dans leurs procès-verbaux demeurés secrets, ce témoignage de leur douleur et de leur contrainte : « Un tel serment estant demandé « par un seigneur qui le veut de la sorte, il n'y a rien à « faire qu'à obéir, mesme pour la façon qu'il ordonne « de mettre le genou en terre (3). »

Comme on l'a vu, avant les audiences de Saint-Germain, Louvois avait annoncé au représentant du Parlement la prochaine démolition des murs de Dole et de Gray, ainsi que des châteaux forts de la province, mais sans lui parler

(1. 2. 3.) De Troyes. *Recès*, IV, p. 297, 298. — J. Chiflet ne dit rien de ce grave incident. Ne l'a-t-il pas connu, ou a-t-il voulu le couvrir de son silence ?

encore de la complète spoliation des arsenaux. Les ordres de démolition étaient déjà donnés dans les bureaux du ministère, et leur exécution commença dès le mois de mars. Elle fut poussée avec une rapidité presque fébrile. On commença par les murs de Dole, où l'on mit à l'œuvre deux mille ouvriers. On y vit même travailler, chose prodigieuse, les bourgeois de Dole (1), et la dépense de ce grand travail de destruction fut laissée à la charge des députés de l'État. La France sembla s'acharner sur ces magnifiques remparts bâtis par Charles-Quint, l'étonnement des étrangers, l'honneur et jadis la sécurité de la nation. Leurs blocs, semblables à d'indestructibles rochers, se soulevèrent et tombèrent sans se rompre sous le coup des cent fourneaux chargés chacun de trois milliers de poudre. Ce n'était qu'explosions formidables faisant vibrer les échos et ébranlant au loin la ville toute entière.

Le chanoine de Marenches, député par les États à Saint-Germain-en-Laye, entretint Louvois des dangers qu'elle allait courir, mais Louvois n'y eut aucun égard. La lettre qu'écrivit le chanoine aux habitants de Dole sur ce sujet est curieuse. « Sur les instances que je luy fis de vouloir « considérer que, si l'on faisoit sauter les murailles de « pierre par les fourneaux, comme on avoit déjà commencé, « quantité de maisons voisines en ressentiroient des se- « cousses et des renversements, il me répondit que le Roy « répareroit tous les dommages ; et comme je luy dis que « le cours de la rivière, qui arrouse les bastions et les « courtines, seroit rempli infailliblement par la chute des « pierres, il m'assura que le Roy en avoit ordonné la dé- « molition du haut en bas de ce côté-là ; et, comme je le « priai de nouveau de considérer qu'une ville florissante « deviendroit un désert et un village si elle n'avoit point

(1) Même ceux de l'échevinage. (J. CHIFLET. *I*, 278.)

« d'enceinte, il me répliqua par deux foys consécutifs,
« qu'on y pourvoyeroit, mais qu'il falloit auparavant dé-
« molir, avant de faire de nouvelles murailles (1). »

Cette destruction impitoyable, commencée en mars, se continuait encore et sans interruption au commencement de juin. Monglat dit, dans ses mémoires, que Dole, ouvert de tous côtés, était une ville où l'on pouvait passer à cheval à travers les murs. Cependant le traité d'Aix-la-Chapelle, qui rendait la Franche-Comté à l'Espagne, était signé depuis le 2 mai 1668. Mais on ne le publiait pas, les agents du Roi le tinrent caché le plus longtemps possible ; on arrêtait aux portes de Dole les courriers et les lettres, qui auraient pu en apporter la nouvelle. Gray et les châteaux avaient été démantelés en même temps. Pour achever l'anéantissement de la province avant sa restitution, on chercha même à perdre les eaux des salines ; mais on ne put à temps en découvrir les sources. Louis XIV avait dit : « Je rendrai la Franche-Comté à l'Espagne, seulement je veux pouvoir y entrer à toute heure. » C'était le droit du plus fort ; mais, au point de vue de la justice qui doit être la règle des rois, était-ce l'esprit du traité d'Aix-la-Chapelle, où il était écrit que « le seigneur Roy très chrestien, aussitôt après la
« publication de la paix, retirera ses troupes des garnisons
« de toutes les places, villes, chasteaux et forts du Comté
« de Bourgogne vulgairement appelée la Franche-Comté,
« et restituera *réellement, effectivement et de bonne foy à*
« *S. M. Catholique toute ladite comté sans y rien réserver*
« *ni retenir ?* »

A la vue de cette grande destruction, on comprit la cause des éternels retards de Louvois à Saint-Germain. Quand de Mesmay le pressait d'expédier enfin les ordres du Roi pour la justice, la police, les finances et les libertés du pays, le

(1) *Délibér. municip. de Dole, 1668, p. 151.*

ministre avait toujours une excuse prête, et disait au député du Parlement qu'il s'étonnait que, pour un ancien espagnol, qui avait fait son noviciat sous Castelrodrigo dont les lenteurs n'avaient pas de fin, il montrât tant de précipitation. Louvois voulait gagner du temps, et achever de détruire une province qui allait sortir des mains de la France.

L'enlèvement de l'artillerie et de toutes les armes défensives dans les arsenaux de Dole et de Besançon compléta ce grand système de spoliation. En vain les villes invoquaient leurs capitulations si contraires à cet enlèvement, qu'elles considéraient comme des vols. Il y avait une invariable réponse: « Il faut obéir, le Roi le veut ainsi ! » Les Français avaient trouvé à Dole 100,000 écus si inutilement mis en réserve par les États pour payer la milice, ils s'en emparèrent. Ils demandèrent encore le paiement des premier et second terme du don gratuit, jadis voté à l'Espagne. En vain les députés de l'État se défendirent en disant que cet argent avait déjà été payé. L'intendant français Lepelletier, aussi absolu que Gadagne, n'accepta pas cette réponse, et déclara que le don gratuit serait payé, que tel était l'ordre du Roi (1). C'était la formule ordinaire. Quand les habitants de Besançon virent dépouiller leurs arsenaux, où il ne resta rien, ils invoquèrent en vain contre cette persécution la capitulation de la ville et les promesses royales : on leur dit que les charriots étaient prêts, et attendaient le chargement. Ne voyant ni justice ni recours ils ne purent que protester hautement, et écrire dans leurs registres

(1) Le 2 juin 1668, les commis à l'également se décident à faire ce paiement, à l'effet d'éviter l'effet des barres, saisies et autres exécutions par la voie des soldats et détachements de troupes, que le sous-intendant a proposé estre par ses ordres en conformité de ceux du Roy. (*Papiers des États*, C. *214*.) Huit jours après les Français évacuaient la province.

municipaux qu'ils en appelaient à la postérité, protestation qu'on y lit encore aujourd'hui.

Les Italiens avaient appelé les franc-comtois les martyrs de l'Espagne : on put les appeler les martyrs de la France.

Ces iniquités et ces violences indignèrent le nonce du pape et les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande puissances médiatrices de la paix. A cette époque le doyen Patouillet, qui était à Paris, écrivit au Parlement, le 7 juin 1668, que, ému des souffrances de sa patrie, il est allé les trouver pour leur en faire part, et les prier d'y mettre un terme.

« Le récit que je leur fis, ajoute l'auteur de la lettre, de « nos calamités et de l'outrage qui nous étoit fait contre « la foy publique, toucha vivement le nonce, qui me pro- « mit d'en faire part au Roy et à ses ministres, et que, « dès le lendemain, il mettroit toute son application à cette « affaire. Les deux autres en témoignèrent le même ressen- « timent, outrés de ce que, après la paix, les ministres de « France agissoient aussi violemment que dans la chaleur « de la guerre..... Ils m'engagèrent à visiter les ambassa- « deurs des princes étrangers pour leur faire voir cette « perfidie. »

La même lettre rend compte ensuite de la visite des ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre à Saint-Germain, et de leur entrevue avec les ministres de Louis XIV, qui, sur les démolitions de Franche-Comté, n'auraient répondu qu'en haussant les épaules. Même, d'après leur récit, Turenne présent à l'audience aurait dit que, « sans faire « tant de plaintes, on devoit être content de ravoir cette « province dans l'état où elle est. » Quant aux exactions de l'intendant, les ministres français se seraient bornés à répondre « qu'intendant et gouverneur allant être cassez, « il leur étoit permis de faire leur bourse pour apaiser « leur chagrin. » Sur ce propos Patouillet révolté s'écrie : « Quelle raison ! quel langage ! »

Louvois, pendant le séjour de de Mesmay à Paris, lui avait demandé de faire rechercher l'ancien sceau de Louis XI, tel qu'il était pour son gouvernement de Franche-Comté (1). Si en 1668 le ministre voulait le rétablir, cet emblême de servitude était bien choisi. Jamais en effet la Franche-Comté ne fut mieux asservie que sous ces deux rois, qui la livrèrent à l'absolutisme de leurs gouverneurs, d'Amboise et Gadagne. Le plan des deux princes fut le même, les libertés publiques suspendues, ou anéanties, Dole abaissé perdant son titre de capitale, Besançon élevé au premier rang, et, devant, sous le second règne, recevoir immédiatement, et à titre permanent, le Parlement et l'université, toute la province démantelée dans ses villes et ses châteaux-forts (2), la démolition continuant au XV[e] siècle après le traité d'Arras, au XVII[e] au mépris de celui d'Aix-la-Chapelle tenu secret. Ce premier essai de la puissance française en 1668 n'était pas propre à gagner les cœurs, il les rattacha au contraire à l'Espagne, et ces durs souvenirs se retrouvèrent lors de la seconde conquête, bien autrement disputée que la première.

E. CLERC.

(1) NICOLAS, *Relation, etc., p. 47.*

(2) « On ouvrit toutes les forteresses. *On acheva le grand travail de* « *Louis XI.* » (J. CHIFLET. *I. 279.)*

La fin de ce travail paraîtra dans le prochain volume des MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

LA CAMPAGNE DES FRONTIÈRES DU JURA
en 1815
PAR LE GÉNÉRAL LECOURBE

SOUVENIRS D'UN JEUNE VOLONTAIRE

PAR M. CHALLE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES & NATURELLES DE L'YONNE.

LA CAMPAGNE DES FRONTIÈRES DU JURA EN 1815
PAR LE GÉNÉRAL LECOURBE

Sur la principale place de la ville de Lons-le-Saunier s'élève une statue que la Franche-Comté a érigée par souscription, en 1854, à l'un de ses plus illustres enfants, le général Lecourbe. L'un des bas-reliefs du piédestal représente, sous un symbolisme dont la convenance a été critiquée, mais dont la justesse est d'une incontestable vérité, le grand et mémorable fait de guerre qui a clos la magnifique carrière de ce glorieux genéral. C'est la défense victorieuse des frontières du Jura, en 1815, contre une armée nombreuse et aguerrie, à l'aide d'une troupe cinq fois inférieure en nombre, et composée, pour la plus grande partie, de gardes nationaux levés à la hâte, c'est-à-dire de paysans mal armés, peu exercés, mais, comme tous les habitants de cette région montagneuse, animés d'un ardent patriotisme uni à une énergie native et à des traditions séculaires de discipline et de subordination au commandement des chefs de guerre.

Les détails de cette admirable campagne sont peu connus de la génération actuelle, même dans la Franche-Comté. M. Thiers, dans son histoire de l'empire, n'en dit que ces quelques mots : « Dans Belfort, Lecourbe, après des com« bats dignes du temps où il disputait les Alpes aux Autri« chiens et aux Russes, avait réussi à contenir l'ennemi. »

Elle est parfaitement résumée dans le remarquable *Éloge historique* de Lecourbe, que M. Bousson de Mairet a publié en 1854. Mais ce beau travail, qui raconte en moins de

quatre-vingts pages toute la vie, toutes les campagnes militaires de l'illustre général, n'a pu que tracer de rapides tableaux de chacun des actes de cette glorieuse vie. Il y a, toutefois, joint des pièces justificatives du plus haut intérêt.

Le livre des *Victoires et conquêtes*, qui parut vers 1820, est plus explicite. Les archives du ministère de la guerre avaient été ouvertes à ses auteurs par le maréral Gouvion Saint-Cyr, et ils avaient pu consulter les dépêches officielles des commandants de corps d'armée. Aussi, donnent-ils d'assez abondants renseignements sur une partie des événements dont se complique cette laborieuse campagne. Mais des omissions graves et des confusions regrettables laissent sur beaucoup de points une incertitude qu'obscurcissent encore certaines inexactitudes et des erreurs sur les noms des localités.

Jeune encore, et à peine sorti de l'enfance, des circonstances aventureuses m'avaient à cette époque amené en Franche-Comté, et jeté dans un des bataillons de ses gardes nationaux. J'ai pris part à cette campagne, et, quoique n'y tenant que le rôle obscur d'un soldat, j'en ai vu en observateur les principaux actes, qui se sont si fortement gravés dans ma mémoire, qu'après soixante-quatre ans ils sont encore présents à mes souvenirs dans toute leur vivacité. Avec une haute admiration pour notre général, j'en ai gardé une grande estime pour les qualités de la population franc-comtoise, son caractère franc, ouvert, patient, courageux, énergique, ami de l'ordre et de la discipline, et pour son esprit, où le sérieux des races helvétiques s'unit à la vivacité française. J'ai eu fort à m'en louer, et je veux acquitter ma dette envers elle, en retraçant l'histoire de cette courte, mais bien glorieuse campagne, et surtout de la part qu'y eurent les vaillants camarades qui avaient accueilli et protégé dans leurs rangs, avec une bienveillance si cordiale, ma jeunesse et mon inexpérience.

En 1814, lorsque l'empire tomba, et qu'après vingt-cinq ans d'exil les princes de Bourbon reprirent possession du gouvernement, le sentiment général les accueillit d'abord sans défiance. Tant et de si longues guerres avaient si inexorablement décimé la population, que, sans abjurer les enivrements de la gloire acquise par tant de victoires, on saluait comme un grand bienfait le retour de la paix qui, dans la pensée commune, devait affermir et satisfaire les intérêts créés et les libertés conquises par la révolution. Mais peu de mois avaient suffi pour réagir, dans l'esprit d'une partie considérable de la nation, contre ces premières impressions. L'attitude rétrograde de ce gouvernement qui semblait ne pas tenir compte des changements survenus et des progrès accomplis pendant les années de son absence, et surtout les jactances menaçantes d'un grand nombre de personnages, qui, revenus de leur émigration, croyaient sérieusement ou affectaient de croire au retour, pour leur profit particulier, de la domination et des oppressions de l'ancien régime, avaient suscité partout, et surtout dans le peuple des campagnes et des classes laborieuses, d'abord de graves inquiétudes, puis de violentes répulsions. On parlait de la dépossession prochaine des acquéreurs de biens nationaux. L'armée et surtout ses chefs avaient, pour récompense de leurs services, subi de profondes humiliations, qui avaient fortement retenti dans le cœur de la nation, car elle tenait haute et fière son admiration pour l'héroïsme légendaire et les prodigieux exploits de ses soldats. Aussi, quand le 1er mars 1815 Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, débarqua sur le territoire français, nul récit ne saurait décrire l'explosion que produisit la nouvelle de son retour et la commotion électrique qu'opéra sa proclamation qui portait :

« Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre « chef. Son existence ne se compose que de la vôtre. Les « droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres, son

« intérêt, son honneur et sa gloire ne sont que votre in-
« térêt, votre honneur et votre gloire. La victoire mar-
« chera au pas de charge. L'aigle, avec les couleurs
« nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours
« de Notre-Dame. »

Et aussitôt, l'armée entraînant ses chefs, les populations rurales, les ouvriers des villes, et presque toute la jeunesse, admiratrice passionnée des gloires de l'empire, couraient avec un indicible enthousiasme au-devant de lui. Les classes moyennes étaient moins ardentes, les classes élevées lui étaient généralement hostiles. Mais rien n'arrêtait sa marche triomphale, dont les récits des témoins oculaires eux-mêmes ne pourraient donner à la génération actuelle qu'une idée imparfaite et affaiblie.

Toutefois, dès le lendemain de l'arrivée à Paris, les difficultés commençaient. Les classes moyennes et éclairées réclamaient la garantie d'un libre gouvernement représentatif. Cela pouvait s'arranger par des transactions. Mais l'hostilité des classes élevées s'affirmait en suscitant des soulèvements dans le midi et la Bretagne ; et, à l'étranger, l'Europe se déclarait et s'armait contre celui qui si longtemps l'avait tenue sous ses pieds.

A ces menaces l'empereur répondait par un déploiement immédiat de ses ressources militaires. Tous les anciens soldats en état de porter les armes étaient rappelés dans leurs régiments. L'armée qui, par ce moyen, devait être portée à près de trois cents mille hommes, était augmentée de trois cents bataillons de gardes nationaux choisis parmi les hommes de vingt à quarante ans. Leur organisation ne pouvait être l'œuvre d'un jour, mais les premiers prêts étaient immédiatement envoyés dans les places fortes ou aux frontières. De toutes ces forces on formait neuf corps d'armée, dont cinq sur la frontière du nord, les autres à Strasbourg, Lyon, Marseille et Bordeaux, et cinq corps d'observation sur d'autres points. A la tête de l'armée de

Lyon était le maréchal Suchet. Le général Rapp commandait celle de Strasbourg. Entre les deux, le général Lecourbe était chargé, avec un corps d'observation, de la défense des défilés du Jura et des Vosges, depuis Belfort jusqu'au fort de l'Ecluse.

Issu d'une famille noble du Jura, et fils d'un officier chevalier de Saint-Louis, Lecourbe, très jeune encore, s'était engagé dans le régiment d'Aquitaine, où il avait servi de 1777 à 1785. Mais son caractère impétueux et rebelle à la discipline avait empêché son avancement, et il n'avait pas dépassé le grade de caporal. Rentré dans la maison paternelle, il y avait vécu dix ans de la vie d'un gentilhomme campagnard ; chasseur intrépide, marcheur infatigable, à qui toutes les cimes et toutes les gorges du Jura étaient devenues familières. Prenant ardemment parti pour la révolution, il était entré en 1791 dans un bataillon de volontaires, où on l'avait élu capitaine, et, dès la campagne de 1792, il avait acquis un tel renom de bravoure et d'habileté, que son avancement fut rapide. En 1794 il était élevé au grade de général. Moreau avait dès ce moment dit de lui : Lecourbe ira loin. A l'armée de Sambre-et-Meuse, ses prodiges d'audace et de succès lui avaient fait donner par les soldats le surnom que Ney reçut depuis de Napoléon, celui de brave des braves. Mais c'est surtout dans la campagne de 1799, au milieu des Alpes, que par son audacieuse stratégie, la profonde habileté et l'infatigable énergie de ses manœuvres et de ses combats, toujours victorieux contre la double armée des Autrichiens et des Russes, qu'il acquit le renom d'un grand général et du plus habile de tous dans la guerre de montagnes. A la suite de ces éclatants succès, il était nommé général en chef de l'armée du Rhin, dont il partageait ensuite le commandement avec Moreau, et où tous deux se couvrirent de gloire dans les grandes journées de Hochstedt, de Hohenlinden et de Salzbourg. Cette communauté de triomphes les avait

unis d'une intime amitié. Aussi, quand Moreau fut poursuivi et jugé comme complice d'une conspiration contre le premier consul, Lecourbe, convaincu de son innocence, et autorisé par une ardeur plus généreuse que réfléchie, prit parti, avec tant d'énergie et d'éclat, pour son ami dans les audiences du procès, qu'il resta ensuite disgracié de l'empire ; tenu toujours en suspicion, il dut rentrer dans la vie privée, et reprendre, dans une oisiveté forcée et dont s'indignait son bouillant caractère, la monotone existence d'un propriétaire campagnard. Rebâtir à Ruffey le modeste château de ses pères, avec ses habitudes de chasse pour toute distraction, voilà à quoi en était réduit celui qui avait commmandé des armées et battu l'archiduc Charles, le maréchal Kray et le général que les Russes appellent le grand Suwarow. En 1813, ce fut avec une poignante douleur qu'il apprit l'odieuse trahison de Moreau, qui souillait sa gloire en venant combattre contre la France au quartier-général de l'empereur de Russie. Mais l'amertume de son chagrin devint plus cuisante encore, quand il se vit, à raison de ses anciennes relations avec Moreau, soupçonné d'être son complice, et exilé à Bourges, où il était forcé de rester inactif, pendant que les armées étrangères envahissaient la France. On conserve dans sa famille un admirable témoignagne des souffrances qu'endurait son patriotisme. C'est une lettre qu'il écrivait le 30 décembre 1812 à son beau-frère.

« L'invasion de la Suisse par les coalisés met notre pays « dans un rude embarras. J'aime à croire qu'ils ne pénétreront pas sur le sol français. Ils trouveront au besoin « encore les bons franc-comtois pour les recevoir. Que ne « suis-je au milieu d'eux ! Je crois que ma présence con- « tribuerait encore à électriser les esprits, et je ne sais « pourquoi on s'obstine à me laisser à Bourges, tandis que « je pourrais être utile aux armées. Je vous l'avoue, en ce « moment je voudrais y être. Mais j'ai des ennemis qui « s'imaginent que je pourrais leur nuire, en raison du mal « qu'ils m'ont fait.

« O mes compatriotes, que vous êtes peu reconnaissants!
« Il y a treize à quatorze ans que je vous ai préservés
« d'une visite que peut-être vous êtes prêts à recevoir, et,
« pour prix de mon dévouement, vous me faites tout le
« mal possible. Et ce n'est que dans mon pays, car ailleurs
« mon nom et ma personne sont en vénération (1). »

Le noble orgueil de cette dernière ligne était bien légitime. Le monde entier admirait le grand homme de guerre que l'empire s'obstinait à dédaigner et à persécuter. L'empereur Alexandre de Russie le lui témoigna bien en 1814, en lui disant : « Eh quoi, il y a en France un ordre de la Légion d'honneur, et vous n'en êtes pas ! » La restauration fut plus juste. Elle lui donna le grand cordon de la Légion d'honneur, le nomma comte, et lui confia une inspection générale d'infanterie.

A la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes, Lecourbe et le maréchal Ney avaient cru à l'échec de ce qu'ils regardaient comme une folie. Ney avait reçu le commandement des troupes réunies à Lons-le-Saunier, et Lecourbe y avait accepté une division, en disant : « Le roi « ne m'a jamais fait que du bien, et Bonaparte ne m'a « fait que du mal. » Mais les dispositions des soldats, leur exaltation impérialiste étaient et se montraient ouvertement si décidées, qu'il fallut renoncer à toute idée de résistance.

Lecourbe écrivait le 16 mars, dans une première lettre :

« Je suis venu jusqu'à Dole, où j'ai appris bien des
« choses. Dans la position où je me trouve, je ne puis être
« le premier à lever l'étendard de la guerre civile. Je prends
« le parti que l'honneur me dicte. Je me rends à Paris. »

Et, dans une seconde :

« Nous avons été, je crois, un peu vite en besogne. Le
« maréchal Ney m'ayant fait part que Napoléon ne trou-

(1) *Eloge historique du lieutenant-général comte Lecourbe,* par E. Bousson de Mairet, p. 143.

« vait aucune résistance, et que tout était monté pour le « faire réussir, je n'ai pas cru devoir lutter seul contre « lui, ni lever l'étendard de la guerre civile. L'honneur et « mon devoir me font une loi de ne jamais tirer l'épée « contre des Français. Si les étrangers veulent entrer en « France, et que Napoléon soit sur le trône, mon cœur et « mon bras sont à lui. Mais je ne ferai pas la guerre à des « Français (1). »

Sa résolution était prise : ne faire la guerre contre la France, ni pour Napoléon, ni pour les Bourbons ; mais, si la France est pour Napoléon, et que l'étranger veuille entrer en France, vouer son bras et son épée à la défense du territoire national.

Le maréchal Molitor a dit (2) que « l'empereur avait eu « l'idée de donner au général Lecourbe le commandement « du corps de la grande armée, qui fut confié au maréchal « Grouchy, et qu'il revint, on ne sait pourquoi, sur sa dé- « termination. Il est certain, ajoutait le maréchal, que si « le commandement laissé au maréchal Grouchy avait été « laissé au comte Lecourbe, la journée de Waterloo eût « été tout autre. Lecourbe étant un de ces généraux habi- « tués à prendre leurs inspirations sur le champ de bataille, « il n'aurait pas manqué de marcher au bruit, dans la « direction du canon de Waterloo. »

Tout le monde sera de cet avis. Quant à Nopoléon, pensa-t-il que Lecourbe, agissant de son chef, pouvait rendre de plus importants services, ou fut-il dominé par un reste de sa vieille et injuste défiance contre l'ami de Moreau, et est-ce lui qui prit le parti d'écarter Lecourbe ? Nous inclinons plutôt à croire, d'après le caractère loyal et chevaleresque de ce général, que c'est lui qui, pour concilier ses sentiments de reconnaissance envers les Bourbons

(1) *Bousson de Mairet*, p. 144.
(2) *Ibid.*, p. 148.

avec ses devoirs de Français contre l'étranger, demanda, en acceptant de prendre du service, à n'être employé qu'à la défense de sa frontière natale.

Il y était dès les premiers jours du mois de mai, et on ne mettait à sa disposition que deux mille cinq cents hommes d'infanterie, composée des sixième, cinquante-deuxième et cent deuxième régiments de ligne, et trois régiments de cavalerie, les deuxième et troisième hussards et le treizième de chasseurs, formant en tout neuf cents chevaux. L'armée était alors très désorganisée, et la plupart des régiments réduits à un très faible effectif. On promettait, il est vrai, de porter cet effectif à dix mille hommes par des bataillons de garde nationale mobilisée. Mais ils n'étaient pas encore organisés. Ils ne le furent que successivement, et il n'en arriva que quatre mille cinq cents, ce qui ne faisait, avec les troupes de ligne, que huit mille hommes, en y comprenant même quelques compagnies de corps francs. Le bataillon dont je fis partie fut le premier prêt. Il a son histoire séparée, qu'on me pardonnera de raconter.

Dès le lendemain des décrets qui ordonnaient l'organisation de la garde nationale et autorisaient celle des corps francs, le marquis de Marmier, chambellan de l'empereur et grand propriétaire dans le département de la Haute-Saône, qui longtemps après a obtenu le titre de duc pour ses grands et nobles services au pays, avait entrepris de lever à ses frais un régiment de volontaires franc-comtois. Les mémoires de Bassompierre nous apprennent comment, de tout temps, on s'y prenait dans les régions belliqueuses des bords du Rhin pour des levées semblables. Sous le patronage d'un des puissants seigneurs du pays, on battait le tambour dans tous les villages, et quelques primes en argent achevaient de décider la jeunesse à courir aux aventures et à se ranger sous les drapaux. On avait fait de même dans la Haute-Saône et le Jura, et en peu de jours, un assez grand nombre d'hommes, vieux soldats pour la

plupart, ayant conservé dans leurs montagnes le culte de l'empereur, étaient venus s'enrôler à Vesoul. J'arrivai dans cette ville le 10 mai, accompagnant deux de mes amis qui, avec la permission de leurs parents, s'étaient engagés dans le sixième de hussards, en garnison dans ce lieu. Moins heureux qu'eux, on m'avait tenu renfermé dans mon collège. Décidé à en partir, j'en avais escaladé les murs pour m'enfuir avec eux, dans l'espoir que le sixième hussards ne me fermerait pas ses portes. Il en fut autrement. Le lieutenant-colonel qui, en l'absence du prince de Carignan, commandait le régiment, voyant un enfant de quinze ans, auquel il manquait encore deux pouces pour avoir la taille réglementaire, m'avait dit fort dédaigneusement : « Toi, tu n'es pas même bon pour faire un trompette ! » Peu découragé par cette boutade, j'appris qu'il y avait dans la ville un agent qui recevait des engagements pour un autre corps. Je trouvai en effet sur les allées, en plein air, un monsieur assis à une petite table, qui inscrivait tous les arrivants. Il m'admit sans dificulté, me donna un billet de logement, et le lendemain, au nombre de deux ou trois cents hommes, nombre qui s'accrut un peu plus tard, nous partions pour Strasbourg, où on devait nous habiller et nous armer. C'étaient presque tous des montagnards de la Haute-Saône et du Jura. Quelques-uns pourtant venaient de Saône-et-Loire et du Haut-Rhin. Il s'y trouvait des gens de tout âge, des jeunes et des vieux; un ancien sergent avait avec lui ses deux fils de dix-huit à vingt ans. Plusieurs avaient fait la guerre sous l'empire, et d'autres sous la république. Il y en avait un qui avait servi comme mousse, avant 1780, sur la flotte du bailli de Suffren, puis fait le métier de corsaire contre les Anglais, ensuite celui de soldat pour le sultan Typoo-Saïb, et fini comme gabier sur le vaisseau du capitaine, depuis amiral Duperré. Rentré en 1814 dans son pays, où depuis longtemps on le croyait mort, il s'était remis d'abord à la vie paisible de l'ouvrier

des champs. Mais l'ennui l'ayant pris, il avait jeté sa pioche pour tâter encore de la vie d'aventure. Malgré ses cinquante-cinq ans, c'était encore un solide et vigoureux soldat. Nous en avions de valides et aussi de mutilés. Mon capitaine, excellent officier, qui s'appelait Poulot, n'avait plus qu'un œil, et mon sergent, qui se nommait Mauvais, quoique ce fût le meilleur homme du monde, avait laissé son bras gauche à Leipsick, ce qui ne l'empêchait pas de nous bien enseigner et démontrer l'exercice. Tous étaient pleins d'entrain, de bonne humeur et de bon accueil. Comme j'étais venu du côté de Paris, ils m'appelaient le petit parisien, et ce nom m'est resté jusqu'à la fin de la campagne. Arrivés à Strasbourg, on nous arma avec des fusils de réforme, des bonnets de police et des uniformes de rebut. Je vis crever plus d'un de ces fusils dès les premiers jours de la campagne. Nos habits étaient de presque tous les régiments de l'armée. Nous n'en n'étions pas moins fiers et satisfaits. Après quinze jours employés à faire l'exercice et la manœuvre, ce que le grand nombre de vieux soldats faisait vite apprendre aux autres, on nous fit partir pour Besançon. La marche avec le sac au dos et le lourd fusil qu'on avait alors, était rude, mais je m'y fis. Chaque jour, au gîte d'étape, l'exercice, pour nous perfectionner. A Besançon, M. de Marmier, notre colonel, vint nous passer en revue. Mais comme nous n'étions qu'un bataillon, on prit le parti de nous annexer aux gardes nationaux de la Haute-Saône, dont nous formions le quatrième bataillon. Jusque-là nous nous étions appelés fièrement premier régiment de la Haute-Saône. Alors M. de Marmier, qui nous avait fait grand accueil, mais dont le titre de colonel n'avait plus d'objet, nous quitta. Il était d'ailleurs rappelé à Paris pour son service de chambellan. Les bataillons de la Haute-Saône restaient sous le commandement supérieur du major Morelli, un vaillant officier, dont le souvenir vit encore dans ce département. Peu de jours après, on nous donna

quatre paquets de cartouches, deux pains de munition et du biscuit pour cinq jours, et l'on nous expédia pour Pontarlier. Cette surcharge du sac était bien lourde, .néanmoins je ne restai jamais en arrière, excepté un jour, d'un quart d'heure seulement, à la montée d'Ornàns, parce qu'il m'avait fallu ce jour-là porter à mon tour la marmite de mon escouade. Nous ne passâmes que quelques jours à Pontarlier. Un ordre du général Lecourbe nous appelait près de Huningue. Nous y allâmes par Morteau et St-Hippolyte. Dans toutes ces marches, tant en Alsace qu'en Franche-Comté, nous avions trouvé le meilleur accueil. On nous recevait à bras ouverts. On nous faisait asseoir à la table de la famille, dont nous partagions la nourriture. En Alsace, c'était le laitage. En Franche-Comté c'était cette bouillie de farine de sarrazin qu'on appelait des *gaudes*, que je trouvais délicieuse, et qu'on n'y apprécie peut-être plus guère, car, dès cette époque on commençait à la dénigrer par un proverbe malicieux qui avait le don de désopiler au plus haut degré la rate de mes bons camarades: *Vlé vô mengi dâ gaudes? Nout' couchon n'en veut pu.*

Pendant ce temps le général Lecourbe s'était occupé avec une activité infatigable, des moyens de défendre, avec la troupe si peu nombreuse qu'on avait mise à sa disposition et les dix ou douze bataillons de gardes nationaux qui lui étaient venus de la Haute-Saône,du Jura, de Saône-et-Loire et du Doubs, une frontière de cent cinquante kilomètres, qui s'étendait depuis Huningue jusqu'au fort de l'Ecluse. Sa correspondance constate une pleine et ferme confiance. Il n'en n'était point ainsi malheureusement de celle du maréchal Suchet,que M.Foliet a fait connaître dans sa biographie du général Dessaix (1). Il est vrai que l'esprit de la population qui entourait le maréchal était loin de se tenir à la hauteur de celui des franc-comtois.

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. V, p. 394.

Au mois de juin, trois armées étaient en marche contre l'est de la France. Une de Bavarois, Wurtembergeois, Badois et autres petits états de l'Allemagne, contre Strasbourg. Une autre d'Autrichiens, qui venait de la Lombardie, et de Piémontais, qui partait de Turin, contre Lyon. Une troisième venait du centre de l'Autriche vers la Franche-Comté, et son objectif était, après son entrée qu'on croyait facile, de se rabattre sur l'une ou l'autre des deux armées françaises de Lyon et de Strasbourg, pour achever de les écraser. Elle pouvait y entrer de trois côtés différents ; soit par Genève, en tournant à droite, après avoir pris le fort de l'Écluse, ou par Orbe, le long du lac Léman, pour marcher par St-Claude sur Lons-le-Saunier ; soit par Neuchâtel, pour se diriger sur Besançon et Dole par Morteau ou par Pontarlier ; soit enfin par Bâle, en laissant Huningue en arrière, pour s'avancer par la grande route sur Altkirch et Belfort, assiéger et occuper cette forteresse, ou la tourner, pour arriver, par l'une des trois grandes voies, à Vesoul, ou à Epinal, ou à Colmar.

Les deux premières de ces entrées, sans être absolument impraticables pour une armée, étaient hérissées d'obstacles naturels, qu'on pouvait rendre infranchissables en complétant par quelques fortifications, l'œuvre de la nature. Lecourbe qui connaissait parfaitement ce pays, que si souvent il avait parcouru dans ses chasses, avait la conviction qu'il ne serait rien tenté de sérieux de ces côtés, et que c'était sur Belfort, et par la route directe de Bâle que se porteraient tous les efforts de l'ennemi. Il ne s'occupa pas moins, en grande hâte, de pourvoir à toutes les autres éventualités. Il visita en personne tous les passages, tous les défilés, prescrivit et fit commencer sous ses yeux, aux Rousses, à Morteau, à St-Claude, à Ste-Marie, à Jougne, aux Faucilles, à la Mijoux et en d'autres lieux encore, des travaux auxquels la population prenait spontanément part, et qui acquéraient une telle puissance, qu'ainsi qu'il l'é-

crivait au ministre de la guerre, il faudrait à l'ennemi des colonnes de quinze à vingt mille hommes sur chaque point pour y pénétrer. Sans cesse en route, il allait tout voir, tout contrôler. Aussi il écrivait au ministre: « Je suis là, aujourd'hui à Altkirch, et, deux jours après à trente ou quarante lieues, voilà comme je fais la guerre. Tout doit être calcul (1). » Lorsque ces travaux furent terminés, il les fit armer de canons et dirigea les corps de gardes nationaux qui devaient les défendre. En même temps, assuré par les lumières de son expérience que c'était par la trouée qui sépare les Vosges du Jura que l'ennemi s'avancerait en masse, il étudiait et désignait chacune des positions où dans ce pays si accidenté, il était possible de l'arrêter, et, en abritant nos soldats, de le contraindre, pour les déloger, à de grands sacrifices de ses forces. Envisageant ensuite la nécessité probable, après lui avoir résisté dans sa marche le plus longtemps possible, de se renfermer dans la forteresse de Belfort, et trouvant incomplètes les défenses de cette place, qui n'avait pas alors les développements qu'elle a obtenus depuis, il s'empressa de la renforcer et de l'étendre par une chaîne de redoutes avancées, construites en terrassements sur des points bien choisis, et fermées à la gorge par de fortes palissades, pour tenir l'ennemi à distance, préserver la ville d'un bombardement et former par leur ensemble un camp retranché, où, à la dernière extrémité, il pourrait se retirer avec toutes ses forces. Cet énorme travail, auquel les bataillons de gardes nationaux étaient employés et se rendaient avec ardeur, marchait de front avec ceux de la fortification des défilés.

Un incident assez étrange survint, qui eût pu troubler et décourager le zèle d'un général moins dévoué. Au commencement de juin l'empereur, par une mesure que pouvait seule expliquer une injuste défiance, envoya à Besançon le maré-

(1) *Bousson de Mairet*, p. 315.

chal Jourdan, avec le titre de gouverneur et l'ordre de prendre toutes les mesures de défense qu'il jugerait nécessaires. C'était une cause possible, et, avec d'autres hommes, une cause inévitable de conflits et de tiraillements déplorables et peut-être funestes. Lecourbe écrivit résolument au ministre de la guerre :

« La position du maréchal Jourdan et la mienne sont « réellement fâcheuses. Nous ne sommes, ni l'un ni l'autre, « sous les ordres d'aucun de nous. Je ne demande pas à « donner des ordres au maréchal Jourdan. Au contraire, « je le regarde comme mon ancien, et nous nous enten- « drons bien. Je vous prie seulement de lui dire que je ne « donnerai pas un ordre dans sa place, mais que je veux « être libre de faire placer les troupes de sa garnison, ou, « du moins, de lui indiquer les positions à occuper, les « laissant encore sous ses ordres, s'il le veut. Mais il ne « faut qu'un supérieur pour les troupes mobiles et la garde « des frontières. »

Heureusement le maréchal Jourdan, d'ailleurs trop avancé en âge pour un service actif, n'était ni moins loyal ni moins franc que Lecourbe, dont il appréciait la haute valeur, et il ne fit rien pour traverser ses plans et ses projets. Une particularité assez bizarre lui avait d'ailleurs montré qu'il n'avait rien de mieux à faire que de laisser à ce collègue toute liberté et toute responsabilité. Un général de brigade, un peu trop crédule et étourdi, s'étant avisé un jour d'écrire au général Marulaz, qui commandait à Lons-le-Saunier, qu'une armée de quarante mille hommes était déjà dans le Valais et arrivait à marches forcées, ce dernier, sans aucune vérification du fait, envoya aussitôt l'ordre de sonner le tocsin dans tous les villages de la montagne, et se mit à écrire, en en donnant avis à Besançon, des proclamations pour une levée en masse. Des levées en masses contre une armée puissamment organisée n'ont jamais été propres qu'à jeter la terreur, le trouble et le dé-

sordre dans le pays. Heureusement que Lecourbe, sur l'avis de ce projet, avait couru bien vite aux Rousses, et que n'ayant trouvé aucun ennemi, et, loin de là, ayant appris de Genève, où l'on avait plus de frayeur encore qu'à Lons-le-Saunier, que l'armée annoncée n'avait pas encore quitté la Lombardie, put contremander à temps ces ordres irréfléchis. C'est avec une libre franchise et une juste confiance, qu'il adressait le 16 juin au ministre une longue lettre, où il lui disait, entre autres choses :

« Vous voyez de ce conflit d'ordres ce qui vient d'arriver, « l'alarme jetée dans le département du Jura, parce que « vous avez ordonné au maréchal Jourdan et au général « Marulaz de prendre toutes les mesures, etc., ce qui, je vous « le répète, contrarie toutes mes vues et mes projets. Tout « doit partir du même point. Mon système de défense « s'étend de Bâle aux Rousses ; il est tellement combiné « et organisé que ni canons ni troupes ne doivent être dé- « rangés des lieux où je les ai placés, sans nuire à l'inté- « rêt de l'État et de l'empereur. Voilà une lettre et un « rapport un peu longs. Je vous prie de les lire et de « réfléchir à ce que j'ai l'honneur de vous dire (1). »

Le ministre, qui était le maréchal Davout, était digne d'entendre ce fier langage, auquel il eût donné certainement son approbation. Mais, quand il reçut ce rapport, il avait déjà appris par le télégraphe l'affreux désastre de Waterloo. Tout était bouleversé par cette fatale nouvelle, et on ne s'occupait plus que de pourvoir à la sûreté de Paris ; aussi Lecourbe ne reçut aucune réponse. Et ce silence, qui se prolongea pendant trois semaines, lui laissa toute liberté d'action dans les événements qui survinrent autour de lui.

Le 23 juin, au moment où il passait la revue de ses troupes sous les murs de Huningue, il recevait la triste

(1) *Bousson de Mairet*, p. 327.

nouvelle de la défaite du 18 juin. Sans rien laisser paraître de l'émotion qu'il en éprouvait, il se contenta de dire à ses soldats: « *Enfants, l'empereur compte sur nous, Vive l'empereur !* » et il continua à garder le silence sur ce douloureux événement. Les troupes ne l'apprirent que cinq ou six jours après, et lorsqu'elles étaient déjà engagées contre l'ennemi. Il achemina sur le champ dans leurs divers postes les détachements qui devaient défendre les forts et retranchements établis sur les divers passages de la frontière. Puis il plaça des postes suffisamment nombreux pour garder et défendre les routes latérales qui, au sortir de Bâle, conduisent à Mulhouse, Oettinger et Ferrette, et avec le reste de ses forces, attendit l'ennemi dans les positions qui protégeaient la route directe de Belfort.

Le 26 juin vers midi, trois coups de baguettes, discrétement frappés par le tambour dans les rues du village où nous étions cantonnés, nous apprirent que la guerre commençait. En cinq minutes tout le monde était sur pied et nous partions. C'était l'armée autrichienne, commandée par un général habile et renommé, le comte de Colloredo, qui débouchait de Bâle, et ne comprenait pas moins de quarante mille hommes. Ses colonnes se dirigeaient à la fois sur les routes latérales et sur la route directe et centrale, mais, sur celle-ci, en masse considérable, qui n'était pas moindre de quinze bataillons d'infanterie et cinq régiments de cavalerie. Il avait laissé de plus devant Huningue un corps suffisant pour bloquer cette forteresse. En nous rendant sans retard au poste qui nous était indiqué, nous entendions comme le bruit d'un froissement de parchemins, qui fut bientôt reconnu pour la crépitation de la fusillade, et nous rencontrions des paysans qui chassaient d'un air effaré leurs bestiaux devant eux, et des femmes qui portaient des paquets de linges sur leur tête et gagnaient les bois, puis un chasseur à cheval, conduisant en croupe un camarade dont les pieds étaient enveloppés de

linges ensanglantés, et qui n'en criait pas moins d'une voix affaiblie : *Vive l'empereur !* et enfin une charrette pleine de paille, sur laquelle gisaient des blessés. On nous fit faire halte au coin d'un bois, d'où nous voyions la double ligne de tirailleurs ennemis qui avançaient et des nôtres qui se retiraient lentement. « Allons, dit le commandant Delécray, « il nous faudrait des petits tirailleurs ; que les hommes « de bonne volonté sortent des rangs. » *Tous*, fut-il répondu sans hésitation, et l'on prit le premier peloton. Je vois encore la franchise d'élan de ces bons soldats. On marchait au feu avec la même tranquillité qu'en allant manger la soupe. Nos tirailleurs prirent l'offensive, puis vint l'ordre de reculer, de peur d'être débordé par des forces supérieures qui grossissaient et s'élargissaient d'heure en heure. Je remarquais que nos hommes étaient généralement de bons tireurs et que leurs coups portaient souvent. La retraite se fit lentement. De temps en temps il y avait des retours offensifs, puis de nouveaux ordres de reculer. Cela dura jusqu'au soir, où, après diverses marches et contre-marches, nous arrivâmes au bourg de Tagsdoff, à deux lieues en avant d'Altkirck. Il en avait été de même sur toute la ligne. Le général de division Abbé, qui nous commandait, avait d'abord repoussé vigoureusement toutes les attaques, puis, devant la grande supériorité du nombre et l'extension des lignes ennemies, il avait partout et lentement pris retraite en bon ordre. Nous bivouaquâmes sur les collines qui dominent Tagsdoff, et, mis de nuit en sentinelle perdue sur un haut promontoire, je voyais dans le lointain trois villages en flammes. Ce n'étaient pas les Autrichiens qui avaient allumé ces incendies. C'étaient des Suisses de Bâle et de ses environs, qui, marchant derrière eux, étaient venus, affamés de pillage et de dévastation, saccager, charger leur butin sur leurs voitures et, en se retirant, mettre le feu. Nous avions, sans doute, pendant les années de l'empire, qui, sous le titre de médiateur,

était le souverain véritable de la Suisse, abusé de notre domination, et nous nous étions créé des inimitiés ardentes, des ressentiments profonds qui saisissaient avec fureur cette première occasion de vengeance. En 1871 tous les villages de ces pays ont noblement réparé ces méfaits par leur accueil empressé et leur aide fraternelle envers notre pauvre armée, réfugiée sur leur territoire.

L'ennemi avait profité de la nuit pour s'étendre davantage sur nos ailes et tenter de nous envelopper. Aussi, dès la pointe du jour, nous recevions l'ordre d'une nouvelle retraite. Son artillerie légère nous poursuivait de ses obus, mais, mal pointés, ils tombaient tous dans les terres labourées, à droite et à gauche de la route, sans nous faire aucun mal. La nôtre était incomparablement mieux servie. Nous eûmes beaucoup d'occasions de le constater plus tard. En arrivant devant Altkirk, ville ouverte qui s'étend en amphithéâtre en face de la route, et en voyant au-dessus le 62e régiment en bataille, nous crûmes d'abord que nous allions nous y arrêter et la défendre. Le général Lecourbe y avait d'abord pensé, et il lui eût été facile, avec quelques retranchements, d'y retarder d'un jour ou deux la marche de l'ennemi. Mais c'eût été, sans plus de profit, la ruine et l'incendie de cette ville, en même temps que la facilité, pour le général autrichien, de nous couper la retraite. Le nôtre fut à la fois plus humain et plus habile en y renonçant, et, par son ordre, nous continuâmes à reculer jusqu'à Dannemarie, où on nous fit traverser la petite rivière de la Largue, pour camper sur la colline opposée. Le 52e de ligne, qui venait en arrière-garde, y fut attaqué par une colonne d'au moins quatre mille hommes qui le força à reculer. Mais pendant que deux de ses compagnies, embusquées dans les maisons, foudroyaient par un feu presque à bout portant les Autrichiens entassés dans les rues, le 102e régiment les chargeait à la bayonnette et en un instant nettoyait le village, et mettait en fuite toute cette colonne, dont le colonel

Moncey, à la tête du deuxième hussards, achevait la déroute par une charge des plus brillantes. Toutefois, le général fit repasser la Largue à toutes ses troupes qui bivouaquèrent à peu de distance de nous. Comme les subsistances tardaient à arriver à notre bivouac, plusieurs d'entre nous allèrent en maraude dans le bourg de Dannemarie, que tous ses habitants avaient abandonné. Un coup de fusil tiré sur un tonneau le mettait en perce, et tous nos bidons se remplissaient d'un excellent vin blanc. Un pauvre porc égaré était ramené et remplissait en peu d'instants nos marmites. C'est là la guerre, même sur le territoire national. Quelques heures après, l'ennemi ayant vu que nous avions évacué Dannemarie, y rentrait, et nous entendions les hourras et les acclamations qui suivaient la lecture faite aux soldats d'une proclamation. C'était le récit de nos lamentables désastres de Waterloo, que nous apprîmes aussi le lendemain, mais sans en être découragés.

Nous passâmes dans nos positions cette journée du lendemain, sans autre incident que celui-ci, qui me fut personnel, et que cependant je dois raconter. J'étais en faction à la croisière de quatre chemins, et il pleuvait fort, quand deux cavaliers parurent, un général suivi d'un aide-de-camp. Je criai : « Qui vive ? » On répondit : « Ronde générale. » Le général s'approcha et j'entendis qu'il disait à demi-voix à l'aide-de-camp : « Ce n'est pas un homme, c'est un gamin, cela. » Blessé dans mon amour propre, je répondis arrogamment : « Eh bien qu'é que ça fait ? » Il s'arrêta avec un air plus étonné qu'offensé et dit : « Tu n'as donc pas de capote ? » — Je repris : « Non, mon général, on n'en a pas dans mon bataillon. » Le soir j'appris que celui à qui j'avais parlé avec si peu de façon était le général en chef, qui, dès le matin, avait parcouru lui-même tous nos postes. Et le lendemain nous recevions, non des capotes, il n'y en avait point à Belfort, mais des sacs, des sacs à blé, pour nous tenir lieu de capotes dans les nuits de bivouac. On ne con-

naissait pas encore les tentes-abris. Nous entrions là dedans jusqu'à la tête en nous couchant, et nous nous trouvions à merveille de cet équivalent, qui nous tenait lieu à la fois de matelas et de couverture.

Mais, pendant cette journée de repos, le général Colloredo avait fait passer à gué la Largue, à longue distance, en amont et en aval, à des corps de troupes considérables, ce qui força notre général à faire la nuit suivante sa retraite à deux lieues plus loin, jusqu'au village de Chevannes. Etablis dans de bonnes positions, nous y fûmes bientôt attaqués. La journée fut chaude. Nous repoussâmes partout les assaillants. Quatre pièces de canon bien placées lui firent un mal énorme. Il n'en continua pas moins sa même manœuvre, en dirigeant par des chemins de traverse, à droite sur Saint-Côme, à gauche sur Montreu, de la cavalerie et de l'infanterie, qui, bien que nous eussions repoussé le centre, nous menaçaient pour le lendemain. Aussi nous décampâmes encore dans la nuit, pour nous retirer à une lieue de là sur Foussemagne, où dès le matin nous fûmes encore attaqués, mais, comme toujours, en pure perte. Le village, qui avait d'abord été pris, fut presque aussitôt repris, et notre artillerie fit encore là des merveilles. Pourtant, tout en nous arrêtant de temps en temps dans de bonnes positions et en y contenant l'ennemi, pendant que nous conservions libre la route de Belfort, nous cédâmes ce jour-là d'une lieue le terrain jusqu'à Fray, et le lendemain d'une ou deux lieues encore. Mais là, depuis Pfaffans jusqu'à Chèvremont, nous occupions une position formidable où plusieurs de nos bataillons de gardes nationaux étaient en première ligne, ayant derrière eux en réserve le 102e régiment, qui, la veille, avait tenu l'arrière-garde. Nous y restâmes deux jours, sans qu'on fît mine de nous y déranger.

Pendant que nous défendions ainsi pied à pied la grande route de Belfort, le général Colloredo avait envoyé à longue

distance sur notre droite, du côté de Delle, une forte colonne pour marcher sur la forteresse par cette voie détournée. Le général de brigade Meuziau, qui commandait de ce côté, l'avait vigoureusement repoussée avec deux escadrons du deuxième hussards et un bataillon du soixante-deuxième, et, après avoir poussé diverses reconnaissances sans la revoir, il s'était retiré par Roppach, que gardait, avec un bataillon de Saône-et-Loire le commandant Feisthamel. L'ennemi, revenu, marcha contre ce village. C'est là que commença la réputation de ce brave commandant, qui depuis s'éleva au grade de général de division. Il feignit de se retirer et cacha derrière une colline son bataillon qu'il forma là en colonne d'attaque, en en détachant une compagnie qu'il envoya par un sentier détourné gagner un bois à gauche de l'entrée du village, avec ordre de ne tirer que quand l'ennemi serait passé et aurait traversé le pont. Cela fut exécuté selon l'ordre et avec précision, et à l'instant, sans donner aux Autrichiens le temps de se reconnaître et de se former, Feisthamel, apparaissant au pas de charge, les culbute, les force à repasser le pont et les poursuit en déroute jusqu'à une lieue de là. Le lendemain la brigade ennemie revint tout entière avec trois pièces de canon. Ne pouvant résister à des forces aussi supérieures, Feisthamel fit sa retraite en bon ordre, et ramena son bataillon sans perte à Offemond.

Vers le même temps, le général de brigade Bertrand qui, avec deux bataillons de Saône-et-Loire, gardait le poste de Bourogne, en arrière de Delle et à trois lieues de Belfort, était coupé de notre ligne. Il repoussait avec vigueur l'attaque ennemie, et profitait de la nuit pour se retirer sur Montbéliard. Notre bataillon était détaché pour l'aller renforcer, et y arrivait le matin. Mais, sans attendre notre arrivée, le général Lecourbe, venu en toute hâte, avait pris le commandement, et à la tête des deux bataillons bourguignons, avait rejeté l'ennemi en désordre jusqu'au delà

de Bourogne. Nous fîmes plus d'une fois de ces marches de nuit. Le général, à qui les moindres détails de la topographie de ce pays étaient familiers, nous envoyait un guide, et l'ennemi qui, la veille, nous avait vus devant lui, nous trouvait le lendemain, non sans épouvante, derrière. Cette fois nous vînmes reprendre le jour même notre place sur la ligne de Pfaffans à Chèvremont.

Nous y fûmes attaqués le 2 juillet. De fortes colonnes d'infanterie et de cavalerie, soutenues par une artillerie nombreuse, venant de derrière le bourg de Vezelois, apparurent et se développèrent en face de nos lignes. Le feu commença et s'étendit bientôt depuis Roppach jusqu'à Chèvremont. Il était de la plus grande violence contre deux bataillons du Jura, qui faisaient une énergique défense. Le général Rambourg, pour les dégager, chargea avec quelques escadrons de hussards, enfonça les assaillants et les culbuta en leur faisant beaucoup de prisonniers. L'attaque se ralentit sur ce point. Mais, sur ces entrefaites, de nouveaux corps ennemis s'étaient emparés malgré une vive résistance, des villages de Besoncourt et de Chèvremont. On se retirait en désordre, et la situation paraissait inquiétante. Le quatrième bataillon de la Haute-Saône se trouvait en échelon avec un autre sur les bords de la grande route, et une masse énorme de cavalerie descendait au galop sur lui, semblable à un immense torrent débordé. Ce fut le premier jour de gloire de ce brave bataillon à qui l'on avait rapidement fait former le carré. Son feu de rangs, commandé à soixante pas de distance, couvrit en un clin d'œil la route de chevaux et de cavaliers morts ou blessés ; deux fois des escadrons nouveaux revinrent à la charge, et, bien que l'autre bataillon eût fléchi, ils furent deux fois arrêtés et repoussés par notre feu. Grâce à ce temps d'arrêt, nos troupes avaient pu se reformer à la hâte derrière nous. Un brigadier de gendarmerie, saisissant la caisse d'un tambour blessé, avait battu la charge à sa place, et ranimé

les soldats, qui, poussant des cris d'enthousiasme, fondirent sur les Autrichiens et reprirent le village de Chèvremont. Le soir était venu et tout en resta là. Le lendemain matin, on nous apporta un ordre du général en chef qui, en témoignage de sa satisfaction, accordait la grenade à tous les soldats du bataillon. Nous devenions donc dès ce moment le bataillon des grenadiers de la Haute-Saône. Les souvenirs de ses campagnes républicaines inspirèrent plus d'une fois à Lecourbe des mesures analogues. C'est ainsi, qu'après des charges victorieuses de nos hussards et de nos chasseurs, il les autorisait à porter un jour entier des branches de laurier sur leurs shakos.

Les bataillons du Jura eurent à leur tour leur jour de gloire, ce fut le 4 juillet. Les Autrichiens avaient attaqué en force le village d'Offemond, qu'essaya de défendre avec ses gardes nationaux de Saône-et-Loire, le brave commandant Feisthamel. Mais il tomba blessé d'une balle à la tête. Alors le général Lecourbe, que l'ennemi, quelque part qu'il attaquât, trouvait toujours et partout, vint en personne se mettre à la tête des deuxième et troisième bataillons du Jura, et du troisième de hussards, colonel de Séganville. Après une charge impétueuse des hussards, qui rompit et dissipa les escadrons ennemis, les Jurassiens, chargeant avec furie à la bayonnette, enfoncèrent successivement tout ce qui leur fut opposé. Deux pièces de canon mises en batterie sur une hauteur secondèrent et complétèrent leur œuvre, et les corps ennemis se retirèrent avec des pertes considérables.

Quant aux grenadiers de la Haute-Saône, leur jour le plus glorieux fut celui du dernier des combats de cette sanglante campagne. L'immense supériorité des forces de l'ennemi lui avait permis de presser vivement chacun des points des lignes françaises, et le général Lecourbe, sentant la nécessité de couvrir Belfort de tous les côtés, avait rapproché de cette place la plus grande partie de son corps

d'armée. Le général Colloredo se résolut à l'y attaquer, en commençant par la redoute la plus avancée de ce camp retranché, celle que Lecourbe avait baptisée du nom de son vaillant camarade dans la campagne de 1799, le général Gudin. Cette attaque se produisit le 8 juillet. Elle a été très inexactement racontée dans le livre des *Victoires et conquêtes,* qui a confondu en une seule deux affaires simultanées, mais complétement distinctes.

Le général autrichien, voulant distraire de cette redoute l'attention de Lecourbe, simula avec un grand étalage de troupes et un grand bruit d'artillerie, dès la pointe du jour, une attaque sur le village de Bavilliers, qui était occupé par un de nos régiments de hussards. Mal lui en prit, car, aux premiers coups de canon, Lecourbe, que son infatigable activité portait incessamment sur les divers points de la ligne, arriva en hâte, suivi par de l'infanterie, prit le commandement des troupes, et chargeant avec une impétueuse ardeur, força à une retraite précipitée l'ennemi, qui se trouva plus engagé qu'il ne l'avait cru, et ce fut une véritable bataille et une déroute dans laquelle il fut rompu et subit d'énormes pertes.

Mais le général Colloredo se flattait de surprendre pendant ce temps et d'emporter d'assaut la redoute Gudin, qui était du côté opposé et fort éloignée. Il avait promis des récompenses à ceux qui y entreraient les premiers (1). Elle n'était gardée que par une section de compagnie de notre bataillon. Mais le bataillon tout entier bivouaquait à peu de distance en arrière. J'étais dans la redoute, et, dès le lever du soleil, je fus réveillé par un coup de canon tiré au-dessus de ma tête par nos canonniers sur un peloton qu'on voyait dans le lointain sortir d'un bois. Le peloton se divisa aussitôt en tirailleurs. C'étaient des soldats de ces corps tyroliens d'habiles tireurs, armés de carabines de

(1) *Victoires et conquêtes,* t. XXX, p. 321.

précision, que l'on appelait les Chasseurs du loup. Bientôt les balles sifflèrent autour de nos têtes en rasant la crête de l'épaulement. Un canonnier fut blessé, et force nous était de nous tenir à l'abri. Puis, inopinément, apparut sur la droite une grosse colonne marchant sur nous au pas de charge. Une de nos pièces, rapidement chargée à mitraille et pointée sur son front, y porta un ravage qui nous fut révélé par une apparence immédiate de désordre. Mais, au premier coup de carabine, le bataillon de la Haute-Saône s'était levé, avait rompu ses faisceaux, s'était formé et mis en marche au pas gymnastique sans quitter les rangs, qui n'était pas encore dans les manœuvres de l'armée, et que cependant connaissaient et pratiquaient très bien nos montagnards, et, conduit par le major Morelli et le commandant Delécray, il débouchait de derrière la redoute et s'élançait sur l'ennemi. En même temps accourait d'un autre côté, sabre levé et au galop, un escadron du troisième de chasseurs. A la vue de cette double irruption, il y eut dans la colonne ennemie comme un tourbillon produit par la tempête, et il nous parut qu'on y donnait l'ordre de former le carré pour résister à la cavalerie. Mais nous arrivions sur lui en tête, et les chasseurs étaient sur son flanc gauche, avant qu'il eût le temps d'achever cette manœuvre. Notre adjudant-major Fournier, un petit homme aux longues moustaches rousses, sautait avec son petit cheval des montagnes dans cette masse désordonnée, où nous entrions après lui, pendant que les chasseurs s'y précipitaient de l'autre côté. Ce fut aussi terrible et aussi rapide que la foudre. En moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter, tout fut rompu, brisé, mis en pièces, hâché, massacré et anéanti. Pas un homme n'en resta qui ne fût mis hors de combat. C'était pourtant un beau bataillon et une brave troupe, le régiment des grenadiers hongrois Prince-Alexandre. A la vue d'une extermination aussi subite, les têtes de colonne que nous voyions dans le lointain disparurent aussitôt. Le

souvenir de ce terrible et mémorable combat est toujours vivant dans les traditions de Belfort. On y montre aux étrangers le lieu où il s'accomplit, et qui en a gardé le nom de *Champ de la mort* (1). Le général Lecourbe fut émerveillé de la rapide et énergique spontanéité de ce fait d'armes. A la distinction qu'il nous avait déjà accordée quelques jours auparavant, on nous raconta qu'il voulait ajouter celle de proposer une croix d'honneur pour notre bataillon. On nous fit former le cercle pour désigner trois candidats à cette haute récompense. Le choix unanime tomba en première ligne sur l'adjudant-major Fournier, qui était entré le premier dans le carré. En seconde ligne, ce fut notre sergent manchot, le brave Mauvais. Après quoi il en fallait un troisième, et l'un de nos hommes s'avisa de crier : Le petit parisien ! C'était une bouffonnerie, car, parmi tant et de si braves gens, le petit parisien n'était qu'un bien humble soldat et le plus humble de tous. Néanmoins la motion passa à la grande gaîté de toute l'assistance, et le petit parisien fut présenté en troisième ligne.

A la suite de ces affaires si meurtrières, l'ennemi resta quelque temps dans l'inaction. Mais la rareté des approvisionnements commençant à se faire sentir dans la place, le général envoya à Vesoul le colonel de Séganville avec un escadron et trois cents hommes d'infanterie pour y rassembler un convoi de vivres. Le général Meuziau avait agi dans le même sens, et tous deux revinrent avec cent soixante voitures de farine, avoine et eau-de-vie. Pour faciliter l'approche de ce convoi, le général en chef fit attaquer la ligne ennemie entre Essert et Bavilliers. Les Autrichiens se portèrent en masse sur ce point et dégagèrent la route de Vesoul. On en profita pour faire entrer le convoi dans Belfort.

Le matin du 11 juillet, on fit encore avec succès une

(1) *Bousson de Mairet*, p. 67.

attaque sur la ligne ennemie, pour ouvrir un passage au général Delorme, qui venait de Besançon avec un nouveau convoi de vivres.

Mais, dès le soir du même jour, le général Colloredo, ayant reçu la nouvelle officielle de la rentrée du roi Louis XVIII dans Paris, se hâtait d'en faire part au général Lecourbe. Ils se réunissaient tous deux en conférence, et, après quelques difficultés qui furent levées à l'avantage des Français, ils signaient une convention d'armistice, dont un article stipulait que les alliés feraient ou laisseraient entrer journellement dans la place de Belfort les vivres et fourrages nécessaires. Déjà, deux jours auparavant, une semblable convention d'armistice avait été signée à Strasbourg par le général Rapp, et une autre, arrêtée en principe le 9 juillet, était signée le 12 à Lyon par le maréchal Suchet.

Dans les défilés du Jura, un fort, un seul venait d'être forcé. C'était celui des Rousses, qui ne ressemblait guère à l'important et imprenable ouvrage que l'on y voit aujourd'hui; car ce n'était alors qu'une redoute construite à la hâte et provisoirement. Mais ce n'était point par les troupes du général Colloredo, et il n'avait fallu rien de moins qu'un corps d'armée pour le faire tomber. Le général Frémont qui, avec soixante mille hommes, s'avançait de Genève contre Lyon, arrêté dans sa marche directe par le fort de l'Ecluse, avait, pour le tourner, envoyé deux fortes colonnes, afin d'attaquer l'une le retranchement des Faucilles, qui deux jours de suite repoussa victorieusement l'ennemi, l'autre, plus considérable et munie d'une puissante artillerie, cette redoute des Rousses, qui succomba après une longue et énergique résistance. Mais, après cet obstacle, il en était d'autres et non moins graves avant Morteau, St-Claude et Morez. L'ennemi n'osa les braver, et, prenant par la gauche et à revers les travaux de défense des Faucilles, que la chute des Rousses ne permettait plus de garder, il fit sa

jonction avec le principal corps d'armée qui, d'ailleurs avait emporté le fort de l'Ecluse après deux jours de bombardement.

Les divers combats que nous avons racontés, qui depuis le 26 juin s'étaient renouvelés chaque jour, et dans lesquels la petite armée française, remontant lentement des bords du Rhin à Belfort, et s'arrêtant à chacun des obstacles de ce pays si accidenté, dans des positions désignées à l'avance habilement choisies, faciles à défendre, et abondant en difficultés pour l'ennemi, où malgré la grande supériorité du nombre de celui-ci, elle n'avait jamais été forcée sur aucun point, les défilés de montagne si énergiquement défendus, tant par les gardes nationaux que par les corps francs, ces francs-tireurs, qui d'ailleurs harcelaient sans cesse, nuit et jour, les troupes ennemies sur leurs flancs et leurs derrières, tout cela avait coûté à celle-ci des pertes si énormes qu'on hésiterait à en croire le chiffre officiel exact, s'il n'était pas attesté par les rapports des deux partis. Il n'était pas moindre de dix-sept mille hommes à la fin de la campagne.

Pendant les quinze jours qui suivirent, les loisirs du bivouac me permirent d'observer de plus près le caractère et le genre d'esprit des populations franc-comtoises, dont les trois départements étaient représentés dans nos rangs. La franchise et le bon accord régnaient partout. Jamais l'ombre d'une querelle, ni emportements, ni rudesses. La droiture et la bonhommie bourguignonnes, avec une pointe un peu plus accentuée de finesse et de verve narquoise. L'imagination s'y révélait souvent par des récits et des contes. Chaque soir, au bivouac ou dans la chambrée, on disait : « Qui va nous conter aujourd'hui une histoire ? » Il s'en présentait toujours plusieurs. Le vieux marin nous racontait fort plaisamment ses campagnes de l'Inde contre les « Anglischmans; » il disait avec l'accent des matelots provençaux : « Lé grand mossiou de Suffren », et avec la ron-

deur familière des marins bretons : « Notre père Duperré, un dur à cuire ; » puis venaient des contes fantastiques ; un petit pâtre qui, par ses conseils ingénieux, sauvait l'armée du roi, et pour sa récompense épousait la princesse ; une belle jeune fille avisée, qui, courtisée par de brillants chevaliers, et docile aux conseils de la fée sa marraine,les mystifiait, sauvait sa vertu et faisait un riche mariage ; puis des nains, des châteaux enchantés, des géants, des dragons, de terribles dangers courus et surmontés, mais toujours le courage, l'intelligence et l'honnêteté triomphant de la malice diabolique des mauvais enchanteurs. Chose singulière, j'ai retrouvé dernièrement plusieurs de ces récits, sauf quelques variantes, parmi les *Contes populaires lorrains*, entendus dans les villages de la Meuse, que M. E. Cosquin a publiés dans le savant recueil de la *Romania*. La politique se mêlait quelquefois, avec ses illusions parfois curieuses, dans les racontars de nos troupiers. Enthousiastes des grandeurs majestueuses de l'empire, ils ne voulaient croire, ni au départ de Napoléon, ni au retour du vieux monarque infirme qui, dans leur langage méprisant, était « le roi dix-huit, qui porte des jupons. »

Le grand Lecourbe avait payé sa dette au pays en défendant héroïquement son territoire contre l'invasion étrangère. Mais il n'avait ni répulsion contre les Bourbons, ni aucune raison de se mettre en révolte contre le gouvernement que les chances de la guerre avaient ramené, auquel Paris avait ouvert ses portes, et que la France paraissait accepter. Toutefois, connaissant l'esprit de son armée, il était embarrassé pour lui annoncer ce changement. Douze jours se passèrent silencieusement, après lesquels vint un incident singulier. Se produisit-il indépendamment de tout ordre du général ? Je ne saurais le dire. Mais dans la nuit du 22 au 23 juillet,un drapeau blanc fut hissé au sommet du clocher de l'église de Belfort. Ce fut une grande émotion chez nos hommes, quand, au point du jour il l'aperçurent.

Ils coururent sur le champ à l'église, montèrent au clocher mirent le drapeau en pièces et en jetèrent en bas les morceaux. Quelques heures après, toute la garnison était réunie sur la place d'armes. Chaque bataillon formait le cercle, et son commandant lui donnait lecture d'un noble et sage ordre du jour du général, où se trouvaient les passages suivants :

« Tant que vous avez cru que l'invasion de la France « avait pour but son morcellement, tant que vous avez vu « que la réunion de nos forces et de nos moyens pourrait « arrêter ou retarder cette invasion sur les points que vous « occupiez , vous avez déployé la fermeté, le courage et la « discipline qui caractérisent le vrai français. Dix combats « que vous avez livrés ou soutenus des portes de Huningue « jusque sous les murs de Belfort ont prouvé à l'ennemi que « cette partie de l'armée du Jura avait conservé la bravoure « et l'honneur français.

« Aujourd'hui que la guerre n'a plus de but, que le roi « s'occupe à organiser son gouvernement, à cicatriser les « plaies de la France, qu'attendons-nous pour nous réunir à « lui ?

« Militaires de toutes armes et de tout grade, soyez as- « surés de sa bienveillance paternelle . . . . . .

« Et vous, braves gardes nationaux, qui, dans cette « courte compagne, avez rivalisé de bravoure avec les « les troupes de ligne . . . .

« Rappelez-vous que la force armée est essentiellemen « obéissante . . . .

« Soyons donc calmes, et attendons avec respect les « ordres qu'il plaira au roi de nous donner. La France a « besoin plus que jamais de l'union de ses enfants, et je « compte assez sur la confiance que vous me témoignez, « pour être assuré que vous ne ferez rien de contraire à « l'honneur, à la discipline et à la soumission que vous « devez au roi Louis XVIII. Vive le roi !

Un moment de silence suivit cette lecture dans notre cercle. Puis le sergent Mauvais répondit d'une voix calme et assurée : « Non, Vive l'empereur toujours ! »

Et toute l'assistance répéta à demi-voix, mais sans autre signe d'insoumission, « Vive l'empereur toujours ! »

Quelques jours après, les bataillons de gardes nationaux étaient licenciés. Chacun de nous recevait un congé en bonne forme, signé du major, du chef de bataillon, du capitaine,de l'adjudant-major et du sergent-major. Le mien, que j'ai conservé précieusement, porte, au-dessus des signatures de ces braves officiers dont le souvenir m'est cher, et dans une orthographe un peu fantaisiste : « Ce militaire c'est conduit avec distingtion. »

Je revins alors au foyer paternel, pour passer mon examen de bachelier, et prendre ma première inscription à l'école de droit.

Dix ou douze ans après, je me trouvai en rapport, à Paris, avec deux hommes d'un rang assez élevé, qui, comme moi, avaient fait en simples soldats cette campagne du Jura, et qui en gardaient un vif et excellent souvenir.

L'un était un libraire-éditeur, appelé Paulin, qui tenait une haute situation dans cette branche de commerce. Il s'était, étant simple commis, engagé en mars 1815 dans le treizième de chasseurs. « Ah, me disait-il, le métier était « rude, on nous faisait charger tous les jours sur l'infan- « terie. Mais les braves soldats que ces chasseurs du « treizième. Et vos gardes nationaux, avec quelle ardeur « ils arrivaient toujours au pas de course pour nous sou- « tenir ! »

L'autre était un professeur de rhétorique du lycée Charlemagne, qui, en 1815, professeur d'histoire et de littérature à la faculté, encore assez humble alors,de Besançon, s'était enrôlé volontairement dans la garde nationale ou dans les corps francs du Doubs, et avait participé à la glorieuse défense de la redoute des Faucilles, puis ,

après la campagne, avait repris son cours, auquel toute la jeunesse de Besançon se portait en foule, pour applaudir le patriote aussi bien que le savant. Il s'appelait Dubois, et venait de fonder, sous le titre du *Globe,* un journal qui est devenu célèbre. Depuis il fut député de Nantes et appelé alors Dubois de la Loire-Inférieure, et devint ensuite directeur de l'École normale et membre du Conseil royal de l'instruction publique. Il ne tarissait pas dans ses éloges sur ses compagnons de guerre,et s'écriait aussi : « Ah ! quels braves gens que ces bons paysans franc-comtois ! »

Tout n'était pas fini dans l'Est avec les armistices de Lyon, de Strasbourg et de Belfort. Restait la forteresse de Huningue, dont la démolition avait été promise par les puissances alliées à la Suisse, en échange de sa violation déloyale du pacte de neutralité. Lecourbe en avait choisi de sa main le gouverneur. C'était le général de brigade Barbanègre, déjà renommé pour son inébranlable énergie. En commençant avec si peu de troupes sa retraite devant l'armée si nombreuse du général Colloredo, Lecourbe n'avait pu lui laisser que cent hommes du premier régiment d'artillerie, cent quarante anciens militaires retraités, invalides pour la plupart, dont on avait formé deux compagnies, cinq gendarmes et quelques douaniers. Avec cette poignée d'hommes Barbanègre avait été bloqué par un corps d'armée sous le commandement de l'archiduc Jean. Quand, du haut de ses remparts, il vit les pillages, les dévastations et les incendies commis dans les villages français par les bandes des paysans suisses, qui, comme des loups affamés, suivaient les colonnes autrichiennes, et qu'il en eut vainement demandé satisfaction aux magistrats de Bâle, il commença à bombarder cette ville. Mais la plupart des bombes, chargées depuis longtemps, n'éclataient pas,ou faisaient explosion en l'air. Il devenait évident que les munitions se trouvaient en partie avariées, en même temps que les travaux entrepris et non achevés semblaient pouvoir à peine garantir cette place

contre un coup de main. Tous ces obstacles n'arrêtèrent pas le gouverneur. Il fit passer dans l'âme de ses soldats et des habitants les généreux sentiments dont il était animé, et, à toutes les sommations qui lui furent adressées, il répondit qu'il ne rendrait la forteresse que sur un ordre formel de son gouvernement. Plus tard il se remit à bombarder Bâle pour de nouveaux et odieux excès commis par ses habitants. L'archiduc Jean essaya vainement de l'intimider, en lui écrivant que Lille, Douai, Strasbourg et toutes les places frontières avaient ouvert leurs portes, et en le menaçant des traitements les plus sévères s'il persistait à se défendre quand tout le royaume subissait le joug du vainqueur. Il persévéra dans son inébranlable refus. Ne pouvant rien obtenir par la ruse, le commandant en chef de l'armée alliée, dont les forces venaient d'être portées à trente mille hommes, commença le siége en ouvrant la tranchée le 7 août, et, sept jours après, cent soixante-seize pièces de canon, réparties en vingt batteries, entourant la place comme un cercle de feu, et lançant jour et nuit la destruction et la mort contre la petite ville et ses remparts, y firent bientôt de si terribles ravages, qu'elle ne tarda pas à être réduite en un monceau de cendres et de débris fumants. Personne ne se laissa abattre. Chefs, soldats, hommes, femmes, enfants, vieillards, tous rivalisaient d'ardeur pour répondre par l'artillerie de la place aux coups de l'ennemi, réparer les brèches, approvisionner les batteries, et éteindre les incendies qui se renouvelaient sans cesse. Cela dura quatorze jours. La garnison était réduite de plus de moitié, toutes les défenses étaient ruinées, tous les abris brûlés ou écroulés, et l'assaut imminent, sans nul espoir d'y résister, lorsqu'enfin Barbanègre consentit à accepter une capitulation, d'après laquelle la garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre pour aller se joindre aux débris de l'armée retirée derrière la Loire. Le prince impérial d'Autriche, deux archiducs, plusieurs autres

princes et princesses d'Allemagne assistaient à la sortie de cette garnison, dont jusqu'alors, par les plus habiles artifices, le général était parvenu à cacher la faiblesse. Lorsqu'on le vit paraître à la tête d'une cinquantaine de soldats et de quelques invalides, employés et ouvriers, on attendait la sortie du reste. Mais quand on sut que c'était tout, un sentiment d'admiration qui allait jusqu'à la stupeur saisit tous ces étrangers qui étaient venus, non sans doute pour insulter au vaincu, mais du moins pour jouir du spectacle de leur triomphe, ils saluèrent tous avec applaudissements et acclamations ce petit groupe de braves qui venaient de clore si héroïquement la glorieuse carrière que les armes de la France avaient parcourue depuis vingt-trois ans.

Deux mois après, dans la nuit du 22 ou 23 octobre, mourait à Belfort, d'une rétention d'urine, dont déjà deux fois il avait ressenti les atteintes, mais dont cette dernière fois, la violence avait été cruellement aggravée par les fatigues d'une si laborieuse campagne, le grand et illustre Lecourbe. Ses restes devaient, selon ses dernières volontés, être inhumés près de ceux de ses ancêtres, dans son pays d'affection, le village de Ruffey. Nous ne croyons pouvoir mieux terminer le récit que nous avons fait de ses derniers et glorieux services, qu'en transcrivant ce que, dans son *Eloge historique*, a dit de ses funérailles M. Bousson de Mairet.

« L'étranger, qu'il avait si glorieusement combattu,
« s'efforça noblement de les rendre dignes de l'illustre mort.
« Son artillerie, jointe à celle de Belfort, le salua à la
« sortie de la place, et l'armée autrichienne lui rendit les
« honneurs militaires. Les villes qu'il traversa s'associèrent
« à ces justes hommages, qui auraient été plus éclatants
« encore, si la douleur comprimée avait pu se manifester
« librement. Mais à Ruffey rien n'en affaiblit l'expression.
« En présence d'un régiment d'infanterie et d'une batterie
« d'artillerie autrichienne, venus de Lons-le-Saunier pour

« lui rendre les derniers devoirs, la population en deuil,
« à la lueur des flambeaux qui dissipaient à peine les
« ténèbres d'une nuit profonde, l'accueillit avec des san-
« glots, et le vengea ainsi des injustices du pouvoir et des
« calomnies que des passions hostiles essayaient de ré-
« pandre contre lui. Fier de posséder les cendres du héros
« qui l'avait comblé de bienfaits, Ruffey conserve pour sa
« mémoire ce respect tendre et religieux dû à l'homme
« dont la vie fut une suite de belles actions et de brillants
« faits d'armes. »

CHAMPAGNOLE

ET

SES ENVIRONS

PAR

F. GUILLERMET ET B. PROST.

11

AVANT-PROPOS.

Les pages qui suivent ne font concurrence ni au *Guide Joanne*, ni aux monographies publiées par M. Désiré Monnier dans l'*Annuaire* du département et par M. A. Rousset dans son *Dictionnaire des communes du Jura*. L'optique de ces écrivains n'est pas la nôtre.

Notre tâche a été moins ingrate et notre rôle est plus modeste. Sans dédaigner le côté historique, lorsqu'il offre de l'intérêt, nous inclinons plus volontiers vers le paysage et l'esquisse légère ; si nous sommes incapables d'une grande toile, nous nous contentons d'un petit tableau de chevalet. L'essentiel est de ne pas faire bâiller.

Toute notre ambition, en un mot, serait de communiquer au lecteur une partie de l'impression que nous avons éprouvée en visitant cette charmante ville de Champagnole et ses pittoresques environs, trop peu connus jusqu'à ce jour. Puissions-nous avoir réussi !

Le crayon de l'artiste a une supériorité incontestable sur la plume de l'écrivain ; une planche vaut toujours mieux qu'une description ; aussi, pour gagner notre procès de-

vant le lecteur, comptons-nous moins sur nos tableaux à la plume que sur les dessins de M. Louis Clos, notre fidèle compagnon d'excursions.

La publication que nous offrons au public, et qui trouve l'hospitalité dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, est faite sous les bienveillants auspices de la ville de Champagnole.

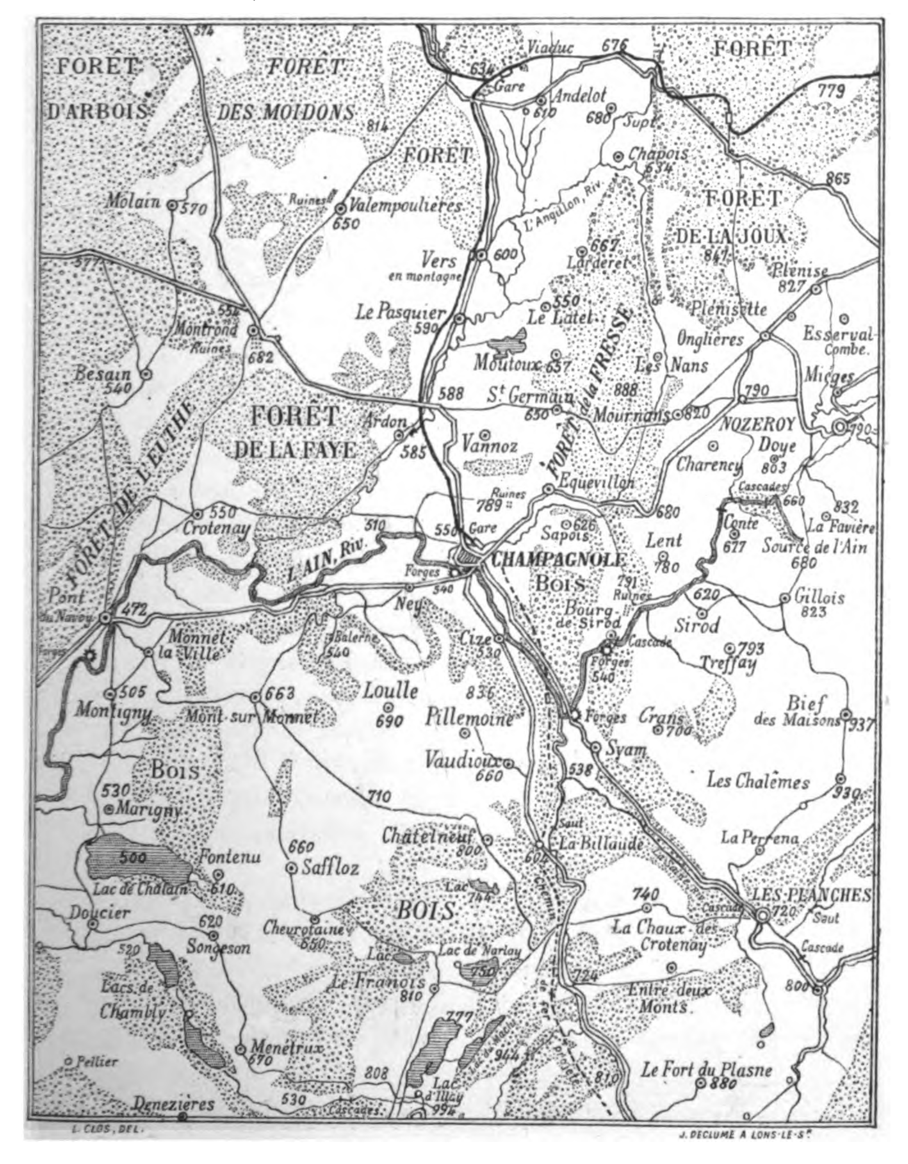
F. G. B. P.



CARTE DES ENVIRONS DE CHAMPAGNOLE

à l'Echelle de 0,005 millim. par Kilomètre.

Les chiffres indiquent, en mètres, l'élévation du sol au dessus de la mer.



GHAMPAGNOLE & SES ENVIRONS

CHAMPAGNOLE

Le nom seul de cette petite ville est déjà une séduction ; il résonne comme une fanfare et se détache du clavier vulgaire d'où sortent les vocables sans physionomie. Champagnole ! Je défie le touriste qui cherche dans les *Guides* la localité à laquelle il veut jeter le mouchoir pour un trimestre, de rester indifférent devant les syllabes magiques dont se compose le nom de cette petite ville. Il ne se dérangera pas, à moins de circonstances impérieuses, ou d'habitudes invétérées, pour des stations banales, mais faites tomber dans son oreille ce simple mot : « Champagnole, » qui semble contenir un appel de cavatine, vous verrez notre homme boucler sa valise, monter en vagon, ou retenir sa place à la voiture pour le lendemain. Au besoin, il fera la route à pied ; il faut qu'il arrive, Dieu le veut, Champagnole aussi.

Il ne croit d'abord rester qu'un quart de saison dans le bailliage, pour prendre langue... il y passe six mois, et c'est la pluie d'octobre, ou la neige de novembre, qui le renvoie.

C'est que la charmante petite ville a tenu les promesses de son nom. La beauté du site, le chant de la rivière, une hospitalité confortable, les truites de l'Ain, les écrevisses de la Serpentine, et, par-dessus tout, l'affabilité des habitants, ont conquis notre pèlerin ; il a beau regimber, se débattre, ouvrir son *Guide* à nouveau, la ligature est faite, il restera à Champagnole. C'est la terre du lotus.

Quand on arrive à Champagnole par la route de Lons-le-Saunier, la ville semble surgir comme un frais décor plaçé par le machiniste dans un amphithéâtre de collines passablement sauvages et verdoyantes toute l'année. Vous avez devant vous un boulevard aussi large que celui des Italiens, avec un trottoir splendide, s'épanouissant sur un plateau escarpé, le long de cette belle rivière d'Ain que Charles Nodier compare, quelque part, à une émeraude gigantesque. Ce n'est pas un boulevard, c'est une ville,c'est Champagnole.

Non pas que ce chef-lieu de canton n'ait que ce boulevard à présenter à l'admiration du voyageur ; il compte, Dieu merci ! d'autres rues dans son enceinte ; les fanatiques de l'endroit prétendent même qu'elles sont au nombre de quinze, mais elles n'existent que comme appoint,et pour mettre en relief ce magnifique boulevard dont la double rangée de maisons coquettes, bien éclairées surtout, reçoit un air salubre des montagnes environnantes. Ces senteurs alpestres qui passent sur Champagnole fortifient le corps et créent l'appétit. L'appétit ! il circule dans l'air et ne vous quitte qu'à trois lieues de rayon, lorsque vous redescendez dans la plaine. Aussi très peu de malades à Champagnole.

Logez un anémique sur un de ces coteaux qui surplombent l'Ain, avant six mois, son sang contiendra autant de fer que celui d'un géomètre arpenteur. Rien qu'à ce point de vue, Champagnole vaut la meilleure station d'eau dans les Pyrénées, ou ailleurs.

Ce n'est pas de la réclame, c'est tout bonnement de la reconnaissance pour cette charmante et hospitalière *bourgade* qui n'est connue qu'imparfaitement et mérite bien de l'être davantage.

L'histoire de Champagnole, comme celle des peuples heureux, n'a pas de retentissement dans le passé ; son



CHAMPAGNOLE
(Grande Rue)

origine, aussi mystérieuse que celle du Nil, a dérouté les savants de province qui n'osent affirmer que la création de cette ville soit antérieure à la domination romaine, malgré de fortes présomptions en faveur d'une antiquité plus reculée. Quand le fil conducteur des archives manque, on en est réduit aux conjectures, c'est-à-dire à faire de l'histoire au *juger*, méthode peut-être ingénieuse, mais suspecte pour le lecteur qui exige, avant tout, des pièces justificatives.

L'origine de Champagnole, comme centre de population, est, à coup sûr, toute féodale. Son nom (*Campanola*) apparaît, pour la première fois, dans un document de la fin du dixième siècle.

Les premiers habitants se seraient d'abord établis sur une voie antique passant du val de Miéges au val d'Ain, sans y séjourner longtemps, d'ailleurs. Puis, ces premiers colons, Séquanes ou Celtes, rencontrant le plateau ou s'élève aujourd'hui la ville moderne, frappés des défenses naturelles qu'il présentait par sa position entre la Londaine et l'Ain, auraient arrêté là leur migration et planté leurs tentes sur ce plateau. Telle fut probablement l'origine de la bourgade que les Romains, aussi colonisateurs que conquérants, durent agrandir et développer en la mettant en communication, par de magnifiques routes, avec les autres villes de la Séquanie.

Ils avaient commencé par fortifier la côte de Montrivel, rocher formidable, abrupte, dressé sur sa base de polygone comme un cône tronqué. Sous la protection énergique de Montrivel, la bourgade primitive prit, selon toute apparence, une extension qui fut malheureusement paralysée par les incursions des Barbares au IIIe siècle et les hordes de Sarrasins dont le passage dans nos montagnes a laissé de terribles souvenirs.

A la station gallo-romaine succéda le bourg féodal,

Lorsque, vers le milieu du douzième siècle, le château crénelé dont on aperçoit encore les ruines, eut remplacé le *castellum* romain, Champagnole tombé d'abord dans le lot des sires de Commercy, puis, par suite de vente, dans celui de la maison de Chalon, fut rivé sous la dépendance des seigneurs qui se succédèrent depuis 1301 ; maîtres orgueilleux, joignant à leurs titres celui de sires de Montrivel, et ne lâchant les franchises qu'à contre-cœur. Rapaces d'ailleurs, s'ils se dessaisissaient de certains droits par l'octroi d'une charte communale, comme Hugues de Chalon, en 1320, ils en retrouvaient la compensation dans un article spécial : le seigneur se réserve la banalité des fours, des moulins, les lods, le banvin, la justice haute, moyenne et basse, le droit de scel fixé à deux deniers, avec obligation pour les manants de contribuer aux réparations du château.

Terrible château que ce manoir perché au sommet de Montrivel ! Ses tours massives se confondaient avec les angles monstrueux du rocher, menaçant la plaine par leurs meurtrières sinistres, à travers lesquelles la vigie de garde pouvait signaler une mutinerie de manants réfractaires à la corvée, ou mieux encore le passage de marchands se rendant, l'escarcelle pleine, à la foire de Champagnole. Bonne prise, quand le marchand portait tout son avoir sur lui ; on l'indemnisait en horions s'il protestait, après l'avoir mis nu comme un petit saint Jean. Tant pis pour ce vilain ! Il faut bien que le seigneur vive.

Les mutineries des manants étaient vite réprimées, cela va sans dire, car les fauconneaux ne badinaient pas, et les arbalétriers à la solde du sire avaient bientôt mis à la raison Jacques Bonhomme, quand il s'approchait un peu trop des murailles de Montrivel. Quant à tenter l'escalade du rocher, il n'y fallait pas songer, à moins d'avoir des ailes.

Aussi, un seigneur mauvais, jaloux de ses priviléges, tel que Gaucher de Commercy, dont la veuve vendit la terre

de Champagnole à Jean de Chalon, pouvait opprimer dix lieues à la ronde, molester ses vassaux quand ils regimbaient et brûler les cabanes des réfractaires pour leur apprendre la soumission. Sept ou huit villages, sans compter Champagnole, étaient du *ressort*, *retrait*, *cor et cri* de Montrivel ; les habitants devaient le guet et la garde et les corvées pour la réparation des murailles du château, sous peine d'une amende de trois sols, perçus par le châtelain. Heureux encore le délinquant, quand il en était quitte pour l'amende, car il pouvait être malmené, en cas de récidive. Il n'y avait pas, du reste à prétexter d'ignorance, le carcan était élevé devant la halle du bourg.

Toutefois, l'intérêt des seigneurs leur commandait une certaine modération dans l'exercice de leurs droits oppressifs ; le manant, poussé à bout, finissait par se fâcher, et, un beau jour, il quittait le ressort et allait se faire opprimer sur une autre terre, à la *honte et dommaige* de son seigneur naturel.

Comme on le voit, l'histoire de Champagnole se confondrait avec celle de la seigneurie de Montrivel, qu'on lira plus loin, mais cette histoire est difficile à écrire, en l'absence de documents, et ceux qu'on peut trouver au fond des chartriers ne rachèteraient pas la sècheresse d'une pareille monographie. Champagnole a vécu et s'est développé comme une foule de petites villes, entre des guerres obscures et des incendies rallumés aussitôt qu'éteints. Le moyen âge a marqué sa griffe uniforme sur toutes ces bourgades de Comté qui tombaient, après partage ou vente, sous la domination de tel ou tel baron féodal, bardé de fer, et n'arrachaient du suzerain à cheval sur ses droits seigneuriaux leurs franchises communales que l'une après l'autre, en payant et en patientant pendant plusieurs siècles.

Le nom de Champagnole sort à peine une ou deux fois des ténèbres dans toute la durée du moyen âge ; son histoire

ne présente aucun fait saillant, d'ailleurs, jusqu'à la fin du quinzième siècle, et même plus tard. En 1480, Louis XI qui ravageait les domaines du prince d'Orange, fit avancer ses troupes du côté de Champagnole, sous les murailles de Montrivel. Le château et le bourg mal fortifié furent pris, saccagés et livrés aux flammes ; c'était facile avec ces maisons de bois, serrées les unes contre les autres, inflammables comme des fascines, bourrées de paille et prêtes pour la torche. Les soldats de Louis XI allumaient le chaume en riant.

Ce fut le premier incendie dont le souvenir est resté impérissable ; il ouvre la série de ces désastres par le feu, si fréquents à Champagnole et à Lons-le-Saunier, où l'histoire ne les compte plus, car le sinistre semble endémique à ces deux localités, pendant plusieurs siècles.

Longueville, après avoir brûlé Lons-le-Saunier comme une botte de paille dans une jachère, vint, au mois de juillet 1637, assiéger Champagnole qui pouvait encore moins se défendre que Lons-le-Saunier. Ce général, dont le cardinal de Retz a dit qu'il avait les idées au-dessus de sa capacité, ne connaissait pas deux manières de batailler ; il cernait une ville et la brûlait à la moindre résistance. Champagnole put s'en apercevoir quand les reîtres de monsieur le duc eurent forcé les pauvres retranchements qu'on avait construits à la hâte du côté de Montrivel. Les torches firent leur besogne. On ne procédait pas du reste autrement dans cette atroce guerre que Girardot de Nozeroy, qui s'en est fait l'annaliste, appelle la guerre de dix ans de Franche-Comté. Une ville incendiée en était quitte pour renaître de ses cendres.

On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer les incendies partiels qui suivirent la prise de Champagnole par le duc de Longueville.

Le plus terrible, à coup sur, fût celui de 1798, c'est-à-dire au détour de notre siècle. La relation en a été faite

par M. Rousset à qui je laisse la parole pour ce navrant procès-verbal.

« Le feu prit à midi, par un temps assez serein, sans qu'on eût pu jamais en découvrir la cause. Deux heures après, Champagnole ne présentait que des monceaux de ruines. La flamme, fixée d'abord sur un seul point, fut portée par un vent furieux, qui s'éleva tout à coup, en vingt endroits divers, quoique éloignés les uns des autres. Chacun accourait d'abord pour secourir son voisin, mais le fléau le rappelait immédiatement à sa propre demeure. Les secours devinrent inutiles. C'était un jour de marché ; quatre mille personnes au moins des villages voisins se trouvaient réunies dans la ville. La terreur les gagna : toutes couraient en désordre,sans conduite, sans direction. La confusion était horrible. La fureur du vent transporta l'incendie jusqu'à la manufacture de M. Muller, séparée cependant de la ville par la rivière et par une certaine distance. Les roues brûlaient dans l'eau, comme si elles eussent trempé dans l'huile. Trois maisons et vingt-cinq baraques échappèrent seules au désastre. Deux cent quatre-vingts familles formant un effectif de mille personnes au moins, se trouvèrent sans asile et sans ressources. » L'évaluation de la perte s'éleva à un million, cent quatre-vingt-dix-huit mille francs, somme énorme pour cette époque.

Les désastres contiennent leur remède. L'incendie de 1798, si lamentable dans ses résultats immédiats, eut pour conséquence l'établissement d'une ville nouvelle bien supérieure à celle qui était restée dans le brasier. — Champagnole fit peau neuve.

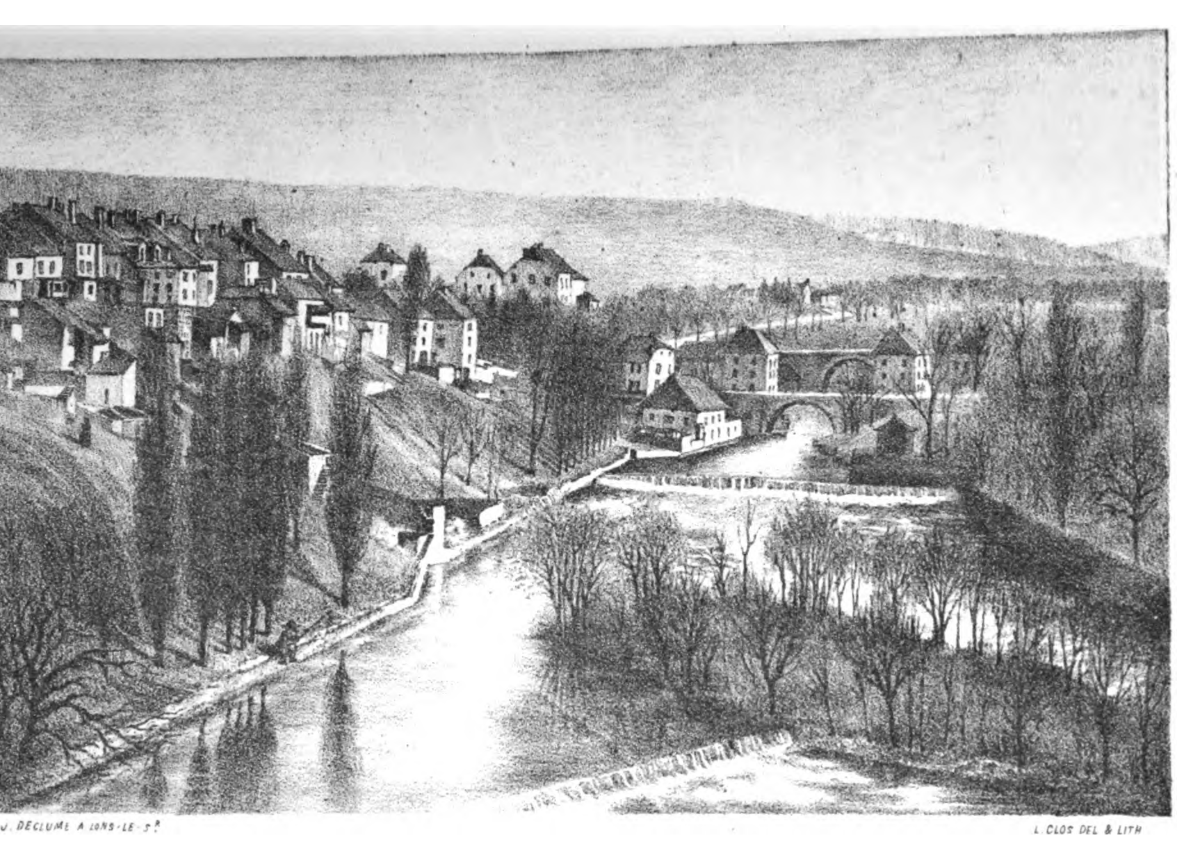
La régularité dans l'alignement, des maisons élégantes remplaçant des blockhaus informes, de nouvelles rues, larges, et parfaitement aérées, un boulevard auquel il ne manque que l'éclairage au gaz pour le rendre digne d'une grande ville, des hôtels confortables où le sommeil n'est

jamais troublé par les cousins, des arbres un peu partout et l'oxigène des collines environnantes, tout concourt à faire de Champagnole un lieu de plaisance ; c'est, sans contredit, la plus jolie ville du département, eu égard à sa population qui ne dépasse guère 3.500 âmes, mais qui augmentera sensiblement dans un avenir peu lointain.

Ses environs, d'ailleurs, ou plutôt sa ceinture elle-même, charmeraient l'hypocondriaque le plus désespéré ; il voudrait, à l'aspect du site, vivre là six mois par an, et mourir le plus tard possible.

Les maisons bordant le côté gauche du boulevard, construites, pour ainsi dire, sur l'arête du plateau, mirent gaiement leurs étages dans le cristal glauque de cette belle rivière d'Ain que l'industrie a soumise, sans lui faire perdre sa physionomie pittoresque. De l'autre côté de la rivière s'élèvent de riantes habitations, à moitié voilées sous une végétation forestière où la cognée peut frapper tant qu'elle voudra, le bois ne s'appauvrira pas de sitôt ; ses racines prolifiques tiennent bon dans le calcaire. On arrive à ces cottages qui semblent inabordables, par de jolis méandres dessinés sur les flancs du talus escarpé de la montagne ; rassurez-vous, le chemin se fait sans y penser, et, quand vous êtes au-dessus, pour prix d'une fatigue, salutaire d'ailleurs, vous avez sous vos yeux le plus magnifique horizon qui se puisse rêver. La descente vous ménage, après, les dégradations d'un paysage qui change à chaque instant sous les accidents de lumière, et vous vous retrouvez dans la ville, sans presque sortir de ces jardins naturels qui poussent dans ce pays béni comme les chardons ailleurs.

L'industrie, la terrible industrie détonne bien un peu dans ce ravissant paysage où l'on ne voudrait que des chants et des gondoles, mais comment aurait-on le courage d'en vouloir à ces usines tapageuses, à ces martinets endiablés, à ces forges noires, à ces scieries mécaniques qui



J. DECLUME A LONS-LE-Sr.

L. CLOS DEL & LITH

CHAMPAGNOLE

(Vue de l'Ain)

font la richesse de la contrée ? Il y a assez d'arbres sur la rivière pour faire oublier la clouterie.

L'industrie, au demeurant, fait repoussoir au pittoresque sans le gâter, on peut trouver l'idylle à deux pas du battoir.

Non seulement l'idylle, mais un échantillon de mœurs bohémiennes comme dans les villes d'Orient.

Au-dessous d'un moulin de commerce, sous l'auvent d'une maison branlante, prête à dégringoler dans l'Ain, j'ai mis le pied, en arrivant à Champagnole, sur une bande de gypsies, zingaris ou gitanos qui s'étendaient au soleil comme des philosophes dégarnis de préjugés. Une vraie page de roman picaresque. Les hommes vêtus de haillons pittoresques, ouvrant des yeux farouches faits pour ainsi dire de nacre et de jais, fumaient dans des pipes de sureau, en regardant, sans la voir, la cime de Montrivel, pendant que leurs femelles, aux cheveux graissés de suif, cuisinaient un de ces ragoûts sans nom qui auraient fait tomber à la renverse une petite bourgeoise légèrement douillette. A cinquante pas, le Clopin Trouillefou de la bande, cul-de-jatte rivé dans une assiette d'osier, tendait sa patte noire aux passants avec autant d'autorité que le mendiant à escopette de Gil Blas. Je laissai tomber une piécette dans sa sébile à cause de la couleur locale.

Vous voyez bien qu'il n'y a pas que des battoirs sur la rivière d'Ain.

Champagnole, chef-lieu de canton, comme disent les statistiques, n'a pas vu augmenter sa population en raison directe de son industrie et de son commerce, car d'après un tableau officiel, le chiffre des habitants s'élevait déjà en 1836 à 3146, et il est à peine de 3500 aujourd'hui, c'est-à-dire que l'écart est presque insignifiant. D'où vient cette immobilité ?

Elle tient à des causes diverses, et, jusqu'à ces dernières

années, à la lenteur des communications. Le berlingot est toujours en grande faveur à Champagnole, et le chemin de fer traverse encore sa genèse ; mais l'avenir lui appartient, et Champagnole lui devra son développement.

La ville doit s'étendre, c'est infaillible. Seulement dans quel sens aura lieu son extension ? Le boulevard sera-t-il prolongé ? Ou bien jettera-t-on d'élégantes constructions du côté de Montrivel, afin d'y attirer les Anglais splénétiques, les voyageurs las de courir, et les peintres friands de ces paysages où la nature a soulevé des roches colossales qui couvrent leur calcaire d'une végétation formidable ? Montrivel est une *great attraction*.

En long, ou en large, le développement de la ville, jusqu'ici stationnaire, se fera dans un avenir très rapproché; l'industrie et le commerce qui ont doublé d'importance y contribueront pour une large part, sans compter l'invasion des touristes que la mode, et non le paysage, pousse sur un point, dès qu'il est avéré que madame Trois-Étoiles ou messieurs de Heurtebrise passeront la saison d'été à Champagnole.

Dieu veuille que la ville ne perde pas sa physionomie originale et charmante dans de pareilles fréquentations ; mais le progrès ne tient pas compte des susceptibilités poétiques. Comme l'idole de Jaggernat, il écrase sous les roues d'une locomotive tous les arriérés qui pleurent en voyant bouleverser un quartier centenaire, remplacé dès lors par ces caravansérails où vient loger la terre entière. Pauvres gens ! Ils regretteraient, pour un peu, les rues étroites et les cabanes sans fenêtres qui ont vu passer, en 1250, Gaucher de Commercy, sire de Château-Vilain et de Montrivel.

Ce n'est peut-être pas un paradoxe d'affirmer que si la ville de Champagnole ne possédait pas une promenade publique, les habitants procéderaient, par voie de pétition

énergique, auprès du conseil municipal pour en avoir une, et le plan de cette promenade serait vite déposé au secrétariat de la mairie. Mais Champagnole est en jouissance de son *Cours*, comme toutes les villes qui se respectent. D'où vient donc que cette promenade, élégamment dessinée, emplantée de beaux arbres et rafraîchie par le voisinage de la rivière d'Ain qui en augmente le charme, d'où vient donc, dis-je, que cette promenade est si souvent solitaire, même dans ce beau mois de septembre, pendant lequel il n'y a guère que les goutteux qui gardent le logis ? Est-ce la mode, ou l'indifférence pour un bien qu'on n'apprécie plus, dès qu'on le possède ? Qui pourrait le dire ? Après cela, mon impression n'a probablement pas plus d'autorité que celle de l'Anglais qui, n'ayant vu à Calais qu'une hôtelière rousse et un perruquier hâbleur, disait : En France, toutes les femmes sont rousses, tous les hommes sont bavards. Parce que j'ai vu le *Cours* de Champagnole à peu près solitaire, le jour où je m'y suis promené, il ne s'ensuit pas que le lendemain, la moitié de la population ne se répandît pas autour du jet d'eau qui fonctionne sans relâche au rond-point de la promenade.

Et, en vérité, ce serait dommage qu'il en fût autrement, car la rivière d'Ain est, à mon avis, la plus séduisante attraction qu'un jardin public puisse offrir aux mortels qui ne sont pas condamnés par le sort à travailler dix heures par jour dans l'enceinte d'un bureau, souvent nauséabond.

L'hôtel de ville de Champagnole, qui a coûté, dit-on, plus de cent mille francs, n'est peut être pas à l'abri de la critique, au point de vue de son architecture ; mais il est admirablement situé. Les salles sont fort belles, et, chose rare ! aménagées confortablement, à l'abri de tous les vents coulis qui soufflent si bien dans la plupart des maisons communes. Dans une des pièces du secrétariat on

remarque une excellente copie du tableau de Paul Véronèse : *La femme d'Uri au bain.*

Dépaysée au milieu des paperasses, cette toile devrait être au musée et non dans un local ordinairement réservé aux affiches d'expropriation pour cause d'utilité publique. Malheureusement, les deux salles du musée sont si basses qu'il faudrait scier le tableau pour pouvoir l'accrocher au mur du vaisseau ; or, Dieu merci ! le conservateur n'a garde d'imiter ce financier du XVIIIe siècle, qui, trouvant ses volumes d'un format trop grand pour les rayons de sa bibliothèque, fit rogner les in-quarto de deux bons pouces, afin de ne pas gâter les sculptures de son meuble.

On a installé dans le même vaisseau la bibliothèque publique, en attendant la construction prochaine d'un bâtiment spécial qui renfermera la bibliothèque et le musée. Malgré ses trois mille cinq cents volumes de littérature, d'histoire et d'actualité scientifiques, le dépôt est encore à l'état rudimentaire ; toutefois son développement est assuré sous l'intelligente direction du conservateur, parce que la ville de Champagnole dont le budget est fort respectable, n'hésitera pas à voter l'allocation nécessaire pour acquisition de livres que l'on s'étonne de ne pas trouver sur les tablettes d'une bibliothèque publique. Et qui sait ! les souscriptions privées seconderont peut être l'initiative du conseil municipal. Il suffit qu'un amateur éclairé attache le grelot.

Si Viollet-le-Duc était encore de ce monde, il ne ferait pas une longue faction devant l'église de Champagnole, dont la construction date de 1750. Le monument n'a rien de précisément remarquable, sauf sa disposition intérieure, gâtée, du reste, par la façon maladroite avec la quelle on a ménagé la lumière. Je sais bien qu'une église n'a pas besoin de ce jour aveuglant qui retrousse le nez et fait désirer des lunettes bleues, mais l'édifice est un

peu trop sombre, et surtout insuffisant pour la population, à moins d'admettre que la piété, à Champagnole, ne marque que deux ou trois degrés au-dessus de zéro, ce qui me paraît une irrévérence dont je suis certainement incapable.

L'église possède le magnifique retable sculpté du maître autel, provenant de l'ancien couvent des Ursulines de Poligny; elle renferme également un certain nombre de tableaux, très médiocres pour la plupart. Mais nous ne sommes pas en Italie, où les chefs-d'œuvre s'entassent dans des nefs, souvent trop étroites pour les contenir ; j'ai cependant remarqué un *Martyre de saint Sébastien*, fort belle page, et n'ayant rien de commun avec ces enluminures qui sont le lot ordinaire des églises de villages.

F. G.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Les établissements scolaires de Champagnole méritent une mention toute spéciale. Peu de petites villes ont, depuis vingt ans surtout, fait de plus larges sacrifices en faveur de l'instruction populaire.

Champagnole possédait des écoles au siècle dernier ; voyons d'abord ce qu'était celle des garçons. Rien ne permettra mieux d'en juger que le texte même d'un traité conclu, l'an 1768, entre les paroissiens du lieu et un « recteur d'école. » Je transcris ce curieux document avec sa lamentable orthographe :

Par devant le notaire royal à Champagnole soussigné, se sont

présentés les habitans de la paroisse dudit lieu, assemblés au son de la cloche, comparants par messire Claude Xavier Billot, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, ancien capitaine de grenadiers, monsieur Jean Pierre Blondeau, juge de Nozeroy et de Montrivel, Jean Claude Cabaud, Claude François Lamy, Jean Baptiste Brocard, Benoit Brun, Antoine Denis Guillon, Barthelemy Dumont, Claude Henry Polycarpe Vuillermet, André Pyanet, Jean Joseph Prot et Charle Martin, tous habitans parroissiens dudit Champagnole, lesquels, à la participation de monsieur Jean Joseph Félix, prêtre curé dudit Champagnole, icy présent, ont faits marchés avec Charle Baptiste Bailly, de présent recteur d'école à Ivory, icy présent, sçavoir :

Que ledit Bailly prommet et s'engage de pendant l'espace de six années consécutisves de servir de recteur d'école dans la paroisse de Champagnole ; de remplir exactement et fidellement les devoirs que cette profession exige ; d'assister monsieur le curé dans toustes ses fonctions pastorales ; de chanter toustes les messes et autres offices que ledit sieur curé voudrat ; pour rétribution de quoy, lesdits paroissiens s'obligent de payer annuellement audit Bailly, la somme de deux cent livres au bout de chaque année.

Outre quoy, il luy sera payé par chaque mois cinq sols pour chaque écolier qui apprennent à lire, et huit sols pour tous les autres qui apprendront à écrire, le chiffre et le plainchant ; laquelle rétribution luy sera payé au bout de chaque mois.

Il jouira, de plus, de l'exemption de toustes courvées de chemins et de charges personnelles, de même que de toustes impositions royales et seigneuriales ; il profitera aussy de la portion de bois de la coupe en usance de la communauté de Champagnole, comme un autre particulier, pour son feu seulement.

Il luy sera de plus payé, par chaque mariage, la somme de dix sols, ou à dîner, à son choix, suivant que le tout a été convenus. Et pour l'exécution, les parties ont obligés, sçavoir : lesdits parroissiens les biens et revenus de ladite parroisse, et ledit Bailly les siens, en renonceants, etc.

Fait, lu et passé à Champagnole au bureau et par devant Pierre Marie Léger, notaire royal y réservé, avant midy du onze mars l'an mil sept cent soixante huit, en présence d'Antoine

Reverchon, demeurant à Ivory, et Claude Billot, demeurant à Champagnole, témoins requis.

Signé à la minute : *Billot, J. C. Cabaud, A. Pyanet, Vuillermet, J. B. Dumont, J. J. Prot, Blondeau, C. Martin, A. Reverchon, Billot et Léger, notaire.*

Vu et homologué par nous, Intendant du Comté de Bourgogne, le présent marché, pour avoir lieu et être exécuté selon sa forme et teneur, sauf néanmoins que le maître y dénommé ne sera pas exemt des impositions et autres charges, à raison de ses biens fonds et de ceux qu'il pourroit prendre à ferme dans la paroisse de Champagnole.

Fait à Paris, le 20 octobre 1769.

Signé : LACORÉ.

Je résume.

La besogne ne manquait pas à ce pauvre maître d'école ; sacristain, marguillier, chantre, espèce de factotum de M. le curé, il devait, en dehors de l'exercice de ces fonctions, trouver encore le temps d'enseigner tant bien que mal, à quelques élèves de bonne ou mauvaise volonté, la lecture, l'écriture, les éléments de l'arithmétique et le plain-chant. Dieu sait comme il s'en acquittait ! Aussi bien le petit nombre des témoins lettrés qui figurent dans les registres de l'état civil et dans les actes notariés de l'époque, est une preuve irrécusable que l'instruction n'était pas des plus florissantes à Champagnole, au milieu et à la fin du siècle dernier. Mais revenons à notre homme, marguillier par destination, pédagogue à ses heures de loisir. Il touchait annuellement deux cents livres, plus une minime rétribution mensuelle par élève ; il était exempt des corvées, des charges personnelles, des impositions royales et seigneuriales, sauf la restriction apportée par l'intendant, et avait droit à l'affouage comme les autres habitants de la localité. Enfin son traité d'engagement lui réservait une allocation de dix sols, à chaque mariage célébré dans la paroisse, ou, à son choix, une invitation au « dîner. » A ce tarif là, il devait,

probablement, préférer le dîner. Ne doutez pas qu'habitué à un maigre ordinaire, il s'en donnât pour son argent à ces pantagruéliques repas de noces qui étaient déjà de tradition, dans nos montagnes, il y a quelque cent ans.

Le traité stipulé, le 20 août 1780, entre les habitants de la paroisse et une maîtresse d'école, va nous fournir des renseignements assez précis sur l'enseignement donné alors aux filles. Voici la copie textuelle de cet acte :

Nous soussignés, habitans de la paroisse de Champagnole, assemblés en corps pour délibérer sur le choix d'une maîtresse d'école, sommes convenus avec Marie Augustine Poix, de Jougne, pour nous servir en cette qualité, sous les conditions suivantes :

1° Ladite Poix s'oblige de tenir classe l'année entière, et d'enseigner aux filles dudit lieu la lecture, l'orthographe, l'arithemétique, le chant des cantiques et les élémens de la religion.

2° Elle leur aprendra les petits ouvrages convenables à leur âge et à leur sexe, comme tricoter, coudre, broder et faire le ménage.

3° Elle leur aprendra à se comporter avec la décence et l'honnêteté convenable dans la société.

4° Elle aura soin d'aranger le linge de l'église et d'orner les autels.

En conséquence de quoi, lesdits habitans s'obligent, en faveur de ladite Poix, de lui payer chaque année soixante et douze livres, sçavoir : quarante huit livres par la communauté de Champagnole et vingt quatre livres imposables sur chaque communauté composant ladite paroisse, pour le soin qu'elle donnera à l'église.

A la fin de chaque mois, il lui sera payé cinq sols par chaque enfant qui aprendra à lire seulement ; six sols par celles qui à la lecture ajouteront l'écriture ; sept sols par celles qui, à la lecture et à l'écriture joindront des leçons de chant et de travail.

Enfin ladite Poix sera exempte de toutes impositions, corvées de chemin, et elle aura une part de bois dans la coupe de la communauté de Champagnole, comme on en donne à chaque feu.

La présente convention faite pour le terme de neuf ans, à commencer au premier septembre mil sept cent quatre-vingt.

A Champagnole le vingt aoust de la susd. année.

Signé*: J. J. Félix, *prêtre, curé de Champagnole.

Vu le présent marché, et l'avis du sieur Saullier, notre subdélégué,

Nous, Intendant, déclarons que de la somme de soixante douze livres, prix total dudit marché, il sera réparti tant sur les habitans de Champagnole que sur ceux des autres villages composants la paroisse, la somme de trente livres seulement, au marc la livre de l'imposition desd. lieux; le surplus du prix dud. marché, qui est de la somme de quarante deux livres, sera supporté par les habitans de Champagnole seuls, et sera led. marché, pour le surplus des conventions y énoncées, exécuté selon la forme et teneur.

Fait à Besançon, le 17 avril 1782.

***Signé* : Lacoré.**

Il faut le reconnaître, les fillettes envoyées en classe chez Mlle Poix, étaient, pour l'époque, des privilégiées. Leur instruction offrait sans doute bien des lacunes, leur éducation laissait encore beaucoup à désirer ; mais, en somme, quelle différence avec le piètre programme et l'enseignement primitif de l'école des garçons ! Là, on apprenait mal et méchamment à lire, à écrire, à compter et à rabâcher un plain-chant plus ou moins correct ; ici, il n'est pas uniquement question de lecture, d'écriture, de catéchisme, d'orthographe, de calcul, de chant des cantiques : la maîtresse doit exercer ses élèves à tricoter, à coudre, à broder, à « faire le ménage ; » une cause de son traité lui impose même la délicate mission d'habituer les jeunes champagnolaises « à se comporter avec la décence et l'honnêteté convenable dans la société. » Pourrait-on vraiment exiger davantage ? Étant donné une pareille tâche, soixante-douze livres par an et une légère rétribution individuelle par mois ne formaient pas un traitement excessif. Et encore,

à ce prix, l'institutrice exerçait-elle gratuitement l'office de *sacristaine*, sans compter que les jours de réception au presbytère, la servante de M. le curé trouvait très commode de s'adjoindre cette complaisante auxiliaire pour soigner le menu, et, au besoin, servir à table MM. les invités.

Telle était la situation de l'enseignement primaire à Champagnole avant 1789. Que de changements, que d'améliorations réalisés depuis lors ! Des chiffres seront à cet égard plus éloquents que toutes les phrases du monde.

Il y a cent ans, les dépenses annuelles inscrites au budget communal pour l'instruction publique n'arrivaient pas à un total de 300 fr.; en 1840, elles montaient à 2350 fr.; et s'élevaient successivement à 5150 fr. en 1850, à 7343 fr. en 1860, et à 9031 fr. en 1870. Elles atteignent DOUZE MILLE DEUX CENT DIX fr. en 1880. Avions-nous raison d'invoquer tout à l'heure l'éloquence des chiffres ?

Grâce à ses généreux sacrifices, Champagnole possède aujourd'hui, avec la gratuité de l'instruction, le groupe scolaire le plus complet et le plus florissant du Jura (1). Les divers bâtiments qui le composent sont spacieux, bien situés, et remplissent toutes les conditions d'un aménagement parfait.

L'école des garçons, fréquentée par plus de 300 élèves, dont 30 pensionnaires, comprend, comme personnel enseignant, un directeur, sortant de Cluny, et quatre maîtres adjoints. Elle a pour annexe une école primaire supérieure, — la seule jusqu'à ce jour dans le département, — fondée depuis dix ans et déjà en pleine prospérité lorsque la loi de 1879 vint encourager la création d'établissements de ce genre. La municipalité de Champagnole a pris là

(1) En dehors du groupe scolaire communal, il existe à Champagnole une école libre tenue par des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph qui lui ont ajouté un pensionnat et une salle d'asile.

l'initiative d'une innovation essentiellement utile, dont on ne saurait trop louer les résultats et recommander l'exemple.

A l'école des filles, 250 élèves, parmi lesquelles 20 pensionnaires, reçoivent les leçons d'une directrice et de trois sous-maîtresses.

Arrivons maintenant à la salle d'asile, où une directrice et une sous-directrice donnent leurs soins à près de 350 enfants. Ici encore nous sommes en présence d'une heureuse et intéressante innovation : la mise en pratique de la méthode Frœbel avec les perfectionnements successifs acquis par l'expérience.

Aujourd'hui que, de toutes parts, on se préoccupe à si juste titre de la question capitale de l'enseignement populaire, il n'est pas permis d'ignorer le nom de Frédérick Frœbel et son admirable réforme de l'éducation du premier âge. Quelques détails à ce sujet ne sont donc pas hors de propos.

Chez les classes laborieuses, à la ville comme à la campagne, la direction des sept à huit premières années de la vie des enfants est trop généralement abandonnée au hasard, à l'incurie, au vagabondage ; les dures conditions d'existence des parents privent de pauvres petites créatures de bien des soins, de bien des sollicitudes nécessaires aux points de vue matériel et moral. Les salles d'asile, les écoles gardiennes remédiaient déjà, dans une certaine mesure, à ce déplorable état de choses ; mais le remède ne laissait pas que d'être insuffisant. Jusqu'à ces derniers temps, le problème de la véritable direction à imprimer à l'enfance restait à résoudre. Le célèbre pédagogue allemand l'a résolu au moyen d'un système ingénieux où le développement physique se concilie avec l'initiation intellectuelle. Dans la méthode Frœbel, tout concourt à ce double but. On prend le nouveau-né presque au sortir du berceau, et dès lors, on s'attache, à la fois, à fortifier sa frêle nature, à former son cœur, à ouvrir peu à peu l'horizon à sa

pensée. Un soin minutieux, une gradation savamment établie, un tact éprouvé président à cette tâche délicate. On apprend insensiblement au petit écolier à mieux bégayer sa langue, à connaître les divers objets qui l'entourent, à apprécier leur utilité ; on l'habitue à exercer son jugement, à mettre en jeu sa mémoire, à raisonner les impressions qu'il perçoit du monde extérieur.

On arrive ainsi à éveiller cette intelligence naissante, à débrouiller dans cette jeune âme le chaos des idées, à lui rendre accessibles les notions abstraites par des objets sensibles. La curiosité, le besoin de savoir, l'ardeur de se rendre compte, les éternels *pourquoi* du bas âge sont mis à profit comme l'un des moyens les plus actifs d'instruire sans jamais lasser. Apprendre en jouant, en variant l'étude, en frappant toujours les yeux : voilà le secret et l'avantage du système. Point de données spéculatives compliquées ni d'explications difficiles à saisir, mais toujours des éclaircissements lucides, une raison évidente, un fait compréhensible, un objet connu. La méthode expérimentale remplace de la sorte la méthode théorique. Par le visible on s'élève à l'invisible, par le concret on parvient à l'abstrait. Une règle, une boule, un cube, un cylindre fixent chez l'enfant l'idée nette de longueur, de largeur, de hauteur, de surface, de stabilité, de mouvement,etc. Des faits physiques, des contes moraux l'accoutument aux notions de justice, de bien et de mal. Le monde matériel, la nature le font aboutir à la connaissance de Dieu.

L'enseignement suit toujours une sage gradation ; on le proportionne à l'éclosion plus ou moins rapide des diverses facultés. L'exposé de la doctrine morale et des préceptes religieux se combine avec les leçons de lecture, d'écriture et les premiers éléments de calcul, de géométrie, de géographie, d'histoire et de dessin linéaire. Les germes d'instruction, on le voit, sont aussi nombreux que variés. Rien, cependant, de forcé ni d'excessif dans leur genèse :

ils croissent, ils fructifient librement, sans surcharger les cerveaux novices où ils se trouvent implantés. Du début à la fin de la journée, la récréation alterne avec le travail, la classe succède aux jeux, et s'entremêle de chants, de gymnastique, d'occupations manuelles, de façon à n'imposer aucune fatigue à l'enfant, à le tenir toujours en éveil et à lui rendre l'étude attrayante par elle-même. Des récompenses, des encouragements stimulent l'émulation. Bref, le corps et l'esprit se développent en un juste équilibre et opèrent parallèlement leur transformation normale.

Inutile d'insister sur les avantages hygiéniques et intellectuels d'une semblable méthode. Elle en offre d'autres encore. Les occupations manuelles qui font partie du programme, exercent le coup d'œil, l'observation, le goût, l'adresse, et tendent à réaliser, dès le principe, comme un noviciat de l'école professionnelle. La supériorité de l'éducation morale consacre cet ensemble de précieux résultats. Dans la salle d'asile Frœbel, la vie en commun forme à l'accomplissement des vertus sociales ; on apprend à tout ce petit monde à s'aimer, à s'entr'aider, à pratiquer l'ordre, l'économie, la charité, à réprimer l'orgueil, la vanité, la convoitise, à cultiver les dispositions au bien, à combattre les penchants au mal, à respecter la discipline, à honorer le travail, à rester toujours fidèle au devoir. En un mot, on forme les enfants, à peine entrés dans la vie, à devenir, plus tard, de bonnes mères de famille et de bons citoyens. Les premières impressions sont si ineffaçables, elles ont sur la destinée une influence si décisive, qu'on ne saurait les diriger trop tôt vers ce noble but.

L'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Amérique ont depuis longtemps adopté la méthode Frœbel. Sur ce point comme en tout ce qui concerne l'enseignement, la France, il faut le constater à regret, n'a pas rompu d'un jour à l'autre avec la routine ni réservé aux utiles réformes, expérimentées ailleurs,

l'accueil empressé auquel on pouvait s'attendre. Il y a quinze ans, ce nouveau système pédagogique n'avait pas encore franchi nos frontières. C'est à Champagnole qu'une des premières applications en a été faite. Depuis 1869, cette ville possède une salle d'asile Frœbel qui, sous l'impulsion d'une intelligente et zélée directrice, a obtenu, dès le début, un succès complet et servi bientôt de modèle à la plupart des établissements du même genre organisés, par la suite, à Paris et dans le reste de la France, sans oublier notre département où cet exemple, encouragé par le Conseil général, a provoqué presque partout l'introduction de la nouvelle méthode combinée avec les meilleurs procédés de la méthode française.

Nous faillirions à la vérité en ne rapportant pas une bonne partie de l'honneur et du mérite de cette création à l'ancien maire, l'honorable M. Muller, dont la compétence et le dévouement en matière d'instruction publique, ont, pendant de longues années, rendu à Champagnole de si éminents services,et dont l'administration a contribué pour une si large part à l'embellissement de la ville. La municipalité actuelle continue ces traditions ; elle n'en saurait suivre de meilleures.

INDUSTRIE, COMMERCE, MŒURS.

Depuis un siècle, l'industrie et le commerce ont pris à Champagnole une extension dont les principaux centres de population de notre département, Morez excepté, ne fournissent pas d'autre exemple. Tout, d'ailleurs, s'y est prêté ; ne serait-ce d'abord que l'heureuse situation de cette

petite ville placée au milieu d'un canton agricole populeux et étendu, entourée de grandes et nombreuses exploitations industrielles, traversée par la route nationale de Paris à Genève et par la route départementale de Chalon en Suisse, desservie par plusieurs chemins de grande et moyenne communication, et rattachée par un embranchement à la ligne ferrée franco-suisse P.-L.-M., en attendant d'être reliée bientôt, de toutes parts, au vaste réseau des chemins de fer du Jura, dont l'exécution est assurée dans un avenir très prochain.

Les limites qui nous sont imposées ne comportent pas, à cet égard, un tableau complet ; on le trouvera, du reste, dans toutes les publications spéciales. Quelques traits seulement, empruntés au passé et au présent, tiendront lieu d'esquisse sommaire.

L'origine de l'industrie à Champagnole date du moyen âge. Il est naturel qu'on ait cherché de bonne heure à utiliser un cours d'eau aussi important que la rivière d'Ain. Dès le XIII[e] siècle, les chartes signalent, dans cette localité, des moulins et des battoirs fonctionnant à côté de ceux du seigneur et appelés à acquérir, par la suite, un développement considérable. Un ancien inventaire des titres de la seigneurie de Montrivel, conservé aux archives départementales du Doubs, constate l'établissement d'une foule en 1436, de « forges à fer, » ou martinets, en 1492, 1515, 1579, 1653 et 1737. Il sera, plus loin, question des forges actuelles. Plusieurs scieries ou *sarres*, comme on disait au moyen âge, dont une appartenant au seigneur, existaient déjà au XV[e] siècle ; il s'en monta une nouvelle en 1646. Une tannerie se fonda en 1772 ; une salpêtrerie, créée en 1779, n'a été abandonnée qu'en 1825. Citons enfin la construction, en 1749, d'un vaste magasin pour l'entrepôt des sels de Montmorot destinés à la Suisse ; entrepôt supprimé en 1832.

Le marché et les foires remontent à une époque très-

ancienne ; un titre de l'an 1286 mentionne déjà leur existence. Le marché se tenait le samedi ; les foires, au nombre de deux par an, étaient fixées, l'une au jour de la fête des saints Ferréol et Ferjeux (16 juin), l'autre à la Sainte-Catherine (25 novembre). Divers droits se percevaient, au profit du seigneur, soit sur les marchands indigènes ou étrangers qui y prenaient part, soit sur les ventes qui s'y opéraient. Le tarif des redevances, réglé à nouveau l'an 1514, est non seulement une curiosité historique, mais aussi une source de renseignements intéressants sur l'état du commerce et de l'industrie locale, il y a trois siècles. Voici les principales données de ce tarif, d'après un document contemporain déposé aux archives de Champagnole :

On devait de 2 à 4 blancs (le *blanc* était le tiers du sou) par cheval, jument, mulet et âne ferré, de plus de trois ans ; de 1 à 2 blancs par poulain, bœuf, vache et veau ; 2 deniers (le *denier* était la douzième partie du sou) par porc, mouton et brebis ; un denier par cinq sous du prix de vente pour les cuirs bruts ; 2 deniers pour chaque cuir préparé de bœuf, de vache et de cheval ; 6 blancs par peau de martre, de fouine, de cerf, de biche, de chevreuil et de lièvre ; 3 blancs par peau de renard. Les chars et voitures ferrés étaient taxés à raison de 1 à 2 deniers. Ces droits subissaient une réduction de moitié les jours de marché. Les négociants qui « occupaient banc à la foire » payaient les redevances suivantes : les « vendeurs d'espices » (épiciers) et les merciers, 1/2 blanc, les drapiers et marchands d'étoffes en gros, 2 gros (le *gros* était la douzième partie du franc), en détail, 4 blancs ; les marchands de toile, 1/2 blanc ; les maréchaux « vendant ouvrages de fer, » les fabricants de faux et de faucilles, 1 blanc ; les potiers d'étain et de cuivre, 2 gros ; les *magnins* (chaudronniers ambulants), 4 deniers, et s'ils vendaient des ustensiles de cuivre, 2 gros ; les *courvoisiers* (bras-

seurs) et les bouchers, 2 deniers. Les marchands de fromage et de beurre devaient 1 denier pour chaque vente dépassant 2 blancs ; les marchands de cire, 1 denier par pesée ; les marchands de fer, 1 blanc par cent livres ; les marchands de laine, de chanvre et de lin filé, 2 deniers par pesée ; les marchands de lits de plume, 2 blancs par lit vendu, fût-il « gros ou petit ; » les porteballes, vendant des étoffes au détail, 1 denier « par aunage. » Le seigneur levait « un pochon comble » (environ 85 centilitres) par *mesure* (un double décalitre) de noix, de chataignes, de froment, d'orge, d'avoine, de lentilles, de millet, de poix, de fèves, etc. Enfin les *tourniers* (tourneurs) étaient astreints à lui fournir, chaque année, un exemplaire de tous les objets de leur fabrication, écuelles, plats, tranchoirs, « et autres ouvrages de bois ; » les *grelliers* (fabricants de seaux), un seau ; les sauniers, ou marchands de sel, un salignon (un peu plus d'un kilogramme).

A la même époque, malgré la difficulté des communications et les entraves de toutes sortes apportées au trafic entre les régions les plus voisines, le commerce des bois semble avoir prospéré dans le territoire de Champagnole. Au XVIe siècle, chaque vente d'une « charretée » de bois était frappée par le seigneur d'un droit de 4 deniers.

A défaut de documents écrits, l'ancienne dénomination d'un des quartiers de la ville, — la *rue des Juifs*, qualifiée aujourd'hui, on ne sait trop pourquoi, de *rue des Jeux*, — rappelle le souvenir d'établissements commerciaux et financiers créés au moyen âge dans la localité par une colonie de ces riches et cupides *lombards* qui, du XIIIe au XVIe siècle, exploitaient si terriblement l'usure dans la plupart des villes et des gros bourgs du Comté de Bourgogne.

Les sires de la maison de Chalon étaient assez généralement portés à faire concurrence aux *lombards* pour la rapacité et l'invention d'expédients productifs. A la fin du XIVe siècle, mis en appétit par les fructueuses recettes de leur

péage de Jougne, ils en ouvrirent un second, sans autre formalité, dans leur terre de Montrivel, à Champagnole même. Le duc-comte de Bourgogne Philippe le Hardi et le Parlement de Dole eurent beau l'interdire et le supprimer d'autorité, il n'en subsista pas moins jusqu'au XVIe siècle, toléré, sinon légalement reconnu, et, tel quel, rapportant de jolis profits à l'insatiable caisse du fisc seigneurial. L'emplacement de ce péage était du reste des mieux choisis : il commandait un des passages les plus directs et les plus fréquentés pour le négoce de la France avec la Suisse, et, notamment d'une partie de la Bourgogne et de la Franche-Comté avec le pays de Genève.

L'invasion de notre province par les troupes de Henri IV, en 1595, et surtout les guerres désastreuses qu'elle eut à subir, au XVIIe siècle, avant sa réunion définitive à la France, jointes aux épidémies et aux famines qui décimèrent alors la population, ralentirent, pendant un temps, l'essor industriel et commercial de Champagnole ; mais il reçut une nouvelle et vigoureuse impulsion au milieu du siècle dernier, par l'ouverture des routes de Paris à Genève et de Chalon-sur-Saône en Suisse, coïncidant avec l'extension considérable dans toute la contrée, d'exploitations métallurgiques laissées jusqu'à ce moment à l'état rudimentaire. L'ancien bourg féodal devint bientôt un des principaux centres du commerce de la montagne ; le chiffre de ses habitants—485 en 1720,—arriva rapidement au double ; ses foires et marchés, à peu près désertés depuis cent cinquante ans, furent rétablis en 1771 et acquirent une importance qu'ils n'avaient pas encore connue. Le Champagnole moderne prit alors naissance.

Reportons-nous à un siècle en arrière, et arrêtons un instant le regard sur la situation matérielle et morale du pays, à la veille de la Révolution. Un contemporain en a, sur place, tracé le tableau, avec une si évidente exactitude, que nous n'hésitons pas à le reproduire. Passons donc la

plume au sieur Devillaine, « chirurgien gradué » à Champagnole, auteur d'une *Description topographique-médicale de Champagnole*, adressée en 1788, à la Société royale de médecine, et publiée, il y a quelques années, dans le « Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. »

« Champagnole est un bourg assez considérable, qui s'accroît « continuellement par les raisons de son commerce. Sa position « est charmante et tous les voyageurs l'admirent. Ouvert de « toute part part par des routes très fréquentées et toujours bien « entretenues, il est conséquemment un endroit de passage et « sert le plus souvent d'asile aux étrangers ainsi qu'aux marchands « forains qui se répandent dans les villes prochaines. »

Rédigé à un point de vue spécial, ce mémoire se borne, malheureusement à des énonciations sommaires sur l'industrie et le commerce ; il relève, cependant, que « l'agriculture est beaucoup plus florissante qu'autrefois, » parce que l'on y prend plus de peine, » et que « l'on s'attache plus à féconder la terre au moyen des engrais. » Ailleurs, il nous apprend que « la valeur de l'arpent de bois a triplé et quadruplé depuis trente ans. Il était facile alors de l'acquérir au prix de soixante à quatre-vingts livres ; aujourd'hui, l'on voit qu'il monte au taux de cent écus, et souvent plus que moins. La corde, qui n'était estimée que 3 francs 10 sous, se paye jusqu'à douze livres. »

L'auteur prend sa revanche à propos des mœurs de son temps. Là, il est sur son terrain, et abonde en détails précis d'un vif intérêt. Après avoir constaté qu'il n'est « guère de pays mieux peuplé, » il poursuit en ces termes :

« Les demeures des particuliers annoncent beaucoup au « dehors ; elles renferment peu de commodités à l'intérieur. Ils « sont eux-mêmes leurs architectes ; par un mauvais goût qui « leur est naturel, ils s'emprisonnent sans regarder à la dépense. « Tout est mal distribué dans leurs appartements ; tout y jure ; « et, jamais point de réforme, parce que l'habitude a l'ascendant « sur les esprits.

« La malpropreté gagne encore comme une chose de mode, « et elle perce jusque dans les moindres arrangemens que l'on « se permet : peu ou point de linge dans les ménages, des « haillons pour couvertures de lit, des baquets pour des pots de « chambre. Je n'entre que dans cette légère explication, qui fait « assez deviner combien l'on se néglige sur ce qui exigerait plus « de soins.

« L'appareil imposant, lorsque les gens sont rassemblés à « l'époque de quelques fêtes, laisse pourtant une autre idée de « leur conduite ; car la plupart affichent le luxe dans les vête- « mens, et cette folie est des deux sexes. Ce n'est plus la sim- « plicité des campagnes ; c'est le ton de la ville ; l'on en épouse « toute la recherche.

« L'on met de l'élégance jusqu'à vouloir être serré, pincé dans « ses habits, parce que la taille en est mieux prise. A ce but, « l'on emploie les plus minces étoffes qui collent et joignent « mieux. Je ne saurais pardonner ce ridicule ; il est l'enfant de « la vanité, et il sied mal à des personnes faites pour obéir à la « restriction de leur état.

« *O tempora ! o mores !* Chez nos anciens, les pourpoints « étaient les seuls habits d'usage ; ces bonnes gens les deman- « daient larges, afin d'avoir plus d'aisance lorsqu'ils se livraient « à leurs travaux ; les draps les plus grossiers, la toile de ménage, « qu'ils savaient rapporter aux différentes saisons, fixaient tout « leur choix. Ainsi, en évitant des dépenses onéreuses, ils s'épar- « gnaient le reproche d'une coutume de fantaisie. Quelle leçon « d'ordre et de sagesse ils nous ont tracée ! Faut-il que le mépris « de notre part en soit la récompense ?

« De même, nous poussons l'égarement jusqu'à renverser le « régime que suivaient nos ayeux. Les fruits, le laitage, les lé- « gumes composaient leur nourriture ; l'art n'entrait point dans « l'assaisonnement de leurs mets ; l'eau pure était la boisson « commune des pauvres, celle des particuliers commodes, un « mélange d'eau et de vin, sans s'arrêter ni à la qualité ni à la « variété de cette dernière liqueur, se faisant une loi d'en regar- « der la profusion comme honteuse et nuisible. Telle était l'uni- « formité de leur vie, et par elle ils se maintenaient dans cette « constitution de vigueur qui ne se détériore que par le rude « poids de la fatigue et des longues années.

« Pour nous, comme s'il était essentiel de nous créer des in-
« firmités et de hâter plutôt notre destruction, nous nous sommes
« vendus à la cuisine bourgeoise ; le raffinement y préside, et l'on
« ose encore prononcer sur la façon des apprêts. Les fruits de
« la terre sont bannis de nos tables ; la chère est mesquine si
« les viandes succulentes n'abondent dans le repas ; les vins
« vieux flattent le voile du palais et en plaisent davantage ; l'eau
« en gâterait l'essence ; le blanc et le clairet tiennent aussi
« leur rang dans la coupe ; l'on a jusqu'à la passion du café et des
« liqueurs; et, par une sorte d'enchantement, l'on en prend à plein
« collier, à tout risque et péril (1).

« La classe des mercenaires est celle dont on reçoit plutôt cet
« exemple. Les jours de dimanches et de fêtes, les jours de
« marchés et de foires, ces faméliques courent s'ingurgiter dans
« les auberges et les cafés du lieu, en les suivant à rechan-
« ge (2); l'heure de rentrer dans leur famille sonne lorsque leur
« bourse est épuisée ; la raison ne l'est guère moins ; mais
« ils ont l'estomac parfaitement garni ; c'est bien ce qu'ils ai-
« ment ; le dieu de la gloutonnerie ne les quitte jamais dans
« leurs débauches. Que l'on vienne ensuite à les étudier dans leur
« méditation profonde lorsque le sommeil les a rendus à leur
« saine connaissance ! L'on voit qu'ils pleurent, le lendemain,
« sur les écarts de la veille ; leur courage est abattu ; ils sont
« anéantis, parce que la vie molle énerve et tue l'homme né
« pour la peine, surtout s'il passe ses jours de repos dans le
« trouble et l'agitation.

« Ce dérèglement n'est pas universel, j'en conviens. Toujours
« est-il vrai que nous dérogeons aux principes de nos premiers
« pères ; une fausse éducation nous jette dans cet aveuglement.
« Mais comme la punition suit de près notre injustice ! Au lieu

(1) « Aussi, ajoute en note le brave chirurgien, depuis 17 ou 18
« ans que je suis en exercice, j'ai été dans le cas de visiter, par forme
« judiciaire, huit à dix personnes qui ont été étouffées dans l'excès
« du vin et des liqueurs, sans parler de celles que j'ai rachetées à la
« vie en leur donnant des secours à propos. »

(2) Une note de l'auteur indique qu'il y avait alors à Champagnole
« plus de vingt auberges et sept à huit cafés publics. »

« de cette longévité qu'ils nous avaient laissée en partage, nous « ne jouissons plus que d'une existence éphémère, et à chaque « instant nous sommes poursuivis par l'ensemble de tous les « maux. Je ne présume guère que l'avenir puisse ajouter à une « situation aussi désolante !....

« Les circonstances ont amené cette révolution, c'est bien « démonstratif. Autrefois, lorsque cette province appartenait à « l'Espagne, les habitants de ces monts, concentrés dans les « forêts, à l'instar des sauvages, étaient morts à l'univers ; ils ne « cultivaient guère que la portion des champs qui était conforme « à leurs besoins ; ils n'avaient d'ailleurs nuls débouchés par le « défaut des routes, nulle communication et nul agiotage..... Mais « à mesure que le païs s'est ouvert, le commerce s'est étendu « de toute part, jusques chez les nations étrangères même. Alors « l'on s'est empressé de copier les usages et les manières des « autres dans le lointain ; alors l'on s'est voué à leurs préjugés « dont la contagion a passé parmi nous et n'a cessé d'exercer « son empire. Ainsi, nous ne pouvions échapper à notre con- « dition présente. Tient-on ferme à l'attrait de la nouveauté « lorsque le penchant est de la partie ?

« Tout ce que la société renferme en elle de plaisirs licencieux, « nous nous en sommes rendus susceptibles. C'est pourquoi « l'affreux débordement que l'on se permet dans les capitales, a « cours aujourd'hui dans nos plus petits hameaux, et avec le « cortège des affections morbifiques qu'il occasionne.....

« Ce qui pèse le plus sur mon cœur, c'est l'outrage que l'on « fait à la nature, précisément après être tombé dans cette « dégradation. Il arrive que l'on donne le jour à des enfants « gâtés, qui s'éteignent bientôt à leur aurore, ou qui traînent « une vie de langueur, pleinement attributive aux vices de leur « origine. Quel droit d'hérédité ! Je frémis sur un si triste « apanage... ! »

Notre chirurgien tourne au lugubre, faussons-lui compagnie ; le lecteur, du reste, est suffisamment renseigné. Bien que d'un coloris un peu sombre, le tableau que nous venons de lui présenter, est curieux, piquant, et, avant tout, d'une impitoyable fidélité ; il en dit plus long sur cette

époque que peut-être toutes les archives municipales réunies.

Mais l'industrie moderne nous réclame ; franchissons l'espace écoulé entre les doléances du praticien champagnolais et l'épanouissement définitif de la modeste petite ville du siècle dernier.

On n'attend pas de nous une nomenclature complète de tous les établissements industriels et commerciaux que possède aujourd'hui Champagnole : moulins, scieries, brasserie, fabriques de liqueurs, de chandelles, etc., tuilerie, tannerie, etc., etc. Bornons-nous à constater leur état prospère et à signaler les ressources multiples qu'offrent, pour la consommation locale comme pour les exigences du *high-life* de l'endroit, des magasins aussi nombreux que richement fournis.

L'industrie métallurgique prime toutes les autres ; à ce titre, elle demande quelques détails. Si le sujet ne parle guère à l'imagination et prête moins encore à la fantaisie, il a du moins l'avantage de jeter de la variété, de faire contraste dans les impressions de l'étranger. Au surplus, en tournant le feuillet, l'on retrouvera le paysage.

Aux forges, aux martinets dont nous avons, plus haut, mentionné l'existence dès la fin du XVe siècle, succédèrent, au XVIIIe, des usines à fer beaucoup plus importantes. Celle des Iles, datant de 1778, et deux autres, créées ou agrandies à la même époque, arrivaient déjà, en 1788, à une fabrication totale de 170 milliers par an, sans comprendre dans ce chiffre la production des nouvelles forges de la Serve qui, en pleine activité depuis 1782, finirent par englober toutes leurs voisines. Elles se composaient, à l'origine, d'un feu de forge, d'un martinet, d'une platinerie et d'une fonderie, et, vers 1788, livraient annuellement au commerce 90 milliers de fer. Leur fondateur et propriétaire, M. Muller, de Lyon, y ajouta bientôt, avec un second feu de forge, une tréfilerie et une clouterie. En 1795, la

production atteignait, par an, 500 milliers. Détruite par l'incendie général de Champagnole du 28 avril 1798, l'usine fut reconstruite sur un plan plus vaste encore qu'auparavant; en 1810, elle fabriquait près de 700,000 kilogr. de fer forgé, de tôle, de fil de fer et de clous. Aujourd'hui, grâce aux améliorations successives dont elle a été l'objet, cette riche manufacture, fusionnée depuis 1855 dans la société des forges de Franche-Comté, est classée en première ligne, après Fraisans, parmi les établissements métallurgiques du Jura. Elle occupe une nombreuse population ouvrière, dans de vastes ateliers où sept moteurs hydrauliques, d'une force totale de 150 chevaux, mettent en jeu l'outillage le plus perfectionné et le plus complet.

Trois foyers d'*affinerie* sont desservis par un cylindre laminoir et un marteau à soulèvement. Dans ces foyers se traite le produit direct du minerai de fer, la fonte. Le creuset, fournaise ardente de forme prismatique, reçoit par l'une de ses parois deux courants d'air forcé qui, à la haute température due à la combustion du charbon, exercent une action oxydante sur la fonte et la purifient des divers corps étrangers nuisibles à la ductibilité du produit sortant de la première élaboration. L'affinage, d'une durée moyenne de deux heures, a pour résultat la conversion de la fonte en fer. L'opération terminée, l'ouvrier sort de la fournaise une masse incandescente ellipsoïdale, désignée sous le nom de *loupe*, et façonnée aussitôt, au laminoir ou au marteau, selon les nécessités de la fabrication, en barres que de puissantes cisailles coupent ensuite à des longueurs déterminées. Le bloc de métal est ainsi, en quelques minutes, réduit en menus barreaux, destinés à subir plus tard d'innombrables transformations. Ajoutons que des fours, placés sur les foyers mêmes, permettent l'utilisation de la chaleur pour le recuit du fer, au lieu de l'obtenir à grands frais, comme autrefois, avant qu'on eût pensé à ce procédé commode et économique.

Quatre *martinets* servent à la fabrication d'instruments d'agriculture, de pièces mécaniques et d'essieux justement appréciés, nous devons même dire renommés pour la qualité de la matière et le fini du travail.

Une *chaînerie* constitue une autre spécialité dont les produits sont fort recherchés.

La *tréfilerie* se compose de 165 bobines pour l'étirage des fils métalliques d'un diamètre supérieur à un millimètre et de 252 bobines pour l'étirage des fils fins, dits *carcassés*. Le matériel accessoire comprend, outre une décaperie, 30 bobines dévideuses, une machine à dresser et à couper les fils de fer, une machine à torsion et une machine à éprouver les fils à l'allongement et à la traction. La transformation du fer en fils de forme circulaire est une des industries métallurgiques qui nécessitent les plus longues et les plus nombreuses opérations. Ces fils, on le sait, ont une foule d'usages : ils sont employés à la fabrication des câbles, des treillages, des toiles métalliques, des peignes à carder, des pointes, des fleurs, des instruments de musique, etc., etc. ; la chaudronnerie, la serrurerie, la quincaillerie, en font également une grande consommation. La tréfilerie a pour objet le traitement du fer en vue de ces diverses applications. A travers la filière, le métal s'étire, s'allonge successivement pour arriver à une ténuité extrême. On peut voir, comme spécimen, dans les magasins de l'usine, un fil réduit à la grosseur d'un dixième de millimètre, et obtenu par une série graduée de 36 passages à froid dans la filière. Une pièce de pareil fil, d'un seul bout et du poids de 6 kilog., mesure une longueur de 100,340 mètres ! On jugera par là de la ductibilité de la matière et de la perfection du travail. Pas une rupture, pas une altération dans cet interminable cheveu à peine visible. Comme contraste, on trouve, à côté, des fils de 15 millimètres de diamètre, tirés aussi à la filière et pesant 1k 375 grammes, à la longueur d'un mètre. En fait de pro-

duits remarquables sous le rapport de la difficulté de fabrication, il faut encore citer : des pièces sans solution de continuité et d'une régularité de dimensions parfaite, atteignant le poids énorme de 250 k ; des fils d'acier d'un diamètre de 18 centièmes de millimètre ; des fils pour câbles, destinés en grande partie à l'Angleterre ; d'autres, cuivrés, d'un beau rouge tirant sur l'or ; des fils recuits conservant leur blancheur, tandis que, dans les conditions ordinaires, le recuit couvre le métal d'une légère couche d'oxide ferrique qui lui donne des teintes variant du gris terne au bleu d'acier. Mentionnons enfin des fils profilés des espèces les plus diverses : évidés, plats, carrés, triangulaires, ovales, demi-ronds, hexagonaux, etc. ; des fils tordus en un plus ou moins grand nombre de spires, etc.

La *pointerie* possède 50 métiers et livre annuellement à la consommation 600,000 kilog. de pointes de toutes formes. La fabrication de cet article s'opère avec une rapidité vraiment prodigieuse. Une machine peut donner jusqu'à 380 pointes à la minute. Rien de curieux comme de voir fonctionner, quelques instants, ces infatigables engins, d'une régularité automatique. Leur tapage est assourdissant, mais, dût l'oreille en souffrir un peu, on éprouve un vif intérêt devant ce prodige de l'industrie. Les bavards, il est vrai, sont forcés au silence et ne peuvent poser de questions ou témoigner leur étonnement qu'au moyen de la mimique ; ils en sont quittes pour se rattraper au sortir de l'atelier ; bientôt, du reste, des marteaux en caoutchouc, substitués à ceux d'acier, ménageront le tympan et laisseront le champ libre aux conversations des visiteurs. — Au sortir de la machine, les pointes sont renfermées, par quantité de 100 à 200 kilog., dans des tambours à moitié remplis de sciure de bois, auxquels on imprime un rapide mouvement rotatoire pour polir le contenu tout en évitant l'émoussement de la partie affilée du clou et les

rayures de la tige. Les chaînes sont polies et blanchies par le même procédé.

Une *fonderie* de fonte et une autre de bronze fournissent à l'usine et à celles de la région les pièces d'entretien dont elles ont besoin.

Sept *tours* à fer, une raboteuse, une perceuse, huit étaux et six forges de maréchal sont affectés à l'ajustage des essieux, à l'entretien du mécanisme considérable de l'établissement et à l'exécution de travaux pour le public.

Enfin d'importantes *scieries* fabriquent des bois de construction et des sciages de tous genres.

En dehors des sciages, les forges de la Serve sortent annuellement de leurs magasins 1,800,000 kilog. de produits ouvrés dont la qualité assure le rapide enlèvement et qui représentent un chiffre d'affaires considérable, étant donné la valeur acquise de ces produits, qui atteignent jusqu'à 12 fr. le kilogr. pour les fils fins ou *carcasses*.

Ne terminons pas cet exposé technique sans rappeler la part considérable qui revient à M. Adrien Muller dans le développement de cette belle manufacture, propriété de sa famille jusqu'au moment où elle passa à la Société des forges de Franche-Comté, en même temps que la plupart des usines métallurgiques de la province. La Serve doit beaucoup à la compétence et à l'initiative de M. Muller ; un des premiers en France, il y a appliqué la galvanisation et le cuivrage des fils métalliques ; l'amélioration des aménagements, l'adoption des procédés les plus récents de fabrication, le perfectionnement de l'outillage ont été le but constant et le résultat de ses efforts. M. Paul Girod et le directeur actuel, M. Thomas (1), n'ont pas laissé péricliter l'œuvre de leur prédécesseur ; entre leurs mains, l'établisse-

(1) C'est un devoir pour nous de remercier ici M. Thomas des renseignements qu'il nous a fournis avec une parfaite obligeance sur les usines confiées à son habile direction.

ment de la Serve a continué et continue encore son extension prospère, en contribuant largement à justifier la réputation des fers de Comté.

Une visite aux forges doit être une des premières promenades des étrangers et des touristes. Aucun d'eux ne la regrettera. Indépendamment de l'intérêt spécial qu'y trouveront les personnes initiées aux progrès de l'industrie et aux merveilles de la mécanique, les simples curieux seront amplement dédommagés, par la nouveauté du spectacle, d'une heure ou deux consacrées à une excursion pour ainsi dire scientifique. Dès l'entrée, le regard s'arrête sur de spacieux bâtiments d'aspect sombre et noircis par la fumée ; on se croirait transporté dans quelque antre cyclopéen où tout un monde d'ouvriers et de machines a pour tâche de lutter contre la matière et de dompter le fer. Pénétrons au sein de ces vastes ateliers. Un savant doublé d'un poète, M. Casimir Blondeau, bibliothécaire de Champagnole, les a décrits avant nous, et mieux que nous ne pourrions le faire :

Là, vous verrez, suant, activant la fournaise,
Le rude forgeron presque nu, mais à l'aise
Dans son ample sarrau ; comme le vieux Vulcain,
Il triture le fer d'une robuste main ;
Puis le cylindre mord ce lingot lourd, difforme,
Le presse, l'arrondit et le rend uniforme.

Il ne nous reste qu'à compléter la description. Le grondement des cylindres, le grincement strident des engrenages se mêlent au sifflement des ventilateurs et à la respiration haletante des forgerons à la poitrine nue, aux muscles tendus par l'effort. Un bruit sourd, profond, ébranle les murs. Ici, des flammes blanches, aveuglantes, s'échappent, en longues gerbes ou en éruption d'étincelles, de la gueule embrasée du foyer où s'affine le fer ; là, un marteau énorme écrase à coups redoublés une masse incan-

descente ; ailleurs, le métal chauffé à blanc s'amincit, s'étend, se déroule sous la compression des laminoirs, comme un serpent de feu ou un éclatant ruban de pourpre. Le soir, aux lueurs ardentes des brasiers, ces machines à formes bizarres ont quelque chose de fantastique, ces robustes travailleurs ont presque l'air sinistre : l'arsenal monstrueux des tenailles, des crocs, des pinces, des cisailles,qu'ils manœuvrent d'une vigoureuse main,font penser involontairement à une scène de tortionnaires du moyen âge. Mais, cette vaine terreur cède vite au sentiment de la réalité, et, après un frisson d'émoi, on s'abandonne tout entier au spectacle saisissant qu'offre aux yeux ce pacifique travail. Au milieu d'une telle agglomération de puissants engins triturant la matière la plus rebelle, au milieu de l'exubérance d'activité et de vie de nombreux ouvriers, aucune confusion, aucune méprise. Hommes et machines correspondent par un langage muet, s'entendent, se comprennent et proclament, dans un éloquent silence, l'asservissement de toutes les forces de la création aux conquêtes progressives de l'esprit humain.

La tréfilerie et la clouterie n'attirent pas moins l'attention des plus indifférents. De pareils prodiges de mécanique, fonctionnant sans mystère et d'un agencement facile à comprendre, frappent d'admiration les visiteurs les moins enthousiastes. Si l'on sort de l'une, l'oreille légèrement assourdie, de l'autre, l'odorat affecté d'une odeur quelque peu désagréable, l'on ne sera que mieux disposé à respirer l'air à pleins poumons, dans le parc magnifique adjacent aux usines. Une double rangée de grands platanes entrecroise à perte de vue une immense voûte de ramure ; à côté, de vieux sapins ploient à demi, quoique altiers encore, sous le faix de leurs étages de branches. Les massifs, les quinconces, les bosquets, les parterres, les ronds-points, les pelouses, les allées sont dessinés et distribués avec art. Des pièces d'eaux, des ruisselets, et, dérivant de

l'Ain, un large canal, également propre à la natation et au canotage, ajoutent à l'attrait de ce beau jardin. Partout la verdure, l'ombre et la fraîcheur. Le murmure de la rivière et la confuse rumeur des forges accompagnent, en basse, le susurrement de la brise à travers le feuillage et le chant perlé des oiseaux. Des concerts renommés ne valent pas cette adorable symphonie de la nature.

Nous avons essayé de donner au lecteur une idée des forges et du parc qui les avoisine. Un coup d'œil d'ensemble sur Champagnole et quelques indications à l'usage des touristes compléteront un aperçu forcément imparfait.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR CHAMPAGNOLE ET SES ENVIRONS.

Notre spirituel ami et collaborateur a déjà peint, avec sa verve ordinaire, la charmante petite ville dont le nom est écrit en tête de ces pages. Nous nous garderons bien, et pour cause, de marcher sur ses plates-bandes. A peine, d'ailleurs, nous a-t-il laissé quelques glanures à recueillir. A lui, le bouquet ; à nous, les modestes brins de verdure qui en font ressortir l'éclat.

L'aspect riant et propret de Champagnole rehausse sa situation favorisée. Tout au plus pourrait-on lui reprocher, comme à une jolie femme, une tendance à la coquetterie ; mais, sur ce point, l'excès même n'est guère blamable et vaut mieux, à coup sûr, que l'abus contraire. Préférerait-on le bon vieux temps où les bourgeois demandaient à leur seigneur « d'être maintenus dans le

droit de mettre leur fumier et maltras au-devant de leur maison ? »

Après l'élégance de la ville, il faut, en observateur sincère, constater l'affabilité toute cordiale des habitants, leur caractère franc, leur fine bonhomie conservant la tradition de l'ancienne gaieté franc-comtoise unie à la vigoureuse ténacité qui faisait dire à notre compatriote Proudhon : « Dans mon pays, on met huit bœufs à une charrue et on laboure le granit. » Le bien-être est dans leurs habitudes autant que dans leurs goûts ; à faible dose, un peu de ce sybaritisme ne nuit point. Les étrangers, au surplus, n'ont pas à s'en plaindre ; ils trouveront, dans les hôtels, la commodité et le confortable de ceux de la Suisse, à des conditions infiniment moins ruineuses (1).

Heureux Champagnolais ! Ils jouissent d'un budget ordinaire de 115,000 fr. et ignorent les centimes additionnels, les prestations, les lourds tarifs d'octroi et autres charges municipales si accablantes ailleurs ! La prospérité des finances publiques leur permet tous les embellissements, toutes les améliorations désirables. De vastes forêts leur assurent, en outre, la possibilité de se créer, à un moment donné, des ressources extraordinaires très considérables, sans grever sensiblement la population. *O fortunatos nimium !* Mais, au moins, — rendons-leur cette justice — ils connaissent et apprécient leur bonheur.

Si cet heureux coin de terre est un vrai pays de cocagne pour ses habitants, il offre aussi aux amateurs de villégiature tous les avantages d'une agréable station alpestre. Des environs aussi pittoresques que variés, l'air vivifiant des montagnes, les sapins à une portée de fusil, l'Ain à deux

(1) On vit confortablement à Champagnole, à l'*Hôtel de la Poste*, et à l'*Hôtel du Commerce*, à raison de 5 fr. à 5 fr. 50 par jour (chambre comprise), et de 130 à 150 fr. par mois. Les enfants ne paient que demi-pension. Pour les excursions, les voitures coûtent, en moyenne, 12 fr. par jour (conducteur compris).

pas, une hospitalité à satisfaire les exigences les plus difficiles, voilà bien des attractions que les ennuyés et les malades imaginaires vont souvent, à grands frais, chercher à des centaines de lieues.

Les environs de Champagnole seuls suffiraient à justifier la réputation du Jura. Sites grandioses ou charmants, gracieux ou sévères, panoramas étendus, horizons de hautes montagnes, lacs, vallées, grottes, forêts, cascades, rivières, la nature a ici prodigué comme par enchantement, toutes ses séductions, toutes ses richesses. Elle a pris plaisir, semble-t-il, à former de cette région favorisée un de ses plus brillants écrins, dans le pays que Charles Nodier a appelé, non sans raison « la préface de la Suisse » et « l'Écosse de la France. » L'habile crayon de M. Cloz reproduira plus loin, de ces sites, juste de quoi stimuler la curiosité. Il faudrait, en effet, de volumineux albums pour représenter au complet, en dehors même de Champagnole, sa ceinture de montagnes et de bois, le vallon en fer à cheval de Balerne, le moulin de Pierre, la fontaine de Lardière, le défilé d'Entre-Portes, le vieux bourg fortifié de Nozeroy, Miéges, la source de l'Ain, le moulin du Saut, le saut des Mailly, le saut des Chaudières, la percée de Sirod, les ruines de Château-Vilain, la perte de l'Ain et les cascades de Bourg-de-Sirod, la fontaine intermittente de Syam, la cascade des Planches, la gorge de la Langouette et le Bout du monde, la vallée de Syam aux Planches, celle de la Billaude avec ses chutes et ses ravins, le val et les lacs de Chambly, la cascade du Saut-Girard, les lacs de Bonlieu, de Chalain, du Fioget, du Vernois, de Narlay, de la Motte, du grand et du petit Maclu, les grottes de Baume, de Balerne et des Nans, les rochers de la Châtelaine, les bords de l'Ain, le cours de la Laime, de la Sène, de la Londaine et de l'Angillon, en un mot les mille aspects d'une admirable contrée.

Nous parlerons ailleurs des sapins, cette végétation gi-

gantesque, si bien en harmonie avec la poésie imposante des montagnes.

L'air pur du plateau, sa forte et pénétrante salubrité défient l'éloge, s'agît-il même des lignes célèbres de Jean-Jacques Rousseau, insérées invariablement en tête de tous les *Guides* qui se respectent.... et se copient les uns les autres.

Et cette belle rivière de l'Ain ! Oublions un moment les services qu'elle rend à l'industrie, pour célébrer uniquement la transparence et la limpidité de ses eaux, ses capricieux méandres, les incessantes surprises que ménagent au regard ses rives accidentées, son lit tantôt encaissé dans d'étroites gorges, au milieu des sapins et des rochers, tantôt se développant en une majestueuse étendue. C'est à faire regretter de n'être pas poète, et, hélas ! nous ne le sommes point. Ceux que n'enthousiasme pas outre mesure le pittoresque, trouveront à l'Ain d'autres mérites : les nageurs s'ébatteront à l'aise dans son eau claire, fraîche, agréablement onctueuse, et proclameront ces bains supérieurs à tous les traitements hydrothérapiques du monde dans les établissements les plus en renom ; — les gourmets savoureront, entre autres de ses produits, la perche, le brochet, voire mêmes certaines truites qui, sans valoir peut-être celles des ruisseaux affluents, n'en sont pas moins dignes encore d'un œsophage de chanoine.

Quant à l'hospitalité champagnolaise, nous en avons dit assez ; s'y appesantir, serait tomber dans l'annonce et la réclame, ce qui n'est ni dans nos habitudes ni dans nos goûts.

Aussi, rien de surprenant à ce que cette jolie localité devienne de plus en plus, pendant l'été, le rendez-vous des étrangers et des touristes. Les désœuvrés, les anémiques, les bureaucrates, les gens cossus, qui, las de la Suisse, des Pyrénées, des Alpes, des eaux et des plages à la mode, ne savent plus où aller planter leur tente pour fuir la *mal'aria* des grandes villes et se reposer des fatigues de

la vie sédentaire ou mondaine, commencent à venir à Champagnole, pendant la belle saison, promener leur nonchalance ou refaire leur santé. L'oxygène des montagnes opère chez eux des miracles : ils sentent bientôt les forces renaître, l'appétit reprendre, la digestion se faciliter, pendant que des sites vierges encore, ou certainement peu connus, stimulent sans cesse leur souveraine indifférence. A côté de cette catégorie d'étrangers, les vrais touristes, au portefeuille souvent moins garni, mais, en revanche, moins blasés, explorent tous les environs, gravissent toutes les cimes, et rentrent, le soir, toujours émerveillés de l'excursion de la journée ; les littérateurs recueillent les matériaux d'une étude de mœurs ou d'un roman champêtre ; les paysagistes n'ont que l'embarras du choix : ils rencontrent à chaque pas des motifs ravissants, des tableaux tout composés, d'inépuisables sujets d'esquisses et de croquis inédits ; les archéologues visitent avec intérêt les *tumulus* de la Combe d'Ain, la Pierre-Lithe de la Fresse, l'ancienne abbaye de Baume, son église enrichie de curieux mausolées et d'un précieux retable, les grottes du voisinage où l'on a découvert les traces d'une station préhistorique analogue à celles de Ney, de Clairvaux, et autres, signalées jusqu'à ce jour dans le Jura ; les botanistes ont à leur disposition la flore si variée de la moyenne montagne, et font de fructueuses herborisations à Bourg-de-Sirod, au lac du Fioget, aux marais de Châtelneuf, au plateau de Loulle, à la Billaude, etc. ; les géologues ont à noter de belles coupes des différents terrains jurassiques à Montrivel, aux Nans, à Chaux-des-Crotenay, à Syam, à la Billaude, à Châtelneuf, au Frasnois, etc.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions épuiser la matière ; mais le temps presse, et l'ascension de Montrivel est de rigueur.

B. P.



MONTRIVEL

Avant de gravir cette côte abrupte, feuilletons un peu, si vous le voulez bien, les annales du passé.

Les auteurs du cru font remonter l'histoire de Montrivel à une antiquité trop reculée pour être authentique. A en croire MM. Rousset et Désiré Monnier, ce mamelon isolé aurait été, à l'origine, non seulement un *oppidum* celtique mais encore une importante résidence de druides. M. Monnier insinue même que « la forêt de Taravan pourrait bien avoir été un temple consacré à Taran, un des principaux dieux de la Gaule. » Malheureusement, ce ne sont là que des hypothèses, et si flatteuses qu'elles soient pour l'amour-propre local, il est prudent de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Une conjecture moins gratuite attribue aux Romains la construction d'un camp ou tout au moins d'un *castellum* sur le sommet du mont Rivel. A défaut des restes de constructions romaines signalés par M. Rousset, mais que nous y avons en vain cherchés, les tuileaux romains qu'on y a découverts donnent quelque fondement à cette supposition. D'un autre côté, il paraît assez vraisemblable que les conquérants de la Gaule aient assis au moins quelque vigie sur une éminence dominant au loin tous les alentours et commandant, à ses pieds, le chemin qui, d'après la carte de *La Franche-Comté à l'époque romaine,* de M. le président Clerc, se détachait, entre Villers-sous-Chalamont et Boujailles, de la grande voie de Dijon (*Divio*) au mont

Jura par Salins et Pontarlier (*Ariarica*), et en Suisse par Avenches (*Aventicum*), pour aller rejoindre, à Pont-du-Navoy, la route de Besançon (*Vesontio*) à la station du lac d'Antre (*Mauriana ?*). En tous les cas, Montrivel a probablement dû à sa position exceptionnelle d'être occupé par les premiers habitants de la contrée.

Il est impossible d'assigner une origine certaine aux anciennes enceintes fortifiées — camps retranchés ou refuges — établies sur les plateaux et promontoires de Saint-Étienne-de-Coldre, de Sermus, de Barézia, des Poids-de-Fiole, d'Orchamps, de Poligny, de Montrivel, etc., etc.; mais, qu'elles datent des Celtes, des Gaulois, des Gallo-romains ou des Barbares, toutes ces enceintes, créées à l'aide de fortifications naturelles faciles à compléter et à défendre, ont été utilisées de bonne heure par les populations du voisinage : elles venaient y demander un asile contre les incursions continuelles des barbares et les brigandages des bandes armées qui, depuis l'invasion romaine jusqu'au Xe siècle, infestèrent presque sans relâche la Bourgogne.

Il est nécessaire d'ajouter, d'ailleurs, que les moyennes montagnes du Jura , de Champagnole à la Haute-Joux, ne se sont guère peuplées qu'aux IXe et Xe siècles ; il faut même arriver au XIIe et surtout au XIIIe pour trouver cette région et, en particulier, le val de Mièges, à peu près complètement habités.

Jusqu'ici les données certaines nous ont fait défaut; nous entrons, à proprement parler, dans l'histoire avec la forteresse féodale qui succéda au *castellum* romain ou au refuge gaulois.

Le territoire de Champagnole, Montrivel et la contrée environnante firent tout d'abord partie de la vaste dotation foncière que le roi de Bourgogne Sigismond constitua, vers l'an 523, à l'abbaye d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice en Valais) ; dotation que cette abbaye inféoda, vers l'an

941, au comte de Mâcon Albéric, et qui, entre ses mains et celles de ses successeurs, devint la puissante seigneurie de Salins. Un de ces derniers, probablement, éleva sur le mont Rivel un donjon, complété vers la fin du XII[e] siècle par un château en règle. Quoi qu'il en soit, le premier seigneur de Montrivel dont les chartes révèlent le nom, est le fils puiné de Humbert III, sire de Salins, — Humbert IV, qui, vers le milieu du XII[e] siècle, partagea avec son frère Gaucher III la succession paternelle et eut dans son lot, sous la mouvance des sires de Salins, le val de Miéges, Montrivel, etc.

Humbert IV ne laissa qu'une fille, appelée Nicolette, qui épousa un seigneur lorrain, Simon de Commercy, et lui apporta en dot l'héritage de son père. Tel fut le point de départ de l'établissement de la maison de Commercy en Franche-Comté ; elle y occupa dès lors un rang distingué et y posséda jusqu'au XIV[e] siècle les terres de Montrivel et de Château-Vilain.

Nous verrons, à propos de Château-Vilain, que Simon de Commercy fonda ce château vers l'an 1186. Il est permis de conjecturer qu'il transforma également en forteresse, à la même époque, le donjon primitif de Montrivel. On ne peut, il est vrai, invoquer aucun document à l'appui de cette assertion ; mais le caractère architectonique des ruines actuelles accuse bien le système de construction usité, à la fin du XII[e] siècle, dans la plupart des manoirs féodaux de notre province.

Plusieurs titres, de 1186 à 1198 environ, émanent ou font mention de Simon de Commercy. Il essaya vainement de se soustraire à la suzeraineté de Girard, comte de Vienne et de Mâcon, devenu seigneur de Salins par son mariage avec Maurette, fille unique de Gaucher III ; il dut enfin comparaître devant lui et se déclarer son vassal. Il mourut vers l'an 1198.

Son fils aîné, Hugues, hérita de Montrivel et de Château-

Vilain ; il vivait au commencement du XIIIe siècle, et n'eut qu'un fils, du nom de Gaucher.

Gaucher I de Commercy, seigneur de Château-Vilain et de Montrivel, figure, en 1225, au nombre des exécuteurs testamentaires de Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon. Au mois de juillet 1227, il reçut de Ponce, sire de Cuiseaux, et de sa femme Laure de Sennecey, l'hommage lige des terres de Clairvaux, de Saint-Sorlin et de Vire-châtel. Le duc de Bourgogne Hugues IV ayant acquis, en 1224, la seigneurie de Salins de Marguerite de Vienne et de Josserand de Brancion, son mari, Gaucher se refusa d'abord à reconnaître l'autorité de son nouveau suzerain ; il finit cependant par se soumettre, et reprit de lui en fief lige, le 1er septembre 1236, les forteresses de Montrivel et de Château-Vilain, en laissant au duc le droit de pouvoir les occuper pendant quarante jours, à condition de les lui rendre, après ce délai, dans le même état où il les aurait reçues, sauf le fourrage qui aurait été consommé par les chevaux. Il s'engagea, de plus, pour lui et ses héritiers, à ne point construire d'autres maisons fortes dans sa seigneurie de Château-Vilain et à ne rien ajouter aux travaux extérieurs de défense de ce château, si ce n'est du consentement du duc et de ses successeurs. Dans le cas d'occupation provisoire, celui-ci devait fournir comme cautions, pour garantir restitution de sa part, sa mère, Alice de Vergy, duchesse douairière de Bourgogne, son oncle Guillaume de Vergy, et Robert, évêque de Langres. Les deux fils de Guillaume, Simon et Guillaume, participèrent à cet acte de soumission et s'acquittèrent, à leur tour, de l'hommage lige envers le duc.

La cession de la seigneurie de Salins que Hugues IV fit, l'année suivante, à Jean de Chalon, en échange du comté de Chalon et de la terre d'Auxonne, fournit à Gaucher de Commercy le prétexte d'une nouvelle tentative d'indépendance ; mais, cette fois encore, il fut obligé de renoncer à

ses prétentions et de subir la suprématie de son puissant adversaire. Le 3 mars 1241 (*n. st.*), de concert avec ses fils, il réitéra, à l'égard de Jean de Chalon, le traité de soumission complète que six ans auparavant lui avait imposé le duc de Bourgogne ; les clauses et les termes mêmes des deux chartes sont identiques. Il ne songea plus, dès lors, à exercer des revendications qui lui réussissaient si mal. Le 28 septembre de la même année, il étendit à douze ans la période pendant laquelle le seigneur de Salins pouvait occuper momentanément Château-Vilain, et promit de reprendre de lui en fief cette maison forte et celle des Nans, si Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, n'en réclamait pas lui-même l'hommage. Celui-ci, paraît-il, ne l'exigea pas, et au mois de mai 1242, Gaucher reconnut définitivement tenir de la mouvance de Jean de Chalon les châteaux de Montrivel, de Château-Vilain, de Charbonny et des Nans, ainsi que tout ce qu'il possédait dans le comté de Bourgogne. Le dernier acte constatant son existence porte la date de 1246. De son mariage avec la fille d'un des seigneurs de Fouvent il eut six enfants : 1° Simon, qui continua la branche de Commercy en Lorraine, et dont Jean de Chalon épousa en troisièmes noces la fille, du nom de Laure ; 2° Guillaume, mort jeune ; 3° Gaucher II, qui continua la branche de Château-Vilain ; 4° Henri, seigneur de Montrivel ; 5° Alice, mariée à Gauthier de Coligny, seigneur d'Andelot-lez-Saint-Amour ; 6° une autre fille, mariée à Ponce de Cuiseaux.

Henri de Commercy, seigneur de Montrivel, vivait en 1257. Au mois de janvier 1261 (*n. st.*), il fit hommage à sa nièce Laure, femme de Jean de Chalon, de la terre de Montrivel ; formalité que son frère Gaucher remplit en même temps pour Château-Vilain. En 1262, il abandonna à l'abbaye de Balerne les dîmes qui lui appartenaient dans le finage de Champagnole, et mourut quelques années après, sans alliance, instituant héritier son frère Gaucher.

Gaucher II de Commercy réunit ainsi les deux seigneuries. Au mois de juin 1273, il les reprit de fief du comte Othon de Bourgogne, sire de Salins. Treize ans plus tard, on le retrouve sous la suzeraineté des de Chalon ; le 6 juillet 1286, il prête foi et hommage à Jean II de Chalon-Arlay, pour ses châteaux de Montrivel et de Château-Vilain, et pour ses possessions de Champagnole, d'Équevillon, de Vannoz, de Saint-Germain, de Cise, du Pasquier, de Sapois, de Moutoux, du Latet, du Larderet, de Sirod, de Conte, de Gillois, de Syam, des Chalesmes, de Foncine, de la Perrena, de Crotenay, d'Entre-deux-Monts, de Charency, de Charbonny, etc.

Gaucher épousa Marguerite de Bellevesvre, dame de Couthenans et de Saint-Didier en Bourgogne. Il eut d'elle un fils, Gaucher III, seigneur de Château-Vilain, et trois filles : Guillemette, dame de Montrivel, mariée à Guillaume de Sainte-Croix, seigneur de Longepierre ; Agnès, mariée à Thibaut de Neuchâtel, et Marguerite, dame de Beauregard. En 1293, il assigna à sa femme, comme douaire, la moitié de la châtellenie de Montrivel et de « la ville » de Champagnole, à la place des terres de Couthenans et de Saint-Didier, et des 600 livres, constituant sa dot, qu'ils avaient donnés à Gaucher et à Guillemette, leurs enfants, en les mariant. Il mourut avant l'an 1300, et laissa une succession chargée de dettes. Pour les payer, sa veuve fut contrainte de vendre à Jean de Chalon-Arlay, le 19 septembre 1301, la moitié de la ville de Champagnole, moyennant la somme de 3,000 livres, et de lui échanger l'autre moitié contre la jouissance, sa vie durant, des deux tiers des produits du péage de Jougne. Le 26 octobre 1308, elle lui fit hommage de sa portion de la seigneurie de Montrivel. Deux ans auparavant, elle avait, par son testament, fondé à Champagnole un hôpital qu'un incendie détruisit à la fin du XVIe siècle.

Guillemette de Commercy apporta, entre autres biens,

à Guillaume de Sainte-Croix, son mari, la moitié de la châtellenie de Montrivel. Il paraît même que sa mère lui céda, au moins temporairement, l'autre moitié ; on voit en effet, l'an 1299, Guillaume de Sainte-Croix, au nom de sa femme, reprendre de fief de Jean II de Chalon-Arlay, « le chastel et toutes les forteresses et fermetés du puy de Montrevel. » Le 11 juillet 1301, Jean de Chalon vint à Montrivel recevoir en personne le renouvellement de cet acte de vassalité et exercer son droit d'occupation provisoire de la forteresse. Guillaume l'accueillit à la porte du manoir et lui en livra les clés, après lui avoir prêté foi et hommage ; puis il donna ordre à ses hommes d'armes d'évacuer les tours et de céder leurs postes aux gens du sire d'Arlay. Pénétrant alors dans le château, celui-ci en prit possession, et y installa, séance tenante, officiers, sentinelles, portiers, etc., bref, une garnison complète. La charte où se trouve solennellement relatée cette curieuse procédure féodale fut passée devant un notaire apostolique — Pierre de Montbéliard — appelé exprès à Montrivel pour la circonstance, et scellée des sceaux de Jean de Chalon, de Guillaume de Sainte-Croix, de Guillemette, sa femme, de l'official de Chalon, de Gauthier de Monfaucon, sire de Vuillafans, et de Jean de Bellevesvre, seigneur de Chay, en présence d'un grand nombre de personnages de distinction, notamment Jouffroy de la Roche, Hugues de la Faye, Gérard d'Arguel, Henri de Bletterans, Humbert de Cuvier, chevaliers, Michel de Chevreaux, professeur de droit (*legum professor*), Rolin de Neuchâtel, Guillaume de Saubertier, Étienne de Montbozon, Guillaume de Courlaoux, Aimon de Bletterans, Richard de Charchilla, Humbert de Saint-Germain, damoiseaux, etc. Au bout de quelques jours, Jean de Chalon quitta la forteresse et la remit, avec toutes les formalités requises, entre les mains de son possesseur qui, l'an 1307, lui en fit de nouveau hommage. Deux ou trois ans après, à la mort de sa mère, Guillemette

réunit définitivement toute la seigneurie de Montrivel ; devenue veuve, elle la vendit à Hugues de Chalon-Arlay, le 29 décembre 1315, pour le prix de 2200 florins.

Depuis cette époque, Montrivel partagea le sort des terres appartenant en Franche-Comté à la famille de Chalon, éteinte au XVIe siècle dans la maison de Nassau et représentée, au moment de la Révolution, par les de Lauraguais qui ont eu pour héritiers les princes d'Aremberg.

A moitié ruiné en 1479 ou 1480 par les soldats de Louis XI, démantelé au reste pendant l'invasion française de 1595, le château n'eut aucun rôle défensif à jouer durant les guerres du XVIIe siècle, et, de puissante forteresse, se vit dès lors réduit à l'état de simple centre administratif de la seigneurie.

La seigneurie comprenait, outre le bourg de Champagnole, les villages d'Équevillon, de Saint-Germain, de Vannoz, d'Ardon, de Sapois, de Cise, de Ney, du Larderet, etc.

Quelle était la situation faite jadis aux sujets de cette terre ? Un intéressant document conservé aux archives de Champagnole va nous l'apprendre. Ouvrons le vieux rentier de Montrivel dressé, en 1514, par les ordres de « haute, très noble et puissante dame Philiberte de « Luxembourg, princesse d'Orange, mère tutrice et lé- « gitime administratrice des corps et biens de son très « cher et très amé fils, haut, très noble et puissant sei- « gneur, monseigneur Philibert de Chalon, prince d'O- « range, comte de Tonnerre et de Penthièvre, seigneur « d'Arlay, de Châtelbelin, de Noseroy, de Montrivel, de « Vers, etc. »

Le seigneur exerçait une juridiction absolue sur les habitants de Champagnole, d'Équevillon, de Saint-Germain, de Vannoz et de Ney ; il jouissait, en tout ce qui concernait leurs personnes et leurs biens, du droit de haute, moyenne et basse justice. Tous les officiers et agents judi-

ciaires — bailli, châtelain, procureur, scribe, sergents, messiers, forestiers, etc., — étaient à sa nomination. « Pour punir les malfaiteurs et les criminels, » il avait un signe patibulaire, à quatre colonnes, érigé en dehors de Champagnole, et un carcan élevé dans le bourg, devant les halles.

Champagnole, Équevillon, Saint-Germain, Vannoz, Ney, Cise et Sapois, dépendaient du ressort militaire du château de Montrivel. Les hommes valides devaient y faire guet et garde, en cas de guerre, et contribuer, s'il y avait lieu, à sa restauration. Ils étaient tenus, de plus, à se rendre, une fois l'an, avec armes et équipement, à une revue générale, ou, comme on disait alors, à une *montre d'armes,* passée par le châtelain ou son lieutenant, sous peine d'une amende de trois sols pour les absents et pour ceux dont la tenue laissait quelque chose à désirer.

Tous les sujets étaient soumis à une contribution extraordinaire dans les quatre circonstances fixées par l'ancienne coutume du comté de Bourgogne, c'est-à-dire quand le seigneur recevait l'ordre de chevalerie, mariait sa fille, entreprenait le voyage d'outre-mer ou était fait prisonnier.

Le seigneur percevait la dîme, à raison du neuvième, sur toutes les terres cultivées à Saint-Germain, à Vannoz, au Larderet, à Moutoux et au Latet ; ailleurs, il avait une gerbe de froment sur douze, et pour les autres grains une émine (un double décalitre environ) par journal de champ. A Équevillon et à Vannoz, on lui devait, en outre, chaque année, une gerbe de froment par feu.

Les habitants de Champagole, d'Équevillon, de Saint-Germain et de Vannoz étaient astreints à l'obligation d'aller moudre leur blé, moyennant une rétribution en nature, aux deux moulins banaux que le seigneur possédait, sur la rivière d'Ain, à Champagnole, et ce à peine d'une amende de soixante sols. Cependant, lisons-nous dans le terrier,

« si lesdits moulins étoient ruineux, tellement qu'on n'y « puisse moudre, après que les survenants auront demeuré « vingt-quatre heures esdits moulins, ils pourront aller « moudre autre part, sans aucun danger d'amende. »

Le seigneur exerçait, à Champagnole, le droit de *banvin* pendant le mois d'août; autrement dit, durant tout le mois, lui seul et les amodiateurs de ce droit pouvaient vendre du vin. On se rend facilement compte des avantages exorbitants d'un pareil monopole.

Il jouissait encore du droit exclusif de pêche dans la rivière d'Ain, depuis le pont de Syam jusqu'au bief de Provelle ; tout individu surpris à y taquiner le moindre goujon encourait une amende.

La forêt de la Fresse et celle de la côte de Montrivel appartenaient au seigneur; il affermait chaque année le droit d'y faire pâturer le bétail. Les délits forestiers étaient passibles d'une amende de sept à soixante sols par chaque pied coupé de sapin, de chêne, de pommier et de poirier.

Rédigé à un point de vue sommaire, le terrier que nous citons reste muet sur un bon nombre de détails qu'il importerait de connaître, tels que la condition des mainmortables, les impositions, les corvées et autres droits féodaux. Constatons cette lacune, mais sans trop nous en désoler. La Révolution de 1789 a ici rempli, comme partout ailleurs, sa mission libératrice, et ce passé, si loin de nous, n'offre plus, heureusement, qu'un vague intérêt rétrospectif. Dans tous les cas, les souvenirs que nous avons évoqués nous permettent de l'affirmer : les habitants de l'ancienne seigneurie de Montrivel n'ont aujourd'hui rien à regretter de ce prétendu « bon vieux temps » que l'ignorance et la passion sont seules à vouloir encore réhabiliter.

Assez d'histoire ; ne songeons plus maintenant qu'au présent et partons d'un pied léger à la découverte du splendide panorama qu'on nous promet là-haut.

Le mont Rivel est une vaste pyramide tronquée, de forme à peu près triangulaire et de 250 mètres de hauteur (1). On chercherait en vain dans tout le Jura un autre exemple de cette singulière configuration. Le plateau occupe une superficie de 44 hectares. Au sommet et sur les flancs sourdent plusieurs fontaines aux eaux fraîches et cristallines. De là, suivant les érudits de l'endroit, l'étymologie de Montrivel (*Mons rivuli*).

Escaladons le versant le plus accessible, à travers les champs, les pâturages et les sapins. A mesure que nous nous élevons, la perspective, derrière nous, grandit, se déploie. Montons encore, en nous retournant de temps à autre pour admirer la gradation du tableau. Nous voici au point culminant. L'horizon est grandiose. A nos pieds, la ville de Champagnole, embrassée dans son ensemble, étale coquettement ses blancheurs. Au nord, se déroule, au premier plan, une plaine légèrement accidentée, arrosée par l'Angillon et parsemée de nombreux villages : Vannoz, Saint-Germain, le Moutoux, le Pasquier, le Latet, Vers, le Larderet, Chapois, Andelot, autant de taches claires sur un fond de verdure. Les mouvements de terrain rompent, sans la détruire, la calme uniformité des lignes ; les terres cultivées, les prairies, les halliers confondent leurs vives nuances en une tonalité douce, harmonieusement atténuée. Aux dernières limites de la plaine, à droite des côtes de Valempoulières et de Pont-d'Héry, le viaduc d'Andelot dessine le jet hardi de ses grandes arches, qui luisent, au soleil, d'un éclat de marbre. Au fond, les montagnes de Salins, dominées par la masse imposante du Poupet, bornent le

(1) Voici quelques cotes d'altitude qu'a relevées sur place, avec un soin méticuleux, notre compagnon d'excursions, M. Louis Cloz, topographe émérite, témoin ses deux beaux plans en relief des départements du Jura et du Doubs :

Champagnole, 541^{m} ; à bord de l'Ain, 512 ; sur le pont neuf, 528; à Montrivel (ruines du château), 780 ; point culminant du plateau, 792.

paysage et circonscrivent le ciel. — A l'est, brusque changement de décor : aussi loin que porte le regard, les immenses forêts de sapins de la Fresse et de la Joux développent en amphithéâtre leur rideau vert sombre d'une majestueuse monotonie. — Au sud-est, les sapinières ardues de la Haute-Joux, du Mont-Noir et du Risoux, échelonnées jusqu'aux sommités du Jura, laissent entrevoir, à l'arrière-plan, le Noirmont, la Dôle, et, émergeant de cet océan de montagnes, le roi des Alpes, le Mont-Blanc, fier, lumineux, superbe. — Au sud, la vue s'arrête d'abord sur la côte de Cise, puis enfile obliquement la vallée de Syam, et dépasse le Mont-Cornu pour se perdre dans les cimes fuyantes des moyennes et hautes montagnes, de Châtelneuf aux Bouchoux, avec le crêt de Chalam, en ligne directe, et, un peu à l'est, le Colomby et le Reculet, à l'extrême horizon. — Au sud-ouest, par delà le plateau de Mont-sur-Monnet, court la longue chaîne de l'Heute dont la crête la plus élevée (Haute-Roche) surplombe la Combe d'Ain.— A l'ouest, l'œil rencontre la forêt de la Faye, la continuation de l'Heute, et, sur la droite, la tour démantelée de Montrond.

Les admirateurs les moins passionnés de la nature ne se lasseront pas de contempler les divers aspects de ce panorama vraiment féérique. Par un beau jour, l'ensemble prend un caractère d'ampleur qu'on rencontre rarement, même dans le Jura, les moindres détails empruntent à l'atmosphère une prodigieuse netteté. On distingue une deuxième, une troisième, et, par endroits, une quatrième enceinte de montagnes s'élevant en gradins et profilant, sans confusion, des étages parrallèles d'arêtes inégales, sinueuses, coupées, dans le lointain, de quelques pics. Ici, de lentes et basses collines, de longs promontoires affaissés, semblables à de gigantesques gardiens de la plaine gagnés par le sommeil au milieu de leur éternelle faction ; là, des croupes arrondies, onduleuses, doucement infléchies ;

à côté, de soudaines saillies, de hardis soulèvements, des *crêts* anguleux, des formes tourmentées, des ravins sauvages. Ici, la plaine fertile ; là, les montagnes dénudées ; ailleurs, les noirs sapins ; partout, un charme irrésistible pour le regard.

Nous ne ne pouvions nous arracher à ce spectacle, et Dieu sait si nous avons eu du mérite à sacrifier les magnificences du soleil couchant aux excellents amis, d'ailleurs, qui nous attendaient à Champagnole ! Il fallait redescendre. Nous quittâmes Montrivel en jetant un coup d'œil mélancolique sur les ruines du vieux château ; quelques pans de mur grisâtres, couverts de lierre, des fondations et des voûtes au ciment indestructible, un pittoresque fouillis de décombres, de mousses, de ronces et d'arbrisseaux, voilà tout ce qui reste de cette grandeur détruite.

B. P.

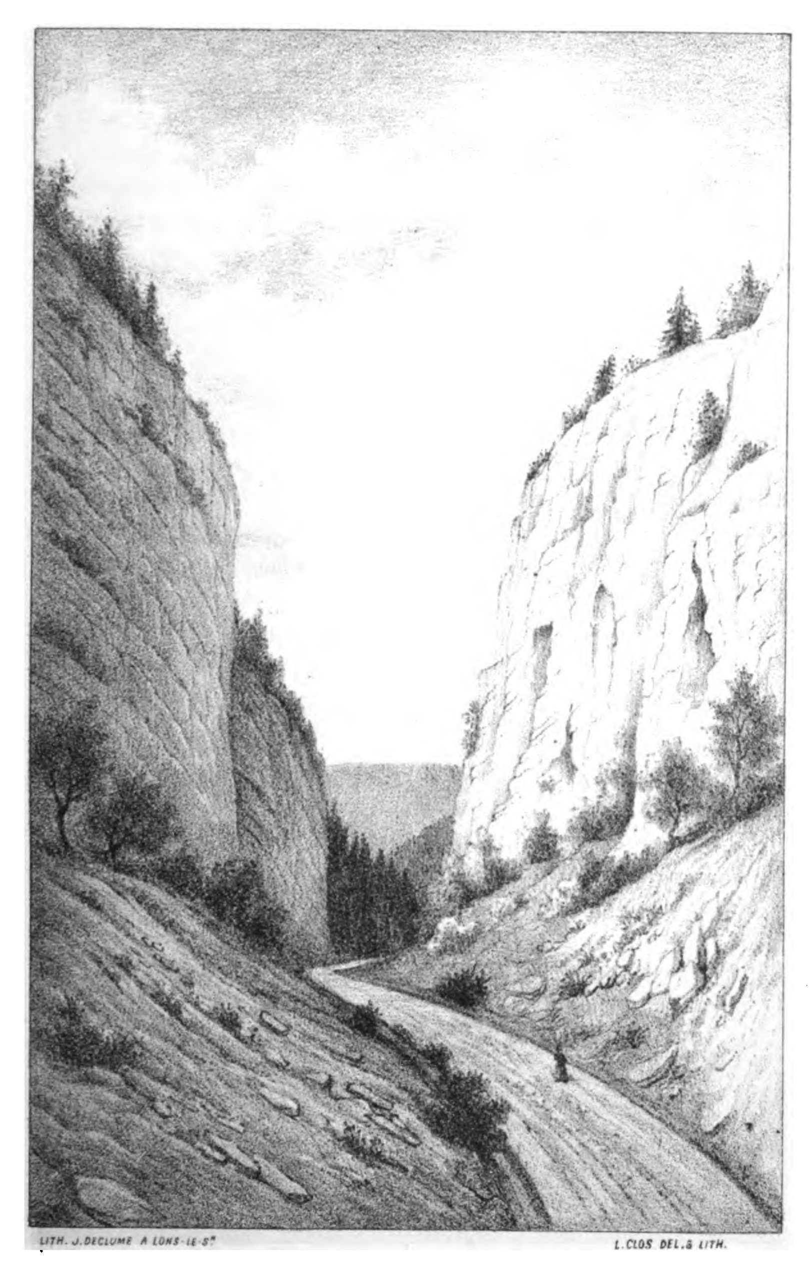


NOZEROY

Si un Parisien de race, c'est-à-dire un mammifère vertébré, n'ayant vu que le bois de Boulogne et le mont Valérien, se trouvait, à son réveil, transporté dans cette partie du chemin de Champagnole à Nozeroy, qu'on appelle Entre-Portes, il y a fort à parier que notre homme se croirait dans un pays où les décors poussent naturellement, sans avoir besoin du sifflet du machiniste, comme ceux de l'Opéra. Et son admiration serait motivée, car il n'y a guère de gorge plus sauvage et plus grandiose que ce défilé d'Entre-Portes. Faites la roche volcanique et remplacez les sapins par les caroubiers des Abruzzes, vous avez une toile de Salvator Rosa.

Quel Titan a donc fendu cette montagne hérissée à sa cime et sur ses flancs d'une forêt si épaisse qu'on distingue à peine le calcaire du rocher sous la sombre verdure des sapins ? Comment la nature s'y est-elle prise pour faire deux moitiés du bloc ? Ce n'est pas le Parisien qui pourrait le dire. Les deux tronçons de la montagne, hauts de plus de cent mètres, se séparent comme les branches prêtes à se rejoindre d'un ciseau colossal, et semblent boucher l'horizon ; on n'a devant soi, pendant plus d'un kilomètre, sur cette route en spirale, qu'un mur cyclopéen contre lequel la voiture doit se briser, si le mur ne s'ouvre pas. Tranquillisez-vous, les deux moitiés de cette montagne sont bien et dûment séparées ; la route passe entre ces blocs.

Le défilé franchi, la nature change d'aspect. Plus de



DÉFILÉ D'ENTRE-PORTES
(Route de Champagnole à Nozeroy)

gorge sauvage, surplombant l'abîme, et dressant jusqu'aux nues ses rochers d'un vert sombre ; plus de sapins mesurant trente mètres de leur base à la pointe; le mamelon a succédé à la montagne ; les arbres se rapetissent... C'est maintenant la plaine, la plaine piquée de champs de seigle, de langues de prés et de bouquets de bois qui, d'une certaine distance, ressemblent, grâce à leurs cimes frisées, à des choux de Bruxelles. Notre Parisien est tenté de faire la moue.

Mais le décor change à nouveau. Encore quelques tours de roue, et vous apercevrez Nozeroy, la ville aimée des sires de Chalon, qui l'avaient fortifiée et embellie pendant plusieurs siècles. Cet ancien bourg féodal occupe le sommet d'une montagne escarpée, au centre du val de Miéges, dans le voisinage de la haute Joux et de la basse Joux, dont les sapins servent de repoussoir à la belle plaine ondulée qui entoure Nozeroy.

J'ai dit qu'on aperçoit cette ville presqu'au détour d'Entre-Portes ; mais elle semble, comme le chastre de Méry, fuir à mesure qu'on avance. Vous croyez toucher sa ceinture avec la main, la ville est au diable ; et ce n'est qu'après avoir cotoyé longtemps un chemin tracé sur le seul côté accessible de la colline que vous arrivez devant une porte monumentale, dite porte de l'Horloge, espèce de tour carrée à sa face et garnie encore de machicoulis, qui font rêver aux fauconneaux et autres engins de destruction. Vous êtes enfin dans Nozeroy.

Gilbert Cousin a écrit une description de la Bourgogne supérieure (Franche-Comté) pour se donner le plaisir de vanter dans un latin très estimé la ville où il est venu au monde, en l'an du Seigneur 1506. L'éloge qu'il fait de Nozeroy, est certainement empreint d'exagération ; il ferait sourire la génération actuelle qui ne s'illusionne pas outre mesure sur les mérites de ce chef-lieu de canton, mais on n'a pas le courage de chicaner le secrétaire d'É-

rasme pour quelques hyperboles, visiblement inspirées par le plus louable des patriotismes.

« Nozeroy, ma patrie, dit Gilbert Cousin, est une ville très célèbre dans toute la Bourgogne supérieure, par la nature des lieux, par la splendeur des édifices, par l'extrême urbanité de ses habitants et par son marché. »

Il paraîtrait que les contemporains de Gilbert, particulièrement honnêtes, avaient, selon lui, « la parole caressante (car leur langue, élégante entre toutes, est suave et courtoise) » ; ils avaient, en outre, « les mœurs douces, le goût des belles-lettres, et ils professaient la vraie piété envers Dieu. »

Leurs descendants ont-ils dégénéré ?

« Puisque le nom de Nozeroy tombe de ma plume, continue Gilbert Cousin, je dirai qu'on n'a guère vu de situation plus belle, ni plus charmante pour une ville. Bâti sur une montagne, Nozeroy, semble être l'ombilic, pour ainsi dire, de la Bourgogne supérieure. Le terrain qu'il occupe est plan dans toute l'étendue de la cité, mais il s'abaisse en pente douce à l'entour des remparts. Il n'est pas très grand, mais disposé de manière qu'avec sa petitesse il surpasse les plus vastes villes de Bourgogne. »

Si la Garonne passait sous Nozeroy, en place de la Serpentine, on serait tenté de prendre Gilbert Cousin pour un fier gascon. Que la ville ait été plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, et plus peuplée à cause du château qui attirait un grand nombre de gentilhommes par l'éclat de ses fêtes, rien de mieux ; mais que Nozeroy ait éclipsé, sans compter Dijon, toutes les villes de la Bourgogne, cela rentre dans le domaine des hyperboles castillannes ; il y avait assez de bien à dire sur le bourg féodal, sans l'écraser avec le pavé de l'exagération.

Je ne m'arrêterai pas non plus aux étymologies fantaisistes que Gilbert Cousin a données de Nozeroy qu'il fait venir tantôt de *nuceria* (noisette), tantôt de *Nazareth*, vocable

rapporté de la croisade par Louis de Chalon, et devenu plus tard *Nozereth*, en changeant, comme il le dit, l'A en O ; l'une et l'autre de ces étymologies sont passablement baroques et ne valent pas la peine d'être critiquées. Les commencements d'une ville, d'ailleurs, ne sont jamais bien connus ; c'est affaire de conjecture.

Nozeroy, pour sortir des temps reculés, doit son origine aux seigneurs de la maison de Chalon. Il était le chef-lieu d'une baronnie embrassant une surface de dix lieues carrées, qui comprenait d'abord le château du prince et le bourg de Nozeroy, puis Miéges, Mignovillard et plus de vingt villages, parsemés dans le périmètre.

Presque tous les princes de la maison de Chalon résidèrent au château de Nozeroy, « grand et superbe édifice, entouré d'un mur qui le ceint lui et la ville, et flanqué de huit tours très élevées qui le défendent. » Il ne reste aujourd'hui de cette splendide forteresse que des pans de murs d'une tour, ayant encore vingt mètres de hauteur et deux mètres d'épaisseur. Si l'on en croit Charles Nodier, le château de Nozeroy renfermait des souterrains mystérieux que la renommée a fait terribles au point que les paysans, au commencement du siècle, n'osaient pas y descendre. Mais c'est la légende des vieux châteaux qui ne sauraient se passer de merveilleux.

Il y eut bien des fêtes et des carrousels sur cette vieille terre des Celtes, entourée presque partout de sombres forêts de sapins, car la présence au château d'une des familles féodales les plus chevaleresques devait attirer et attirait en effet un concours considérable de chevaliers jaloux de montrer leurs superbes blasons dans des fêtes d'armes qui faisaient du bruit dans toute la France.

Le dernier tournoi, donné par Philibert de Chalon, fut célébré au mois de décembre 1519 ; l'historien Dunod en a reproduit la relation minutieuse dans une espèce de procès-verbal aussi long que naïf, et fortement teinté de moyen âge.

Philibert de Chalon, âgé de dix-sept ans, se distingua dans ce tournoi par sa vaillance et son adresse, sous les yeux, dit-on, de sa mère, Philiberte de Luxembourg. Ce fut la dernière fête d'armes à Nozeroy.

Que de splendeurs évanouies ! Où sont maintenant ces Chalon qui recevaient à leur cour, calquée pour ainsi dire sur celle des ducs de Bourgogne, des hôtes tels que Philippe le Bon, Charles le Téméraire vaincu de Morat et hurlant comme une bête fauve dans la *Tour de Plomb* ; le duc de Clèves, l'archiduc d'Autriche, et Louis XI, par qui j'aurais dû commencer ? Où est ce pauvre Philibert de Chalon qui écrivait à sa mère, après le sac de Rome, et avant Pistoie, « de bien tenir en état son beau château qu'il affectionnait tant, ainsi que sa bonne ville de Nozeroy ? » Le fils de Philiberte de Luxembourg en avait la nostalgie, malgré la carrière brillante qui l'élevait rapidement aux plus grands honneurs. Il fut le dernier de ces Chalon qui habita Nozeroy ; les Nassau, ses héritiers et ses successeurs, n'y mirent jamais les pieds, se contentant de s'y faire représenter par des intendants.

La mort prématurée de Philibert — il n'avait que vingt-huit ans — porta à Nozeroy un coup dont la ville ne s'est jamais relevée. Sa décadence date de là. Les Nassau ne venant jamais dans leur seigneurie, le château fut bientôt abandonné de ses propriétaires, et la ville eu reçut le contre-coup. Aux fêtes et aux tournois allaient succéder les guerres du dix-septième siécle.

La pauvre ville eut sa part de misères dans cette période désastreuse qui ne finit qu'à la paix de Nimègue, sans compter la peste dont le val de Miéges se ressentit longtemps. Girardot de Nozeroy a décrit avec une complaisance narquoise tous les incidents de cette guerre entreprise pour la conquête d'une province qui voulait rester fidèle à l'Espagne. Aucun siège n'est passé sous silence. Il raconte que Guébriant marcha contre Nozeroy le 4 février 1639, qu'il

prit la ville et le château et s'établit dans cette place, malgré la fameuse bombarde dont parle Gilbert Cousin ; bombarde qui avait dix-huit pieds de long et lançait des boulets de pierre pesant trois cent trente livres. Les soldats de Guébriant — c'était tout naturel — pillèrent la ville et la brûlèrent à moitié. Le baron d'Arnans, ayant repris l'offensive, s'empara de Nozeroy et en chassa la garnison française. Mais, quelques jours après, le comte de Guébriant se présenta à l'improviste devant la place, fit entrer dans la ville chacun de ses hommes par un trou de l'église des Cordeliers, traversa la halle et bloqua immédiatement le château qui fut pris d'assaut. Toutefois, les Français ne purent s'y maintenir, et, après plusieurs alternatives de victoires et de défaites, Nozeroy fut abandonné par les assiégeants et put respirer jusqu'à l'année 1668. La guerre de dévolution venait d'éclater.

Malgré la reddition des places les plus fortes, telles que Besançon, Dole, Salins et Gray, Nozeroy tenait encore. Guillaume de Montrichard, gouverneur de cette ville, avait le soin de sa défense, et il s'était fortement retranché dans le château, avec la résolution bien arrêtée de ne jamais capituler. Ce misérable abbé de Baume, Jean de Watteville, qui ne s'arrêtait pas à moitié chemin de la trahison, voulait, à toute force,la soumission complète de la Franche-Comté à Louis XIV ; conséquemment celle d'une bicoque opiniâtre comme Nozeroy. Il eut bien l'effronterie d'offrir à Montrichard une récompense au nom de Louis XIV, s'il consentait à ouvrir les portes de la ville et recevoir garnison française.

Le brave capitaine, indigné de cette proposition, répondit qu'il ne traiterait jamais avec un homme qui avait vendu son pays à la France, et que si, par le sort des armes, Watteville se rendait maître de la place, lui, Montrichard, ferait sauter et la place et le traître. Et il aurait tenu parole.

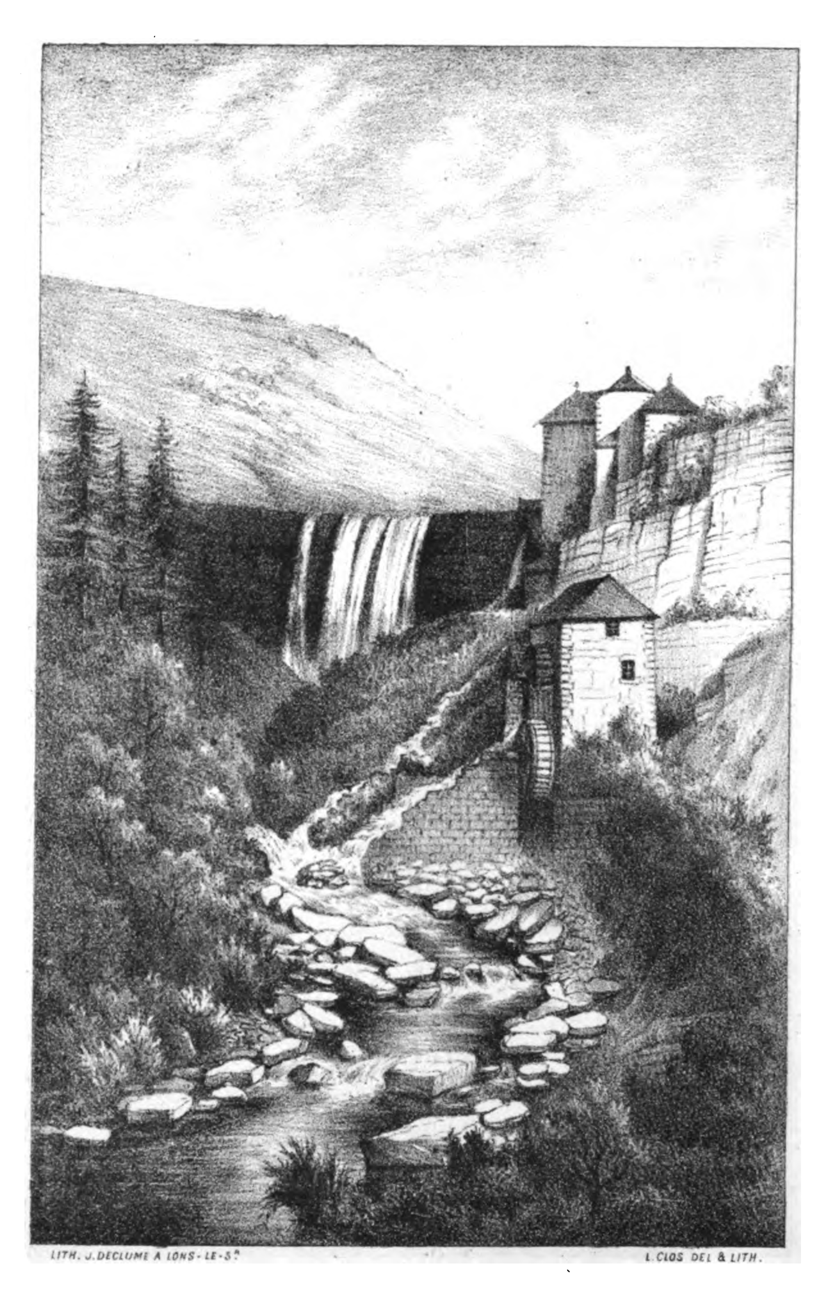
Mais on ne prenait pas l'abbé sans vert. Ce renégat connaissait plus d'un tour qu'il avait appris en Turquie après s'être fait circoncire.

Voyant qu'il n'y avait rien à faire avec un homme assez simple pour se piquer de loyauté, maître Watteville s'avisa d'une autre finesse. Si l'on en croit la tradition, il se déguisa en marchand pour pénétrer dans le faubourg, et il pratiqua si bien les habitants en leur prouvant que la défense du gouverneur était inutile et qu'elle exposait ceux-ci à un pillage sans merci ; il mêla si adroitement les caresses aux menaces, qu'il indisposa les gens contre le gouverneur. Le tour était joué. Les habitants s'emparèrent de leur héroïque défenseur, le remirent entre les mains de Watteville et reçurent l'ennemi dans leurs murs. Ce n'est pas la première fois que le patriotisme trouve cette récompense.

L'annexion, par la paix de Nimègue, de la Franche-Comté à la France, enleva pour toujours la physionomie particulière de ces petites villes qui tombaient tantôt sous un joug, tantôt sous un autre, et ne connaissaient de paix que cette paix relative qui existait entre deux guerres ; la centralisation monarchique, en donnant à la tranquillité plus de durée, détruisait par là l'originalité de toutes ces villes batailleuses. Nozeroy subit le sort commun ; son histoire, dès lors, est celle des autres bourgades.

Cette ville m'aurait bien étonné si elle n'avait pas eu, comme ses voisines, un incendie à son actif. Il fut effroyable en 1815, et réduisit en cendres les trois quarts des habitations. Mais les maisons se relèvent, et elles n'en valent que mieux en sortant du brasier.

Je suis arrivé à Nozeroy, un jour de foire, par un temps incertain, moitié pluie, moitié soleil, avec un peu de boue dans les rues ; ce qui n'aide pas l'optimisme. Aussi, ai-je trouvé la ville inférieure à l'idée que je m'en étais fait. La boue dans les rues dispose peu à l'admiration. Et, il faut le dire, celles de Nozeroy, quoique bien percées, sont assez



LE MOULIN DU SAUT
(près de Nozeroy)

mal entretenues, et la pierre avec laquelle les maisons sont bâties affecte une couleur jaune d'ocre, déplaisante à voir sous les rayures d'une averse. Et puis l'humanité n'est pas belle un jour de foire; toutes les verrues s'y montrent dans leur laideur, le paysage lui-même est gâté.

Nozeroy, d'ailleurs, est loin de rappeler la cité féodale qui passionnait Gilbert Cousin. Le cachet est tombé de cette vieille charte. Ni antique, ni moderne, la ville devait perdre sa physionomie originelle dans le lavage de la centralisation; elle se rattrape par l'admirable ceinture qui l'enveloppe et fait valoir encore la montagne au sommet de laquelle Nozeroy est pittoresquement assis.

En effet, sortez un peu des rues, gagnez les promenades qui sont établies sur les anciens fossés de la ville, et montez, si vous le pouvez, sur les ruines de l'ancien château, d'où la vue embrasse le val de Miéges et celui de Sirod, si le paysage ne vous arrache pas un cri d'admiration, je consens à passer le reste de mes jours dans le voisinage des étangs de la Dombe. Pendant six mois de l'année, Nozeroy doit être, après Champagnole, le séjour le plus agréable du Jura. Il ne faut pas s'étonner si Philibert de Chalon l'aimait tant.

On ne quitte pas Nozeroy sans visiter l'église paroissiale qui est située près des dépendances de l'ancien château. Elle date du quinzième siècle; l'ensemble de l'édifice paraît être du style ogival tertiaire, comme la porte de l'hôpital Sainte-Barbe qui a également son cachet. L'église renferme de beaux vitraux, des statuettes, quelques toiles appréciables et un ostensoir très ancien. Mais une visite trop rapide n'a pu me donner qu'une idée confuse de ces deux édifices, l'église et l'hôpital. Les environs de la ville ont fait tort aux monuments; c'est un propos à reprendre.

J'ai vu le moulin du Saut où la Serpentine, ruisseau qui mérite son nom, forme une très belle cascade; j'aurais dû pousser l'excursion jusqu'à la source de l'Ain, dont Nodier

a fait une brillante description, sans quitter l'Arsenal, à la manière de ce savant qui a écrit de gros volumes sur l'Égypte du fond de sa chambre, mais mes compagnons qui avaient gagné, sous cet air salubre de Nozeroy, l'appétit féroce du comte Ugolin, me montraient, d'un geste impatient, l'hôtel de Bellevue d'où partaient des effluves culinaires très propres à exaspérer la faim. Il fallut se rendre. En nous voyant tomber sur les provisions avec un entrain meurtrier, le maître d'hôtel, un galant homme, dont la mine *purpurée* atteste que, chez lui, le vin ne se tempère pas avec de l'eau claire, ne put s'empêcher de sourire, et il renforça son menu de quelques victuailles supplémentaires. Le carnage fut complet, nous oubliâmes le village de Miéges et son église gothique dans un entretien prolongé avec un petit vin de Bourgogne qui avait gagné cent pour cent à voyager, comme Joconde, jusqu'à Nozeroy.

F. G.

Rétablissons, s'il vous plaît, la pure vérité, cher et honorable... préopinant. Pendant que vous vous livriez à tous les charmes d'un tête-à-tête prolongé avec un vieux Pomard et une jeune hôtesse, nous explorions consciencieusement les environs. Malgré une de ces pluies fines de montagne qui transpercent le plus imperméable caoutchouc, nous courûmes visiter l'ancienne église prieurale de Miéges au portail richement sculpté ; puis, toujours en dépit des averses, le plus obligeant de tous les guides, M. le maire de Nozeroy, nous conduisit à la source de l'Ain, au saut des Mailly, au saut des Chaudières, etc. La pluie, il faut l'avouer, refroidit un peu notre enthousiasme ; cependant elle nous en laissa assez pour reconnaître, sans hésitation, que, par un beau soleil, il n'est guère, dans le Jura, de sites à la fois plus pittoresques et plus imposants.

B. P.

LA FORÊT DE LA FRESSE

La nature offre trois spectacles grandioses : la mer, la montagne, la forêt de sapins. La mer a pour elle l'impression de l'immensité, le doux rhythme des flots tranquilles ou le bruissement tumultueux des vagues en furie ; — la montagne remplit l'imagination et le regard d'une sorte de terreur : immobile, énorme, elle semble menacer les pygmées qui la contemplent ; — la forêt de sapins a une sombre et mystérieuse majesté : l'élancement de ses colonnades, la hardiesse de ses voûtes distribuées, à perte de vue, en coupoles de verdure, frappent l'esprit du saisissement religieux qu'éprouverait un profane au seuil de quelque vieux sanctuaire voué à une farouche divinité de la théogonie aryenne.

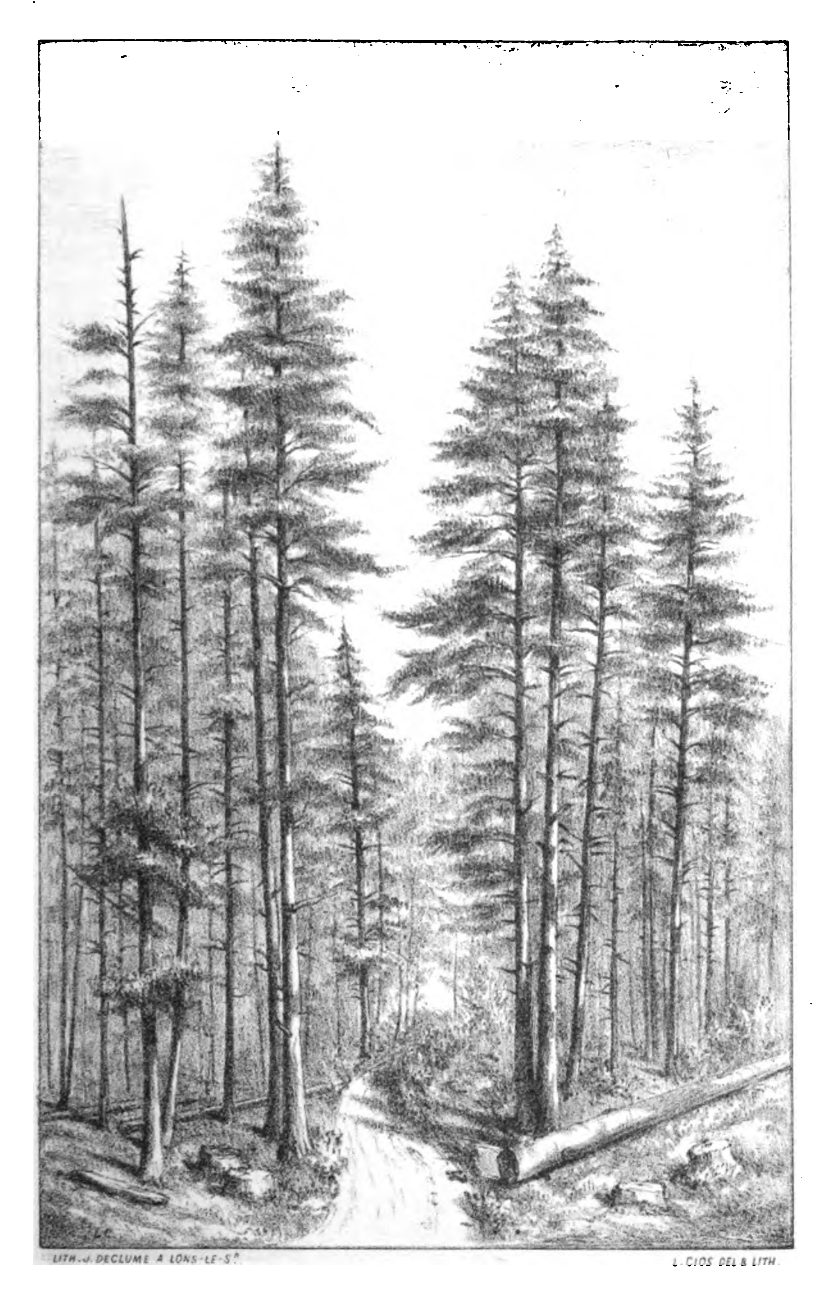
Laissons la mer à d'autres zones, et, sans vouloir aucunement décrier l'Océan et la Méditerranée, ne nous plaignons point de notre lot ; n'avons-nous pas ici le superbe portique des Alpes, le Jura, et, couronnant ses gradins, les plus splendides sapinières de l'Europe ? La nature a fait à notre sol la part assez belle pour qu'il n'ait rien à envier, comme pittoresque, aux pays les plus favorisés.

Ce n'est pas connaître les sapins que d'avoir vu seulement ceux des Pyrénées, des Alpes, des Cévennes, des monts d'Auvergne et des Vosges. Il faut venir dans le Jura si l'on veut se faire vraiment une idée de ces incomparables forêts. Partout ailleurs, elles sont, en général, de peu d'étendue, plaquées aux flancs de montagnes inaccessi-

bles, ou disséminées à travers les gorges et les ravins. En Franche-Comté, elles couvrent non seulement les sommités de la chaîne jurassique, mais encore les hauts plateaux onduleux, les versants à pente douce, les massifs étagés insensiblement en amphithéâtre. Les forêts de la Joux, de Levier et de la Fresse — ne citons que celles-là — n'ont pas de rivales en Europe, soit pour la superficie, soit pour la richesse de la végétation.

La région des sapins commence à Champagnole, la Fresse est à peine distante de quelques kilomètres. Après l'ascension de Montrivel, c'est, à coup sûr, une des promenades qui attireront le plus les touristes et leur ménageront, sur le moment, la plus émouvante surprise, doublée dès lors d'un ineffaçable souvenir.

De loin, vue de quelque point culminant, comme Montrivel, la forêt ressemble à un large rideau vert sombre, à une vaste tenture déroulant ses plis aux accidents montueux du terrain ; les cimes se confondent dans l'égale tonalité du feuillage ; rien n'altère cette belle et sévère uniformité. De près et plus on s'approche, l'œil est fasciné à l'aspect d'une si gigantesque arborescence,et mesure avec étonnement les noires pyramides qui, peu à peu, se détachent plus distinctes de la masse ombreuse. Aussitôt qu'on pénètre en plein bois, on se croirait transporté sous les tropiques, au milieu de quelque forêt vierge de libocédres et de séquoias. Des milliers de tiges surgissent de tous côtés, s'élancent d'un jet à trente et quarante mètres, et forment, à cette hauteur, un impénétrable dais de verdure. La vue s'égare dans un fouillis de piliers démesurément rectilignes, d'arceaux aériens, de dômes surmontant, à une élévation inouïe, toute cette prodigieuse architecture végétale. Aucun éclat de lumière ne détonne dans un demi-jour tamisé par d'épais branchages ; çà et là, seulement, une échappée de ciel, un coin d'azur, un discret rayon de soleil bien vite disparu. Au sein de la pénombre règne le



UN COIN DE FORÊT

calme de la solitude. Le balancement des cimes au souffle du vent, la légère agitation des ramures, le chant saccadé de la mésange noire, l'appel sonore de la grive, le bruit sec du pic travailleur, le cri aigu de la buse, les bondissements de l'écureuil dans la feuillée, et, quelquefois, l'écho lointain des coups de hache du bûcheron interrompent seuls, par intervalles, ce grand silence. Des senteurs résineuses embaument l'air et le rendent *santif*, selon l'énergique expression des montagnards ; à le respirer, les poumons se dilatent, s'impreignent d'oxygène alpestre, font provision de vie. Une agréable et salubre fraîcheur circule sous le couvert touffu. En dehors des sentiers, on foule un solide tapis d'aiguilles et de cônes desséchés de sapin ; le framboisier, le groseillier, le lierre, le chèvrefeuille, la fougère y croissent à côté des ronces ; aux nappes de mousse, diaprées de mœrhingie, se joignent, suivant la saison, des champs de violettes, de pervenches, de muguets, de fraisiers, de cyclamens et de myrtils. Il est des flores plus variées, plus brillantes ; il n'en est pas qui repose plus doucement le regard et qui, par le fait même d'une humble croissance, présente un contraste plus saisissant avec les hauteurs vertigineuses et l'exubérante vigueur de la végétation environnante.

B. P.



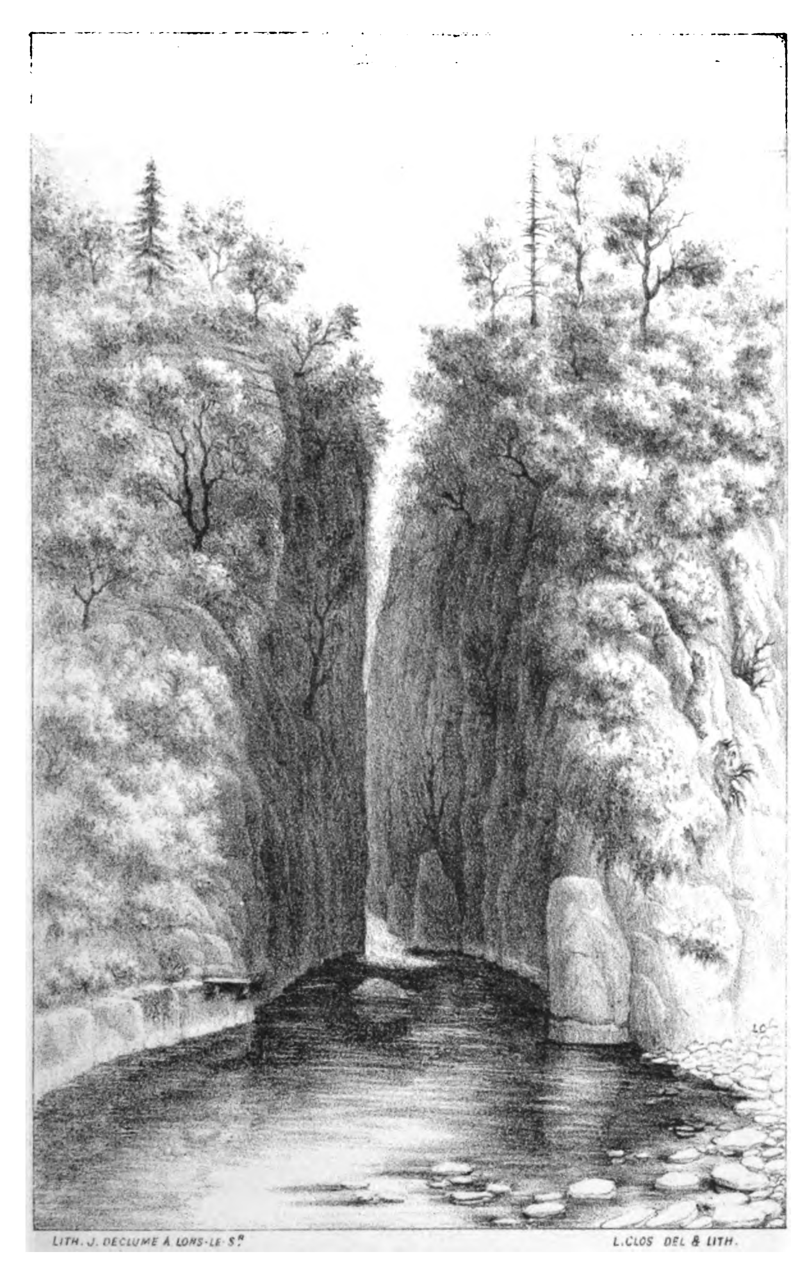
LES PLANCHES-EN-MONTAGNE

S'il n'est pas un vrai touriste qui ne connaisse les gorges de Trient et celles du Fier, beaucoup, en revanche, ne se doutent même pas qu'il existe, dans un coin retiré du Jura, une curiosité naturelle analogue et, à en croire de bons juges, nullement inférieure aux deux précédentes. Il ne manque à la Langouette, pour prendre place parmi les sites célèbres, qu'un peu de réclame et surtout une galerie qui permît de longer, au fond de l'abîme le lit torrentiel de la Sène, étroitement encaissé entre des rochers à pic, de 30 à 40 mètres de hauteur. Puissent nos vœux hâter le jour où, à défaut de la municipalité des Planches, quelque initiative privée réalisera ce desideratum !

Les dessins de M. Cloz représentent la sortie de la Langouette, la cascade qui en forme l'entrée, et la chute de la Sène au *Bout du Monde*, trois motifs merveilleux qui, pour être convenablement décrits, exigeraient un Théophile Gautier ou un George Sand. Autant par amour-propre que par prudence, et à l'exemple de cet impresario en détresse qui, dans la *Dame blanche*, remplaçait la musique par un dialogue vif et animé, nous substituons à notre prose les fidèles croquis de notre collaborateur ; comme il ne s'agit ni de la *Dame blanche*, ni de musique, ni de dialogue, le lecteur a tout à gagner au change.

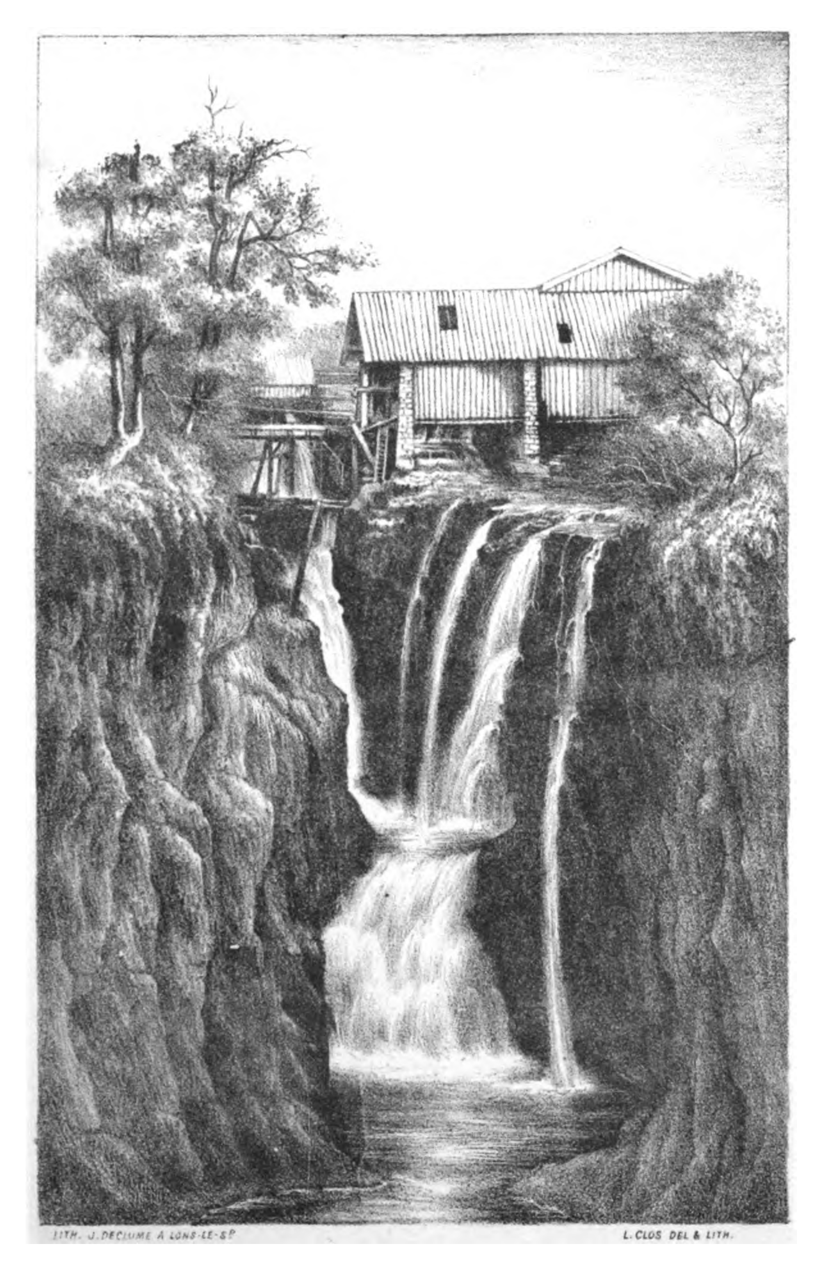
B. P.



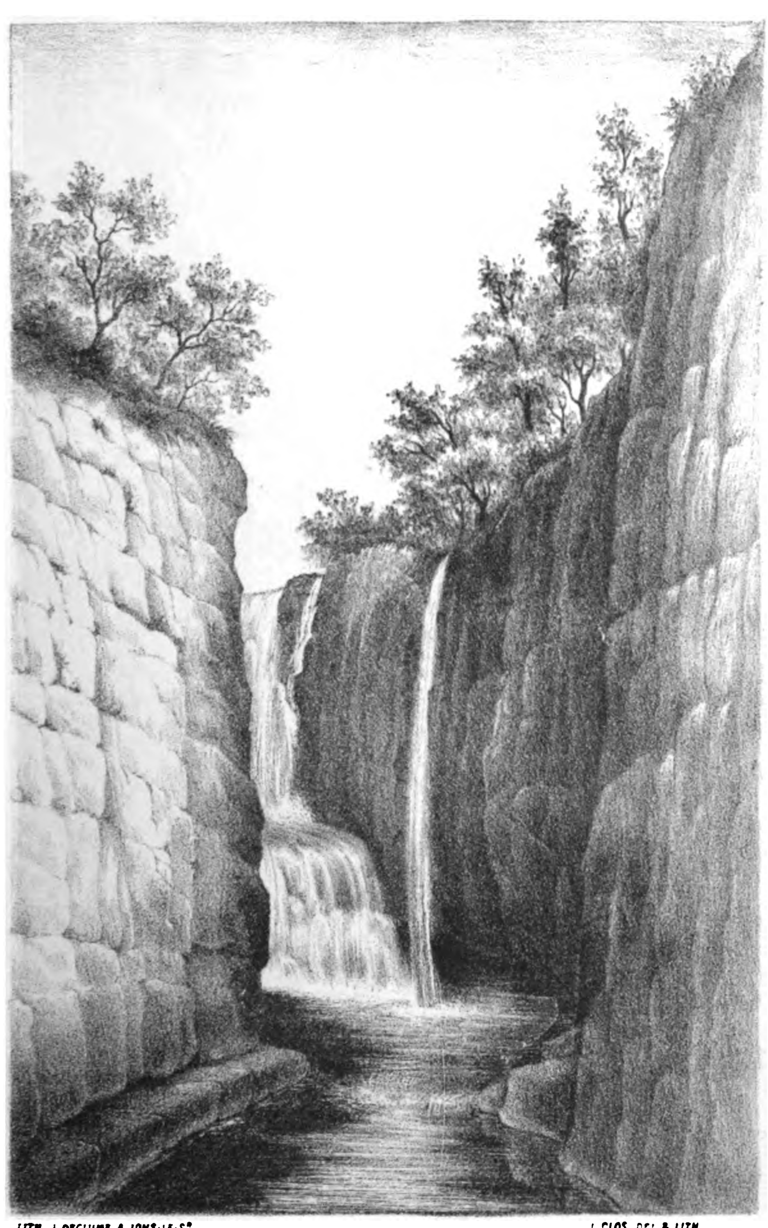


LITH. J. DECLUME À LONS-LE-S.R — L. CLOS DEL & LITH.

GORGE DE LA LANGOUETTE
(Planches - en - Montagne)



CASCADE DES PLANCHES
(Vue du haut)



LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S.R L. CLOS DEL & LITH.

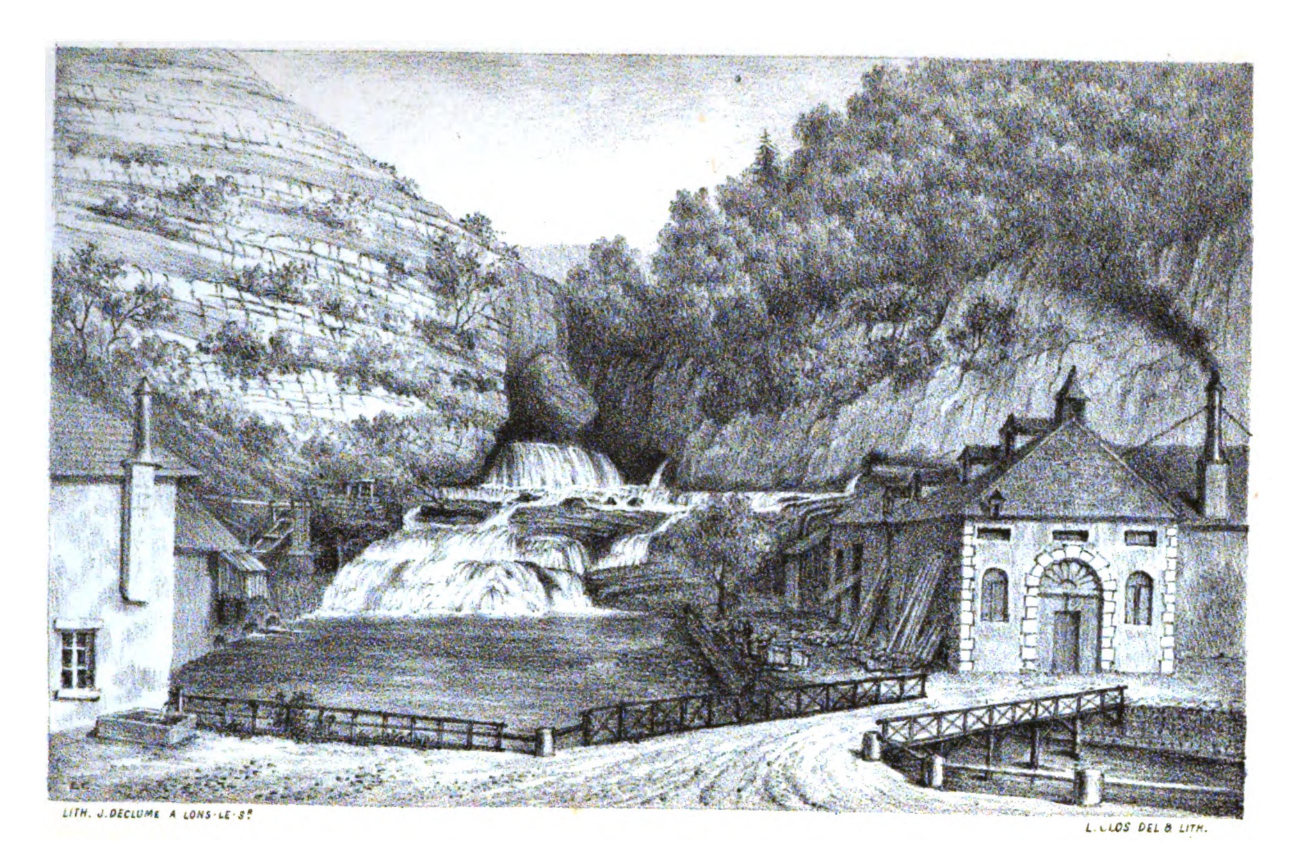
CASCADE DES PLANCHES.
(Vue du bas)

LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S^r

L. CLOS DEL. & LITH.

LE BOUT DU MONDE

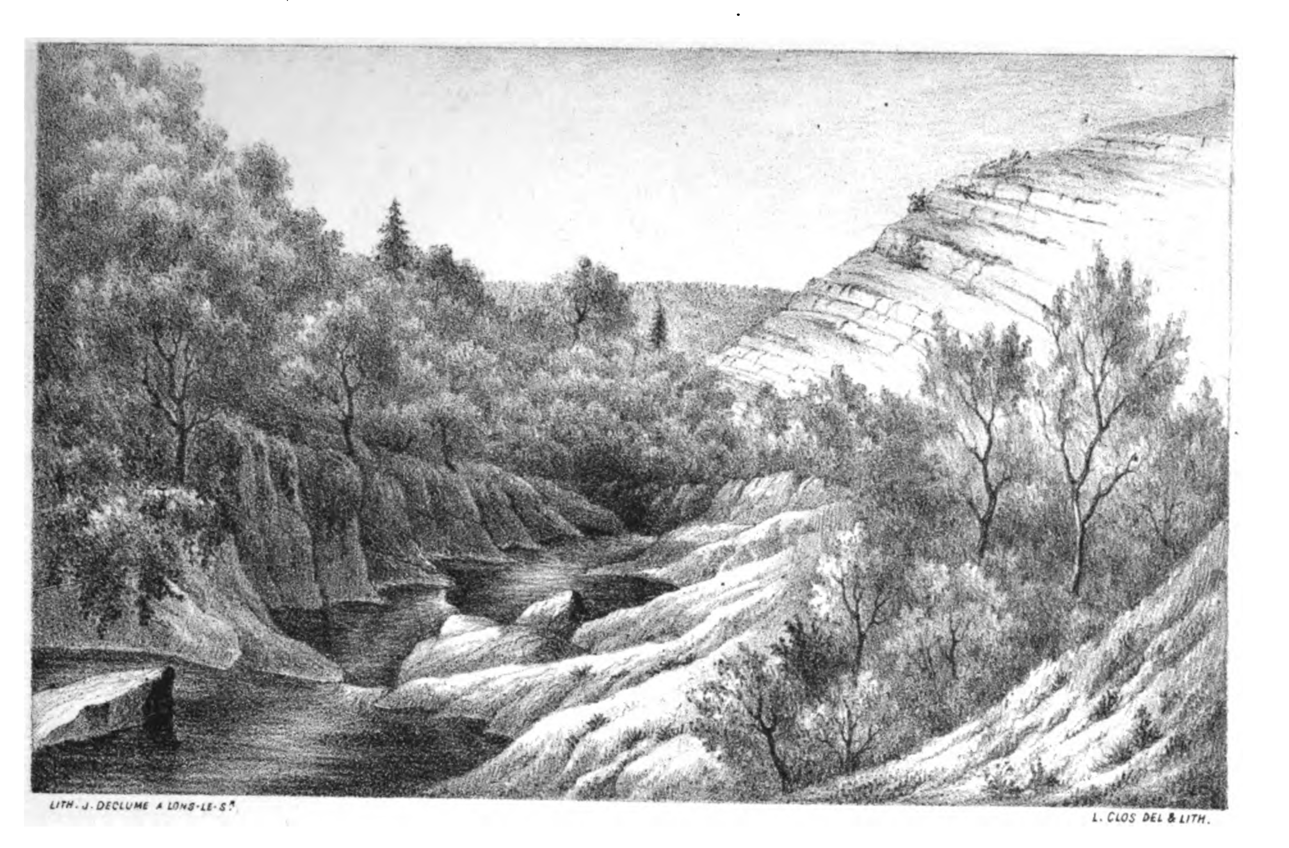
(Près des Planches-en-montagne)



LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S.R

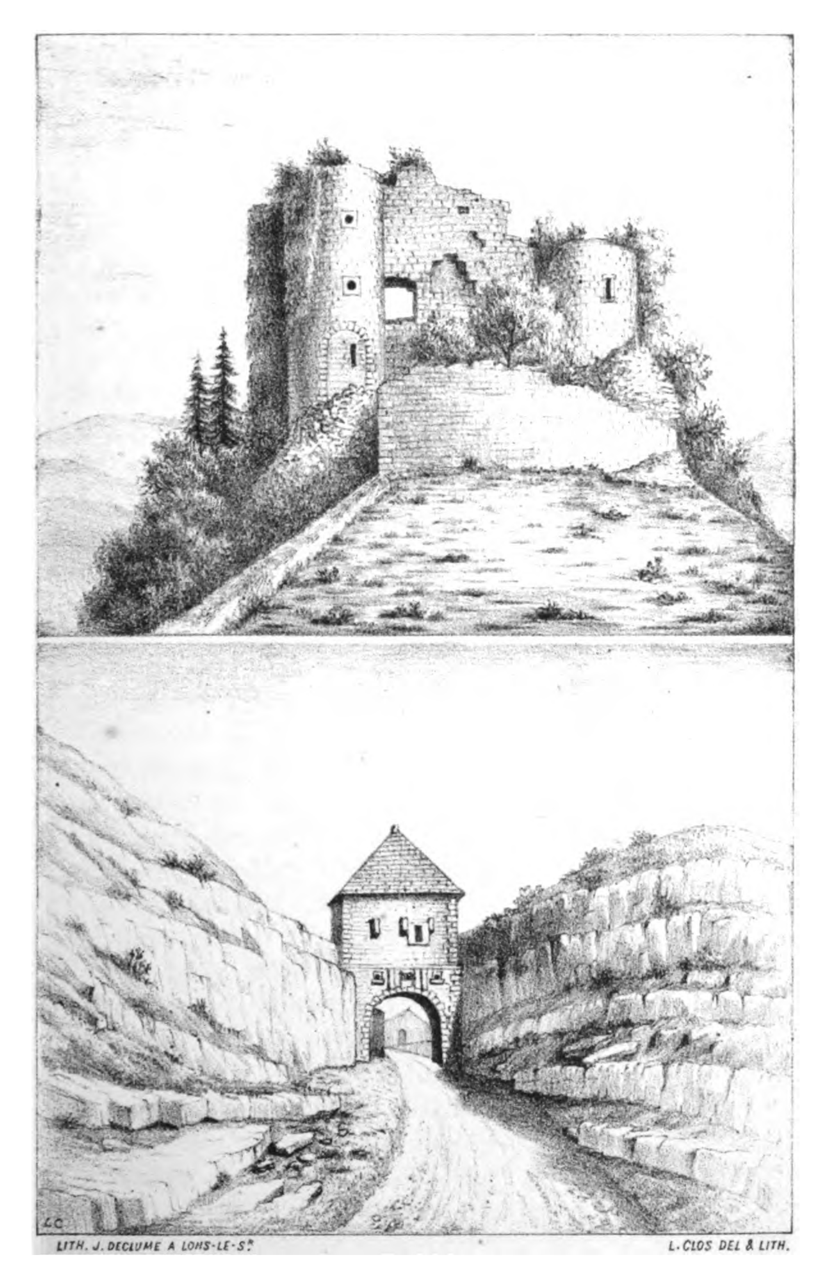
L. CLOS DEL & LITH.

CASCADES ET FORGES DE BOURG-DE-SIROD



VUE DE L'AIN, EN AMONT DE BOURG-DE-SIROD

RUINES DE CHATEAU-VILAIN



ANCIENNE PORTE DE BOURG-DE-SIROD

CHATEAU-VILAIN & BOURG-DE-SIROD

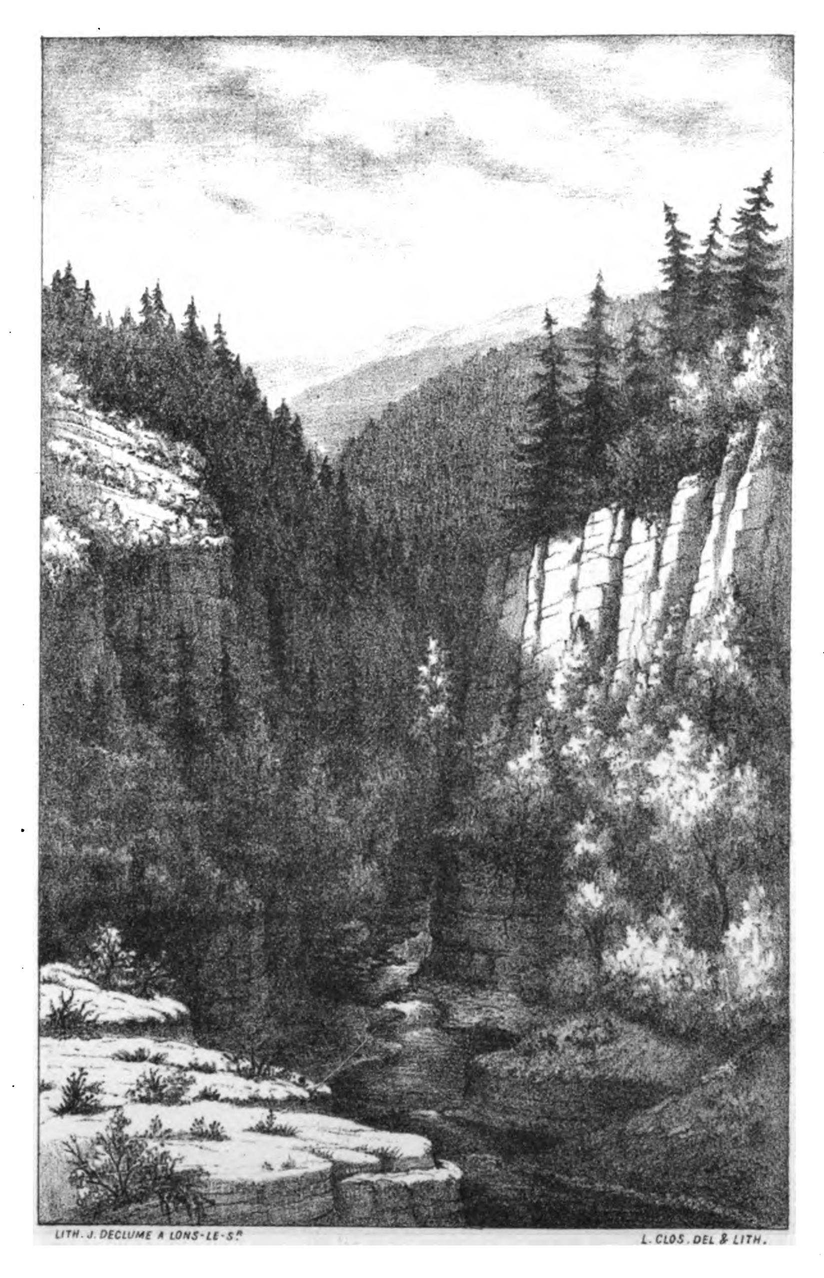
Le temps nous presse et l'espace nous manque. Mentionnons, au courant de la plume, les ruines de Château-Vilain, tristes débris d'une importante forteresse féodale fondée au sommet d'une côte abrupte par Simon de Commercy, vers l'an 1186, possédée par les de Watteville depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution, et démolie seulement de 1808 à 1810 pour reconstruire les forges du bourg, incendiées en 1803 ; l'ancienne porte fortifiée qui mettait jadis en communication le château et les deux bourgs ; le tunnel de Sirod (134 mètres), percé en 1847 ; les *Commères* de Sirod, pans de rochers étranges, ressemblant de loin à de colossales statues ; les belles usines métallurgique de Bourg-de-Sirod, dont on fait remonter l'origine au XIVe siècle, et qui, aujourd'hui, produisent annuellement 1,500,000 kilogr. de tôles et de fers étamés, ou *fers-blancs*, d'une fabrication réputée. Signalons surtout la longue et étroite crevasse où l'Ain s'engouffre avec des tourbillons blancs d'écume et de sourds mugissements. Cette *perte de l'Ain* dépasse encore la Langouette en sauvage horreur. La Suisse et la Savoie seraient fières de la compter [parmi leur merveilles. Malheureusement, le crayon, aussi bien que la plume, est impuissant à rendre de si saisissants aspects. M. Cloz a dû se borner à figurer une vue de l'Ain, en amont, et la double cascade que forme la rivière à la sortie de sa perte, à côté des forges de Bourg-de-Sirod. Qu'importent, d'ailleurs, des descriptions et des planches devant ces grands spectacles de la nature ?

B. P.

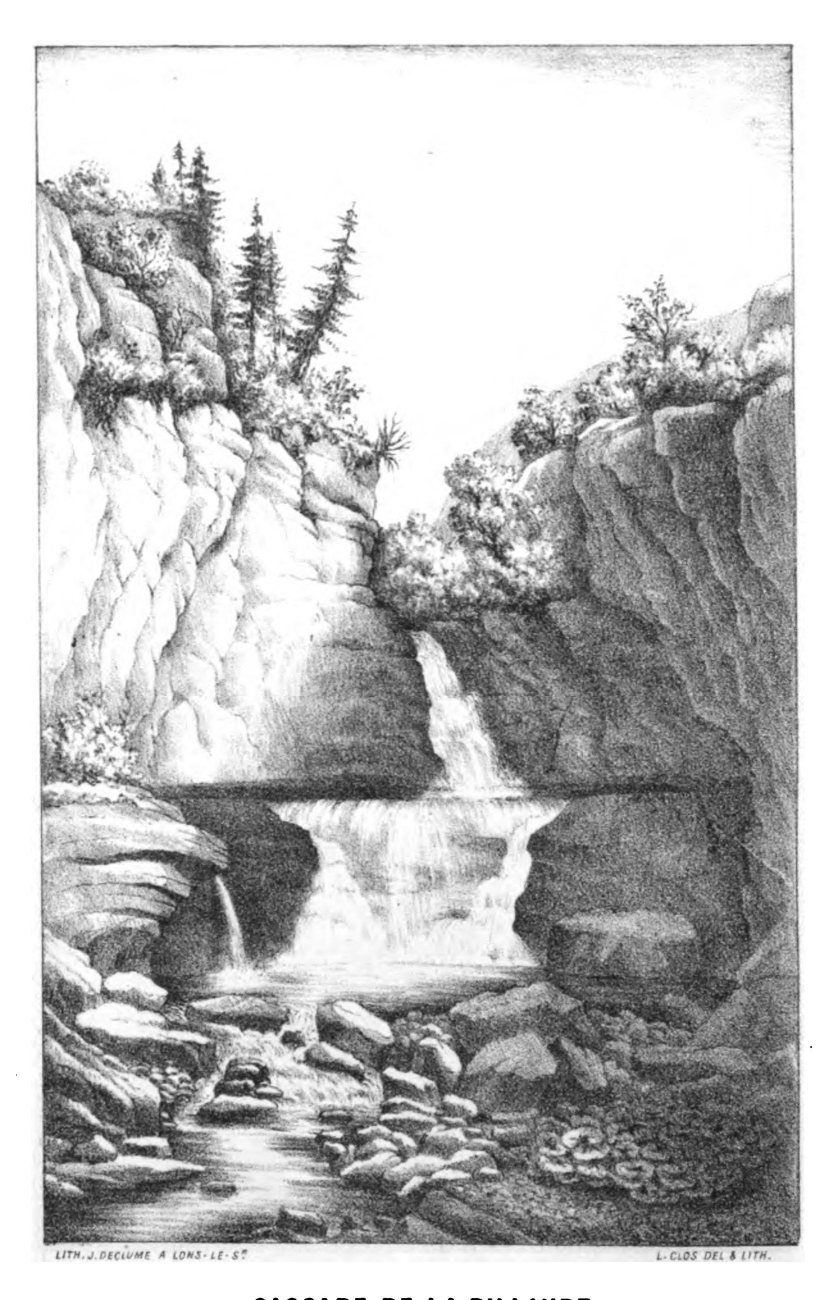
LA BILLAUDE

Une demi-page seulement est laissée à notre disposition pour parler de la Billaude. C'est trop ou trop peu. Nous voilà condamné à garder en portefeuille, faute de place, le poème descriptif qu'à grand'peine nous avions composé sur ce sujet ; d'autre part, nous sommes absolument incapable de dépeindre, en quinze lignes, la merveilleuse vallée de la Laime, de Maison-Neuve à la Billaude. Puisque la place nous est mesurée avec tant de parcimonie, appelons encore à notre aide le crayon de M. Cloz. L'artiste a choisi la principale cascade et l'un des aspects les plus sévères et les plus grandioses de la vallée. Durant trois kilomètres, cent autres points de vue mériteraient également les honneurs de la gravure ; à chaque pas, quelque surprise vous arrête, à chaque détour de chemin, devant et derrière vous, surgit un nouveau décor. Les peintres et les touristes qui visitent la Billaude n'éprouvent qu'un embarras : l'embarras d'une admiration continuelle.

B. P.



GORGE DE LA BILLAUDE



CASCADE DE LA BILLAUDE

LE LAC DE CHALAIN

De Champagnole au vallon de Chalain, en passant par Balerne, Mont-sur-Monnet et Fontenu, la distance est appréciable, et le chemin, à travers bois et rochers, ne ressemble guère aux routes entretenues des Ponts et chaussées; mais, au terme de l'excursion, le voyageur ne regrette pas sa peine.

Du village de Fontenu,au-dessous duquel miroite la vaste nappe d'azur du lac, on descend, par un sentier bordé, sur ses deux côtés, de rochers dont le calcaire se fendille quelquefois sous les racines d'arbres gigantesques, au vallon de Chalain qui est creusé de l'est à l'ouest sur une surface de 220 hectares. Le lac en occupe la profondeur. Impossible de rêver un aspect plus sauvage et plus romantique. La plume ne saurait le reproduire.

Pendant une demi-heure de marche, c'est-à-dire depuis l'orifice du sentier jusqu'aux bords du lac, vous n'avez reçu la lumière que tamisée par les arceaux de feuillage qui forment une voûte bleuâtre, piquée de palets d'or, quand le soleil, vers midi, embrase la cime des arbres ; au sortir de ces demi-ténèbres, le jour vous aveugle brusquement, les arbres semblent frémir sous les caresses du soleil, et le lac déroule devant vous sa nappe tranquille, réflétant à la fois l'azur du ciel et le vert sombre de ses rochers.

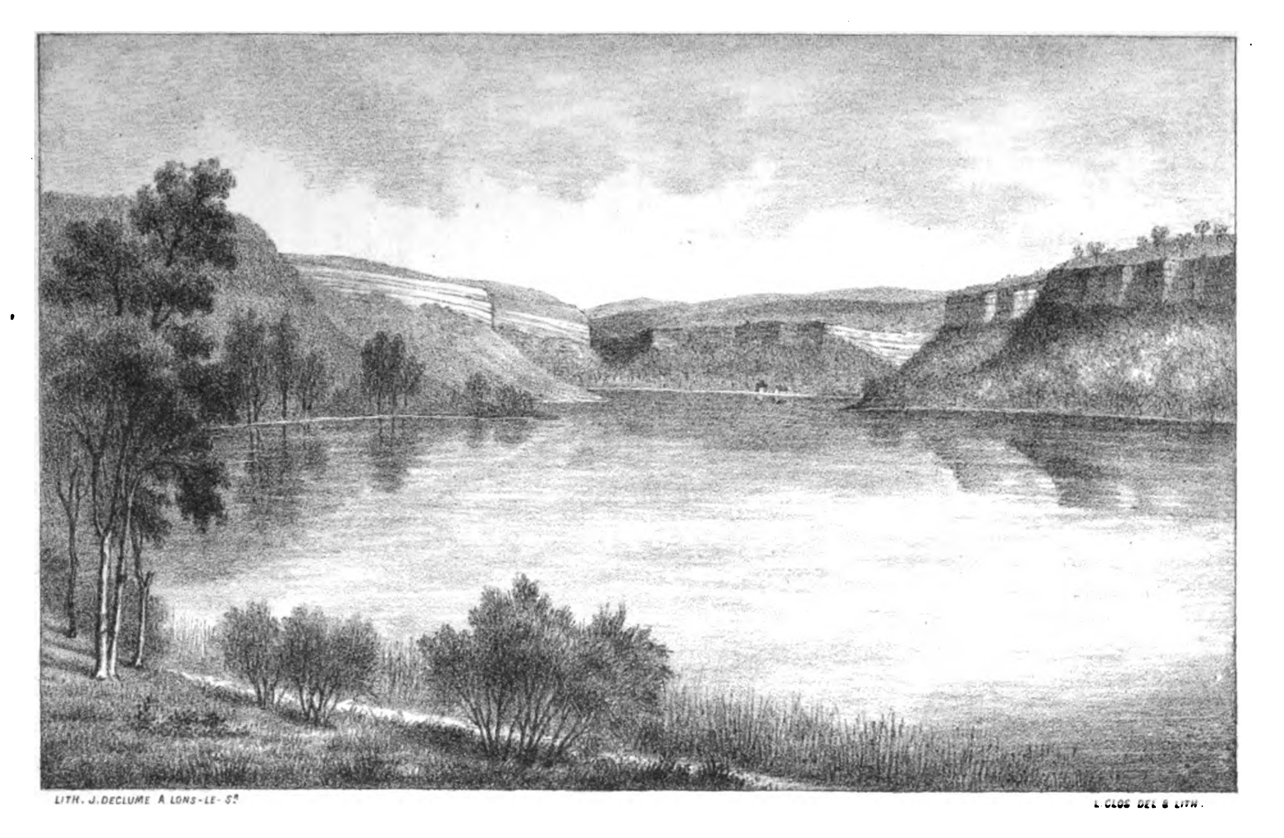
Ah ! c'est bien là la terre des Druides et des Bardes qui aimaient tant les forêts mystérieuses, les branches entrelacées, l'air ténébreux et les *froides ombres* pour leurs cé-

rémonies austères et leurs sacrifices sanglants.... Les rochers, immobiles sur leurs assises formidables depuis la dernière conflagration, ont dû en voir de belles, lorsque ces prêtres d'une religion qui tenait d'un naturalisme grossier, confondu plus tard avec le polythéisme gréco-romain, exerçaient leur sacerdoce dans la sombre profondeur des forêts. Ils ont vu recueillir avec une faucille d'or le gui sacré sur un chêne et le Druide inspiré visiter d'un regard avide les entrailles sanglantes de la victime offerte à Teutatès. Lamentable hostie, dont les tortures ne semblaient jamais assez raffinées pour conjurer la colère du dieu ! Nos aïeux les Gaulois n'étaient pas tendres.

Les bords du lac de Chalain sont ravissants. Deux chemins qui se perdent sous les berceaux de feuillage, côtoient sa gravière et viennent se réunir au château dont les tourelles gothiques émergent pour ainsi-dire du lac, adossées à de beaux arbres, au milieu de prairies magnifiques. Au-dessus de ces rochers abrupts est le village de Fontenu dont un typhon, quelque jour, enverra les premières maisons dans le lac qui les attend. *Dî talem avertite casum !*....

Nous avons vu le lac de Chalain deux fois dans notre vie : la première fois par Marigny, la seconde fois par Fontenu ; ces deux aspects sont peut-être nécessaires pour bien embrasser le paysage et fixer l'impression. Il y a vingt-cinq ans (un quart de siècle !), nous écrivions les lignes suivantes, à propos de ce beau lac que les hasards de la plume avaient encadré dans un roman dont le titre et la fable sont parfaitement oubliés aujourd'hui :

« Il n'y a guère dans toute la Comté de site plus étrange et plus pittoresque, à notre avis, que cette admirable nappe d'eau qui a pour ceinture des montagnes boisées comme les solitudes de l'Amérique avant l'arrivée des Européens. Lorsqu'on s'élève plus haut, dans la direction des Rousses, par exemple, le paysage offre des aspects autre-



LITH. J. DECLUME A LONS-LE-S.^r

L. CLOS DEL & LITH.

LAC DE CHALAIN

ment grandioses ou terribles ; on peut contempler à souhait des rochers surplombant l'abîme, et causant au voyageur le vertige qu'on éprouve à la lecture de *Manfred* ; mais, nulle part, la nature n'a mêlé la grâce coquette à la splendeur sauvage avec autant de profusion que dans ce fer à cheval, dont la végétation semble éternelle.

« Il faudrait que nous fussions bien malheureux pour qu'aucun de nos lecteurs n'ait, au moins une fois dans sa vie, parcouru les bords de Chalain ; qu'il se rappelle, celui qui les a vus, lorsque le soleil d'août, abaissé sur l'horizon, laisse dans l'ombre le second plan des montagnes, s'il a pu retenir un cri d'étonnement à l'aspect de ce lac aux remous perpétuels, qui berce son eau bleuâtre sous la ceinture glauque de ses rochers. On ne trouve pas là les beautés âpres et quelque peu glaciales de la descente de Morez, devant lesquelles l'habitant de la plaine éprouve une sorte d'admiration serrée de tristesse ; rien d'alpestre ou de titanique, mais une coquetterie robuste, pleine de fascinations ; on dirait un pastel écossais collé sur le paysage uniforme de Marigny.

« Nous voudrions être propriétaire de ce lac magnifique, quand même nous aurions à le défendre, tous les automnes, contre la bande de Rob-Roy qui a dû se réfugier dans ces parages, en véritable *outlaw*, depuis la mort de Charles Édouard. Et, cependant, nous n'avons pas l'humeur guerrière, tant s'en faut ! Nous ne sommes pas de ces gens qui s'imaginent que le danger aiguise le plaisir, et que le bonheur s'affadit dans la sécurité ; nous n'aimons l'espingole, l'estramaçon, la claymore, les vengeances de montagnards et les campements sur la bruyère que dans les romans de Walter Scott.

« Mais, pour posséder ce beau lac, après avoir désintéressé, bien entendu, le propriétaire actuel, nous nous résignerions à trembler, pendant six mois de l'année, au moindre bruit de pas sur les feuilles sèches, aux notes

étouffées de la cornemuse ou du pibroch, aux silhouettes entrevues, le long des bois, ou glissant sur le lac, de tous les montagnards en dehors de la loi, chassés des Hyglands par une compagnie d'actionnaires d'un chemin de fer qui traverserait le Ben-Lomond. Hélas ! le diable ne se montre plus de nos jours pour passer des contrats de ce genre ; notre incrédulité l'a désarmé de sa cabale, et, pour tout *outlaw*, à cette heure, vous ne trouverez guère que quelque *montagnon*, vêtu de toile bleue, cheminant lentement autour de ce beau lac, avec autant d'indifférence pour ce tableau écossais qu'un bœuf pourrait en apporter à la lecture d'une page de Fenimore Cooper. »

Nous n'avons guère à reprendre à cette description, vieille déjà de vingt-cinq ans, car elle concorde avec l'impression que nous avons ressentie par une belle matinée de l'automne de 1879, à l'aspect de ce golfe azuré qu'un peintre de nos amis traversait nonchalamment sur une barque massive, ornée d'avirons, de spatules plutôt, qui ont dû être maniées par quelque compagnon de Jules-César, lors de son invasion dans les Gaules. Le tableau n'a pas besoin de retouches.

Ces soleils d'automne à travers les arbres sont réellement pleins de sorcelleries ; ils fondent la réalité sous le rêve et chauffent l'imagination qui s'emporte alors dans les régions romanesques, sur l'hippogriffe d'Astolphe. Ainsi, sans être précisément grippé de poésie, il nous semblait voir, en contemplant la rive opposée de Chalain, sous l'entrelacement des lianes, entre les fentes d'un rocher, la caverne de Donald, d'où, le matin, Waverley regardait le soleil se lever sur un lac encaissé dans des montagnes pareilles à celles de Fontenu. Il ne manquait, pour rendre l'illusion plus complète, que cette grande fille à jupe écarlate, la fille de Donald, à l'entrée de la caverne. Les pages de *Waverley* se déroulaient l'une après l'autre sous ce courant de rêveries, car, avec la fille de Donald, nous

voyions apparaître, au fond d'une clairière le magnifique chef de clan, Fergus Ian Vohr, murmurant sa chanson de loyaliste : « Lillibullero, bullen a la, » dont les paroles sont reprises à la ronde par Callum-Beg et les Hyglanders.

Ah ! Walter Scott ! pensions-nous, tu es un grand peintre, mais nous doutons fort que tes lacs écossais, en dépouillant leurs bordures de leurs Hyglanders à jambes nues, vaillent ce lac tranquille, dont le seul défaut est d'être à trois ou quatre kilomètres de la route, c'est-à-dire à la portée de ces bourgeoises qui ne peuvent rester en place, sous prétexte qu'elles ont du vague à l'âme.

En voyant le peintre *pagayer* avec amour et chercher peut-être un motif dans les clairières du bois qui auraient tenté le pinceau de Corot, nous ne pûmes résister au désir de faire une promenade sur le lac, malgré la physionomie peu engageante de la barque antédiluvienne montée par cet artiste. La prévention était injuste, car la barque, tout en obéissant plutôt aux remous qu'à la rame, n'avait pas de caprice dangereux et faisait les honneurs de son lac à la manière de ces gens bourrus pour qui l'hospitalité à exercer est le plus sacré des devoirs. Au bout d'une heure de festons sur les *flots*, notre ami le peintre vint atterrir à la pointe du lac, en face du château qu'il nous engageait à visiter, avant l'heure sainte de la réfection. Et, en mettant pied à terre, il nous disait : « C'est à dix heures du soir, musique à la proue, lumières aux flancs de la nacelle, que j'aimerais à recommencer la promenade que nous venons de faire ; malheureusement les violons manquent, et le châtelain, malgré sa courtoisie ordinaire, refuserait probablement de nous fournir des lanternes vénitiennes pour cette petite fête nautique. C'est dommage. »

Très philosophe à l'endroit de cette privation, nous suivîmes le peintre qui se faisait galamment notre cicerone pour la visite du château, comme il avait été notre pilote sur le lac. Il prenait langue partout.

Le château de Chalain, malgré ses tourelles gothiques, est tout moderne ; on prétend qu'il a été bâti sur les ruines d'un ancien manoir, pompeusement décrit par Gilbert Cousin ; mais, entre le manoir et l'habitation récente, il a passé plus d'une pierre, et il serait tout aussi exact de dire que le château actuel succède au burg moyen âge, comme Louis XV succédait à Pharamond. Quoi qu'il en soit, le castel moderne mérite d'être vu.

Si nous écrivions pour un *Guide*, ou si nous avions le moindre goût pour cette littérature de commissaire-priseur qui compte, jusqu'au dernier, les clous d'un fauteuil, ce serait bien le cas de faire l'inventaire de toutes les curiosités qui se trouvent au château de Chalain, en mêlant un peu d'archéologie à l'énumération. Nous trouvons la besogne aussi puérile qu'indiscrète ; et d'ailleurs nous avons déjà dépassé les limites du cadre que nous nous sommes imposé.

Notre ami le peintre nous a fait remarquer sommairement la porte de la chapelle dans la tour de l'ouest, les boiseries et les peintures du salon au premier étage ; mais ce qui nous a frappé le plus, c'est une cheminée monumentale, composée de deux colonnes torses à cannelures. La corniche qui règne sur le vaste pourtour de cette cheminée qui semble rapetisser ceux qui la regardent, est agrémentée d'ornements délicats, tels que feuillages artistement découpés, anges tenant des écussons, animaux fantastiques, chimères grimaçantes, licornes, guivres, etc. Le malheur, c'est que cette œuvre d'art a été mutilée, dit-on, pendant les Cent-Jours, par quelque soudard, ivre de brandevin, ou mécontent peut-être, de l'hospitalité du château. Dans tous les cas, l'auteur de cet acte de vandalisme aurait mérité un plongeon dans le lac, à vingt pieds de profondeur.

La promenade en barque, et surtout l'oxygène des montagnes avaient tellement exaspéré notre appétit qu'un cri de famine partit de toutes les bouches, au sortir du château ; on eût dit que nous n'avions pas touché de pain de-

puis quarante-huit heures; personne n'avait d'oreilles pour les récits du peintre qui, sans souci des vulgaires réclamations de l'estomac, avait bien le cœur d'évoquer l'histoire du passé, en recomposant une chronique sous les arceaux de feuillage, au pied de ce lac paresseux que nous aurions donné volontiers, en ce moment, pour cinq ou six livres de bifteck sur une nappe blanche. Notre impatience le fit sourire. Mais ce n'est pas tout que d'être richement endenté, il faut pouvoir mettre quelque chose sous la meule.

Hélas! il n'existe aucun tourne-bride hospitalier sur les bords enchanteurs de Chalain, si prodigues pourtant de clairières, au centre desquelles un aloyau, cerné de bouteilles, embellirait encore le paysage. C'est l'envers de ce site adorable. Partis de Champagnole, sur la foi des traités, nous n'avions mis dans la voiture que quelques victuailles sommaires, espérant trouver, soit aux environs, soit au moulin, le complément de notre menu d'anachorètes. Mirage! Illusion! Le village le plus rapproché de Chalain est situé au bout du monde, à cinq ou six kilomètres de l'appétit; quant au moulin qui devrait contenir, outre ses sacs, œufs frais et andouilles vermeilles, il n'était pas même en état de nous fournir, contre une mine d'or, la plus petite couronne de pain bis et un chauveau de vin plus ou moins acide. Rien! Pas le moindre relief. Il paraît que c'est la consigne du château qui ne veut pas que son tenancier soit une espèce de maître Jacques, ayant, tour à tour, la veste enfarinée du meunier et l'habit noir du restaurateur. Tant pis pour les imprudents qui viennent visiter Chalain sans viatique! Ils en seront quittes pour resserrer d'un cran leurs ceintures. — Nous eûmes comme une vision passagère du radeau de la Méduse. — Mais la Providence à laquelle nous ne songions pas, daigna prendre, ce jour là, la figure émerillonnée de notre ami le peintre.

En voyant notre désarroi, cet artiste pitoyable prit le meunier à part, et l'attendrit si bien que celui-ci se laissa

découpler pour le village de Doucier où fleurit, sous les branches de houx, une auberge assez bien approvisionnée, avec mission de bouleverser la huche et le cellier, le cellier surtout, sous peine de voir des voyageurs civilisés se comporter comme des Caraïbes. Le meunier revint, deux heures après (elle nous parurent avoir la durée d'un siècle), avec autant de provisions qu'il s'en consomme dans une noce de village, et même un peu plus. La razzia avait été complète.

Le dîner fut joyeusement expédié sur une table faite avec une solive branlante, humide de la rosée du matin, à deux pas d'une source pittoresque, dont les eaux alimentent le lac, en sortant de la base d'un rocher qui la surplombe. L'un de nous tourna mal au dessert ; il fit un quatrain en l'honneur du village de Doucier qui ne méritait pas pourtant d'être livré aux vers pour son jambonneau et son petit vin couleur de rubis.

Le meunier, corrompu de nouveau par notre intrigant d'artiste, nous ménageait une surprise, Au moment où le dessert touchait à sa fin, le galant farinier, dont l'absence n'avait pas été remarquée, se montra tout à coup avec une cafetière pleine d'un moka brûlant et cinq ou six tasses parfaitement dépareillées. L'arôme qui se dégageait de la cafetière titilla si bien les houppes nerveuses du peintre, que notre homme en poussa un *la-i-tou* d'allégresse que les échos de Fontenu répercutèrent à l'envi.

Personne ne songeait alors au radeau de la Méduse.

Au coucher du soleil,car nous avions fait la sieste sous les arbres, nous regagnâmes la jolie ville de Champagnole, ayant en poupe un petit vent de bise très propre à renouveler les forces pour le combat pantagruélique qui devait clore notre quinzaine de villégiature et marquer nos adieux à *Champagnole et à ses environs.*

F. G.



TABLE DES MATIÈRES

271

ÉTUDES

D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

DE GÉOLOGIE

ET DE BOTANIQUE

DANS LES ENVIRONS DE CHATELNEUF (JURA)

PAR LOUIS-ABEL GIRARDOT
(de Châtelneuf)

**Membre de la Société d'Émulation du Jura,
Instituteur à Pannessières.**

16*

AVERTISSEMENT.

Ce travail comprend quelques-unes de mes observations d'*archéogéologie* et d'histoire naturelle dans les environs de Châtelneuf.

Il se divise de la manière suivante :

Archéologie préhistorique (archéogéologie). — Notice sur la station préhistorique de Ney, avec 7 planches.

Géologie. — Découverte de la Marmotte des Alpes dans la boue glaciaire d'une grotte du Jura, avec 1 planche.

Botanique. — Observations sur la flore de la région des sapins à Châtelneuf et dans les environs, précédées d'une note sur la découverte du *Nuphar pumilum* dans le Jura, à l'état de variété nouvelle.

Le manque de temps et mon éloignement actuel de Châtelneuf ne me permettent pas de donner à présent d'autres observations archéogéologiques encore trop incomplètes, non plus que le résultat de mes recherches de géologie proprement dite dans les nombreuses couches de terrains de ce pays, depuis le Bathonien au Crétacé de Frânois, etc., et au Tertiaire Eocène de Bataillard. Sur la géologie de cette partie du Jura, on peut consulter l'ouvrage de mon excellent ami M. Paul Choffat, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, *Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien dans le Jura occidental et le Jura méridional* (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1878*). On y trou-

vera, pour les terrains compris entre le Bathonien supérieur et l'Astartien inférieur, un résumé de ma coupe détaillée de La Billode à Châtelneuf et à Frânois.

La détermination de la Marmotte et celle du *Nuphar pumilum* sont dues à l'obligeance de M. Choffat, de M. Rütymeyer, de Bâle, et de M. Jæggi, de Zurich. M. Albert Gaudry, professeur au Museum, a bien voulu me donner son avis au sujet des animaux de la station préhistorique de Ney. Je prie ces messieurs d'agréer mes meilleurs remercîments pour leurs précieuses indications.

NOTICE

SUR

LA STATION PRÉHISTORIQUE

DE NEY (JURA).

En suivant la route de Lons-le-Saunier à Champagnole, on remarque, entre Monnet-la-Ville et Ney, deux immenses échancrures qui s'enfoncent profondément dans le plateau élevé de Loulle : ce sont la *Reculée de Balerne* et la *Reculée de Ney* (1).

La *Reculée de Balerne*, où l'on voit encore quelques bâtiments de l'ancienne abbaye de ce nom, est la plus petite ; elle se trouve à l'ouest. Dans la ceinture de rochers qui la borne, elle renferme l'entrée béante de l'une des plus profondes cavernes du département ; je m'y suis enfoncé jusqu'à près de 500 m. sans avoir atteint l'extrémité. Cette caverne ne m'a pas paru, à première vue du moins, présenter un intérêt archéologique ; car le long et étroit corridor irrégulier qu'elle présente ne pouvait être habité que par des proscrits. Néanmoins elle pourrait avoir servi de lieu de sépulture aux peuplades qui habitaient dans le voisinage et dont nous allons nous occuper ; il serait donc

(1) L'expression *Culée* ou *Reculée* est fréquemment employée dans le Jura pour désigner ces sortes de demi-cirques, ou vallées d'érosion, que présentent les bords du premier et du deuxième plateau.

intéressant d'en fouiller le sol, au moins près de l'entrée.

La *Reculée de Ney*, qui se trouve à l'est de la première, au sud-ouest du village de Ney, est la plus étendue ; c'est elle qui fait l'objet de cette notice. Comme celle de Balerne, elle doit son origine à une action d'érosion qui, après l'enlèvement des calcaires supérieurs, a pénétré profondément dans les couches marneuses du terrain jurassique moyen. Des prairies horizontales, emplacement d'un ancien marécage desséché, où serpentent deux petits ruisseaux, en occupent le fond ; des rochers très escarpés, formant un immense fer à cheval de 150 m. de hauteur, la limitent à l'O., au S. et à l'E., et c'est à grands frais que l'on a construit le chemin vicinal qui monte de Ney à Loulle, en contournant les flancs E. et S.-E. de cette vallée, dans la côte dite *Bois de Ney* (Carte de l'Etat-Major).

A une époque bien reculée, mais après les grands phénomènes qui ont donné à notre pays son relief actuel, une autre vallée d'érosion, très étroite et peu profonde, se trouvait du côté S.-E. de la *Reculée de Ney*, dont elle n'était séparée que par un mince rideau de rochers. Ceux-ci, minés par l'enlèvement progressif des marnes sous-jacentes, sont tombés peu à peu, la plupart en masses considérables ; le chemin en traverse plusieurs et montre leur inclinaison suivant diverses directions. Cette petite vallée s'est ainsi confondue avec la principale. Il ne reste plus du rideau de rochers que deux parties seulement qui forment des pics plus ou moins allongés, dont le sommet est à peu près au niveau des bords de la *Reculée* : on leur donne dans le pays les noms de *Grande-Châtelaine* et de *Petite-Châtelaine*. Ils se désagrégent peu à peu et finiront même par disparaître. L'action érosive se continuant, quoique d'une manière insensible, au N.-O. par le *Bief de la Reculée* et au S.-E. par le *Ruisseau de Pillemoine*, les deux vallées de *Pillemoine* et de la *Reculée* pourront même, dans un avenir bien éloigné, il est vrai, se rejoindre ; alors, le *Bois de*

Surmont se trouvera complètement séparé du plateau de Loulle, et ce résultat, qui, au premier abord, paraîtrait le produit d'une faille ou d'un bouleversement, serait ainsi tout simplement l'effet de l'action lente des eaux.

Le plus remarquable des deux pics, par sa forme et son élévation, est celui de la *Grande-Châtelaine*. Séparé du rocher par la petite vallée, profonde en cet endroit de 20 m. et large de 40 m. environ, il présente du côté de la *Reculée* une face verticale de 35 m. de hauteur, sur 20 m. de longueur, et son épaisseur varie de 3 à 6 m.; un rétrécissement assez marqué dans les deux sens, à 10 m. du sommet, lui donne un aspect singulier. L'escalade en est actuellement impossible sans cordages ; on peut seulement arriver, du côté E., à une fissure verticale, élargie, à mi-hauteur, en très petite grotte. D'une assez grande distance, on voit parfaitement la moitié supérieure de la *Grande-Châtelaine* : elle se détache bizarrement des cimes des arbres qui l'environnent. Un chêne rabougri qui la surmonte constitue, à peu près à lui seul, la *Forêt vierge de la Châtelaine,* selon la désignation locale. (Voir pl. I).

Deux sources excellentes se trouvent à une petite distance et un peu au-dessous de chacune des extrémités de ce pic : l'une, peu abondante et souvent tarie, à quelques mètres seulement du côté du nord, au niveau supérieur des marnes, et l'autre, qui est très abondante et intarissable, à 100 m. environ au sud-ouest et quelques mètres plus bas.

Le chemin de Ney à Loulle, dont j'ai déjà parlé, passe à 20 m. au-dessous du pied de la *Grande-Châtelaine*, et à 1 ou 2 m. au-dessus de cette dernière source. Lorsqu'on le construisit, en 1865, on trouva, à 5 ou 6 m. de profondeur, vers le milieu de la distance qui sépare cette source du pied de la *Châtelaine*, deux instruments en bronze très bien conservés ; ils paraissaient avoir glissé dans les fentes verticales de l'un de ces gros blocs de

rocher signalés plus haut et que traverse le chemin. Nous verrons plus loin la description de ces instruments.

Lorsque j'appris, il y a quelques années, la découverte de ces outils, dans une côte d'aussi difficile accès, à peu de distance d'un pic de rocher remarquable, j'eus l'idée qu'une certaine relation pourrait exister entre cette sorte de monument naturel et la présence de ces instruments de bronze. J'exécutai alors sans succès quelques fouilles à l'est du pic, dans la petite grotte, etc. (1).

Bien que je n'eusse pas même recueilli le moindre débris antique, je me proposais de continuer les fouilles. Le temps m'ayant manqué alors, je les repris seulement l'année suivante, 1878, mais cette fois au-dessous, c'est-à-dire à l'ouest du pic. Je reconnus bientôt la présence de nombreux débris de poteries très grossières, de l'époque celtique, dans les éboulis, au-dessous et vis-à-vis de la *Grande-Châtelaine*, sur environ 60 m. de longueur et 15 m. de large ; ces débris se trouvent toujours dans une couche d'une terre très noire, recouverte de détritus végétaux et souvent aussi d'une épaisseur variable de débris rocheux. Dans cette première journée de découvertes, aidé d'un seul ouvrier, je recueillis des fragments appartenant à une trentaine de vases différents. Une seconde journée me fournit encore un grand nombre de fragments d'autres vases, des débris d'ossements et des dents d'animaux ; en outre, divers tâtonnements me firent penser que les poteries se trouvent seulement en face du pic.

La Société d'Emulation du Jura, à qui j'avais aussitôt fait part de cette découverte, ayant mis à ma disposition des fonds pour la continuation des recherches, de nouvelles fouilles ont eu lieu en 1878 et en 1879.

(1) J'étais aidé de l'un de mes élèves, M. Félicien Paget, de Loulle, excellent travailleur, dont les indications sur la *Forêt vierge de la Châtelaine* et les outils de bronze du voisinage m'avaient amené à ces recherches et qui y mettait toute l'activité de ses 20 ans.

M. Bartet, Garde-Général des forêts à Champagnole, et M. Monnier, Maire de Ney, m'avaient d'ailleurs gracieusement accordé l'autorisation qui m'était nécessaire pour faire exécuter des travaux dans la forêt communale.

En poursuivant sur différents points la recherche de la couche archéologique, j'arrivai à la retrouver dans une partie de la côte moins inclinée et située au pied même du pic. Ici, il fut bientôt évident que cette couche ne suivait plus la direction de l'inclinaison du terrain, comme je l'avais remarqué plus bas ; mais qu'elle était horizontale, s'enfonçant de plus en plus sous les débris rocheux, à mesure que nous nous rapprochions du rocher. J'en conclus que c'était là le point principal à explorer et qu'il y avait eu dans cet endroit une plate-forme habitée. C'est donc dans cette partie qu'ont eu lieu principalement les travaux, bien que j'aie aussi fait continuer les recherches dans différents autres points.

Une tranchée, dirigée directement contre le milieu du pied de la *Châtelaine*, constata la présence continue de la couche archéologique horizontale, comme je l'avais pensé : terre très noire, d'un aspect *sui generis,* renfermant quantité de débris de poteries et d'ossements, des dents d'animaux, etc. Je l'examinai soigneusement, poignée par poignée, tandis que les ouvriers marchaient en avant pour la découvrir. Mais il se rencontra bientôt de grands obstacles, par suite de la présence, dans les débris rocheux que la tranchée traversait, de gros blocs de pierre ayant de un à plusieurs mètres cubes. On ne put avancer que très lentement, en employant même la mine pour les plus gros blocs, et déblayant sur une largeur de 5 à 6 mètres. Arrivé à 6 mètres de longueur, à 5 m. environ du pied apparent du pic de rocher, il devint très difficile d'avancer plus loin, en face d'une hauteur de 4 à 5 m. de débris rocheux qui faisaient craindre des éboulements. Il n'y avait d'autre parti à prendre que d'attaquer hardiment, sur une grande

largeur, l'amas de rochers : mais bien que j'attachasse l'intérêt principal à suivre la même direction, je ne crus pas devoir, sans mandat spécial, m'engager ainsi dans une dépense assez considérable ; car il s'agissait de déblayer, avec beaucoup de difficulté , jusqu'à une profondeur de 6 à 7 m. en moyenne, sur une largeur de 5 à 8 m. et une douzaine de mètres de long, c'est-à-dire d'enlever plus de 500 m. cubes. La direction primitive de cette tranchée fut abandonnée, et je me bornai à la faire élargir, surtout au nord, en suivant toujours la couche archéologique ; de là résulte la forme irrégulière des travaux exécutés. Dans l'état actuel, une surface d'environ 70 m. carrés a été fouillée soigneusement sur la plate-forme, soit un déplacement de 150 à 200 m. cubes. En ajoutant les travaux faits dans la pente, on peut évaluer à 100 m. carrés la surface explorée. (Voir le plan des fouilles, pl. I).

La liste suivante indique les objets recueillis dans ces travaux.

Bronze.

Un très petit fragment.

Outils en pierre.

Une hachette en euphotide, complètement polie.

Cinq grès à polir ou à affiler.

Un grès à aiguiser.

Deux percuteurs en quartzite, erratique.

Un percuteur d'une roche noir-verdâtre, cristalline, non déterminée.

Un autre percuteur en silex carié du Purbeck des environs.

Un bloc de quartzite présentant des surfaces de percussion.

Un fragment de silex.

Un fragment de pilon (?) calcaire.

Des cailloux calcaires, roulés-arrondis, assez fréquents.

Poteries et autres objets en terre cuite.

Plus de 3,000 débris de vases de diverses sortes.
Dix fusaïoles (?), dont sept entières.
Débris du sol d'un foyer (?).
Fragment indéterminé.

Restes d'animaux.

Dents.
Nombreux débris d'ossements.

Débris de fruits.

Coques de glands.
Coquilles de noisettes.

Objets divers.

Fragment de bracelet (?).
Hématite.
Charbons, cendres (?).

L'ensemble de ces objets caractérise une station préhistorique dont nous rechercherons l'âge après les avoir étudiés (1).

Avant de donner plus de détails sur les objets recueillis, je crois bon de dire à présent que je considère la station de la *Reculée de Ney* comme un simple *abri-sous-roche*, ainsi que le fait penser l'absence de tout débris de cabane ou de construction quelconque. Voici, d'après l'inspection des lieux, comment s'explique la formation de cet abri, puis sa disparition et la disposition actuelle qui l'a remplacé.

Nous avons vu plus haut que l'enlèvement des marnes

(1) Tous ces objets se trouvent au Musée de Lons-le-Saunier. — Les belles collections archéologiques de ce Musée renferment de nombreux spécimens de l'époque du bronze et de celle de la pierre ; on y remarque plus de 100 haches en pierre polie, provenant de divers points du département, et réunies, la plupart, depuis un petit nombre d'années, grâce au zèle du Conservateur, M. Zéphirin Robert.

sous-jacentes, par la continuation de l'action d'érosion, avait déterminé la chute de la plus grande partie du rideau de rochers qui séparait les deux vallées primitives de la *Reculée de Ney*. Le pic de la *Grande-Châtelaine* resta debout, avec une largeur, de l'O. à l'E., au moins deux fois plus grande qu'aujourd'hui à la base. Mais l'érosion de la marne continuait tout particulièrement sur ce point, grâce au voisinage des deux sources qui existent encore ; aussi, à un moment donné, un bloc considérable se détacha de la base du rocher, et, faisant un quart de tour, en glissant un peu, resta appuyé sur la couche de marne, présentant verticalement la tranche de ses bancs, comme nous le voyons aujourd'hui. La partie du pic qui surmontait ce bloc demeura probablement intacte, ou à peu près, et l'emplacement primitif de celui-ci, resté vide, constituait ainsi un *abri-sous-roche*, de 2 à 3 m. au moins, de profondeur, sur une assez grande longueur, et une hauteur qui y permettait un séjour commode. Au devant, se trouvait une sorte de plate-forme de quelques mètres de large, formée par le bloc détaché : c'est la partie où ont eu lieu les fouilles. (Voir la coupe, pl. I).

Les choses étaient dans cet état lorsque notre abri fut habité et qu'eut lieu la formation de la couche archéologique. Probablement, les premiers hommes qui s'y établirent en régularisèrent le sol, à l'aide des fragments rocheux de petite dimension qui s'y étaient accumulés depuis sa formation jusqu'à leur arrivée. Ce nivellement du sol fut même exécuté à plusieurs reprises, comme nous le verrons plus loin. Il semble aussi que sur les débris de calcaire on avait placé, dans certains endroits de la plate-forme, une légère couche de morceaux écrasés du tuf que forme l'une des sources voisines.

Habité ou fréquenté pendant un temps que nous ne pouvons apprécier, mais que tout porte à croire assez long, cet abri fut détruit par un autre accident, suite naturelle de

celui qui l'avait formé. Les rochers qui lui servaient de plafond s'effondrèrent, non subitement toutefois. Quelques blocs tombèrent pendant la formation de la couche archéologique, à ce qu'il paraît, sans interrompre l'augmentation de celle-ci : en effet, plusieurs blocs volumineux m'ont paru enfoncés dans cette couche, sur la plate-forme, comme si le dépôt, de faible épaisseur au-dessous d'eux, avait continué après leur chute ; l'un d'eux aurait présenté un siége commode à plusieurs personnes, un autre pouvait servir de table. Peut-être d'autres visites de ce genre chassèrent les habitants qui ne se voyaient plus en sûreté ; ou bien se laissèrent-ils surprendre ? Peut-être encore cette station était abandonnée lorsqu'elle fut détruite. Les fouilles dans l'intérieur même de l'abri auraient pu fournir de précieuses indications sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres points. Quoi qu'il en soit, un effondrement général d'une bonne partie de l'épaisseur ou largeur du pic survint, cachant pour longtemps, sous ses débris, les restes de cette station préhistorique. Une partie seulement du pic de la *Grande-Châtelaine* resta debout, diminuée d'année en année par la chute de quelque fragment.

Venons à présent aux autres observations faites pendant les recherches, et à l'étude des objets recueillis.

COUCHE ARCHÉOLOGIQUE.

La couche archéologique est formée principalement, comme je l'ai dit, d'une sorte de terreau, noir, très onctueux, d'un aspect tout particulier, et qu'il serait impossible de confondre avec aucune terre naturelle des environs. Il rappelle, par son aspect, les boues qui se forment parfois dans les tuyaux de décharge des éviers, par l'accumulation de menus débris organiques. Dans certaines parties, les plus onctueuses, il exhalait une odeur désagréable ; dans d'autres, après l'enlèvement des larges blocs qui

l'avaient abrité jusqu'alors, le terreau était à l'état grumeleux, recouvert d'efflorescences blanchâtres. Un plus ou moins grand nombre de fragments rocheux, des débris d'ossements et des dents d'animaux, des charbons, des cendres (?), de la terre et des pierres calcinées s'y trouvent mélangés avec les débris de l'industrie humaine. Ces derniers sont très inégalement répartis : les poteries se trouvent partout en nombre variable ; mais les autres objets, percuteurs, fusaïoles, grès divers , etc., ont été recueillis, pour la plupart, à la surface, vers le milieu des fouilles, dans un espace peu étendu, près de l'un des blocs que je suppose tombés pendant la formation de la couche archéologique, celui qui pouvait être utilisé comme table. Sous le même bloc, où cette couche était moins épaisse, j'ai cru reconnaître, à la présence de terre calcinée et de sortes de cendres, l'emplacement d'un foyer. Une pierre assez grosse, qui était placée à peu de distance, comme à dessein, était un peu creusée à la surface et aurait pu servir à écraser le grain, etc. (?). Les pierres plus ou moins volumineuses qui ont subi l'action du feu sont fréquentes sur la plate-forme et dans la pente au-dessous.

Quoique assez variable, la couche archéologique a ordinairement 0 m. 50 à 0 m. 60 ; plus rarement, 0 m. 20 ou 0 m. 30 ; mais aussi parfois, 0 m. 80. Cette couche était ordinairement unique. Cependant, près du bord de la plate-forme, dans un endroit où celle-ci présentait primitivement une dépression peu étendue, j'ai remarqué l'existence de trois couches de terreau, de 0 m. 15 à 0 m. 20 chacune, alternant avec des couches de même épaisseur de menus débris rocheux : il y a donc eu là, à diverses reprises et à des intervalles à peu près égaux, un travail de nivellement du sol, fait sans doute à l'aide des plus petits fragments calcaires tombés dans l'abri. Dans ces trois couches les poteries étaient absolument de la même fabrication.

Dans la pente au-dessous de la plate-forme, la couche

archéologique est souvent plus mince et très variable ; car des éboulements l'ont parfois disloquée et recouverte. Elle m'a fourni un percuteur et une fusaïole, outre les poteries, ossements et pierres calcinées.

OBJETS EN BRONZE ET EN CUIVRE DE LA STATION ET DU VOISINAGE.

Un seul fragment de bronze a été trouvé, dans la partie nord des fouilles, à la surface de la couche archéologique. C'est un petit morceau, long de 2 centimètres, d'une sorte de boucle ou d'anse d'un très petit diamètre, à surface irrégulière et d'un travail très grossier.

Les instruments de bronze trouvés dans le voisinage, et dont il a été question plus haut, datent probablement de la fin de la période d'habitation de l'abri-sous-roche. Ils ont sans doute été cachés alors par ses habitants dans quelque fente de rocher ; car les outils de bronze devaient être pour eux aussi précieux que ceux de fer l'étaient d'abord pour les habitants de l'Océanie. Ces objets ayant glissé entre les bancs inclinés du rocher, peut-être par suite de quelque mouvement de terrain, ne purent être retrouvés et sont ainsi parvenus jusqu'à nous.

Le premier (voir pl. II, fig. 2) est une hache à rebords, à tranchant arrondi, portant à l'extrémité opposée une entaille trapézoïdale. Elle est très bien conservée et paraît n'avoir presque pas servi : le tranchant est encore à peu près intact. Elle a 222 millimètres de longueur, 81 m. m. de largeur au tranchant, et 32 m. m. de largeur à l'extrémité opposée, sur une longueur de 8 centimètres ; son poids est de 763 grammes. Cette hache appartient à M. Alphonse Jobez, de Syam, ancien Député, qui a bien voulu me la communiquer et me permettre gracieusement d'en faire un moulage pour le Musée de Lons-le-Saunier.

Le second de ces instruments (voir pl. II, fig. 1) est

une faucille d'un type intéressant : analogue par sa forme générale aux faucilles à bouton, elle ne porte pas celui-ci (1). Son poids est de 91 grammes. Elle est très bien conservée ; mais le tranchant montre qu'elle a servi et a probablement été aiguisée à diverses reprises. Cette faucille se trouve au Musée de Lons-le-Saunier.

Je crois devoir indiquer aussi une hache à rebords, en *cuivre*, de forme analogue à la précédente, mais à tranchant très étroit, qui aurait été trouvée, vers la même époque, au bord supérieur des rochers, dans le voisinage de la grande tranchée du chemin de Ney à Loulle. Son propriétaire me raconte qu'il la porta à un maréchal pour en faire un *porte-goutte* ou fer-à-souder. Le malin maréchal lui reprocha d'en avoir *ôté la valeur en la nettoyant*, puis, ayant traîné la chose en longueur, il prétendit que la hache était égarée. — Elle est peut-être dans quelque musée. — J'ai lieu de croire que ce récit est exact ; car le propriétaire, qui n'entend rien à l'archéologie et ne connaît pas le moins du monde les haches celtiques, m'en a fait un modèle très caractéristique, en bois ; il lui a été facile d'ailleurs de reconnaître si elle était bien en cuivre comme certains ustensiles communs dans le pays. Il est donc très probable que cette hache en *cuivre rouge* a réellement été trouvée au bord du plateau de Loulle, non loin de l'abri-sous-roche de Ney. Ce fait est assez intéressant, vu la rareté des instruments de ce métal, pour que j'aie cru bon de le mentionner, malgré ma réserve à l'égard des récits et des appréciations de villageois.

OUTILS EN PIERRE.

Hachette. La hachette en euphotide a été trouvée vers

(1) M. DE MORTILLET (*Fonderie de Larnaud* (*Jura*), p. 20) signale un cas semblable, à Larnaud. Avec les vingt-deux échantillons de faucilles qui se fixaient à l'aide d'un bouton latéral, « il en est un, dit-il, (pl. XLI « n° 1) qui n'a pas de bouton ; cela vient de ce que, faute d'une quantité « suffisante de métal fondu, la pièce n'a pas été entièrement coulée. »

la base de la couche archéologique, dans de la pierraille où elle semblait avoir été perdue, près du bord de la plate-forme. Cette situation la fait remonter au commencement de l'habitation de notre station ; cela est d'autant plus intéressant à constater, sans pourtant y attacher trop d'importance, que nous n'avons vu le bronze que plus tard, à la partie supérieure de la couche. Cette hachette a 52 millimètres de longueur ; le tranchant, de 32 millimètres de largeur, est un peu en biseau et légèrement creusé en gouge ; son poids est de 28 grammes (voir pl. III, fig. 1).

Pierres à polir ou à affiler. Elles sont au nombre de cinq. L'une d'elles, de texture homogène, très fine et de couleur noire, a beaucoup servi sur toutes les faces, ce qui lui a donné une forme caractéristique (voir pl. III, fig. 2).

Les quatre autres, de composition diverse, ont été employées au même usage, et ont pris une forme plus ou moins analogue.

Ces pierres, très dures, appartiennent à des roches primitives qui ne se trouvent pas naturellement dans le pays.

J'y réunis un caillou calcaréo-gréseux qui a évidemment servi au même usage.

Grès à aiguiser. Je désigne ainsi un morceau de grès, à grain grossier, comme les meules à aiguiser, qui paraît être un fragment d'une assez grande plaque. Il a 10 centimètres de long, sur 5 de large et 4 d'épaisseur.

Percuteurs. Un des percuteurs, en quartzite d'une texture analogue aux quartzites alpins erratiques de Géraize, près de Salins, présente, aux deux extrémités et sur un côté, l'usure caractéristique, ou *surface de percussion*, résultant de l'usage.

Un autre percuteur, de 14 centimètres de long, en quartzite de même grain, résulte du partage intentionnel en quatre, dans le sens de la longueur, d'un caillou erratique,

de forme ovoïde-aplatie, qui avait servi auparavant comme percuteur ou broyeur et qui fut sans doute trouvé trop gros et peu commode ; depuis le partage, ce fragment a très peu servi.

Un petit bloc de quartzite, de forme irrégulière, du poids de 1 kg. 250 gr., présente sur plusieurs points une usure assez considérable due à la percussion et parfaitement caractérisée.

Un dernier quartzite, de couleur rougeâtre, brisé à l'une des extrémités, présente à l'autre des traces de percussion.

Tous ces quartzites erratiques ne se trouvaient très probablement pas dans le voisinage de la station de Ney : ils ont dû être apportés d'une certaine distance par ses habitants. Je n'ai jamais rencontré, en effet, de quartzites dans les environs, et ils y doivent être très rares. Le seul caillou erratique d'origine alpine que j'y aie vu est un schiste chloriteux avec grenats, que M. P. Choffat et moi avons recueilli à la Billode-Dessus, près de Châtelneuf, à 640 m. d'altitude ; selon M. Choffat, cette roche forme une bande parallèle à la chaîne méridionale du Valais, depuis la vallée de Bagne à celle de Saas (1). Le frère Ogérien (2) nous dit que « les débris alpins se rencontrent très rarement » dans le bassin de l'Ain ; M. Thevenin, ajoute-t-il, en a recueilli deux dans le bassin de l'Ayme, un porphyre et un micaschiste. Le même auteur cite aussi dans le Grandvaux cinq quartzites et un micaschiste, et il ajoute qu'on rencontre des *débris alpins* en Bresse, dans les environs de Beaufort, Bletterans, Villevieux, Vincent, Lombard, Ruffey, etc. Si l'on consulte en outre la carte donnée par M. Benoit dans son travail sur les glaciers du Jura (3), on

(1) Un échantillon de cet erratique se trouve à Lons-le-Saunier dans la collection de roches et de fossiles que j'ai offerte à l'Ecole normale des Instituteurs du Jura, en 1876.

(2). *Histoire naturelle du Jura*, *Géologie*, p. 417.

(3) *Note sur une expansion des Glaciers alpins dans le Jura central par*

est porté à supposer que les quartzites et d'autres cailloux erratiques de la station de Ney pourraient bien provenir du côté du nord, surtout des environs de Salins, où se font d'intéressantes découvertes préhistoriques, ou encore, pour certains échantillons, de l'ouest, au-delà de Lons-le-Saunier. Quel que fût leur genre de vie, les hommes préhistoriques de Ney avaient sans doute besoin de sel, et ils devaient nécessairement fréquenter les sources salées de Montmorot ou de Salins ; ils pouvaient se procurer en même temps dans le voisinage quelques-uns au moins des cailloux erratiques qu'ils employaient.

Un autre percuteur est formé d'une roche verdâtre, étrangère, et paraissant provenir des Alpes, sans doute par voie glaciaire, au moins en partie, comme les précédents. Il a servi beaucoup à la percussion, dans tout son pourtour, et a été brisé ; on l'avait utilisé aussi pour le polissage. (Voir pl. III, fig. 3).

Un petit bloc de silex blanc, carié, du Purbeck, provenant sans doute des environs (Frânois, Chaux-des-Crottenay, Châtelneuf), a servi beaucoup et sur tous les angles comme percuteur. Pour le tenir plus commodément, on en avait fait sauter des éclats, ce qui permettait de loger d'un côté le pouce et de l'autre les doigts. (Voir pl. III, fig. 4).

Autres objets en pierre. Un fragment d'une sorte de silex paraît provenir du Jurassique inférieur qui ne se trouve qu'à une certaine distance. Evidemment il a été apporté et brisé par l'homme.

Un fragment de boule, en pierre calcaire, qui présente un enfoncement régulier peu profond et des traces de chocs répétés, semble être une moitié de petit pilon sphérique.

La couche archéologique renfermait encore un certain

Pontarlier, par M. Em. Benoit (Bullet. Soc. géol. de France, 3e série, t. v. p. 61).

nombre de cailloux calcaires, arrondis-ovoïdes, à peu près de la grosseur du poing, provenant sans doute des dépôts glaciaires voisins ou des rivières. Sans présenter des surfaces de percussion bien déterminées, comme les quartzites, ils paraissent avoir été utilisés, soit pour écraser des grains ou des fruits, briser les ossements, broyer l'argile à poteries, etc. Leur présence ici ne peut d'ailleurs s'expliquer que si l'on admet qu'ils y ont été apportés par l'homme.

Les percuteurs en quartzite ont dû servir encore à d'autres usages qui exigeaient plus de dureté, par exemple, le travail d'outils en pierre, etc. Nous avons vu qu'ils se trouvaient vers la surface de la couche archéologique.

Il est à remarquer que l'on n'a rencontré aucun silex taillé, pointe de flèche ou autre, dans cette station. Celle de Baume n'en a fourni qu'un seul.

POTERIES.

Les débris de poteries sont très nombreux ; on les rencontre moins fréquemment, quoique sans cause apparente, dans certaines parties de la plate-forme que dans d'autres, quand même la couche de terreau est d'égale épaisseur. Ils sont généralement plus fréquents dans la pente qui s'étend au-dessous de la plate-forme, et où je les ai observés d'abord ; cela s'explique tout naturellement par l'habitude de jeter en bas les débris inutiles et encombrants.

Plus de 3,000 fragments avaient été recueillis. J'ai conservé seulement ceux qui présentent un intérêt particulier, par exemple, ceux qui montrent la forme des bords, des anses et des fonds, ou qui présentent quelques particularités de matière ou d'ornementation, ainsi que les plus grands.

Ces fragments sont toujours de très petite dimension; ils ne dépassent pas la grandeur de la main et sont ordinairement beaucoup plus petits. Aucun vase n'a pu être recons-

titué en entier ; mais, par extraordinaire, j'ai pu, un très petit nombre de fois, réunir plusieurs fragments voisins du même vase.

On peut étudier les poteries sous le rapport de la composition de la pâte et de l'origine probable des matières premières, de la forme, de l'ornementation, du mode de façonnage et de cuisson, des usages. Sur la plupart de ces points, les poteries de la *Reculée* présentent une grande diversité.

Les variations de forme, de matière et d'ornementation sont tellement nombreuses qu'en examinant les bords seulement, j'ai reconnu sûrement des débris appartenant à 340 vases distincts, et ce nombre pourrait, sans exagération, être porté plus haut si l'on tient compte de tous les débris.

Au premier abord, il paraît naturel de diviser ces poteries en deux séries, comme on l'a fait souvent ailleurs.

1° *Poteries communes.* Vases de grandes dimensions ordinairement, à pâte grossière, épaisse de 8 à 15 millimètres et plus, renfermant en quantité variable des grains calcaires ou granitiques plus ou moins volumineux, mal broyée et souvent restée grenue, peu cuite, noire à l'intérieur, brune ou rougeâtre et souvent inégale à l'extérieur ; façon à la main.

2°. *Poteries fines.* Vases de moyennes ou de petites dimensions, à pâte fine, plus compacte, peu épaisse (2 à 7 millimètres), formée d'une argile noire à peu près pure, ou contenant en quantité variable de petits grains calcaires ou granitiques, bien broyée et homogène, peu cuite. La surface est ordinairement noire, polie, luisante ou le devenant par le frottement ; parfois elle est devenue rougeâtre ou grisâtre dans certaines parties, par suite de l'usage qui a augmenté le degré de cuisson ; quelques échantillons présentent une surface jaunâtre. Façon à la main, avec l'aide probable de quelque procédé plus parfait, mais non du tour.

Il y a entre ces deux classes des intermédiaires en assez petit nombre, et cette division n'est pas absolue. Mais je l'emploierai, pour plus de clarté et de commodité, dans les explications qui vont suivre.

Les débris des deux séries ont d'ailleurs toujours été trouvés *ensemble, à toutes les profondeurs*, contrairement à mon attente. Ils sont donc de la même époque, et l'on ne peut attribuer les différences qu'ils présentent à des perfectionnements successifs de la fabrication, mais plutôt au choix de la matière première, à des soins plus ou moins grands et à des modes divers de fabrication selon les usages variés auxquels les vases étaient destinés. Les débris de poteries d'un ménage actuel de la campagne présenteraient des différences analogues.

Cela posé, abordons l'étude détaillée de ces poteries.

Composition et texture de la pâte. Je n'ai pas cru devoir rechercher la composition chimique de la pâte ; dans l'état actuel, à raison du peu de points de comparaison et surtout de la grande diversité probable des résultats, elle n'eût fourni aucune base sérieuse. Je me suis borné à l'examen de la composition en éléments minéralogiques. Pour cette étude, j'ai trouvé commode de polir la tranche d'un grand nombre d'échantillons, ce qui en montre très distinctement les parties constituantes ; on peut, au besoin, humecter avec de l'huile la surface polie, de manière à augmenter la vivacité de couleur respective des composants et aider à les déterminer (1).

Dans les *poteries communes*, quelques échantillons, très grossiers, se rapprochent de ceux qui ont été recueillis dans les palafittes de Clairvaux. Comme eux, ils paraissent avoir été obtenus en prenant simplement de la terre végétale fortement argileuse, qui contenait des fragments cal-

(1) Voir A. Delesse. *Procédé mécanique pour déterminer la composition des roches*, p. 5.

caires de diverses grosseurs et souvent assez volumineux. Un grand nombre d'autres renferment seulement des grains calcaires assez petits, plus ou moins rares et disséminés dans la pâte : on croirait au mélange d'un sable calcaire fin avec de l'argile à peu près pure, mélange qui peut d'ailleurs se rencontrer naturellement ; mais il est plus probable que l'on a pris encore de la terre végétale dont on a fait disparaître les plus grossiers fragments de calcaire. Certains échantillons, même de grands vases, sont formés d'argile seule ; mais, dans ce cas, pour éviter les crevasses, on l'a mélangée de débris de poteries plus ou moins cuites, grossièrement écrasés, et dont les grains, rougeâtres ou d'un noir plus foncé, se montrent distinctement dans la tranche polie ; ces débris, que je n'ai vus signalés nulle part, se trouvent aussi en compagnie des grains calcaires dans d'autres échantillons. On les rencontre dans quelques morceaux des poteries antiques de Baume (Jura).

Toutes ces poteries ont généralement une texture grossière à la cassure. Celles qui renferment trop peu de parties sableuses ou d'argile cuite sont souvent crevassées à l'intérieur.

Les *poteries fines* renferment ordinairement des granules calcaires en très petite quantité, rarement ils sont nombreux. L'argile est fine, homogène ; la cassure montre une texture compacte, serrée, due à un broyage soigné de la pâte.

Dans tous les échantillons à grains calcaires, de l'une ou de l'autre classe, qui ont été soumis à une forte chaleur, le calcaire, plus ou moins cuit, est tendre ; parfois même, ayant été réduit en chaux à la surface, il s'est dissous en laissant des vides nombreux, ce qui indique un assez long usage.

Toutes les poteries à grains calcaires peuvent avoir été fabriquées sur les lieux, ou dans les environs, avec les terres du voisinage.

Des échantillons en assez petit nombre, moins de $\frac{1}{20}$, présentent dans la pâte des grains de roches granitiques, en quantité variable, et des paillettes de mica qui ont parfois jusqu'à 2 millimètres de diamètre. Ils appartiennent aux deux classes en nombre à peu près égal, et sont généralement plus compactes que les précédents, dont leur forme et leur fabrication les rapprochent d'ailleurs beaucoup. Ce sont ordinairement des débris de vases de grandeur moyenne ou assez grands, à rebord et en forme d'urne, forme la plus commode pour le transport. Les grains de roches granitiques et le mica ne se trouvant pas dans les environs de Ney, ces poteries proviennent d'une distance assez considérable, soit du côté de la Bresse, à l'ouest, soit du côté de la montagne granitique de la Serre. La présence de ces poteries confirme ce que j'ai dit à propos des quartzites et autres roches étrangères à la localité. On a remarqué également à Baume-les-Messieurs, dans la grotte de Roche et près de la source, des poteries celtiques à pâte granitique, provenant d'une certaine distance (1). Beaucoup d'échantillons de Ney présentent d'ailleurs une grande ressemblance sous tous les rapports avec ceux de Baume.

Forme, dimensions, ornements, procédés de fabrication, usages. Il est très difficile de déterminer la forme de vases dont il reste seulement quelques fragments aussi petits. Cependant, nous pourrons nous en faire une idée approximative. L'examen des rebords et des fonds sera d'une grande utilité à cet effet, et, vu le grand nombre de débris recueillis, les résultats auront un certain degré de probabilité.

Les données générales sont :

(1) Voir les intéressants *Rapports sur les fouilles scientifiques de la vallée de Baume*, avec planches, *par M.* Louis Cloz, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura :* 1865, p. 399-412 ; 1867, p. 251-263 ; 1868, p. 601-615 ; 1869-1870, p. 155-162.

Poteries communes.	Fragments	de rebords	140.
	«	de fonds	51.
	«	d'anses et goulots	»
Poteries fines.	Fragments	de rebords	200.
	«	de fonds	24.
	«	d'anses	14.
	«	de goulots	»

Ce n'est qu'après une étude comparative minutieuse, facilitée par le classement des échantillons en séries et par numéros, que j'ai reconnu au moins 340 formes distinctes des rebords, et, par suite, autant de vases différents. 140 appartiennent aux poteries de la première classe, et 200 à la seconde. Par contre, le nombre de fragments du corps même du vase est beaucoup plus considérable dans la 1re classe que dans la seconde : il doit en être ainsi ; car, d'après les rebords, le diamètre était souvent plus considérable, mais surtout la hauteur par rapport au diamètre était plus grande et le renflement du ventre plus fréquent dans la première classe.

Poteries communes. La faiblesse du rapport $\frac{51}{140}$, soit $\frac{1}{3}$, du nombre des fonds à celui des rebords, dans les poteries communes, résulte presque uniquement du plus petit diamètre du fond et de sa plus grande résistance à la division en fragments qui sont, par suite, un peu plus grands. La plupart des vases grossiers avaient donc des fonds plats.

Ils n'avaient ni anses, ou boutons percés, ni goulot.

Les rebords accusent ordinairement 30 à 40 centimètres de diamètre, et même jusqu'à 60 et 80 c. m.

Les débris de fonds indiquent ordinairement un diamètre de 10 centimètres, en moyenne, et, par extraordinaire, arrivent à 15 c. m.

Les débris intermédiaires présentent toujours une courbure très peu prononcée. Ils dénotent ainsi le manque de carène marquée, et, de plus, un diamètre beaucoup

plus grand au milieu du vase qu'à l'ouverture, en même temps qu'une hauteur supérieure au diamètre.

Cela posé, si l'on examine ensuite les débris recueillis (1) il est facile de se faire de la plupart de ces poteries l'idée suivante.

Vases en forme d'urne, de grandes dimensions, ventrus-arrondis, plus hauts que larges, très rétrécis à la base, moins rétrécis au sommet, que surmonte un rebord plus ou moins évasé de 1 à 6 centimètres de hauteur ; fond plat, ayant un diamètre moindre que l'ouverture, soit $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ tout au plus. Cette forme devait avoir une certaine élégance ; elle est analogue à celle que M. L. Cloz a trouvée à Baume et qu'il a dessinée (2).

Deux portions de vases très petits, de même forme, sont en terre grossière. L'une d'elles (pl. VI, fig. 2) indique une curieuse particularité de fabrication : après avoir formé une sorte d'écuelle présentant le fond et la panse rétrécie dans le haut, on a façonné un court manchon destiné à en former l'ouverture, puis, plaçant une des extrémités de celui-ci dans le rétrécissement de la panse, on l'a adapté en lissant l'argile de cette dernière, qui n'y tenait que par une mince couche. Les grands vases paraissent au contraire façonnés d'une seule pièce.

Un autre échantillon paraît indiquer l'existence de vases assez grands, à forme plus ou moins ovoïde-globuleuse dans le haut ; diverses formes de rebords très peu marqués semblent d'ailleurs s'en rapprocher (pl. V, fig. 13).

Il est évident que toutes nos poteries communes n'ont pas été fabriquées à l'aide du tour à potier. Elles sont dues au travail à la main, travail que l'on peut qualifier d'habile,

(1) Un petit nombre des fragments de poteries communes sont représentés : pl. IV, fig. 1 à 8 et pl. V, fig. 5 (bords avec ornements) ; pl. V, fig. 7. 11 à 13, et 15 (coupes de bords) ; pl. VI, fig. 7, 8, 10 (coupes de fonds).

(2) *Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1867, pl. 1, fig. 5.

eu égard à la simplicité des moyens et à la grossièreté de la pâte. Peut-être les hommes préhistoriques de Ney s'aidaient-ils de quelque procédé particulier ayant de l'analogie avec le tour ? La régularité des bords et de l'étranglement supérieur permet de le supposer.

La surface intérieure est souvent plus ou moins raboteuse, inégale, parsemée de légères boursouflures, de petits creux, de crevasses ; rarement elle est à peu près unie, mais non complètement lisse ; parfois elle est striée assez finement, comme le ferait un lissoir en bois veineux non poli, ou, dans certains cas, la traînée des doigts de l'ouvrier ; on y remarque encore des traces laissées par une sorte d'ébauchoir. La surface extérieure présente à peu près les mêmes caractères, tantôt plus grossière encore, tantôt un peu mieux soignée et plus unie, rarement presque lisse ; les stries sont plus rares. Dans quelques échantillons grossiers, elle est rendue très inégale par des enfoncements rapprochés, sans qu'il y ait à l'intérieur des enfoncements correspondants : il semble que, tout en pressant avec les doigts l'extérieur du vase pour en comprimer l'argile, l'ouvrier en soutenait l'intérieur avec un corps qui servait en quelque sorte de portion de moule. L'épaisseur de la pâte, qui est ordinairement assez régulière, est alors très variable.

Près de la moitié des échantillons de bords portent une ornementation des plus simples et peu variée. Les bords des grands vases présentent assez souvent une sorte de légère torsade terminale, obtenue en pinçant l'argile molle, à peu près comme les ménagères de la campagne bordent leurs gâteaux : l'empreinte des doigt présente parfois encore les stries de la peau (pl. IV, fig. 6 et 8). Au-dessous, l'étranglement est souvent, dans ce cas, renforcé par un cordon en torsade, rarement uni, appliqué extérieurement (pl. IV, fig. 6) ; il semblerait que par le cordon en torsade on a voulu imiter une corde qui relierait le vase.

S'il n'y a pas de cordon, une ligne de points enfoncés fait le tour du vase au niveau de l'étranglement ou un peu au-dessous : c'est tantôt une suite de légers pincements ; tantôt l'enfoncement dans l'argile molle, à des intervalles réguliers, du bout du doigt ou bien d'un morceau de bois, de pierre ou d'os ayant une forme spéciale. (Voir pl. IV, fig. 1 à 8).

Un seul exemplaire présente une double ligne d'enfoncements placés en chevrons (pl. IV, fig. 2).

Cette ornementation a la plus grande analogie avec celle des poteries grossières de Baume : on les croirait parfois sorties de la main du même ouvrier et ornementées avec le même poinçon (1).

Dans le même but d'ornementation, on a encore garni le rebord d'une série de hachures très rapprochées (pl. IV, fig. 1) ou régulièrement espacées (pl. IV, fig. 7). Enfin deux échantillons des plus grossiers et des plus grands vases présentent au-dessous de l'étranglement une raie noire, large de près d'un centimètre, qui sert évidemment à compléter l'ornementation qu'elle accompagne (pl. V, fig. 5). C'est dans ces poteries le *nec plus ultra* de l'art céramique ; nous verrons plus loin comment on a pu obtenir ces raies noires.

La panse ne porte jamais d'ornements.

La cuisson de ces poteries communes est des plus imparfaites. D'ailleurs, la présence des grains et fragments de calcaire ne permettait pas, dans le plus grand nombre des cas, une cuisson complète ; cependant les poteries à pâte granitique, quoique plus résistantes, ne paraissent pas non plus avoir subi une cuisson bien avancée. — L'intérieur de la pâte est presque toujours noir ou grisâtre ; c'est par exception que quelques vases doivent à l'usage

(1) Voir les dessins des poteries de Baume, dans les *Rapports* de M. L. Cloz, déjà indiqués ci-devant p. 28.

une cuisson à peu près complète, dans certaines parties où la pâte est entièrement rouge. La surface extérieure a subi ordinairement une cuisson qui l'a rougie ou brunie jusqu'à une très petite profondeur ; la surface intérieure présente aussi assez souvent cette teinte, mais à un degré moindre. Cependant, certains échantillons sont plus cuits à l'intérieur qu'à l'extérieur, et l'un d'eux même paraît avoir subi l'action du feu seulement en dedans. On a remarqué ailleurs, par exemple, dans le canton de Moret (Seine-et-Marne), cette action du feu à l'intérieur (1). Devrait-on penser que cette particularité résulte de leur usage? Il me semble plus probable qu'elle est due au mode de cuisson : on a pu remplir ces vases de braise allumée en même temps qu'ils étaient chauffés à l'extérieur. — La cuisson des poteries communes a toujours eu lieu à l'air libre.

La plupart des poteries de cette classe ont dû servir plutôt pour le transport et la conservation des provisions que pour l'usage culinaire journalier, auquel leur forme les rendait peu propre.

Poteries fines. Les poteries de la seconde classe nous fournissent des indications assez nombreuses (2).

Pour 200 fragments de rebords, nous en avons seulement 24 de fonds plats. Ces débris indiquent pour l'ouverture des vases un diamètre de 20 à 30 centimètres ordinairement, et pour les fonds, un diamètre de 8 à 10 centimètres ; un seul de ceux-ci aurait 0 m. 025 millimètres de diamètre (pl. VI, fig. 15).

(1) Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, t. X, 1879, p. 280.

(2) Quelques-uns des nombreux débris de poteries fines sont dessinés : pl. IV, fig. 9, 10, et pl. V, fig. 1, 2 et 6 (bords avec ornements) ; pl. V, fig. 3 et 4 (formes intérieures) ; même pl., fig. 14, 16, 17, 18, 19 à 22, et pl. VI, fig. 1, 3 à 6 (coupes de bords) ; pl. VI, fig. 9, 11 à 17 (coupes de fonds) ; pl. VII, fig. 9 à 13 (anses et bords).

La faiblesse du rapport $\frac{24}{200}$, soit $\frac{1}{8}$, ne peut être uniquement attribuée au plus petit diamètre du fond ; il est évident que beaucoup de vases devaient être à fond arrondi, comme le montre le seul échantillon assez entier pour indiquer la forme du vase, et comme le dénotent des fragments de panse fortement arrondis. Si l'on compare le rapport $\frac{1}{8}$ au rapport $\frac{1}{3}$ obtenu pour les poteries de la première classe, en tenant compte du rapport entre le diamètre des vases et celui de leurs fonds, on devra penser que plus de moitié et même les $\frac{2}{3}$ au moins des vases de la seconde classe étaient à fond arrondi. Ces résultats approximatifs sont justifiés par l'étude comparative des fragments, du moins autant qu'il est possible d'en juger.

Une seule sorte de vases, à ce qu'il paraît, étaient pourvus d'anses de grandeur variable. J'en ai recueilli une entière, une autre a pu être reconstituée ; 3 fragments montrent l'attache de l'anse, soit au bord du vase, soit un peu au-desous ; j'ai en outre 9 morceaux d'anses diverses, dont l'une, presque entière, est si petite qu'elle devait seulement servir à suspendre le vase. (Voir pl. VII, fig. 9 à 13).

Il ne paraît pas que ces poteries aient jamais eu de goulot, car il n'en a pas été trouvé le moindre fragment.

Un examen attentif des débris de poteries fines conduit à établir les divisions suivantes :

1. Vases plus ou moins ventrus-arrondis, très rétrécis à la base, moins rétrécis vers le haut, et pourvus d'un rebord plus ou moins évasé ; fond plat, d'un diamètre beaucoup moindre que l'ouverture, soit $\frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ au plus, probablement moins hauts que larges ; diamètre de l'ouverture, 0 m. 20 environ. $\frac{1}{4}$ du nombre total appartiennent à cette forme. (Voir la forme des rebords de cette division, pl. V, fig. 8 et 9).

2. Vases très ventrus, à large rebord très évasé, peut-

être à fond rond ; diamètre à l'étranglement, de l'un, 0 m. 10, de plusieurs autres, 0 m. 20. Nombre de fragments différents, 6. (Voir pl. V, fig. 16 et 17).

3. Vases ventrus-globuleux ou ovoïdes, sans rebord, fond? ; diamètre de l'un à la panse, 0 m. 25 environ. Nombre, 6.

4. Vases à bord droit, pourvus d'anses, fond ? ; diamètre de l'un, 0 m. 25 environ. Nombre, soit 15.

5. Ecuelles à fond rond,de petites dimensions ; diamètre, 0 m. 10 (?). Nombre, 6. (Voir une coupe, pl. VI, fig. 6, et l'ornement du même échantillon, pl. V, fig. 1).

6. Jattes, ou vases en forme de calotte, à fond rond, à bord simple, coupé plus ou moins obliquement. Diamètre, 0 m. 20 à 0 m. 30 ; profondeur, 0 m. 08 à 0 m. 10. Nombre, 52. (Voir pl. V, fig. 10 et 18).

7. Vases analogues aux précédents, à fond rond, mais à bord façonné en léger rebord de forme très variable. Diamètre, 0 m. 20 à 0 m. 30 ; profondeur, 0 m. 08 à 0 m. 10 environ ; 13 échantillons passent à la forme d'assiettes de 0 m. 05 à 0 m. 8 de profondeur. Nombre, 60. (Voir pl. V, fig. 19 à 22). Un des fragments de la forme basse est percé d'un trou soigneusement pratiqué après la cuisson, sans doute pour suspendre le vase ou peut-être le fixer à un autre auquel il aurait servi de couvercle (1).

Quelques-uns de ces débris se rapprochent plus ou moins du vase à rebord évasé, à fond arrondi, représenté pl. V fig. 6 et en coupe pl. VI, fig. 1. C'est le seul dont nous puissions connaître sûrement la forme. Diamètre, 0 m. 10 centimètres ; profondeur, 0 m. 05.

8. Vases en forme d'assiette très évasée, de 0 m. 30 à 0 m. 40 de diamètre et de 4 à 5 centimètres de profondeur. Nombre, 5. Les formes basses de la division précé-

(1) Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1879, p. 396-398, un cas probable de cet emploi comme couvercle.

dente passent peu à peu à celle-ci (pl. V, fig. 21). Quatre échantillons sont devenus rougeâtres par une forte cuisson ; un autre, resté noir, présente à l'intérieur une légère saillie circulaire.

En général, ces poteries ont été soigneusement polies à l'extérieur ; elles sont d'un beau noir, luisantes, ou le devenant par le frottement, qui leur donne un éclat doux et agréable. La surface intérieure est plus rarement polie et luisante ; elle présente ordinairement des traces nombreuses du travail à l'ébauchoir, de légères inégalités et de petits creux. Ces traces, presque toujours irrégulières, ont parfois la prétention d'imiter les raies concentriques que l'on obtient si facilement à l'aide du tour. L'intérieur de la pâte est noir ; il prend également par le frottement le poli brillant de la surface. Par l'usage et divers accidents, celle-ci est plus ou moins détériorée, le poli souvent altéré ou complètement enlevé ; dans les fonds ou autres endroits qui ont été exposés à une grande chaleur, la teinte noire a disparu pour faire place à une teinte grise, ou même rougeâtre lorsque la cuisson est arrivée à un point assez avancé. Cinq ou six échantillons, dont la surface est également lissée avec soin, ont une couleur jaunâtre ; trois d'entre eux paraissent d'une composition différente.— L'épaisseur de la pâte est généralement très régulière.

L'ornementation des poteries fines diffère beaucoup de celle que nous avons vue dans la première série. Elle est plus rare, car les vases en forme de jatte en sont privés. Ordinairement elle se réduit à des raies à peu près parallèles, étroites, ou élargies jusqu'à un centimètre, qui font le tour du vase (pl. V, fig. 1 et 6).

Les raies fines sont placées par 2 ou par 3 et ne se répètent guère qu'une ou deux fois à un certain intervalle ; les raies larges sont plus nombreuses, rapprochées l'une de l'autre, et se montrent jusque vers la base. Un seul exemplaire montre, entre deux raies larges, une suite de stries,

comme en ferait l'impression d'une corde neuve bien faite.

Deux échantillons sont ornementés comme les poteries grossières, l'un par des enfoncements avec un poinçon triangulaire, l'autre par un cordon chargé d'impressions régulières (voir ce dernier, pl. IV, fig. 10).

Un seul débris, appartenant à une petite écuelle, porte sur le bord des hachures fines et serrées (pl. V, fig. 1).

Un autre, faisant partie d'une sorte d'assiette, profonde de 5 à 6 centimètres et de 0 m. 20 de diamètre, porte au-dessous du bord une ligne d'impressions régulières (pl. IV, fig. 9).

Comme plus grand perfectionnement de l'ornementation, un échantillon montre près du bord une collerette de triangles équilatéraux, la pointe en bas (pl. V, fig. 2).

Le plus singulier des échantillons ornés est représenté par la fig. 3, pl. V. L'ornementation, due aux traces d'une sorte d'ébauchoir, se trouve à l'intérieur du vase, tandis que l'extérieur est grossièrement lisse.

Serait-ce comme ornement que des poteries très évasées présentent à l'intérieur, surtout vers le fond, les impressions circulaires, rapprochées, à peu près parallèles, dont j'ai déjà parlé et qui simulent l'emploi du tour ? Cela me semble probable. (Voir pl. V, fig. 4).

En somme, l'ornementation est ici tout aussi pauvre, moins fréquente et même moins variée que celle des poteries grossières. Il n'en est pas de même à Baume, où les poteries noires, fines, sont diversement ornées, en même temps que mieux cuites et plus brillantes.

Au premier abord, les rayures parallèles qui font le tour du vase, en dedans ou en dehors, et le travail soigné des bords pourraient faire croire à un travail sur le tour. Mais un examen attentif montre que ces rayures ne sont pas toujours parallèles, ou n'ont pas la direction et la régularité que donnerait le tour. On ne peut attribuer ces défauts

à un emploi très malhabile de cet instrument; car la finesse de la pâte et son broyage soigné, le poli et le noir luisant de la surface, etc., dénotent une habileté suffisante. Il est donc plus naturel de penser que ces poteries sont dues plutôt à un habile travail à la main qu'à l'emploi du tour. Il semble, pourtant, que l'on soit ici plus fondé encore que dans la première classe à admettre l'aide de quelque procédé particulier, par exemple, le plateau tournant dont on a parlé. Nous avons déjà remarqué des traces fréquentes du travail à l'ébauchoir. Le lissage soigné de la surface extérieure était probablement obtenu à l'aide d'un outil en pierre polie.

Bien que ces poteries soient assez résistantes, la cuisson est peu avancée, et ce n'est que l'usage qui l'a augmentée dans certains cas. Elle n'a pas eu lieu à l'air libre, pour la plupart.

La couleur noire de presque toutes nos poteries fines n'est pas due à un enduit de molybdène ou de graphite, comme on l'a parfois supposé. Diverses expériences m'ont convaincu que ces minéraux n'ont pas été employés à Ney. Les fumigations répétées dont on a parlé ne me semblent pas non plus devoir donner un résultat complètement satisfaisant.

Un souvenir d'enfance m'a mis sur la voie du procédé employé par les hommes préhistoriques. Afin de rendre nos billes grises d'un beau noir brillant, mes camarades et moi les enveloppions une à une d'un torchon de papier et nous les jetions dans le feu, d'où elles étaient retirées aussitôt après la combustion du papier, et encore entourées de la matière charbonneuse feuilletée qui en résultait. Le même procédé employé sur des briques minces, faites avec la terre de mon jardin et préalablement séchées, m'a donné la belle couleur d'un noir luisant et l'aspect des poteries antiques. J'ai obtenu parfois un meilleur effet en graissant la brique avant de la soumettre à ce procédé.

Je viens d'ailleurs de voir que M. Sarnow (1) a obtenu la « surface épaisse, noire et brillante » des anciennes poteries par le procédé suivant. Les vases, polis avec soin, étaient placés, entourés d'une grande quantité de copeaux de bois, dans un vase plus grand que l'on introduisait dans un four assez chaud pour allumer les copeaux ; on le retirait avant que le charbon qui en provenait fût entièrement consumé et on laissait refroidir. En plaçant des copeaux seulement dans le vase à cuire et laissant l'extérieur exposé aux flammes d'oxydation, l'intérieur seul prenait le noir luisant.

Nous pouvons donc supposer que les poteries fines, préalablement polies et séchées, étaient cuites à l'abri du contact de l'air, et à peu près de la manière suivante. Enveloppées et remplies de menues matières combustibles serrées, herbes, feuilles sèches, etc., elles étaient entourées de charbon allumé qui enflammait celles-ci, sans qu'il y eût une combustion trop rapide ni contact de flammes d'oxydation ; on les retirait avant que les matières charbonneuses qui en résultaient fussent complètement brûlées. Le brillant obtenu était d'autant plus beau que l'argile était plus homogène et la surface mieux polie. Il est probable que le succès assuré pour d'assez grandes pièces était subordonné à la pratique de quelque tour de main, dont les hommes préhistoriques avaient dû se rendre maîtres. L'opération pouvait d'ailleurs être reprise en plusieurs fois.

Certains débris présentent une mince couche noire qui se détache et laisse voir la pâte intérieure, à surface grossière et comme rongée par l'usage : on croirait à l'existence d'un enduit noir. Il est probable, dans ce cas, que sur un vase à pâte grossière, ou détérioré par l'usage, on a appliqué une mince couche d'argile fine, puis on l'a

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1879, p. 457-459.

soumis à la cuisson qui a donné à celle-ci l'effet d'un vernis. M. Le Mire a rencontré dans les palafittes de Clairvaux un échantillon semblable (1).

Les raies noires que j'ai signalées sur deux fragments de poteries communes sont dues sans doute à un procédé analogue : on pouvait, par exemple, lier le vase d'une sorte de corde grossière qui brûlait incomplètement pendant la cuisson et produisait cet effet.

La forme de ces poteries fines, qui présentaient une large surface de chauffe, et l'espèce de suie qui semble souvent y adhérer encore indiquent qu'elles devaient être employées principalement pour les usages culinaires. Les grandes assiettes (nº 8), dont plusieurs sont très cuites, auraient-elles été destinées à la cuisson de sortes de pains ? Elles ne pouvaient guère être employées à contenir des liquides.

Age probable des poteries. En résumé, toutes les poteries de la *Reculée de Ney* ressemblent beaucoup à celles que l'on trouve dans un grand nombre de stations préhistoriques de l'époque néolithique ou des premiers temps de l'âge du bronze. La pauvreté de l'ornementation, où l'on ne rencontre jamais les lignes courbes et les dessins ordinaires de l'époque du bronze, pas même des dessins formés de lignes droites (sauf un cas très simple), la rareté des anses, l'absence de goulot et le non emploi du tour ne paraissent pas permettre de les attribuer à une époque plus rapprochée ; il est assez probable qu'elles appartiennent à la période de transition entre l'époque néolithique et l'âge du bronze.

FUSAIOLES.

Je range sous cette dénomination 10 objets, en terre plus ou moins cuite et d'une texture variable, ayant la

(1) *Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux, par M.* J. Le Mire, p. 44.

forme de disques ou d'ellipsoïdes, percés au centre. La plupart sont ornés, d'un seul côté, de raies concentriques ou de moulures ; ou bien encore, une suite de pincements réguliers forment sur le pourtour une série de crénelures. Sept sont entiers.

Trois de ces objets sont semblables à la figure 7, pl. VII.

Un autre est percé d'un trou légèrement oblique (fig. 8).

La forme de deux autres est indiquée par la fig. 6.

Deux autres, plus petits et plus aplatis, sont représentés fig. 2 et 4 ; l'un d'eux est sans ornements.

Deux autres, plus soignés, sont représentés fig. 3 et 5. Ces dernières formes sont les moins communes (1).

Le trou qui traverse ces disques est ordinairement très régulier ; son diamètre varie de 4 à 6 millimètres. Le plus large (fig. 5) porte un trou de 4 m. m. de diamètre au milieu de l'épaisseur, évasé jusqu'à 8 m. m., de chaque côté.

En employant la dénomination de fusaïoles, je n'entends nullement préjuger un point sur lequel d'éminents archéologues diffèrent d'opinion. — Ces objets ne pourraient-ils avoir été utilisés à divers usages ? — Il me semble très probable que plusieurs d'entre eux (les formes ordinaires, fig. 6, 7 et 8) aient pu servir de pesons de fuseau, comme l'indique la découverte dans les palafittes suisses de l'un d'eux *qui était encore adapté au fuseau* (2). Mais cela ne me paraît pas aussi évident pour ceux qui sont de très petite dimension (fig. 2 et 6), ou pour d'autres qui sont soigneusement ornés d'un seul côté (fig. 3 et 5). Sans entrer à ce sujet dans le détail de suppositions plus ou moins hasardées, je me bornerai à dire que plusieurs particularités de

(1) Je ne me souviens pas d'en avoir remarqué de semblables dans les magnifiques collections du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

(2) Joly, *L'homme avant les métaux*, 2e édition, p. 228.

forme et d'ornementation semblent indiquer d'autres usages divers. En fera-t-on tantôt des boutons de vêtements (1), ou des grains de colliers (2) ; tantôt des bobines à enrouler le fil, en les plaçant à chaque bout d'une courte et mince baguette, etc. ? Je laisse à de plus savants que moi le soin de le décider.

OSSEMENTS ET DENTS D'ANIMAUX.

Les restes d'animaux sont nombreux, mais moins pourtant que les poteries. Ils fournissent les observations suivantes :

Tout d'abord, ils présentent les mêmes caractères que dans les *kjœkkenmœddinger* (amas de coquilles) du Danemark, les *pfahlbauten* (habitations lacustres) de la Suisse, certains abris-sous-roche et beaucoup d'autres stations préhistoriques de la France et d'ailleurs. Ainsi, les os longs se présentent presque seuls et sont généralement fragmentés, un grand nombre d'os et de parties d'os du squelette manquent entièrement, et les dents sont, toute proportion gardée, beaucoup plus nombreuses que les ossements. De plus, les espèces de la station de Ney sont celles que l'on rencontre ordinairement dans beaucoup de stations préhistoriques.

On ne trouve que des dents et des ossements ; jamais de cornes ou de bois de cerf : ceux-ci servaient sans doute à fabriquer des outils, etc., que nous n'avons pas rencontrés.

Les dents, recueillies au nombre de 58, se répartissent ainsi :

Porc ou sanglier, 18 molaires (dont 7 en 3 fragments de mâchoire), 5 défenses et 2 incisives, soit un total de 25.

Bœuf, 10 molaires, plus douteusement, 3 incisives, soit 13.

(1) Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 191.
(2) *Ibid.*, p. 192.

Mouton et chèvre, 7 molaires.

Cheval, 5 molaires, plus une canine, soit 6.

Cerf, 4 molaires et une canine, soit 5.

Chien, 2 molaires, dans un fragment de mâchoire supérieure.

Parmi des centaines de débris d'ossements, je n'ai guère trouvé en entier qu'une dizaine de phalanges diverses ; elles paraissent appartenir aux genres que je viens d'indiquer, principalement au bœuf.

La plupart des débris d'ossements appartiennent à des os longs, qui ont été fendus et brisés longitudinalement par l'homme, pour en extraire la moelle : « usage antique et « persévérant s'il en fut, nous dit M. Joly (1), puisqu'il « remonte à l'âge de pierre le plus ancien, à l'époque même « de l'ours et du mammouth, et qu'il est encore pratiqué « de nos jours chez les Lapons et autres peuples de race « finnoise habitant le nord de l'Europe. » On trouve aussi quelques fragments de côtes et de vertèbres.

Les têtes ou extrémités des os longs ont disparu, ainsi que presque tous les autres os.

Un certain nombre d'os entiers ou de fragments présentent les traces non équivoques de coups portés avec un instrument tranchant, à taillant assez vif ; cela prouverait au besoin que ces animaux ont été dépecés et mangés.

Beaucoup de fragments ont été rongés, sans doute par le chien dont nous rencontrons les dents. La présence de cet animal explique ici, comme dans d'autres stations préhistoriques, l'absence de tous les os les moins durs et des têtes d'os longs qui auraient servi à sa nourriture. Mais là n'en est pas, peut-être, l'unique cause. Si l'on remarque l'usage qui existe encore chez les Esquimaux et les Lapons de briser les os, de les broyer et de les faire bouillir pour en extraire les sucs nourrissants (2), on est porté à penser

(1) *L'homme avant les métaux*, p. 106.

(2) Voir Lubbock, *L'homme avant l'histoire*, p. 250.

que les hommes préhistoriques de Ney ont pu employer le même procédé, et que la disparition des parties les moins dures du squelette est peut-être due en partie à un usage semblable.

Quelques débris d'ossements sont plus ou moins calcinés. — Beaucoup portent des taches d'une matière noirâtre très adhérente.

La substance osseuse paraît bien conservée ; ces ossements ne happent pas à la langue.

Il serait très intéressant de savoir si les restes d'animaux de notre station appartiennent à des espèces sauvages ou à des espèces domestiques. Malheureusement les dents ne peuvent suffire à cette détermination, et les ossements conservés entiers sont en trop petit nombre. Tout au plus est-il possible de formuler les observations suivantes :

Le *chien* était évidemment domestique à la station de Ney. Mais après avoir accompagné les hommes qui l'habitaient, luttant avec eux contre les animaux sauvages et se nourrissant des restes de leur cuisine, il leur servait lui-même d'aliment, peut-être seulement, toutefois, lorsque, blessé ou vieilli, il ne leur était plus utile. Le fragment de mâchoire supérieure, portant la carnassière et une fausse molaire, que j'ai rencontré paraît provenir d'un animal âgé, de formes épaisses et d'assez grande taille.

Les dents des autres espèces appartiennent à des individus de différents âges.

Celles du genre *cochon* (sanglier ou porc, peut-être les deux) forment à elles seules près de moitié du nombre total. Elles appartiennent, la plupart, à des animaux adultes, plus gros que le porc actuel élevé dans le pays ; un très petit nombre dénotent un âge avancé ; d'autres indiquent, par contre, de jeunes animaux. Les défenses sont de grosseur et de forme assez différentes. On ne peut donc tirer de l'âge aucune conséquence pour indiquer si nous avons le cochon domestique ou le sanglier ; dans tous les cas, il y aurait peut-être deux espèces.

Les dents de *bœuf*, qui forment près de $\frac{1}{5}$ du nombre total, présentent aussi des différences analogues ; mais la plupart indiquent d'assez jeunes animaux adultes.

Pour la *chèvre* et le *mouton*, dont nous avons 7 dents, soit $\frac{1}{8}$ à peu près, on peut faire la même observation. Il n'est pas possible de décider si ces échantillons appartiennent aux deux espèces ou à l'une d'elles seulement.

Le *cheval* est représenté par 6 dents, soit $\frac{1}{10}$, qui appartiennent à divers individus âgés. Serait-il trop hasardé de supposer qu'on ne le mangeait à Ney, comme le chien, que lorsque son âge ou quelque accident le mettait hors de service ou à peu près : il aurait donc été domestique.

Les 5 dents de *cerf*, soit $\frac{1}{12}$ du nombre total, appartiennent, par contre,à de jeunes individus adultes. Je n'ai rencontré aucun fragment de bois de cerf.

Les ossements de petits animaux, si communs dans beaucoup d'autres stations préhistoriques, paraissent manquer complètement : un seul os, très rongé, semble appartenir à un oiseau d'assez grande taille. Ce n'est pas, il est vrai, une preuve décisive de l'absence des petits mammifères ; car le chien pourrait être accusé d'en avoir fait disparaître les restes.

Nous voyons donc à Ney une faune peu étendue ; mais elle comprend les principaux de nos animaux domestiques, ceux qui étaient déjà tous au service de l'homme dans les habitations lacustres suisses : bœuf, chèvre et mouton, cochon, chien, cheval (1). Un seul animal est certainement sauvage, le cerf, et c'est le moins abondant. Cette rareté peut être un indice que les autres espèces, ou du moins la plupart, étaient domestiques dans la station de Ney ; cela paraît d'autant plus probable que cette station

(1) Voir : Lubbock, *L'homme avant l'histoire*, p. 144-157 ; — Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 111 ; — *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, t. II, 1er fascicule, p. 15.

appartient à une époque où on les trouve généralement dans cet état (1).

A Clairvaux, le cerf paraît très abondant, comme dans les palafittes suisses d'ailleurs ; à Baume, les dents de chèvre et mouton étaient les plus fréquentes : notre abri-sous-roche diffère donc sensiblement sous ce rapport des deux autres stations préhistoriques seules reconnues dans le Jura.

Une curieuse particularité à remarquer, c'est que les restes d'animaux domestiques de nos villages des environs de Ney, nous donneraient encore aujourd'hui une proportion à peu près semblable quant aux espèces. Le porc, qui fait la base de l'alimentation animale dans nos campagnes, serait de beaucoup le plus nombreux ; puis le bœuf, que l'on élève, mais dont on ne consomme qu'un petit nombre, serait en proportion bien moindre ; la chèvre et le mouton se rencontreraient un peu moins souvent que celui-ci ; enfin, le cheval et le chien seraient moins fréquents encore. Le cerf seul serait absent. L'alimentation animale des habitants actuels du pays est donc à peu près de même nature qu'autrefois, moins, cependant, cerf, cheval et chien, qui ne donnent d'ailleurs que le quart du nombre total des échantillons.

Si l'on admet, comme tout porte à le croire, que les animaux de la station de Ney, ou du moins la plupart, étaient domestiques, nous devrons rechercher quels étaient leur logement et leur nourriture pendant l'hiver. Il est évident que l'abri-sous-roche ne pouvait suffire à la triple destination d'étable et de magasin de fourrages en même

(1) « Nous voyons avec la hache polie apparaître six animaux « domestiques, le chien, la chèvre, le mouton, le bœuf, le cheval et le « cochon ; trois céréales . le blé ou froment, l'orge et le seigle, accom-« pagnés d'une plante textile, le lin. » M. DE MORTILLET : *Sur l'origine des animaux domestiques*, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1879, p. 227.

temps que d'habitation. On devrait donc penser que ces animaux passaient la mauvaise saison sous un climat plus doux. De là, cette conséquence que les habitants de la station de Ney étaient probablement des pasteurs qui y demeuraient durant la belle saison, comme les pâtres des Alpes dans leurs chalets, puis la quittaient à l'automne, pour y revenir le printemps suivant. Les nivellements périodiques que j'ai signalés s'expliqueraient alors tout naturellement, comme la présence des poteries à pâte granitique et des cailloux de roches primitives. Mais nous n'avons encore que des conjectures ; espérons que de nouvelles découvertes dans les environs viendront éclaircir ces questions intéressantes.

DÉBRIS DE FRUITS.

J'ai recueilli un très petit nombre de coquilles de noisettes et de coques de glands assez bien conservées ; elles étaient rares. Je n'ai pas remarqué de graines ni de noyaux de fruits : ils auraient d'ailleurs dû se décomposer et disparaître, n'ayant pas eu ici, comme près des lacs, la vertu préservatrice de la tourbe pour les conserver. J'ai été si surpris d'y rencontrer les débris que je signale que je négligeais d'abord de les recueillir, les croyant tombés du dessus pendant le travail des ouvriers ; mais la rencontre d'autres échantillons bien sûrement en place m'a fait changer d'opinion à cet égard.

OBJETS SERVANT A LA PARURE ET A LA TOILETTE.

Un seul échantillon montre que les habitants de la *Reculée* de Ney ne négligeaient pas le soin de leur parure : c'est un fragment d'une sorte de bracelet, d'une substance particulière, de couleur brun-clair. Au premier abord, on croirait être du bois, à cause d'une texture légèrement feuilletée ; mais cette substance fait effervescence avec les acides, par suite de la présence de grains calcaires. La

matière composante est évidemment analogue à celle d'une sorte de bracelet trouvé dans un tumulus de la forêt des Moidons, près d'Arbois, par M. Ed. Toubin, Vice-Président de la Société d'Emulation du Jura (1). Notre échantillon se composerait d'une matière argilo-calcaire, agglutinée par quelque substance particulière.

Des fragments d'hématite, apportés ici et brisés intentionnellement, à ce qu'il paraît, semblent annoncer qu'à Ney, comme dans beaucoup d'autres stations préhistoriques, les habitants se peignaient en rouge le visage et peut-être le corps, avec un mélange de graisse et d'hématite réduite en poudre fine (2).

AGE DE LA STATION PRÉHISTORIQUE DE NEY.

La présence d'objets en bronze et en cuivre dans cette station et dans le voisinage, le nombre des fusaïoles, qui ne sont généralement pas communes dans les stations attribuées à *l'âge de pierre*, et la présence d'un certain nombre de vases à anses rangent la station préhistorique de Ney parmi celles dites de *l'époque du bronze*.

D'un autre côté, la rareté du bronze qui n'a été trouvé, dans la station même, qu'à la surface de la couche archéologique, l'absence d'ornements de ce métal, le soin probable de cacher à quelque distance les outils qui en étaient formés, les caractères de la poterie, l'emploi de grossiers percuteurs de pierre et d'outils en pierre polie, tout indique l'époque d'un emploi très restreint du bronze, et tend à le faire considérer comme étant encore d'un usage exceptionnel.

Il est donc très probable que la station de Ney appartient à la période de transition entre l'emploi, dans nos

(1) Voir *Fouilles dans la forêt des Moidons, par M.* Ed. Toubin, *Mémoires Soc. d'Em. du Jura*, 1872, p. 289-297. — L'échantillon est au Musée de Lons-le-Saunier.

(2) Voir Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 278.

pays, de la pierre polie seule et l'usage commun du bronze. Dans cette période, le bronze n'est encore que rarement employé, et toujours concurremment avec la pierre : c'est l'époque *cébennienne* de M. Ernest Chantre (1). Peut-être ne serait-il pas téméraire de faire remonter notre station aux premiers temps de cette époque pour nos contrées (2). Elle pourrait être à peu près contemporaine des palafittes de Clairvaux où l'on a trouvé des instruments de pierre et de bronze (3).

RÉSUMÉ.

Tout en restant dans les limites de l'examen scientifique, j'ai cherché dans les pages qui précèdent à tirer tout le parti possible des observations que j'ai pu faire dans la station de Ney, la troisième des stations préhistoriques découvertes dans notre département. En l'absence d'autres descriptions détaillées de localités de cet âge dans notre pays, je me suis étendu longuement sur certaines parties, par exemple sur les poteries, etc., dans l'espérance que cela pourrait présenter quelque intérêt de comparaison des

(1) *Etudes paleoethnologiques dans le bassin du Rhône. L'âge du bronze ; recherches sur l'origine de la métallurgie en France, par M.* E. Chantre. (1875-1877).

(2) Je n'entends évidemment les dénominations *âge du bronze, époque de la pierre polie, époque cébennienne*, etc., que dans le sens le plus large. Je les considère comme des termes conventionnels provisoires, nécessaires aux débuts de l'archéologie préhistorique, et propres « surtout à faciliter les discussions et les descriptions » (*Matériaux*, 1878, p. 222), mais n'emportant pas l'idée de synchronisme absolu entre toutes les stations où l'on a trouvé la pierre polie, ou le bronze, ou encore tous les deux réunis, etc., surtout pour celles qui sont éloignées l'une de l'autre. Le progrès des sciences archéologiques permettra sans doute d'établir *pour chaque contrée* une classification plus rigoureuse des diverses stations préhistoriques, sous le rapport de leur chronologie respective.

(3) M. Le Mire, *Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux*, p. 45.

caractères, lors des nouvelles découvertes qui ne manqueront pas de se produire dans notre Jura.

Voudra-t-on bien me permettre de résumer à grands traits l'état *probable* des habitants de l'abri-sous-roche de Ney ?

Reportons-nous en arrière de quelques milliers d'années.

Nos montagnes du Jura paraissent encore peu habitées ; mais les lacs de Clairvaux, de Châtelneuf, etc., et les environs (1), ainsi que beaucoup d'autres localités qui restituent des outils de pierre, sont déjà le séjour de l'homme, d'une manière permanente ou, parfois peut-être, temporaire. Il habite de préférence les grottes commodes, les abris de rochers et aussi les lacs, soit dans les îlots naturels que ceux-ci présentent, soit dans des habitations construites sur pilotis comme à Clairvaux (2).

Au pied du pic de la *Grande-Châtelaine* de Ney, un abri-sous-roche est le séjour d'une famille préhistorique.

Les hommes qui y vivent sont probablement des pasteurs qui ont amené leurs troupeaux des plaines de la Bresse, pour les faire pâturer dans les montagnes pendant la belle saison, semblables en cela aux pâtres actuels des hautes montagnes, aux *armaillis* de la Suisse. Franchissant l'Ain à gué, non loin de Ney, ils se sont établis dans le voisi-

(1) Trois haches polies, dont j'ai remis la plus grande au Musée de Lons-le-Saunier, des silex taillés, etc., trouvés à Châtelneuf depuis peu d'années, à la suite de diverses recherches, me paraissent indiquer, sûrement deux nouvelles stations préhistoriques dont je m'occuperai aussitôt que cela me sera possible.

(2) Les hommes préhistoriques ont dû habiter les îlots naturels des lacs d'Ilay (Frânois) et de l'Abbaye-en-Grandvaux (commune de Rivière-devant) avant de construire des îlots artificiels sur pilotis. — Il serait intéressant d'y fouiller, comme je me le propose depuis longtemps. — Les souvenirs de prétendues *villes détruites* qui se rattachent à plusieurs de nos lacs, Chalain et Narlay, par exemple, sont, peut-être, d'utiles indications.

nage, au pied de ce rocher, facile à reconnaître d'une certaine distance, où ils trouvent un abri commode et des sources excellentes.

Le chien les accompagne; il les aide à garder et à défendre leurs troupeaux de bœufs, de chèvres et de moutons, et probablement de porcs, ainsi que leurs chevaux. Les plaines fertiles de la *Reculée* et des environs fournissent à ces animaux une abondante nourriture.

Ces hommes ont apporté avec eux des outils de pierre ; plus tard, nous leur voyons quelques rares instruments de bronze.

Ils ont apporté encore des vases, remplis, sans doute, de provisions indispensables, peut-être du sel, etc.

La fabrication des poteries qui servent à ranger les provisions diverses et à tous les usages culinaires, celle des tissus de laine plus ou moins grossiers dont ils se vêtent, en même temps que de peaux d'animaux, et la préparation de celles-ci les occupent durant leurs longs loisirs. Ils se font des bracelets en terre, peut-être même des colliers en grains de terre sèche. Probablement ils se peignent en rouge.

Leur nourriture est le lait, ainsi que la chair de leurs bestiaux ; ils ne dédaignent pas d'y joindre celle du chien et du cheval. Ils chassent parfois le cerf et se nourrissent de sa chair ; peut-être chassent-ils encore quelques autres animaux, mais là ne paraît pas être leur principale occupation : ils doivent avoir des mœurs paisibles. Ils mangent aussi des fruits, la noisette, le gland, et sans doute beaucoup d'autres, tels que la faine, la pomme sauvage, la prunelle, etc. Probablement ils connaissent le froment, que l'on consomme dans les palafittes suisses et à Clairvaux ; mais peuvent-ils le cultiver pour s'en nourrir ? cela paraît peu probable.

Vers la même époque, des hommes fréquentent le plateau de Loulle, où l'on a trouvé la hache en cuivre, dont

j'ai parlé, et, près du village, une hachette en pierre. Un escalier naturel, taillé dans les bords escarpés de la *Reculée*, à peu de distance de la *Grande-Châtelaine*, permet une communication facile entre l'abri-sous-roche et le plateau, et, peut-être, devons-nous encore ces objets aux habitants de la *Reculée* ; ou bien une autre station existe sur le plateau.

Mais si nous voyons dans cette région des témoignages évidents de la présence des hommes à une époque reculée, nous n'y rencontrons aucune de leurs sépultures, qui nous fourniraient sans doute un grand nombre d'intéressantes observations et de précieuses découvertes. C'est probablement dans les grottes nombreuses, peu connues et très peu explorées, de ce pays qu'il faut les chercher.

D'un autre côté, entre les stations de Baume, de Clairvaux et de Ney, d'autres stations préhistoriques doivent se rencontrer, surtout dans la vallée de l'Ain, où l'on trouve des *Reculées* ou vallées analogues à celles de Baume et de Ney, et sur le second plateau. La région qui s'étend entre Châtelneuf et Clairvaux, vraie *Région des lacs du Jura*, où l'on rencontre 15 ou 16 lacs dans un rayon de 8 kilomètres autour de Petites-Chiettes, mérite d'être explorée d'une manière toute particulière.

Espérons que la science archéologique enregistrera bientôt de nouvelles découvertes dans cette partie de notre département.

DÉCOUVERTE

DE

LA MARMOTTE DES ALPES

DANS LE JURA

Les montagnes du Jura renferment un grand nombre de grottes et de cavernes, plus ou moins vastes et d'une étendue très variable, depuis le simple abri-sous-roche, qui fut souvent autrefois le séjour de l'homme, jusqu'à la pittoresque série de chambres et de couloirs, où l'on s'avance à une grande distance. Un certain nombre ont été signalées comme de simples curiosités (1) ; beaucoup d'autres, connues presque uniquement des chasseurs et de leurs chiens, pourraient présenter de l'intérêt au double point de vue archéologique et géologique, et mériteraient d'être désignées aux recherches scientifiques.

On n'a fouillé jusqu'à présent dans notre département que quelques-unes de ces intéressantes localités, et pourtant, les magnifiques découvertes faites dans un grand nombre de grottes françaises et étrangères sont bien de nature à exciter une vive émulation.

Le frère Ogérien (2) a recueilli, dit-il, « à Baume, dans

(1) Voir l'indication des principales grottes du Jura dans l'*Histoire naturelle du Jura, t. I, Géologie*, p. 24-34. — Consulter aussi Désiré Monnier, *Annuaire du département du Jura*, 1840, p. 361-377.

(2) *Hist. nat. du Jura*, t. I, p. 27, et t. II, p. 419.

« la caverne en partie obstruée qui se trouve sous l'entrée « de la grotte (1), deux dents et une portion de mâchoire « de *Felis spelæus* ; des ossements d'ours et de hyènes ont « été trouvés à l'Etoile, à Loisia, dans le limon jaune à « galets diluviens, et de sanglier dans la caverne de l'Arc, « près de Salins. » Depuis, M. Louis Cloz a fouillé soigneusement plusieurs grottes de la vallée de Baume, principalement la grotte de *Roche* qui en occupe le fond (2). Cette dernière lui a fourni, près de la surface, d'intéressants restes de l'industrie humaine préhistorique ; au-dessous, dans un dépôt comprenant plusieurs couches de sable et de cailloux roulés avec granules de fer, il a recueilli, avec quelques ossements, un grand nombre de dents. MM. Ed. Lartet et P. Gervais les ont déterminées de la manière suivante : *Ursus*, 2 ou 3 espèces ; *Hyæna spelæa* ; *Machairodus latidens* ; *Felis* de grande taille ; *Elephas primigenius* ; *Sus* ; *Rhinoceros tichorhinus*, et plusieurs autres espèces ; *Equus*, 2 espèces ; *Cervus*, 2 espèces ; *Bos*, 2 espèces.

Les environs de Châtelneuf présentent un grand nombre de grottes, et depuis plusieurs années j'en ai commencé l'exploration et les fouilles. L'une d'elles m'a fourni, en 1877, une intéressante découverte ; c'est la *Caverne-à-la-Vieille*, située au territoire de Frânois, à l'extrémité nord et presque au sommet du *Mont-des-Ifs*, entre la grange *Bataillard* et la grange *Pannessières*, à une altitude d'environ 880 mètres.

(1) Cette caverne, ou plutôt simple excavation remplie de limon jaune, à cailloux roulés (*Ogérien*, t. I, p. 27), se trouve au-dessous de l'ouverture de la caverne du *Dard*, près de la source de la Seille. On vient de placer une échelle en fer qui donne un accès facile a cette dernière.

(2) Voir les *Rapports* de M. Cloz, déjà cités ci-devant, p. 28. — Voir aussi *Note à propos de la Grotte de Baume (Jura)*, par M. E. Benoit, dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, 1866, p. 581-587.

Cette caverne, dont la longueur totale est d'environ 25 mètres, présente d'abord une sorte de vestibule à peu près carré, de 3 m. de côté et 2 à 3 m. de hauteur ; à l'angle Est se trouve une ouverture étroite et très basse, où l'on se glisse, en rampant péniblement, sur 2 m. au moins de longueur ; on trouve ensuite un corridor à peu près horizontal, de 3 à 5 m. de haut et 10 m. de long, qui s'élargit jusqu'à 4 ou 5 m., puis se bifurque en deux branches de 6 m. et 8 m. de longueur, étroites et basses. Dans le pays, on connaissait seulement le vestibule de cette grotte ; car, d'après un chasseur *très hardi*, qui en parlait *de visu*, on assurait qu'un serpent d'une grosseur considérable en faisait sa retraite, et personne n'osait y pénétrer.

Le sol est formé d'une épaisse couche de stalagmites, au-dessous de laquelle se trouve un dépôt marneux, blanchâtre, mélangé de cailloux roulés de grosseur variable, plus ou moins arrondis, et lardé de blocs volumineux ; la présence de cailloux *striés* dénote l'origine glaciaire de ce dépôt, qui est bien une véritable *boue glaciaire*.

Après une première journée de travail au milieu du corridor intérieur, j'ai recueilli, dans la partie supérieure du dépôt glaciaire, près de la couche stalagmitique, un demi-maxillaire inférieur droit de Marmotte, *Arctomys Marmotta Schreb*, portant encore les quatre molaires, mais non l'incisive. Le célèbre Professeur de Bâle, M. Rütimeyer, qui l'a examiné, a reconnu qu'il ne présente aucune différence avec la Marmotte actuelle des Alpes. (Voir pl. VIII, fig. 2 et 3).

Une seconde journée de travail m'a fourni encore un demi-maxillaire inférieur gauche du même animal ; ce dernier, recueilli vers deux mètres de profondeur, toujours dans la couche glaciaire, appartient à un individu plus âgé, comme le montre l'usure des molaires ; il porte l'incisive et seulement deux molaires, les deux autres ont disparu par suite d'une dégradation marquée de l'os à leur

place ; l'extrémité postérieure a été brisée dans l'extraction et n'a pu être retrouvée. (Voir pl. VIII, fig. 1) (1).

Le bon état de conservation, dans le premier échantillon, de l'extrémité postérieure assez mince qui porte encore le condyle et même l'apophyse coronoïde, est intéressant à constater ; il est très probable que ces parties étaient aussi conservées dans le second. On est donc conduit à admettre qu'ils n'ont pas été transportés par le glacier, ni soumis à des frottements trop répétés ; mais plutôt qu'ils ont été englobés sur place dans la boue glaciaire. De là, ces conséquences :

1° La Marmotte du *Mont-des-Ifs* est contemporaine des glaciers.

2° Elle a vécu, à 880 m., dans la caverne où l'on rencontre ses restes.

3° Le *Mont-des-Ifs* a formé pendant l'époque glaciaire (tout ou partie) un îlot au milieu des glaces, qui, du moins pendant une certaine période, ne dépassaient pas l'ouverture de la caverne.

La Marmotte actuelle vivait aussi à l'époque glaciaire dans les parties de la plaine suisse non recouvertes par les glaces. On l'a rencontrée dans les stations préhistoriques de Veyrier et de Villeneuve, près de Genève, en compagnie du Renne et de divers autres animaux du Nord disparus de nos contrées. Elle a été trouvée aussi dans le diluvium des cavernes de France, avec diverses espèces (2).

La caverne du Kesslerloch, près de Thayngen (canton de Schaffhouse) a fourni un échantillon de Marmotte avec une curieuse association d'espèces : animaux émigrés vers le Nord (Renne, très commun, etc.), vers les Alpes (4 autres espèces), vers l'Amérique et vers l'Afrique ; enfin, qnelques

(1) L'incisive étant mobile, sa position a dû être déterminée d'après la différence de couleur qu'elle présente et peut n'être pas absolument exacte dans le dessin.

(2) Voir Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 70.

espèces vivant actuellement dans le pays ou dans les contrées voisines (1).

La Marmotte n'avait pas encore été trouvée dans la chaîne du Jura (2).

Actuellement cet animal habite les régions alpines, et seulement à partir de 1,500 m. d'altitude. Il n'a pas été rencontré dans les montagnes du Jura, qui ont pourtant des sommités plus élevées ; les essais que l'on a tentés pour l'y acclimater ont même complètement échoué.

J'ai recueilli aussi dans la Caverne du Mont-des-Ifs une hélice, *Helix nitida Mull.* Cette espèce, qui vit encore, a été signalée dans le Diluvium ; elle n'est pas indiquée parmi les mollusques qui vivent actuellement dans le Jura (*Ogérien, Hist. nat. du Jura, Zoologie.*). Je n'ai pu savoir positivement si mon exemplaire provenait de la couche glaciaire ; il est probablement récent.

Les grandes difficultés que présentent les fouilles dans cette grotte, principalement par suite de l'épaisseur de la

(1) Un bois de renne de cette caverne porte un dessin, gravé à la pointe du silex, qui représente un renne broutant au pâturage : l'animal devait être sous les yeux du graveur. Ce dessin est d'une exactitude et d'une hardiesse qui dénotent chez les hommes préhistoriques un remarquable développement du sentiment artistique. D'autres dessins nombreux (cheval, porc, ours, etc.) et des sculptures, souvent d'une grande exactitude, des silex taillés en couteau, en pointes de flèche, etc. l'accompagnaient. (Voir : *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, t. IX, année 1876, p. 102 et suivantes. — Joly, *L'homme avant les métaux*, p. 57, 72, 269-271. — Les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1874, p. VIII-IX et XIV, et 1875, p. XI et XII, renferment diverses indications de M. Choffat sur la caverne de Thayngen.)

(2) M. Bonjour (*Géologie stratigraphique du Jura*, p. 41) cite deux dents de Marmotte, recueillies près de Charbonny, dans un dépôt de charriage formé de « molasse, de sidérolithique et de Néocomien... paraissant provenir de Pontarlier, et au-delà, par voie glaciaire » ; mais l'espèce n'ayant sans doute pu être déterminée, on ne sait si ces dents appartiennent à l'espèce actuelle ou bien à une espèce éteinte.

couche stalagmitique et du peu d'espace libre, ne m'ont pas encore permis d'en faire une étude complète ; je me propose de les reprendre lorsqu'il me sera possible. En attendant, j'ai pensé que la mention que j'en donne ici pourrait présenter quelque intérêt (1).

(1) **Cette note a été adressée à la Société d'Emulation du Jura en juillet 1878.** Depuis cette époque, les ***Matériaux pour l'histoire... de l'homme*** (1878, p. 401-402, septembre), m'ont appris que MM. Bleicher et Faudel venaient d'indiquer la découverte de la Marmotte, avec des outils en silex et en os, du cuivre et des poteries, dans la grotte ***d'Oberlarg*** (***Haute-Alsace***) (Voir ***Matériaux pour l'étude préhistorique de l'Alsace***, par les Drs BLEICHER et FAUDEL, 1878). Puis, le dernier volume paru des ***Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*** (3e série, 2e volume, p. 79-85) signale la Marmotte dans la grotte de ***Chataillon***, près du confluent du Doubs et de l'Allan, non loin de Montbéliard ; elle se trouvait là avec l'Aurochs, le Castor, le Cerf et des animaux actuels, ainsi que des silex taillés, etc. (*Notice sur les antiquités préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort, par* P. E. TUEFFERD, 1878).



OBSERVATIONS

SUR LA

FLORE DE LA RÉGION DES SAPINS

A CHATELNEUF (Jura)

ET DANS LES ENVIRONS

précédées d'une Note sur la

DÉCOUVERTE DU NUPHAR PUMILUM

dans le Jura.

INTRODUCTION.

Un grand nombre de botanistes éminents ont exploré avec le plus grand soin la chaîne du Jura. Peut-être est-elle sous ce rapport l'une des régions botaniques les plus favorisées, grâce à la richesse de sa végétation.

Et pourtant, malgré leurs patientes investigations, on reconnaît généralement que quelques portions intéressantes de notre département n'ont pas été suffisamment explorées. Un observateur des plus zélés, M. Michalet, que la mort a ravi bien trop tôt pour la science, s'exprime ainsi à ce sujet, en terminant l'Introduction à son *Etude sur la végétation phanérogamique du département du Jura* (1) : « Il reste pourtant bien des choses à découvrir dans notre « territoire, dont nous avons dû laisser à regret plusieurs « parties inexplorées. Telles sont notamment la région du « premier plateau comprise entre Lons-le-Saunier, Saint- « Amour et Moirans, la limite inférieure des sapins entre « cette dernière ville et Clairvaux, et la zone moyenne qui « s'étend de Nozeroy à Foncine. »

Certaines régions, en effet, renommées pour les plantes rares qu'elles présentent, ont été l'objet des explorations les plus minutieuses, et sont en quelque sorte devenues classiques : ce sont principalement les plus élevées. D'autres doivent au voisinage de quelqu'un de nos botanistes jurassiens une étude approfondie de leur végétation, par exemple, les environs de Salins, de Dole, de Lons-le-Saunier, etc. (2). Quant à la partie intermédiaire, c'est-à-dire

(1) *Histoire naturelle du Jura, t. II. Botanique*, p. 77.

(2) Depuis la publication de l'*Histoire naturelle du Jura*, un de mes

la région moyenne des montagnes, et en particulier la région inférieure des sapins, quoique visitée et parcourue dans bien des sens par divers auteurs, elle a été moins favorisée. Un certain nombre de points seulement de cette région ont pu être l'objet d'herborisations sérieuses ; ce sont principalement la vallée de Champagnole et de Syam, les alentours des lacs de Châlain, de Chambly près Doucier et de Clairvaux (de 500 à 600 mètres d'altitude), puis ceux du lac de Bonlieu (800 m) et les tourbières de Saint-Laurent (900 m. environ) qui ont le plus attiré l'attention (1). Sans doute, bien d'autres localités de cette région présentent un grand intérêt, surtout dans la partie inférieure des sapins, depuis leur base entre 500 et 600 mètres jusqu'à 800 mètres ; mais le botaniste voyageur ne peut guère espérer tout voir. S'il reste parfois à compléter ses recherches, c'est le rôle du *botaniste de clocher*, si je puis m'exprimer ainsi. Celui-ci, qui explore attentivement, dans un

collègues, M. Thevenot, instituteur à Messia-les-Chilly, a donné le résultat de ses recherches dans une partie de la région du premier plateau signalée par Michalet. Voir son *Catalogue des plantes vasculaires spontanées observées sur le territoire des cantons de Lons-le-Saunier et de Beaufort et de quelques communes circonvoisines* (*Mém. Soc. d'Emul. du Jura*, 1878, p. 404-465.

(1) Notre excellent botaniste franc-comtois si regretté, M. Grenier, reconnaissait aussi, sans doute, le manque d'observations suffisantes dans la Région inférieure des sapins Après la publication de sa *Flore de la chaine jurassique* (1864-1869), ses herborisations à Pontarlier et dans les environs lui avaient fait donner une limite plus élevée à des espèces signalées jusqu'alors comme ne montant pas dans les sapins. Voir sa *Revue de la flore des Monts Jura*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1874, p. 363 — 454 ; la suite de ce travail, à partir des Loranthacées, n'a pas été publiée. — Comme je l'indiquerai plus loin, un très petit nombre de fois et seulement pour appeler l'attention sur ce point, Grenier est déjà souvent dans sa *Flore* plus exact que Michalet sous le rapport de la limite supérieure d'habitat de certaines espèces ; je pourrais citer encore : *Vinca minor*, *Gentiana cruciata*, *Viburnum lantana*, *Echium vulgare*, *Lithospermum officinale*, *Verbascum thapsus*, *V. thapsiforme*, *Alnus glutinosa*, etc., etc.

rayon restreint et pendant longtemps, les environs de sa résidence, qui y passe et repasse très souvent dans les diverses époques de l'année, peut encore faire des rencontres intéressantes, échappées à de plus habiles investigateurs même qui n'ont pas visité peut-être telle ou telle localité, ou ne s'y sont pas trouvés au moment convenable.

C'est seulement à ce titre que je me permets les observations suivantes sur quelques-unes des espèces que j'ai recueillies dans la région inférieure des sapins. On voudra bien, j'ose l'espérer, penser que je n'ai pas la présomption de venir *compléter*, même sur un faible espace, l'œuvre des savants botanistes du Jura ; je me borne à indiquer simplement les remarques que j'ai pu faire, et à signaler des localités intéressantes.

A Châtelneuf, mon pays natal, où j'ai été instituteur pendant plus de dix ans, mon champ d'études se trouvait précisément correspondre à des régions indiquées par Michalet comme trop peu connues, la région inférieure des sapins et la zone moyenne ; de plus, il était au centre de localités explorées et signalées par divers botanistes : Champagnole et Cize par Rozet, Garnier, Babey, Michalet ; Syam, par Michalet ; Marigny, Châlain, Doucier, Chambly, Bonlieu, par de Jouffroy et Michalet, etc. Mes observations portant ainsi sur des localités très probablement non visitées par eux, d'une altitude et d'une situation souvent intermédiaires entre les premières (500 à 600 m.) et la dernière (Bonlieu, 800 m.), j'ai eu peut-être une heureuse occasion de faire quelques observations utiles.

CHATELNEUF est situé sur le second plateau du Jura, à 10 kilom. au sud de Champagnole, à une altitude de 800 m. (haut du village) (1), avec des sommités arrivant à

(1) D'après M. L. CLOZ, *Grande carte en relief du département du Jura.* — L'altitude 736 m. indiquée par des auteurs pour cette localité provient d'une erreur de lecture dans la Carte de l'Etat-Major et s'ap-

887 m. et même 905 m. (Bois-des-Ifs). A peu de distance au N. et au N.-E., se trouvent les forêts de sapins de Loulle, de Cize, de Syam et de Vaudioux (limite inférieure 540 m.) ; puis, à l'E. et au S., celles de Vaudioux,de Châtelneuf, etc., qui montent de 600 à 900 m. et plus; à l'O., celles de Marigny, etc., vers 600 m. Châtelneuf est donc en pleine région des sapins, partie inférieure. Dans un rayon de quelques kilomètres, on a des différences d'altitude arrivant à plus de 450 m., depuis la vallée de l'Ain (Syam, 538 m., Champagnole, 523 m.) jusqu'à la chaîne du Maclus qui atteint 944 m. et même 996 m. au *Signal*. La constitution géologique n'est pas moins variable ; dans un rayon aussi restreint, on trouve toute la série des terrains jurassiques à partir du Bajocien, puis une bonne partie du Crétacé (Chaux-des-Crottenay, Frânois, Châtelneuf) et même du Tertiaire Eocène (Châtelneuf, grange Bataillard). A cette situation s'ajoutent des accidents variés : à côté des forêts de sapins, se trouvent des bois feuillus, des broussailles, des roches dénudées et des landes stériles ; des sommités escarpées et de profonds ravins ; de chauds vallons ou des côtes rocailleuses bien exposées ; puis des ruisseaux, des rivières, des lacs nombreux, des marécages tourbeux, des prairies périodiquement inondées. Toutes ces causes entraînent une grande richesse de la flore dans les environs de Châtelneuf. Aussi, en faisant de cette localité le centre de ses explorations, on peut espérer de recueillir, sans beaucoup de fatigue et dans un temps assez court, un très grand nombre d'espèces.

Les principales stations les plus intéressantes pour le botaniste près de Châtelneuf, sont les suivantes :

Lac du Fioget et prairies plus ou moins marécageuses qui l'environnent. Altitude, 744 m.— Ce lac est sur-

plique aux prairies qui limitent au sud le ravin de la Fugemaille, comme cette carte l'indique très bien.

tout remarquable par le *Nuphar pumilum* Sm.,variété nouvelle d'une espèce peu commune et non encore observée dans la chaîne du Jura. Le *Lysimachia vulgaris* se trouve sur ses bords dans le lit du ruisseau de la Dame, etc.

Marécages tourbeux : Les Grands-Marais et **La Sange-au-Prêtre,** ainsi que les prairies marécageuses voisines dites **La Chauffade** ; altitude, 750 m., environ. On y rencontre le *Swertia perennis*, et un grand nombre d'espèces des tourbières et lieux humides, par exemple : *Anemona Ranunculoides*, *Trollius Europœeus*, *Aconitum lycoctonum*, *A. Napellus*, *Parnassia palustris*, *Dianthus superbus*, *Spirœa Ulmaria*, *Geum rivale*, *Tormentilla erecta*, *Comarum palustre*, *Sanguisorba officinalis*, *Galium boreale*, *Pyrola minor*, *Menyanthes trifoliata*, *Pinguicula vulgaris*, *Pedicularis palustris*, *Polygonum bistorta*, *P. lapathifolium*, *Salix pentandra*, *Carex dioica*, *C. pilosa*, etc., etc.

Prairies inondées temporairement : Les Sanges (800 m.), **Bramard** (740 m. environ) et **La Sange du Creux** (750 m. environ). — Dans les deux dernières, on trouve l'*Anemona Ranunculoides*, et dans la dernière, le *Fritillaria Meleagris*. — Il serait intéressant d'examiner l'influence de ces inondations temporaires sur la végétation, principalement aux **Sanges** qui, en temps ordinaire, sont des pâturages secs. Je regrette de n'avoir pu terminer ces observations qui porteraient en grande partie sur des Carex et des Graminées.

Le lac et les marécages de Châtelneuf, non plus que les lacs des Maclus, près de Frânois, n'ont pas eu la bonne fortune d'être indiqués par le célèbre Thurmann dans sa *Phytostatique du Jura*. Cela explique peut-être en partie l'abandon où ils paraissent avoir été laissés par les botanistes.

J'ai cru peu utile de publier la longue liste des plantes

que j'ai recueillies dans cette région. Le travail suivant comprend seulement les espèces sur l'habitat desquelles j'ai cru devoir faire quelques remarques, et un petit nombre d'autres. Après les avoir signalées selon l'ordre de la méthode naturelle, je les diviserai ainsi dans la liste qui termine ce travail :

1° Espèce nouvelle pour le Jura.

2° Espèce signalée comme appartenant seulement aux régions supérieures du Jura et que j'ai rencontrée dans la région inférieure des sapins.

3° Espèces signalées seulement au-dessous de la zone des sapins, ou indiquées comme n'arrivant pas jusque dans cette zone, et qui s'y trouvent à Châtelneuf ou dans les environs.

4° Espèces auxquelles s'appliquent diverses observations, moins nouvelles quand à l'habitat, ou portant sur d'autres points.

5° Quelques-unes des espèces les plus caractéristiques de la région des sapins, selon les auteurs, et qui se trouvent à Châtelneuf.

6° Quelques espèces rares ou peu communes.

Je rapporte ordinairement l'habitat indiqué par Grenier, comme étant le dernier auteur et devant être par suite le plus complet ; j'ai cependant employé parfois les indications de Michalet lorsque je les ai trouvées plus exactes, ou bien je les ai réunies aux premières ; enfin, j'ai cité aussi Babey lorsqu'il a désigné des localités approchantes de la mienne par leur situation. Je souligne l'expression à laquelle se rapportent mes observations. L'altitude des espèces les plus intéressantes est indiquée le plus soigneusement possible. J'emploie les signes ordinaires de fréquence : CC., très commun ; C., commun ; AC., assez commun ; AR., assez rare ; R., rare ; RR., très rare.

Châtelneuf et ses environs présentent probablement encore un certain nombre d'autres espèces intéressantes

qui m'ont échappé jusqu'ici, par exemple les Carex que j'avais peu étudiés encore lorsque j'ai quitté cette localité. D'autres, plus heureux que moi, auront, je l'espère, le plaisir de les recueillir.

II

DÉCOUVERTE DU NUPHAR PUMILUM

DANS LE JURA.

Une seule espèce du genre *Nuphar* a été signalée jusqu'à présent dans le Jura ; c'est le *Nuphar luteum* Sm., dont les larges feuilles, couvrant de grands espaces à la surface des eaux, comme des plaques étendues, lui ont valu le nom vulgaire de *Plaquard* qu'il porte dans nos montagnes.

En outre de cette espèce, qui y est très commune, le lac du Fioget, près de Châtelneuf (alt. 744 m.) présente un autre Nuphar, à feuilles et fleurs beaucoup plus petites. Celui-ci croît dans des eaux plus profondes et se tient toujours plus au large, à une certaine distance du *N. luteum* avec lequel on ne le voit jamais mélangé ; il reste donc, entre les zones d'habitat de chacune des deux espèces, une zone intermédiaire complétement dépourvue de leur végétation. On rencontre le petit Nuphar du côté N.-E. du lac, surtout à peu de distance du mouillage des barques, au sud de la fontaine du Chardon, de sorte qu'elles traversent sa végétation en prenant le large.

Le petit Nuphar du Fioget présente les caractères spécifiques du *Nuphar pumilum* Sm. Des échantillons recueillis à 4 ou 5 ans d'intervalle ont été examinés par M. P. Choffat, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich,et M. Jæggi, conservateur des collections botaniques de cette

Ecole. Ces Messieurs les ont comparés avec des échantillons du *N. pumilum* provenant des deux seuls lacs suisses où il se trouve (tous deux dans la Suisse orientale), avec des exemplaires des Vosges et avec d'autres de la Forêt-Noire. Ils ont trouvé que les échantillons du Fioget se distinguent de tous les autres par une tige plus grêle. Depuis neuf ans que je l'observe, cette différence de grosseur de la tige reste constante : on doit donc considérer le petit Nuphar du Fioget comme *une variété du N. pumilum* Sm., *non encore décrite et particulière à ce lac.*

Voici les diagnoses abrégées et comparatives des *N. luteum* et *pumilum*, surtout d'après Godron et Mutel pour ce dernier :

Nuphar luteum Sm., *Nénuphar jaune.* — Feuilles flottantes ovales, incisées en cœur à lobes *rapprochés*, coriaces, *très grandes*, à *pétioles trigones*. Fleur jaune, large de *5-8 centimètres*; pétales *subrectangulaires-arrondis*, un peu atténués à la base ; anthères *oblongues-linéaires* ; disque des stigmates *plane*, *entier ou un peu ondulé* sur les bords, à *10-18* rayons *disparaissant avant le bord*. — Juin-juillet.

Hab. De la plaine aux lacs des Rousses, etc.

(Varie, selon Mutel, à fl. moitié plus petites. Cette variété n'est pas signalée dans le Jura).

Nuphar pumilum Sm. *Engl. bot.* 2292 ; *N. Vogetiaca* Huss. *Nénuphar nain.* — Plante beaucoup plus petite que la précédente dans toutes ses parties. Feuilles flottantes *petites*, coriaces, presque ovales, entières sur les bords, divisées à la base sur les $\frac{2}{5}$ de la longueur en deux lobes *parallèles* ou plus ou moins *divergents* ; pétiole *comprimé* et à *deux tranchants* près du sommet. Fleur *petite*, large de *3 centimètres* à peu près (grandeur du *Caltha palustris*) ; pétales *suborbiculaires*, *brusquement atténués en onglet* ; anthères presque carrées dont la largeur égale environ $\frac{2}{3}$ de la longueur ; disque des stigmates plus ou

moins *lobé* ou *étoilé denté*, à 10 rayons aigus atteignant le bord, à la fin hémisphérique. — Le disque des stigmates est divisé « tantôt jusqu'à la base (*N. Spennerianum Gaud.* « *Helv. 3 p. 439*) ; tantôt seulement jusqu'au milieu (*N.* « *minima*, β *asterogyna Spen. Fl. od. bot. Zeit. 10, 1,* « *114, t. 1-2*), et *souvent dans la même fleur*, fortement « ombiliqué au centre » (GODRON, *Flore de la Lorraine*). — HAB. Lacs des Vosges, Gerardmer, Longemer, Retournemer, etc. (*Godron*) ; — de la Suisse orientale, Hütten canton de Zurich, et Greppelen, canton de Saint-Gall (*Morthier*) ; — de la Forêt-Noire (*Thurmann*). — Juin-août.

β. *Gracilis* (*nov. var.*). Tige grêle.— HAB. Lac du Fioget, près de Châtelneuf (Jura). — Juillet-août.

Le *N. pumilum* appartient actuellement à la flore des régions alpines et subalpines ; mais il se trouvait dans la plaine suisse à l'époque glaciaire. On en retrouve en effet les graines dans des palafittes suisses d'une époque peut-être plus récente encore ; ainsi, dans la station lacustre de *Robenhausen*, par exemple, sur le petit lac *Pfeffikon*, le professeur Oswald Heer a reconnu, entre autres, les graines des *N. pumilum* et *luteum* et du *Nymphæa alba* qui se trouvent aussi ensemble dans le lac de Fioget : le *N. pumilum* vivait donc encore pendant la période néolithique dans ce lac suisse où il ne croît plus aujourd'hui, et peut-être n'en a-t-il disparu qu'à une époque plus récente (1).

Il serait donc naturel de penser que ce Nuphar s'est maintenu dans le lac du Fioget depuis l'époque glaciaire, grâce à quelque circonstance particulière : les différences qu'il présente ici seraient dues probablement à la modification survenue dans la température.

(1) Il est bien regrettable que les graines trouvées dans les palafittes de Clairvaux (Jura) n'aient pas été soumises à l'examen du célèbre paléo-phytographe de Zurich, qui aurait pu y trouver de précieuses indications.

Cependant des pêcheurs prétendent qu'il n'y existe que depuis un petit nombre d'années ; on aurait pu, en effet, le remarquer facilement auparavant. Une autre observation, plus sérieuse, vient appuyer cette opinion, c'est que le *Nuphar nain* paraît s'être étendu beaucoup depuis ma première observation en 1871. Si cette extension, qui pourraît à la rigueur être accidentelle, augmente encore et se maintient pendant un certain nombre d'années, il y aurait lieu de croire qu'il se retrouve dans ce lac depuis une date très récente. Dans ce cas, on devrait supposer que des graines du *N. pumilum* ordinaire ont été apportées par les oiseaux de passage qui fréquentent ce lac ; ou bien encore, admettre que des graines conservées dans la tourbe du voisinage, avec leur faculté germinative, ont été mises au jour par des travaux récents, puis emmenées au rivage par les ruisseaux de dessèchement et placées ensuite dans des conditions favorables à leur développement. Si l'on trouve les graines de cette espèce dans la partie voisine du lac où une hache polie, un bois de cerf coupé en biseau et des poteries semblent annoncer des palafittes, cela donnera plus de probabilité à cette dernière explication (1). Quoi qu'il en soit de ces hypothèses que j'expose seulement à titre de simple indication provisoire, la ténuité de la tige se continuant d'année en année, nous avons bien là une variété nouvelle.

Il est remarquable que le *N. pumilum* ne se trouve pas dans les lacs situés entre Châtelneuf et les Vosges ou entre Châtelneuf et la Suisse orientale, bien que souvent ces lacs soient à la même altitude ou à une altitude plus considé-

(1) Le *Bulletin de la Société botanique de France* renferme plusieurs observations qui permettent d'émettre une semblable opinion. Voir, par exemple, *Sur la conservation dans le sol des graines de diverses plantes* entre autres des Nymphéacées et d'autres espèces stagnales, par Michalet (Séance du 11 mai 1860). Ce mémoire est reproduit dans l'*Histoire naturelle du Jura*, *t. II*, *Botanique*, par M. Michalet, p. 380.

rable. Il n'a pas encore été signalé dans la chaîne du Jura, et ne paraît pas se trouver dans les lacs de la Savoie.

M. Dœll n'a pas reconnu aux caractères du *N. pumilum* une valeur spécifique suffisante, et il le considère comme une simple variété. Dans son *Rheinische Flora*, il a en effet :

NUPHAR LUTEUM { Var. α *vulgare* Sm.
β *Spennerianum* Gaud.
γ *pumilum* Sm.

M. Jæggi ne partage pas cette manière de voir, car il a remarqué aussi que les 2 espèces *N. luteum* et *N. pumilum* sont nettement séparées dans les lieux où elles vivent ensemble.

Il est évident que si le *N. pumilum* était une simple variété due, par exemple, à la plus grande profondeur de l'eau, on aurait à des distances et à des profondeurs intermédiaires, des formes intermédiaires entre celle-ci et le *N. luteum*. Or, il n'en est pas ainsi, et la séparation si nettement tranchée du *N. luteum* et du *N. pumilum*, au Fioget et ailleurs, montre que ces plantes sont bien deux espèces distinctes, et non pas deux variétés d'une seule et même espèce.

III

OBSERVATIONS

SUR

LA FLORE PHANÉROGAMIQUE

DE LA RÉGION INFÉRIEURE DES SAPINS

à Châtelneuf et dans les environs.



Famille des RENONCULACÉES.

CLEMATIS Lin.

Cl. Vitalba L. *Clématite des haies.* — Hab. « Haies et buissons des régions inférieures..... *pénètre à peine dans la région des sapins.* » (*Grenier*). — « *N'atteint pas la région des sapins.* » (*Michalet*). — Assez commun à Châtelneuf, où il dépasse 850 m. d'altitude.

ANEMONE Lin.

A. Pulsatilla L. *Anémone Pulsatille.* — Hab. « Dans les prés secs, *sur le plateau qui sépare la région des vignes de celle des sapins* ; Clairvaux, Marigny, Doucier, Pont-du-Navoy, Champagnole... » (*Grenier*). — « *Jusqu'à la limite des sapins.* » (*Michalet*). — Se trouve abondamment dans les prés secs de la *Cutia*, entre Châtelneuf et Mont-sur-Monnet, près du chemin de grande communication, un peu au nord du point de croisement de ce chemin avec celui de Saffloz à Loulle ; altitude 725 m. environ. Je ne l'ai pas vu plus haut

A. ranunculoides L. *Anémone renoncule.* — Hab. « Disséminé à diverses hauteurs, rar. abondant, Lons-le-Saunier, Mirebel, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Salins, Dole. » (*Grenier*). — « Peu commun ; Pannessières et Lavigny (*de Jouffroy*) ; Marigny ;.. » (*Michalet*).— Châtelneuf, seulement à Bramard et à la Sange-au-Prêtre. R.

RANUNCULUS Lin.

R. flammula L. *Renoncule flammette.* — Hab. Basses régions, « çà et là sur le plateau qui domine la région des vignes, *rare dans la région des sapins* ».(*Grenier*).— « Nul dans les sapins. » (*Michalet*).— Commun autour du lac de Fioget, les Grands-Marais (alt. 750 m.), etc. à Châtelneuf.

FICARIA Lin.

F. ranunculoides Mœnch. *Ficaire renoncule.* — Hab. « AC. dans les régions situées *au-dessous de celle des sapins.* » (*Grenier*). — Pillemoine, près du village, à 660 m. R.

TROLLIUS Lin.

T. Europæus L. *Trolle d'Europe.* — Hab. « CC. Dans les prés et pâturages des régions supérieures, à partir de 800 m. ; descend parfois un peu au-dessous dans les vallées. » (*Grenier*). — Se trouve à moins de 700 m. sur le plateau de Loulle, dans les Grands-Prés de la grange Reautour ; à Châtelneuf, abondant vers 730 m., souvent accompagné du *Narcissus poeticus*.

HELLEBORUS Lin.

H. fœtidus L. *Hellébore fétide.* — Hab. Plaine et premier plateau « *rare dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — Commun à Châtelneuf, dans les coteaux rocailleux, à 820 m. et plus.

ACONITUM Lin.

A. lycoctonum L. *Aconit tue-loup.* — Hab. « Tous

les bois, depuis la région des vignes jusqu'aux sommités. » (*Grenier*). — Rare à Châtelneuf, bords de la Chauffade.

A. Napellus L. *Aconit Napel.* — HAB. « Dans toute la région alpestre et celle des sapins, disséminé au-dessous jusqu'aux abords du vignoble. » (*Grenier*). — Rare et disséminé à Châtelneuf dans les lieux humides, Sange-au-Prêtre, Bramard.

FAMILLE DES NYMPHÉACÉES.

NYMPHÆA Sibth. et Sm.

N. alba L. *Nénuphar blanc.* — HAB. « Etangs de la Bresse, çà et là dans les mares du Doubs.... reparaît dans les lacs du haut Jura ; mais souvent à petites fleurs ; Nantua, Chapelle-des-Bois, etc. » (*Grenier*). — D'après cette indication, que n'étendent pas davantage Michalet ni Babey, cette belle plante n'aurait été signalée dans aucun des nombreux lacs de la partie moyenne du Jura. Elle s'y trouve pourtant : nous l'avons en grande quantité à Châtelneuf, dans le lac du Fioget (altitude 744 m.), en compagnie du *Nuphar luteum* Sm. qui y est commun, et dans le voisinage du *Nuphar pumilum* Sm.

La floraison du *Nymphœa* commence toujours quelques jours avant celle du *Nuphar luteum.* — On me signale dans le lac de Clairvaux de magnifiques exemplaires du *Nénuphar blanc.*

NUPHAR Sibth. et Sm.

N. pumilum Sm. β *gracilis* (*nov. var.*). *Nuphar nain à tige grêle.* Variété nouvelle (voir p. 295). — HAB. Lac du Fioget, près de Châtelneuf.

FAMILLE DES PAPAVÉRACÉES.

PAPAVER Lin.

P. dubium L. *Pavot douteux.* — HAB. Indiqué seulement *dans la plaine* et la *région inférieure des mon-*

tagnes par Grenier et Michalet. — Se trouve à Châtelneuf, vers 800 m.

CHELIDONIUM Tournef.

C. majus L. *Grande Chélidoine, Grande éclaire.* — Hab. « Haies, décombres, vieux murs, *dans la plaine.* » *(Grenier)*. «Surtout en plaine. » (*Michalet*). — C. à Châtelneuf, à 800 m., surtout dans les murs.

Famille des CRUCIFÈRES.

HESPERIS Lin.

H. matronalis L. *Julienne des dames.* — Hab. « Çà et là... *entre la région des vignes et celle des sapins*, le long des cours d'eau ou dans les prés humides ;... bords de l'Ain à Champagnole et à Sirod (*Garnier*). Certainement spontané. » (*Grenier*). — Près de Syam, (bord de la route au S. O. du village ; çà et là à Châtelneuf, près du village, Jardin-du-Puits, etc., peut être subspontané.

LUNARIA Lin.

L. biennis Mœnch. *Lunaire bisannuelle.* — Cultivé comme plante d'ornement à Châtelneuf, se reproduit subspontanément en assez grande quantité.

NASTURTIUM R. Br.

N. officinale R. Br. *Cresson officinal, Cresson de fontaine.* — Hab. CC. Depuis la plaine jusqu'au pied des sommités. (*Grenier*). — Très rare à Châtelneuf, et seulement au bord du ruisseau d'écoulement de la fontaine du Chardon.

ALYSSUM Lin.

A. montanum L. *Alysson de montagne.* — Hab. « Rochers des *régions inférieures* dans le Jura français : Arbois, Poligny, Champagnole. » *(Grenier)*. — Se trouve à Châtelneuf, à 800 m. environ, ainsi que l'*A calycinum* L.

THLASPI Dill.

T. perfoliatum L. *Tabouret perfolié*. — Hab. Région des vignes, « *s'élève peu au-dessus* ». (*Grenier*). — A Châtelneuf, vers 800 m., R.

Famille des RÉSÉDACÉES.

RÉSEDA Lin.

R. lutea L. *Réséda jaune*. — Hab. « Champs et lieux vagues et stériles de la plaine *et du plateau qui la domine.* » (*Grenier*). — Abondant dans les sables au bord du chemin entre le village de Syam et le pont sur la Saine, (altitude 550 m.), au niveau de la forêt de sapins voisine.

Famille des PYROLACÉES.

PYROLA Tournef.

P. minor L. *Pyrole mineure*. — Hab. « Disséminé dans toute la région des sapins, mais toujours rare et en pieds isolés... » (*Grenier*). — Châtelneuf, Grands-Marais.

Famille des POLYGALÉES.

POLYGALA Lin.

P. comosa Schkuhr. *Polygala chevelu*. — Hab. Plaine et vignoble « *paraît manquer dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — A Châtelneuf, vers 800 m.

Famille des CARYOPHYLLÉES.

DIANTHUS Lin.

D. prolifer L. *Œillet prolifère*. — Hab. Plaine et basses montagnes. (*Grenier*). — Bord supérieur des rochers de Châlain, entre Fontenu et Marigny, à 600 mètres. R.

D. superbus L. *Œillet superbe*. — Hab. Lieux humides « et tourbières de la *région des sapins*, peu abondant ; Saint-Laurent-en-Grandvaux, vallée de Joux, Pré-

manon, le Boulu, Gex, Nans et Pretin près Salins ». (*Michalet*, *Grenier*). — Très abondant à Châtelneuf, Grands-Marais.

SAPONARIA Lin.

S. officinalis L. *Saponaire officinale*. — HAB. Plaine et région des vignes « au-dessous (l'auteur a sans doute écrit au-dessus) de laquelle il s'élève à peine ». (*Grenier*). — Cize, prairies au bord de la rivière, vers 525 m.

S. Ocymoides L. *Saponaire faux-basilic*. — HAB. Lieux chauds des basses montagnes « *jusqu'à la limite des sapins* ». (*Grenier*). — A Vaudioux et à Châtelneuf, jusqu'à plus de 820 m. AR.

STELLARIA Lin.

St. graminea L. *Stellaire graminée*. — HAB. Plaine, vignoble et région *inférieure des montagnes*. (*Grenier*). — C. à Châtelneuf, près du lac du Fioget, à 745 m.

FAMILLE DES HYPÉRICINÉES.

HYPERICUM Lin.

H. hirsutum L. *Millepertuis velu*. — HAB. Plaine et *basses montagnes*. (*Grenier*). — A Châtelneuf, à plus de 800 m. AC.

FAMILLE DES GERANIACÉES.

GERANIUM Lin.

G. pusillum L. *Géranium fluet*.
G. columbinum L. *G. colombin*.
G. dissectum L. *G. disséqué*.
G. molle L. *G. mollet*. (Prend peu après la récolte une assez forte odeur musquée.)

Ces quatre espèces, que Grenier indique *dans la plaine et les basses montagnes*, se trouvent dans les alentours de Châtelneuf, vers 800 m. AR. — Dans sa *Revue de la Flore des Monts Jura* (*Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1874), Grenier indique le *G. colombinum* à Pontarlier.

G. lucidum L. *Geranium luisant.* — Hab. « AR. *Disséminé dans toute la partie basse de la chaîne...* » (*Grenier*). « Au pied des rochers de Belin, en l'ermitage et à l'entrée du fort. » (Babey).— A Châtelneuf, à 800 m. R.

Famille des BALSAMINÉES.

IMPATIENS Lin.

I. noli-tangere L. *Impatiente n'y touchez pas.* — Hab. *Rare* et disséminé dans la région des sapins et parfois beaucoup plus bas. (*Grenier*). — Bourg-de-Sirod, d'où M. Pin, ancien Directeur de l'Ecole normale des Instituteurs du Jura, a eu l'obligeance de m'en communiquer des échantillons.

Famille des ACÉRINÉES.

ACER Lin.

A. opulifolium Vill. *Érable à feuilles d'aubier.* — Hab. « Sur toute la lisière des basses montagnes, aux abords de la région des vignes, *sans pénétrer dans celle des sapins.* » (*Grenier*). — Champagnole, Saint-Claude (*Thurmann*). — Châtelneuf, AC. dans les bois ; on le connaît dans le pays sous le nom de *Plâne rouge.* — L'*A. pseudo-platanus* L. (Érable sycomore), qui est plus fréquent,est désigné sous le nom de *Plane blanc.*

A. campestre L. *Érable commun.* — Hab. Plaine et région inférieure des montagnes « *jusque sous les sapins* ». (*Grenier*). — A. C. à Châtelneuf, à plus de 850 m. ; on le nomme en patois *Iseraiblou.*

A. monspessulanum L. *Érable de Montpellier.* — Hab. « Découvert dans les broussailles au-dessous du fort de l'Ecluse par M. Reuter. » (*Grenier*). Vers 400 m. environ. — A Châtelneuf, où il se trouve assez rarement, vers 800 à 850 m., il est connu sous le nom de *Ouillard.*

Famille des LÉGUMINEUSES.

GENISTA Lin.

G. pilosa L. *Genêt velu.* — Hab. *Disséminé*, rochers et lieux secs des basses et moyennes montagnes. (*Grenier*).— Assez fréquent à Châtelneuf, dans les rochers.

G. Germanica L. *Genêt d'Allemagne.* — Hab. *Disséminé sur le premier plateau*, de Salins à Saint-Amour. (*Grenier*). — N'est pas rare à Châtelneuf, à 800 m. et plus.

ONONIS Lin.

O. spinosa L. *Bugrane épineuse.* — Hab. « Depuis la plaine *jusqu'aux sapins*. » (*Grenier*). — AC. à Châtelneuf, même à 800 m., avec l'*O. repens L.*

TRIFOLIUM Lin.

T. rubens L. *Trèfle rouge.* — Hab. « *Disséminé* sur les coteaux secs de la *région des vignes* et dans les bois de la plaine. » (*Grenier*). — « AC. aux environs de Dole, dans les basses montagnes de Salins à Saint-Amour. » (*Michalet*). — Lieux *montagneux* : « Salins, sur Arèle ; dans les pâturages de Poupet, de Belin, de Cernans, d'Ivory ; sur la côte de Salgret, de St-André », etc. (*Babey*). Il se trouve donc, de 600 à 800 m. environ, près de Salins. — N'est pas rare à Châtelneuf, ce qui concorde avec les indications si détaillées de Babey ; mes échantillons proviennent d'un jeune taillis (Les Sagrélier), à 780 m. d'altitude.

CORONILLA Lin.

C. varia L. *Coronille bigarrée.* — Hab. Plaine, vignoble et « *sur le plateau compris entre ce dernier et les sapins* ». (*Grenier*). — Loulle et Châtelneuf (bords des chemins, Sous-la-Marche, Les Sanges), où il dépasse 800 m. AC.

C. Emerus L. *Coronille Émérus.* — Hab. Plaine, vignoble « et sur les *plateaux inférieurs*, nul en Bresse ». (*Grenier*).— « Peu ascendant sur les plateaux, *ne dépassant*

guère 600 m. » (*Michalet*). — Ce gracieux arbrisseau, parfois cultivé comme plante d'agrément, est bien certainement spontané à Châtelneuf : Combe-Noire, Les Sanges (altitude 810 m.). AR.

OROBUS Lin.

O. tuberosus L. *Orobe tubéreux.* — HAB. Plaine, vignoble et premier plateau, « *s'avançant même jusque près des sapins* ». (*Grenier*).—Bois, Châtelneuf, sentier des côtes de la Billode, à 700 m. environ.

LATHYRUS Lin.

L. hirsutus L. *Gesse hérissée.* — Plaine, vignoble *et basses montagnes.* (*Grenier*). — Même localité que le précédent et au-dessus. — Grenier l'a aussi trouvé à Pontarlier (*Revue de la Flore du Jura*, *Mém. Soc. d'Em. du Doubs*, 1874).

FAMILLE DES AMYGDALÉES.

AMYGDALUS L.

A. persica L. *Pêcher commun.* — En espalier et même en plein vent, sans soins, il se maintient depuis 20 ans au moins à Châtelneuf, à 800 m.

PRUNUS Tournef.

P. virescens Paillot (*Bullet. Soc. botan. de France*, sess. extr. 1869, p. XVII). Dans la *Revue de la Flore des Monts Jura* (*Mém. Soc. d'Em. du Doubs, 1874*), MM. Grenier et Paillot ont donné une rédaction nouvelle du genre *Prunus* : le *P. spinosa* L. (*Prunier épineux*, *Prunellier*) est divisé par eux en plusieurs espèces. Michalet puis Grenier (*Fl. de la ch. jurass.*), avaient indiqué à tort le *P. spinosa* seulement au-dessous des sapins; mais Babey l'indique en général, beaucoup plus exactement, comme *très commun.* Le Prunellier ou Epine, noire (en patois *Pelouchier*) si commun à Châtelneuf, à 800 m. et au-dessus, est

l'une des espèces qui en sont formées, le *P. virescens* Paillot, indiqué avec raison « depuis la plaine jusque sur les sommités ».

FAMILLE DES ROSACÉES.

SPIRÆA Lin.

S. filipendula L. *Spirée filipendule.* — HAB. Disséminé, assez rare, Champagnole, etc. (*Grenier* et *Michalet*) ; — à Cize (*Babey*). — Cette jolie plante se montre dans divers points à Châtelneuf, Sous-Ban-dernier, etc. R.

GEUM L.

G. rivale L. *var. β monstrosum Hagenb.* — *G. rivale var. β hybridum* Gaud. (*in Babey, Fl. jur.*) — HAB. Observé par Babey « sur les sommités entre le Colombier et le Reculet », par Gaudin sur le mont Bôle, et par Hagenb. aux environs de Bâle. Cette variété singulière se trouve au bord du ruisseau de la Dame (Châtelneuf), dans l'ancien étang, avec la variété normale très nombreuse. Je l'y ai recueillie, toujours en très petite quantité, à plusieurs années d'intervalle. Elle diffère tellement du *G. rivale, var. α*, qu'il me semble intéressant de donner les principaux caractères des échantillons que j'ai rencontrés ; je souligne les différences avec le type.

Tige de *1-3* décim. dressée, *simple*, velue surtout dans le haut, *uniflore, souvent nue*. Feuilles variables, analogues à celles de la var. *α*, *souvent presque réduites au lobe terminal, les latéraux étant ord^t très petits ou même rudimentaires ; les caulinaires assez long^t pétiolées*. Fleur *dressée. Calice et calicule à divisions foliacées, velues, vertes, ayant rarement vers la base une teinte rougeâtre ; divisions semblables aux grands lobes latéraux des feuilles, c'est-à-dire obovales ou sublancéolées, en coin à la base, incisées-dentées, lobées, un peu inégales ; celles du calicule ord^t plus petites, à peu près égales en longueur aux pétales,*

celles du calice presque doubles. Pétales nombreux (15 dans mes échantillons), analogues à ceux de la var. α, un peu variables, *moins cordiformes, souvent crénelés*. Le reste comme dans la var. α.

Quelquefois prolifère (*Babey*). En effet, un de mes échantillons présente cet accident.

POTENTILLA Lin.

P. fragariastrum Ehrh. (= *Fragaria sterilis L.*). *Potentille fraisier*. — HAB. *Depuis* la région des vignes *à celle des sapins*. (*Grenier*). — Châtelneuf, Chauffade, à 750 m. R.

P. Anserina L. *Potentille Argentine*. — HAB. Plaine et région des vignes « *au-dessus de laquelle il s'élève peu* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, Bas-du-Village, près de l'abreuvoir, à 770 m. R.

AGRIMONIA Lin.

A. Eupatorium L. *Aigremoine Eupatoire*. — HAB. Bois et haies de la plaine « et dans la région montagneuse au-dessus des sapins ». *(Grenier)*. (« *Au-dessus* » est probablement une faute typographique, et l'auteur a dû écrire « *au-dessous* ».) — « *Régions inférieures du Jura, surtout en plaine.* » (*Michalet*). — Bois de Châtelneuf, de 750 à 850 m. d'altitude. AR.

CRATÆGUS Lin.

C. Oxyacantha L. *Aubépine, Epine blanche*. — On a remarqué dans la forêt de sapins de Syam, aux Prés-Grillet, un individu de cette espèce de dimensions colossales ; il dépassait 15 c. m. de diamètre et avait plus de neuf mètres de hauteur.

PYRUS Lin.

P. communis L. *Poirier commun*. — HAB. « C. Dans tout le Jura depuis la plaine jusque dans les sapins. » (*Grenier*). — Très rare à Châtelneuf à plus de 700 m.

Famille des LYTHRARIÉES.

LYTHRUM Lin.

L. Salicaria L. *Salicaire commune.* — Hab. Plaine et basses montagnes, « *à peu près nul dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, Grands-Marais, Sange-au-Prêtre, etc., vers 750 m. ; n'est pas rare.

Famille des CRASSULACÉES.

SEDUM Lin.

S. elegans Lej. *Orpin élégant.* — Hab. Vignoble *et premier plateau*, surtout sur les sols siliceux. (*Grenier*). — Loulle, sur les Combes, vers 700 m.

Famille des CIRCÉACÉES.

CIRCÆA Tournef.

C. lutetiana L. *Circée commune.* — Hab. Disséminé, plaine, vignoble et *basses montagnes.* (*Grenier*).—Abondant près de la Fontaine-Ravoise (Vaudioux), vers 700 m. d'altitude.

Famille des GROSSULARIÉES.

RIBES Lin.

R. Uva-crispa L. *Groseiller épineux.* — Hab. Plaine et vignoble « *qu'il dépasse à peine* ». (*Grenier*). — Commun à Châtelneuf, même à plus de 800 mètres, surtout au pied et dans les fentes des vieux murs et des rochers.

Famille des SAXYFRAGÉES.

SAXYFRAGA Lin.

S. rotundifolia L. *Saxyfrage à feuilles rondes.* — Hab. *Région des sapins* et jusque sous les sommités. (*Grenier*). — Abondant au bord de la conduite d'eau de la

Fontaine-Ravoise (Vaudioux), plus bas que le *Circœa lutetiana,* c'est-à-dire à moins de 700 m.

S. tridactylites L. *Saxyfrage à trois doigts.* — Hab. Plaine et *basse région des montagnes.* (*Grenier*). — Village de Châtelneuf, AC. sur les murs, à 800 m.

Famille des OMBELLIFÉRES.

SANICULA Tournef.

S. Europæa L. *Sanicle d'Europe.* — Hab. Disséminé, plaine et basses montagnes, « *sans atteindre la région des sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, Sous-le-Prélet, Sous-le-Château, à près de 800 m. en compagnie du suivant.

ASTRANTIA Lin.

A. major L. *Astrance majeure, Grande Radiaire.* — Hab. Région alpestre et région des sapins, au-dessous de laquelle il descend à peine. (*Grenier*). — C. à Châtelneuf.

Famille des HÉDÉRACÉES.

HEDERA Tournef.

H. helix L. *Lierre grimpant.* — Hab. Plaine et montagnes jusqu'à la limite des sapins *qu'il dépasse çà et là.* (*Michalet*). Grenier n'indique pas le niveau. — CC. à Châtelneuf, partout, dans les rochers, les forêts, surtout les sapins sur lesquels il s'élève à une très grande hauteur.

CORNUS Tournef.

C. sanguinea L. *Cornouiller sanguin.* — Hab. Plaine et *basses montagnes.* (*Grenier*). — Bois de Châtelneuf, de 800 à 900 m. AC.

Famille des LORANTHACÉES.

VISCUM Tournef.

V. album L. *Gui à fruits blancs.* — CC. dans les forêts de sapins de Châtelneuf, où, selon la remarque de

Grenier, il est très abondant sur le *Pinus picea*. — Lors des disettes de fourrage, il est parfois employé dans le pays pour la nourriture du bétail qui paraît s'en accommoder facilement. On cite des bestiaux dont le gui a été l'unique aliment pendant l'hiver. Mais la difficulté de le récolter au sommet des grands sapins ne permet pas de l'employer ordinairement.

Famille des RUBIACÉES.

ASPERULA Lin.

A. arvensis L. *Asperule des champs*. — Hab. Disséminé dans la *plaine et le vignoble*. (*Grenier*). — Loulle, Châtelneuf, de 700 à 800 m.

Obs. Ma plante (ainsi qu'un échantillon provenant d'Aix, B.-du-Rhône) correspond exactement à la description de Babey ; les feuilles sont bien seulement « un peu rudes sur les bords et la nervure dorsale » selon son indication, et non « à bords et nervure moyenne ciliés » comme le dit Grenier dont le reste de la diagnose concorde d'ailleurs parfaitement.

GALIUM Lin.

G. Cruciata Scop. *Gaillet Croisette*. — Hab. La plaine « d'où il monte jusque vers la région des sapins, *sans y pénétrer* ». (*Grenier*). — N'est pas rare à Châtelneuf, Jardin du Puits (780 m.), etc., même à 800 m. et plus.

Famille des VALÉRIANÉES.

CENTRANTHUS Neck.

C. angustifolius DC. *Centranthe à feuilles étroites*. — Hab. Disséminé. — Châtelneuf, vers 800 m.

VALERIANELLA Tournef.

V. olitoria Poll. *Mâche commune, Doucette*. — Hab. Plaine, vignoble *et basses montagnes*, lieux cultivés.

(*Grenier*). — Commun à Châtelneuf, dans les lieux cultivés, à 800 m.; on le nomme ***Pommette.***

V. Morisonii DC. *Mâche de Morison.* — HAB. *Plaine et vignoble.* (*Grenier*). — Environs de Salins. (*Babey*). — A Châtelneuf, moissons (Combe-Noire, de 700 à 750 m.), seulement la var. α *leiocarpa* Koch, à fruits glabres. Certains échantillons présentent la monstruosité observée par Babey dans les environs de Salins : les ombellules, ou seulement quelques-uns, « sont transformés en têtes foliacées, denses ».

FAMILLE DES DIPSACÉES.

SCABIOSA Lin.

S. lucida Vill. *Scabieuse luisante.* — HAB. « Toute la région alpestre, d'où il descend jusque presque à la limite inférieure des sapins. » (*Grenier*). — Châtelneuf.

S. Succissa L. *Scabieuse Succisse.* — HAB. Plaine, vignoble, çà et là sur les premiers plateaux de Salins à Moirans. (*Michalet*). — Châtelneuf, Grands-Marais et Chauffade, et au-dessus.

FAMILLE DES COMPOSÉES.

TUSSILAGO Lin.

T. farfara L. *Tussilage Pas d'Ane.* — HAB. Plaine, vignoble et basses montagnes, « *sans atteindre la zone des sapins* ». (*Grenier*). — « Pénètre peu dans la zone des sapins. » (*Michalet*). — Commun à Châtelneuf, même à 800 m. Il s'y trouve en même temps que le suivant.

PETASITES Gærtn.

P. albus Gærtn. *Pétasite blanc.* — HAB. Régions alpestre et des sapins, parfois jusque dans celle des vignes. (*Grenier*). — Remplace le précédent dans la zone des sapins. (*Michalet*). — Châtelneuf, etc., même à 150 m. au-dessous du *Tussilago farfara* (Fugemaille).

ACHILLEA Lin.

A. Ptarmica L. *Achillée Sternutatoire.* — Hab. Plaine et vignoble, « *nul dans la région des montagnes* ». (*Grenier*).—Rare ou nnl dans cette même région selon *Michalet.* — Je l'ai rencontré plusieurs fois, en petite quantité, à Châtelneuf : Haie du Chardon, près du lac du Fioget (740 m.), etc.

ARTEMISIA Lin.

A. vulgaris L. *Armoise commune.* — Hab. Plaine, vignoble et *basses montagnes.* (*Grenier*).— Châtelneuf (800 m.), peu commun.

A. Absinthium L. *Grande Absinthe.* — Hab. « Cultivé en grand à Pontarlier et sur quelques autres points de la montagne ; çà et là le long des chemins et près des habitations ; vallée de l'Ain ; disséminé de Salins à Lons-le-Saunier, etc., environs de Dôle, etc. » (*Grenier*). — Basses montagnes « jusque dans le voisinage des sapins,.. Souvent subspontané. » (*Michalet*). — C. à Châtelneuf, certainement spontané, près du village (La Côte, Sous-le-Parc, etc.), même à 800 m. et plus. Il a bien diminué dans cette localité par suite de la récolte pour la distillation.

TANACETUM Lin.

T. vulgare L. *Tanaisie commune.* — Hab. *Plaine et vignoble.* (*Grenier*). — Châtelneuf, RR., Les Herses (à 800 m. au moins), où mon père l'a recueilli et mis en herbier en 1843; Cize, au bord de la route, vers 530 m.

LAPPA Tournef.

L. major Gærtn. *Bardane à grosses têtes.* — Hab. Disséminé, plaine et montagnes,« et toujours peu commun ». (*Grenier*). — Châtelneuf, avec *Lappa minor* DC., mais beaucoup plus rare.

CICHORIUM Lin.

C. Intybus L. *Chicorée sauvage.*—La variété *Fascialum*

Gaud., monstruosité à tige aplatie, plus ou moins large, est assez commune à Châtelneuf (chemin des Fontenelles, etc.). La déformation, ordinairement peu considérable, atteint parfois de grandes dimensions et donne alors à la plante un aspect très singulier. J'en ai un échantillon de 60 centimètres de hauteur, dont la tige aplatie, couverte de poils rudes, s'élargit de plus en plus et atteint, à 0 m. 50, une largeur de 10 c. m., puis se divise en 6 parties aplaties ; quelques courts rameaux partent de chaque bord ; la tige, qui a des feuilles d'aspect à peu près normal, porte dans la partie supérieure de nombreuses calathides sessiles qui la recouvrent complètement dans le haut.

Famille des VACCINIÉES.

VACCINIUM Lin.

V. Myrtillus L. *Airelle Myrtille.* — Hab. Régions alpestre et des sapins, descend rarement au-dessous. (*Grenier*). — CC. à Châtelneuf.

Famille des JASMINÉES.

LIGUSTRUM Lin.

L. vulgare L. *Troène commun.* — Hab. Plaine, vignoble et moyenne montagne ; « *ne pénètre pas dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — « Disparaît à l'approche des sapins. » (*Michalet*). — Commun à Châtelneuf, bois, haies surtout et buissons, même au-dessus de 850 m. Quelques parents pauvres fabriquent encore, comme autrefois, une sorte d'encre avec les baies de cet arbrisseau qu'ils appellent *Fraitzillon*.

Famille des PRIMULACÉES.

CYCLAMEN Tournef.

C. Europæum L. *Cyclame d'Europe.* — Hab. « Disséminé dans le Jura central : environs de St-Claude où il

est commun... bois de la Billode près de Champagnole...» (*Grenier*). — AR. (*Michalet*). — Il se trouve aussi en quantité dans une station non encore indiquée, le Bois-de-Ban (altit. 800 m.), près du village de Châtelneuf, à 2 Km de la Billode, mais plus élevé de 200 mètres, dans la rocaille au pied des buissons, souvent avec l'*Asarum Europæum* L.

LYSIMACHIA Mœuch.

L. vulgaris L. *Lysimaque commune.* — Hab. Plaine, vignoble et plateaux qui le dominent « *sans atteindre la région des sapins* ». (*Grenier*). — *Ne dépasse pas le premier plateau.* (*Michalet*). — Se trouve à Châtelneuf, au bord du ruisseau de la Dame, près de son embouchure dans le lac du Fioget, à 744 m. (Dans quelques échantillons, les feuilles sont opposées dans le bas de la tige, ensuite ternées, puis quaternées dans le haut).

Famille des ILICINÉES.

ILEX Lin.

I. aquifolium L. *Houx commun.* — Prend parfois la forme arborescente dans les bois de Châtelneuf; il arrive alors à 6 m. de hauteur et 12 à 15 centimètres de diamètre. — On me signale à Châtelneuf, comme je crois l'avoir remarqué moi-même, des houx qui ont tout à la fois des feuilles épineuses et d'autres sans épines ; celles-ci appartiennent à des rameaux plus âgés : c'est bien la forme *senescens* (Babey, d'après Gaud.), mais cette forme ne constitue pas une variété.

Famille des GENTIANÉES.

GENTIANA Tournef.

G. verna L. *Gentiane printanière.* — Hab. Région des sapins et région plus élevée. (*Grenier*). — Région des

sapins, jusqu'aux sommités, « *très caractéristique pour cette zone* et en même temps pour toute la chaine du Jura ». (*Michalet*). — Commun à Châtelneuf, prés-secs et pâturages, à moins de 740 m. d'altitude, Fontenelles ; se trouve même à Loulle vers 680 m., Tertre-au-Loup.

G. Germanica Willd. *var.* β *obtusifolia* (*Grenier, Fl. jur.*) ; *G. obtusifolia* Willd. *Gentiane d'Allemagne, variété à feuilles obtuses.* — Hab. Cette variété se trouve « seulement dans la région des sapins ou au-dessus ». (*Grenier*).—Châtelneuf, vers 800 m., AR. ; elle s'y trouve en même temps que les *G.Germanica* Willd. et *G. campestris* L., dont elle est probablement un hybride, d'après Grenier. Je l'ai recueillie aussi près de Saffloz, et même sur le bord des rochers de Châlain, du côté de Fontenu, vers 600 m., à l'altitude de la forêt de sapins de Marigny.

G. uniflora Willd. — *G. Germanica* Villd. var. β *uniflora* Babey (*Flore jurassienne*). *Gentiane uniflore.* — Je désigne sous ce nom une petite gentiane à tige simple, très grêle, haute de 2 à 3 centimètres, portant 2-3 paires de feuilles petites, ovales-lancéolées, sessiles et demi-embrassantes ; feuilles radicales obovales, rétrécies en un court pétiole ; une seule fleur terminale qui présente les caractères de la variété précédente : corolle à peine violacée et légèrement jaunâtre, à 5 lobes munis d'appendices frangés, calice à 5 lobes dont 2 plus amples. — Châtelneuf. — C'est, je pense, le *G. Germanica var.* β de Babey, qu'il signale dans les pâturages secs et arides de Salins. C'est là probablement encore, comme le précédent, un hybride.

G. ciliata L. *Gentiane ciliée.* — Hab. Çà et là dans toute la chaine. (*Grenier*). — Châtelneuf, AC.

SWERTIA Lin.

S. perennis L. *Swertie vivace.* — Hab. Tourbières de la haute région des sapins. (*Grenier, Michalet et Babey*).—

Très nombreux à Châtelneuf, dans la partie tourbeuse des Grands-Marais, altitude 750 m. environ (basse région des sapins, par conséquent).

ERYTHRÆA Rich.

E. Centaurium Pers. *Erythrée Centaurée*, *Petite Centaurée.* — HAB. Plaine, vignoble et montagnes, « *jusqu'à la région des sapins dans laquelle il pénètre rarement* ». (*Grenier*). — *Jusqu'aux sapins*. (*Michalet*). — Commun parfois à Châtelneuf, surtout dans les jeunes taillis, par exemple, aux Sagréliers, etc., dans les alentours de 800 mètres.

E. Centaurium Pers. *var.* β *albiflora* Gaud. (in Babey). *Erythrée Centaurée à fleurs blanches.* — HAB. Près de Salins, *rare.* (*Babey*). — Loulle, à la Grand'Plaine, vers 780 m.

E. Pulchella Fries. *Erythrée élégante.* — HAB. Plaine, vignoble et *premier plateau.* (*Grenier* et *Michalet*). — AC. à Châtelneuf, Combe-Jean, etc., à 780 m. et plus.

FAMLLE DES CONVOLVULACÉES.

CONVOLVULUS Lin.

C. sepium L. *Liseron des haies.* — HAB. Depuis la plaine *jusqu'aux sapins. (Grenier).* — Châtelneuf, vers 780 m., AR., Curtil-Couteroux, Sous-Ban-dernier. Le *C. arvensis* L. est CC. dans les champs, selon l'indication de Grenier, plus exacte que celle de Michalet : « *Jusqu'aux sapins* ».

FAMILLE DES BORRAGINÉES.

CYNOGLOSSUM Lin.

C. officinale L. *Cynoglosse officinale.* — HAB. Région des vignes, « *çà et là* sur le premier plateau et dans la région des sapins ». (*Michalet*). — Syam et Châtelneuf, bords des chemins, R.

Famille des SOLANÉES.

SOLANUM Tournef.

S. Dulcamara L. *Morelle Douce-amère*. — Hab. *Jusqu'aux sapins*. (*Grenier* et *Michalet*).— Syam, Fontaine intermittente, vers 550 m. ; Châtelneuf, bord ouest du ravin de Fugemaille, vers 700 m.

ATROPA Lin.

A. Belladona L. *Atrope Belladone*. Hab. Jusque dans la région des sapins. (*Grenier*).— R. à Châtelneuf : Sous-la-Baume, où l'on m'assure que cette plante devient commune dans les jeunes taillis, après chaque exploitation des coupes affouagères ; Les Belettes, Le Châtelet (860 m.). Plus commune dans les bois de Champagnole, Ardon, etc.

DATURA Lin.

D. Stramonium L. *Datura Stramoine*. — Je ne l'ai rencontré qu'une seule fois, à Châtelneuf (800 m.), RR.

HYOSCYAMUS Tournef.

H. niger L. *Jusquiame noire*. — Hab. *Très disséminé*. (*Michalet*).— Jusque dans les sapins. (*Grenier*). — Je ne l'ai rencontré qu'une fois, en assez grande quantité, sur le cimetière de Doucier, après un remaniement du sol. Babey le cite sur les cimetières de Montigny, d'Eternoz, de Bâle.

Famille des VERBASCÉES.

VERBASCUM Lin.

V. thapsus L. *Molène à grandes fleurs*. — Hab. Jusqu'aux sapins. (*Michalet*). — Jusque dans la région des sapins : Pontarlier. (*Grenier*). — Aussi à Châtelneuf, à 800 m. et plus, AC.

Famille des SCROFULARIACÉES

SCROFULARIA Tournef.

S. nodosa L. *Scrofulaire noueuse.* — Mêmes indications des auteurs et mêmes observations que pour le précédent.

MELAMPYRUM Tournef.

M. cristatum L. *Melampyre à crête.* — Hab. Disséminé et assez rare. (*Michalet*). — Cité dans le Jura, par *Grenier*, à Salins, Champagnole, forêt de Chaux, Orgelet, Moirans. — Au-dessus de la montagne de Cize, près de Champagnole (*Babey*). — AC. çà et là dans les bois à Châtelneuf.

PEDICULARIS Tournef.

P. Sylvatica L. *Pédiculaire des bois.* — Hab. De la plaine aux sommités (*Grenier*); mais *disséminé et peu abondant dans les montagnes* (*Michalet*). — Châtelneuf, Seboulon ; Loulle.

VERONICA Tournef.

V. hederæfolia L. *Véronique à feuilles de lierre.* — Hab. Plaine et vignoble qu'il dépasse « *sans atteindre la région des sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, village, à 800 m.

V. agrestis L. *Véronique rustique.* — Hab. *Plaine et vignoble.* (*Grenier*). — Châtelneuf, vers 800 m.

V. spicata L. *Véronique en épi.* — Hab. « *Çà et là* dans la moyenne montagne entre la région des vignes et celle des sapins, dans laquelle il pénètre. » (*Grenier*). — Châtelneuf, à la Catia (vers 750 m.), Champs-Martinets (810 m.); AR.

DIGITALIS Lin.

D. ambigua Mur. ; *D. grandiflora* Lam. *Digitale à grandes fleurs.* — Hab. Disséminé dans tout le Jura, depuis le vignoble jusque sur les sommités où il abonde. (*Michalet*,

Grenier). — Syam, Fontaine intermittente ; Châtelneuf, Présserrier. AR.

FAMILLE DES LENTIBULARIÉES.

PINGUICULA Tournef.

P. vulgaris L. *Grasșette commune.* — HAB. Région des sapins. (*Grenier*). — Châtelneuf, Grands-Marais, etc. AC.

FAMILLE DES OROBANCHÉES.

OROBANCHE Lin.

O. cruenta Bertol. *Orobanche couleur de sang.* — HAB. Vignoble et premier plateau, « *s'arrêtant vers la limite inférieure des sapins* ». (*Michalet*). — Trouvé à Pontarlier par *Grenier* qui l'indique dans la région des sapins. — Aussi à Châtelneuf.

FAMILLE DES LABIÉES.

LYCOPUS Lin.

L. Europæus L. *Lycope d'Europe.* — HAB. Plaine, vignoble et *basses montagnes.* (*Grenier*). — Loulle, bords de la mare des Essarts, vers 700 m.

NEPETA Lin.

N. Cataria L. *Chataire commune.* — HAB. « Chemins, décombres, voisinage des habitations. » (*Grenier*). — AR. (*Michalet*). — Châtelneuf, village, bas du chemin de la Grand'vie, 770 m., R.

STACHYS Lin.

S. recta L. *Epiaire dressée.* — HAB. Plaine et *basses montagnes.* (*Grenier*). — Châtelneuf.

SCUTELLARIA Lin.

S. galericulata L. *Toque tertianaire.* — HAB. Plaine,

vignoble, « *très rare dans les montagnes* », Andelot. (*Grenier*).—Pontarlier (*Babey*).— Châtelneuf, haie du Chardon près du lac du Fioget (744 m.), etc., avec sa variété β *caule simplici* DC., à tige simple. AR.

TEUCRIUM Lin.

T. Chamædrys L. *Germandrée Petit-Chène.* — HAB. La Plaine et « *jusqu'aux sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, La Côtière, Sur-le-château, Champs-Martinets, etc., à 800 m. et plus. C.

FAMILLE DES VERBÉNACÉES.

VERBENA Tournef.

V. officinalis L. *Verveine officinale.* — HAB. Plaine et basses montagnes, « *manque dans la région des sapins* ». (*Grenier* et *Michalet*). — Saffloz, C. (vers 670 m.) ; se trouve aussi, moins abondamment, à Châtelneuf, près de l'Eglise, Champs-Martinets, etc. (altitude 800 m.).

FAMILLE DES GLOBULARIÉES.

GLOBULARIA Lin.

G. vulgaris L. *Globulaire commune.* — HAB. Vignoble et basses montagnes « *sans s'élever jusqu'aux sapins* ». (*Grenier*). — Châtelneuf, C. dans les prés et pâturages secs, à 800 m. et plus : Champs-Martinets, etc.

FAMILLE DES ARISTOLOCHIÉES.

ASARUM Tournef.

A. Europæum L. *Asaret d'Europe.* HAB. Région des montagnes et particulièrement celle des sapins. (*Grenier* et *Michalet*). — CC. à Châtelneuf, surtout vers 800 m.

Famille des DAPHNOIDÉES.

DAPHNE Lin.

D. laureola L. *Daphné lauréole.* — Hab. Plaine, vignoble et basses montagnes, « jusqu'à la région des sapins dans laquelle il pénètre à peine ». (*Grenier*). — Loulle, bords de la Reculée de Balerne, à 640 m. environ, R.

D. Cneorum L. *Daphné Camelée.*—Hab. Rare ; n'est indiqué au-dessous des sommités que sur « la montagne en face de Cize, près de Champagnole, le long du chemin qui conduit à Loulle » (*Babey*), vers 725 m. (et non 800 m. selon *Michalet*). — Il est surtout abondant près du Pré-Sarrasin, au bord du rocher, vis-à-vis du pic de la Petite-Châtelaine. On le retrouve encore à plus de 150 m. plus bas, dans les pâturages, au sud et un peu au-dessus du village de Ney, vers 570 m.

Famille des POLYGONÉES.

POLYGONUM Lin.

P. lapathifolium L. *Renouée à feuilles de patience.* —Hab. *Plaine et région des vignes.* (*Grenier*).—« *Manque ou à peu près dans la région des montagnes.* » (*Michalet*). — Châtelneuf, près du lac (745 m.), la *var.* α et la *var.* β *nodosum* Gaud. (tige ponctuée de rouge, fleurs rougeâtres). AC.

Famille des URTICÉES.

ULMUS Lin.

U. montana L. *Orme de montagne.* — Hab. Bois montueux. (*Grenier*). — « *Jusqu'aux sapins.* » (*Michalet*). —Châtelneuf, même à 850 m., Sur-le-Lac, etc., mais disséminé et assez rare.

FAMILLE DES CUPULIFÈRES.

QUERCUS Tournef.

Q. pedunculata Ehrh. *Chène à fruits pédonculés.* — HAB. Plaine et basses montagnes, « *sans s'élever au-dessus de 600-700 m.* ». *(Grenier).* — Disséminé à Châtelneuf et assez fréquent jusqu'à plus de 850 m. où il atteint de belles dimensions : Grand'-Combes, Chemin-blanc (860 m.), etc.

CARPINUS Lin.

C. Betulus L. *Charme commun, Charmille.* — HAB. Plaine, vignoble et basses montagnes, surtout dans les sols siliceux-sablonneux, « *sans atteindre ordinairement la région des sapins* ». (*Grenier*). — « Atteint à peine la limite inférieure des sapins. » (*Michalet*). — Il est assez commun à Châtelneuf vers 800 m., et dépasse même 850 m. en haut des Echines.

FAMILLE DES SALICINÉES.

SALIX Tournef.

S. pentandra L. *Saule à 5 étamines.* — HAB. Région des sapins et au-dessus. (*Grenier*). — AR. (*Michalet*). — Châtelneuf, Grands-Marais.

POPULUS Tournef.

P. Tremula L. *Tremble commun.* — HAB. Jusqu'aux sapins. (*Michalet*). *Grenier* dit avec raison : Jusque dans les sapins. — Le tremble est commun dans les bois de Châtelneuf, de 800 à 900 m., et atteint à cette altitude de grandes dimensions, plus de 15 m. de haut.

FAMILLE DES CONIFÈRES.

PINUS Lin.

P. sylvestris L. *Pin sauvage.* — HAB. « Planté et subspontané dans la plaine et les basses montagnes, où

l'administration forestière a pratiqué et pratique de nombreux semis dont les graines viennent de Haguenau ; monte dans la région des sapins. » (*Grenier*). — Se trouve, mais assez rarement, à Châtelneuf : Côtes de la Billode (plusieurs) vers 700 m., Les Herses, Combe-à-l'Ours (850 m.) ; on l'a remarqué, il y a 40 ou 50 ans, à Malproche où il y en avait un assez gros et beaucoup de petits.

P. Picea L. = *Abies pectinata* DC. *Sapin blanc*. — HAB. « Sur les montagnes entre 600 et 800 m., où il forme des forêts ; plus haut il devient rare et est remplacé par le suivant. » (*Grenier*). — Comme dans les environs de Salins (selon *Michalet*), les environs de Champagnole ont de 500 à 600 m. des forêts de sapins (forêts de La Liége, etc., à partir de moins de 540 m.). Le *P. Picea* paraît s'y trouver seul, et dans les forêts de sapins de Châtelneuf, à 750-850 m., il n'est que rarement accompagné du suivant.

P. abies L. = *Abies excelsa* DC. *Epicea, Pesse*. — HAB. A partir de 600 m. jusque sous les sommités. (*Grenier*). En forêts de 1000 à 1100 m. (*Michalet*). — Naturellement rare et très disséminé à Châtelneuf, aux alentours de 800 m., il devient de plus en plus fréquent, par suite des nombreuses plantations que l'on a faites exclusivement de cette espèce. Le *P. abies* réussit très bien, même à un niveau peu élevé, par exemple, entre Pillemoine et Ney, vers 700 m.

NOTE SUR L'EXTENSION DES FORÊTS DE SAPINS.

Depuis le siècle dernier, la végétation arborescente a subi de grandes modifications dans les environs de Châtelneuf par l'extension considérable du sapin, *P. picea*, surtout.

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle (1718-1752), les forêts de sapins voisines (La Liége, Les Barres, etc.),

qui s'étendent aujourd'hui sur des centaines d'hectares et constituent la richesse de plusieurs communes, n'existaient pas. A peine quelques parties étaient-elles peuplées d'un mélange d'assez jeunes sapins et de bois feuillu (hêtre, parfois chêne et charme, etc.). Ces forêts avaient existé autrefois, sans doute ; mais elles avaient presque entièrement disparu à la suite d'une exploitation inintelligente et abusive, motivée, peut-être, par les reconstructions fréquentes que nécessitaient des guerres désastreuses, surtout vers 1637 où nos villages avaient été complètement détruits. La belle forêt de la Liége, entre Syam et Vaudioux, n'étaitplus en 1752 qu'un mélange de sapins de 5 à 20 ans, avec charme, hêtre, chêne, etc. Celles de Châtelneuf et de Vaudioux (Sur les Barres, Les Belettes, La Renvoise, etc.) ne renfermaient qu'un assez petit nombre de jeunes sapins ; leur essence principale était le hêtre. Aussi, en 1752, dans le partage des bois de la Seigneurie de Châtelneuf entre les 12 communautés qui la composaient, ne fit-on guère attention aux sapins qui se trouvaient presque partout très disséminés et dont la valeur était alors peu élevée ; cela explique comment les portions des communes co-partageantes, quoique pouvant être d'égale valeur à cette époque, sont aujourd'hui de valeurs très inégales : les unes ont de belles forêts de sapins, et les autres seulement des bois feuillus.

A partir de 1752 surtout, l'administration des eaux et forêts parvint à établir dans ce pays un mode sérieux de surveillance et d'exploitation. Aussi les forêts reprirent-elles un nouveau développement, et les sapins se répandirent de plus en plus. Au commencement de notre siècle, les bois feuillus avaient déjà bien diminué, et l'on voyait des forêts de sapins dignes de ce nom (La Liége, Les Barres, etc.). Depuis cette époque, une extension naturelle très sensible des sapins s'est manifestée, grâce surtout au maintien soigneux des arbres épars de cette essence qui servent de porte-graines. La plupart des bois de Châ-

telneuf renferment, en plus ou moins grand nombre, des sapins qui y préparent pour l'avenir de magnifiques forêts d'une très grande valeur. Des plantations considérables ont, il est vrai, secondé sur différents points cette extension naturelle ; on les reconnaît facilement à l'espèce qui est le *Pinus abies* L. (Epicea, Pesse) dans ces plantations, tandis que le *P. picea* L. (Sapin blanc) est celui qui s'est propagé ordinairement par semis naturels. L'épicea, que l'on préfère, à cause de son bois à veines moins marquées, plus propre à différents ouvrages de menuiserie, réussit généralement très bien, quoique à des altitudes notablement inférieures à son niveau le plus naturel dans le Jura, 1000 à 1100 m.

Le hêtre surtout a fait jusqu'ici les frais de cette transformation. Le chêne et le charme, essences des régions inférieures, paraissent avoir conservé le même niveau et à peu près la même fréquence qu'au commencement du XVIIIe siècle. Tout au plus seraient-ils seulement un peu moins abondants en somme.

Sans doute la flore a subi encore dans ces nouvelles forêts de sapins quelques autres modifications correspondantes ; mais l'influence propre des sapins, si bien décrite par Michalet, cesse au dehors de la forêt.

Ainsi, en résumé, cette extension si marquée des sapins est bien due uniquement à des causes locales, et ne paraît nullement correspondre à une modification dans l'ensemble de la végétation à Châtelneuf et aux environs.

Famille des CUPRESSINÉES.

JUNIPERUS Lin.

J. communis L. *Genévrier commun.* — Hab. Plaine et basses montagnes, « *manque dans la région des sapins* ». (*Grenier*). — A Châtelneuf, il est commun, de 800 à 900 mètres, dans les bois et les pâturages, et cela, malgré la

coutume d'en couper chaque année de grandes quantités pour brûler à l'écobuage, ce qui devrait tendre à le faire disparaître. Comme l'a remarqué Babey, il est élevé ordinairement de moins de 1 m., très rameux et à rameaux diffus ascendants, dans les pâturages peu couverts. Dans les bois, il prend un port élancé ; les rameaux sont étalés-dispersés et moins nombreux ; il atteint alors des dimensions approchantes de celles des genévriers cités par Michalet à Menotey (*Hist. nat. du Jura*, t. II, p. 286). On en voit à Châtelneuf et à Loulle qui ont 6 m. de haut et près de 20 centim. de diamètre à la base ; ils prendraient probablement encore plus d'accroissement si on les conservait, et leur bois serait recherché pour la fabrication de petits tonneaux à eau-de-vie. — La *Genevrette* que l'on prépare dans le Jura, surtout à St-Christophe, etc., est obtenue simplement par le pressurage de la graine de genièvre, soumise préalablement à une ébullition longtemps prolongée dans une certaine quantité d'eau ; le produit obtenu est ensuite, à volonté, additionné ou non de sucre et réduit, par l'évaporation, jusqu'à consistance sirupeuse : c'est l'extrait ou sorte de gelée de genièvre dont l'emploi, trop complètement négligé, vaudrait bien, peut-être, un certain nombre de préparations à la mode.

TAXUS Tournef.

T. baccata L. *If commun.* — Hab. Premier plateau et jusque dans la région des sapins. (*Grenier*). — « Disséminé dans les bois de presque tout le Jura. » (*Michalet*). — Dans la côte de la Reculée de Ney ; à Châtelneuf, Bois-de-Ban, Mont-des-Ifs, rochers des Grand'Combes (887 m.). — AC.

Famille des ALISMACÉES.

ALISMA Lin.

A. plantago L. *Fluteau Plantain d'eau.* — Hab.

Plaine, vignoble *et basses montagnes*. (*Grenier*). — Châtelneuf, ruisseau de décharge du lac de Fioget, vers 740 m. R.

Famille des IRIDÉES.

IRIS Lin.

I. Pseudacorus L. *Iris Faux-acore.* — Hab. Plaine et vignoble *« au-dessus duquel il s'élève peu »*. (*Grenier*). — Cize, prairies au bord de l'Ain, vers 530 m.

Famille des LILIACÉES.

FRITILLARIA Tournef.

F. Meleagris L. *Fritillaire Méléagre.* — Hab. *R.* dans notre département. (*Michalet*). — Signalé pour le Jura à Nozeroy (*Babey*) ; prairies des bords de la Seille, au-dessus de Bletterans (*Rozet*) ; vallée de Syam (*Michalet*), vers 540 m. ; prairies entre Moutonne et Orgelet (MM. *Pin* et *Thevenot*). — Une nouvelle station est la Sange-du-Creux (alt. 750 m.), près de la forêt de sapins de Châtelneuf et de la tourbière des Grands-Marais.

ALLIUM Lin.

A. complanatum Bor. *Ail à feuilles planes.* — Hab. « Vignes de Plumont près de Dôle (*Michalet*), probablement tout le Jura ; abondant au Reculet, dans les éboulements du vallon d'Ardran, au creux de Pranciaux et dans la plaine de Sezegnien (*Reuter*). » (*Grenier*). — Châtelneuf.

A. carinatum L. *var. β capsuliferum Koch*. (*Grenier*). *A. pulchellum Don.* (*Michalet*) ; *A. paniculatum DC. fl. fr. (non Lin.)* ; *A. montanum Rchb. (Syn. de Grenier)*. (Désigné faussement par Babey sous le nom de *A. paniculatum* L. qui, selon Grenier, appartient à une plante méridionale non spontanée chez nous). — *Ail en carène, variété à ombelle entièrement capsulifère.* — Hab. « Peu C. dans

notre département; sommet de Poupet, au-dessus de Saint-Thiébaud; environs de Thoirette; sans doute ailleurs. » Commun sur le versant suisse. (*Michalet*). — L'indication d'habitat de Grenier pour le Jura paraît se rapporter particulièrement à la var. α (ombelle bulbifère). — Nouvelles stations: bord du rocher à l'E. du lac de Châlain, près du chemin de Fontenu à Marigny, dans la rocaille, à 600 m. (fleurs rose-vif); Châtelneuf, Combe-noire, vers 700 m. (fleurs rosé-violacé). R.

A. fallax Don. (*Grenier, Michalet*). *A. angulosum L. var. petræum* Gaud. (*Babey*). *Ail trompeur*. — Hab. Sommités du Jura, descend à Foncine, Champagnole, Arbois, Salins, Haute-Pierre sur la Loue, etc. (*Grenier*). — Châtelneuf, Combe-Noire, avec le précédent. R.

ORNITHOGALUM Lin.

O. Pyrenaicum L. *Ornithogale des Pyrénées*. — Hab. « Bois et forêts du vignoble et un peu au-dessus. Nul en Bresse et *dans la région des montagnes*. » (*Grenier*). — Bois du Chênet, entre Loulle et Mont-sur-Monnet, vers 700 m. (1).

MUSCARI Tournef.

M. comosum Mill. *Muscari à toupet*. — Hab. « *C. dans la région des vignes*, à Besançon, Dôle, etc.; nul dans les sols siliceux. » (*Grenier*). — « *Nul ou à peu près dans les montagnes, et signalé seulement à Champagnole et à Thoirette.* » (*Michalet*). — Châtelneuf, R., champ sur les Côtes (740 m.), Seboulon (770 m.).

PHALANGIUM Tournef.

P. ramosum Lam. *Phalangère rameuse*. — Hab. *Basses montagnes et vignoble*, sur les collines. (*Grenier*).

(1) Je dois la connaissance de cette intéressante station à l'un de mes anciens élèves, M. Ernest Olivier, de Loulle, l'un des rares jeunes gens chez qui j'ai pu développer le goût des sciences naturelles et qui travaillent à se former un herbier.

— Châtelneuf, pente N.-O. de la Petite-Baume, à 820 m. (en quantité), etc.

Famille des AMARYLLIDÉES.

LEUCOIUM Lin.

L. vernum L. *Nivéole printanière.* — Hab. Région des vignes *et un peu au-dessus* dans la région montagneuse. *(Grenier).* — A Châtelneuf, en abondance au pied des rochers, à l'O. de la grange Pannessières (800 m. au moins), voisin du *Narcissus Pseudo-Narcissus* L. et du *Scilla bifolia* L. qui sont rares dans les environs.

NARCISSUS Lin.

N. Pseudo-Narcissus L. *Faux-Narcisse.* — Hab. Disséminé et assez abondant depuis la plaine jusque sur les sommités. (*Grenier*). — Châtelneuf, grange Pannessières et Pontets ; Ney ; Loulle, sur la roche de Balerne.

Famille des ORCHIDÉES.

ORCHIS Lin.

O. mascula L. *var. β albiflora Hagenb.* (*in Babey*). *Orchis mâle à fleurs complètement blanches.* — Hab. Châtelneuf, Sous-Ban-dernier, R.

O. ustulata L. *Orchis brûlé.* — Hab. De la plaine aux sommités (*Grenier*). — Très disséminé et peu commun. (*Michalet*). — Châtelneuf, Champs-Martinets ; Loulle, La Culotte, Champ-Petit-Perrin. Mes échantillons ont de 1-2 décimètres de hauteur selon l'indication de Babey. R.

O. militaris L. *Orchis militaire.* — Hab. Vignoble et région moyenne « *sans entrer dans les sapins* ». (*Michalet*). Grenier le cite *dans la région des sapins* à Morteau. — Aussi à Châtelneuf, AC.

O. albida Scop. *Orchis blanchâtre.* — Hab. Sur les sommités, « d'où il descend çà et là dans la région des

sapins ». (*Grenier*). — Sommet de Poupet (*Babey*). — Châtelneuf, R.

OPHRYS Lin.

O. arachnites Reich. *Ophrys Frelon.* — HAB. Vignoble et basses montagnes, « toujours disséminé et assez rare ». (*Grenier*). — Salins, sur la pelouse de St-André. (*Babey*). — Châtelneuf, Sous-la-Roche, vers 730 m., R.

O. muscifera Huds. *Ophrys Mouche.* — HAB. Région des sapins et vignoble (*Grenier*), R. (*Michalet*). — Châtelneuf, R.

FAMILLE DES AROIDÉES.

ARUM Lin.

A. maculatum L. *Gouet commun*, *Pied de veau.* — HAB. *Plaine et vignoble.* (*Grenier* et *Michalet*). — N'est pas rare à Châtelneuf, haies et lieux ombragés : Sous-Bandernier, Sous-le-Château (770 m.), Les Sanges (810 m.), etc. — Chaux-des-Crottenay, près Morillon (720 m.).

FAMILLE DES CYPÉRACÉES.

(Je ne m'occupe pas ici de cette famille dont je n'ai étudié à Châtelneuf qu'un trop petit nombre d'espèces.)

FAMILLE DES GRAMINÉES.

BROMUS Lin.

B. sterilis L. *Brome stérile.* — HAB. Plaine et vignoble, « *sans s'élever au-delà* ». (*Michalet*). — Châtelneuf, village.

FAMILLE DES FOUGÈRES.

ASPLENIUM Lin.

A. Trichomanes L. *Doradille Polytric.* — HAB. Plaine, vignoble et basses montagnes, « *sans atteindre la région*

des sapins ». (*Grenier*). — Remplacé plus haut par l'*A. viride*. (*Michalet*).— *Partout* (*Babey*). — Commun à Châtelneuf, où je n'ai pas rencontré l'*A. viride*.

SCOLOPENDRIUM Smith.

S. officinale Sm. *Scolopendre officinale*, *Langue de cerf*. — J'ai rencontré Sous-la-Baume, près de la Billode, avec la variété α, la var. β *undulatum* DC. à feuilles ondulées, et la var. accidentelle δ *emarginatum* Bab. échancrée au sommet en deux lobes arrondis.

PTERIS Lin.

P. aquilina L. *Ptéride aigle*. — HAB. Tous les sols très siliceux de la plaine ; « reparaît dans tout le Jura sur l'Oxfordien siliceux et argileux ». (*Grenier*). — Se trouve à Châtelneuf, non-seulement sur l'Oxfordien, mais aussi sur le Corallien et l'Astartien où il est commun.



LISTE MÉTHODIQUE

Des Espèces comprises dans ce travail.



I. Espèce nouvelle dans le Jura.

Nuphar pumilum Sm., β gracilis (nov. var.).

II. Espèce signalée par les auteurs comme appartenant au Haut-Jura, et qui descend dans la basse région des sapins a Chatelneuf.

Swertia perennis L.

III. Espèces signalées jusqu'a présent seulement au-dessous de la zone des sapins, ou indiquées comme n'arrivant pas jusque dans cette zone, et qui s'y trouvent a Chatelneuf ou aux environs.

Clematis Vitalba L.
Anemone Pulsatilla L.
Ficaria ranunculoides Mœnch.
Papaver dubium L.
Chelidonium majus L.
Hesperis matronalis L
Alyssum montanum L.
Thlaspi perfoliatum L.
Polygala comosa Schkuhr.
Dianthus prolifer L.
Saponaria ocymoides L.
Stellaria graminea L.
Hypericum hirsutum L.
Geranium pusillum L.
— dissectum L.
— molle L.
— lucidum L.
Acer opulifolium Vill.
Acer campestre L.
Genista Germanica L.
Ononis spinosa L.
Trifolium rubens L.
Coronilla varia L.
— Emerus L.
Orobus tuberosus L.
Potentilla fragariastrum L.
Potentilla Anserina L.
Agrimonia Eupatorium L.
Sedum elegans Lej.
Circæa Lutetiana L.
Ribes Uva-Crispa L.
Saxyfraga tridactylites L.
Sanicula Europæa L.
Cornus Sanguinea L.
Asperula arvensis L.
Galium cruciata Scop.
Valerianella olitoria Poll.
— Morisonii DC.
Scabiosa Succissa L.
Tussilago farfara L.

Achillea Ptarmica L.
Artemisia vulgaris L.
— Absinthium L.
Tanacetum vulgare L.
Ligustrum vulgare L.
Lysimachia vulgaris L.
Erythræa pulchella Fries.
Convolvulus sepium L.
Solanum Dulcamara L.
Veronica hederæfolia L.
— agrestis L.
Lycopus Europæus L.
Stachys recta L.
Teucrium Chamædrys L.
Verbena officinalis L.
Globularia vulgaris L.
Polygonum lapathifolium L.
Ulmus montana L.
Quercus pedunculata Ehrh.
Carpinus Betulus L.
Juniperus communis L.
Alisma Plantago L.
Iris Pseudacorus L.
Ornithogalum Pyrenaicum L.
Muscari comosum Mill.
Phalangium ramosum Lam.
Leucoium vernum L.
Ophrys arachnites L.
Arum maculatum L.
Bromus sterilis L.
Asplenium Trichomanes L.

IV. Espèces auxquelles s'appliquent diverses observations; moins nouvelles quant à l'habitat ou portant sur d'autres points.

Ranunculus flammula L.
Trollius Europæus L.
Helleborus fœtidus L.
Aconitum lycoctonum L.
Nymphæa alba L.
Lunaria biennis Mœnch.
— rediviva L.
Nasturtium officinale R. Br.
Reseda lutea L.
Saponaria officinalis L.
Geranium columbinum L.
Lathyrus hirsutus L.
Amygdalus Persica L.
Prunus virescens Paillot.
Cratægus oxyacantha L.
Pyrus communis L.
Lythrum Salicaria L.
Hedera helix L.
Viscum album L.
Petasites albus L.
Cichorium Intybus L. var. fasciatum Gaud.
Ilex aquifolium L.
Verbascum thapsus L.
Scrofularia nodosa L.
Orobanche cruenta L.
Daphne laureola L.
Populus Tremula L.
Pinus Picea L.
Pinus Abies L.
Orchis militaris L.
Scolopendrium officinale L.
Pteris aquilina L.

V. Quelques-unes des espèces les plus caractéristiques de la région des sapins, selon les auteurs, et qui se trouvent a Chatelneuf.

Pyrola minor L.
Dianthus superbus L.
Saxyfraga rotundifolia L.
Scabiosa lucida Vill.
Vaccinium Myrtillus L.
Gentiana verna L.
Gentiana Germanica Willd.
Pinguicula vulgaris L.
Asarum Europæum L.
Salix pentandra L.
Orchis albida L.

VI. Quelques espèces rares ou peu communes.

Anemone ranunculoides L.
Aconitum Napellus L.
Impatiens noli-tangere L.
Acer Monspessulanum L.
Genista pilosa L.
Spiræa filipendula L.
Geum rivale L. var. β monstrosum Hagenb.
Centranthus angustifolius DC.
Lappa major Gærtn.
Cyclamen Europæum L.
Gentiana ciliata L.
— uniflora Willd.
Erythræa Centaurium Pers.
— — var. β albiflora Gaud.
Cynoglossum officinale L.
Atropa Belladona L.
Datura Stramonium L.
Hyoscyamus niger L.
Melampyrum cristatum L.
Pedicularis sylvatica L.
Veronica spicata L.
Digitalis ambigua Murr.
Nepeta Cataria L.
Scutellaria galericulata L.
Daphne cneorum L.
Pinus sylvestris L.
Taxus baccata L.
Fritillaria Meleagris L.
Allium complanatum L.
Allium carinatum L. var. β capsuliferum Koch.
Allium fallax Don.
Narcissus Pseudo-Narcissus L.
Orchis mascula L. var. β albiflora Hagenb.
Orchis ustulata L.
Ophrys arachnites Reich.
— muscifera Huds.



ADDITIONS A LA NOTE SUR LE NUPHAR PUMILUM.

(P. 295-299).

Aux localités signalées, page 297, pour l'habitat du *Nuphar pumilum*, il faut ajouter, plus près de nous, celles de Ternuay et de Folleterre, dans le département de la Haute-Saône, où MM. Renauld et Vendrely l'ont reconnu depuis plusieurs années. (Voir *Aperçu phytostatique sur le département de la Haute-Saône, comprenant des considérations générales, par F. Renauld, et un Catalogue des plantes signalées jusqu'à ce jour dans le département par F. Renauld et feu D. Laloy ;* dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1873, p. 309-706).

La présence de cette espèce dans ces localités intermédiaires entre les Vosges et le Jura est intéressante à signaler, et je remercie bien sincèrement M. J. Paillot qui a eu l'obligeance de me la faire connaître. — Dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1872, M. Paillot avait mentionné le *Nuphar pumilum* de la Haute-Saône. Cette plante est d'ailleurs comprise, sous le n° 405, dans la savante publication de MM. Paillot et Vendrely : *Flora Sequaniæ exsiccata ou Herbier de la Flore de Franche-Comté* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1875). Ces indications m'avaient échappé lors de mes recherches à ce sujet, et je m'empresse de rectifier sous ce rapport la première partie de mon observation de la page 298 (dernier alinea).

Bien que j'aie seulement observé en 1871, pour la première fois, le *Nuphar pumilum* dans le lac du Fioget, il est évident que l'on ne peut attribuer sa présence à la même cause qui a amené alors dans d'autres localités l'apparition d'un grand nombre d'espèces étrangères (Voir la *Note sur les plantes transportées par le mouvement de nos troupes en 1871, par M. Paillot*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1871). Châtelneuf n'a eu pendant la dernière guerre aucun séjour ni passage de troupes qui aient pu influer sur la présence de cette plante, non plus que sur celle des autres espèces que je signale dans cette commune à un niveau différent de celui qui leur est généralement attribué.

EXPLICATION DES PLANCHES [1]



Archéologie préhistorique.

Pl. I. Fig. 1. Emplacement, vue et coupe, de la station préhistorique de Ney.

Fig. 2. Plan de cette station.

Les lettres indicatives sont les mêmes dans ces deux figures ; les majuscules se rapportent à la 1re, et les minuscules à la 2e.

A. Bord de la *Reculée de Ney*. Altitude, 700 m.

R. r. Pic de rocher dit *Grande-Châtelaine*.

V.v. Petite vallée, profonde de 30 m. et large de 40 m., qui sépare ce pic des bords de la *Reculée*.

B. b. Bloc détaché de la base du pic et demeuré sur sa tranche, appuyé sur la marne, ce qui laissa un vide constituant l'abri-sous-roche et forma la plate-forme qui le précédait.

B' Blocs tombés et entassés au fond de la petite vallée.

T. t. Plate-forme ou terrasse naturelle portant la couche archéologique, partie déblayée. Altitude, 645 m.

.....Limites probables de la plate-forme et de l'abri-sous-roche au pied du rocher.

C. c. Couche de terreau renfermant les objets préhistoriques.

D. d. Blocs de rocher et débris rocheux résultant de l'effondrement de la partie du pic qui surmontait l'abri et qui recouvrent la couche archéologique.

P. p. Pente rapide, couverte de blocs de rocher et renfermant à une profondeur variable des débris préhistoriques.

Ch. ch. Chemin vicinal de Ney à Loulle.

(1) Ces planches sont exécutées par M. Louis Cloz avec l'exactitude minutieuse qui lui est habituelle.

.—.—.— Limites de la couche archéologique sur le plan.

s. Source temporaire.

l. Lieu où furent trouvés les objets en bronze. La source permanente se trouve un peu plus loin au S. O.

Les chiffres indiquent les couches géologiques.

1. Marnes oxfordiennes supérieures.
2. Calcaires du Séquanien I et du Séquanien II.
3. Calcaires de l'Astartien.

Pl. II. Fig. 1. Faucille en bronze. — La répétition de cette forme sans bouton, déjà signalée à Larnaud (voir p. 246 note), semble assez curieuse. Si l'on remarque que le point de coulée se trouvait probablement au milieu du dos, près du chiffre 1, où des rugosités marquant une cassure paraissent l'indiquer, il semble évident que l'absence de bouton latéral ne doit pas être attribuée (pour la faucille de Ney, du moins) au manque d'une quantité suffisante de métal fondu. — Nous avons là une sorte de faucille à côtes, forme rare dans le Jura.

Fig. 2. Hache en bronze, vue de face et vue de profil.

Pl. III. Fig. 1. Hachette en pierre, vue de face et vue de profil.

Fig. 2. Pierre noire à polir ou à affiler. La forme des côtés *a* et *b* est due à l'usure résultant de l'usage.

Fig. 3. Percuteur d'une roche étrangère ; *s*, *s*, extrémités usées par l'usage, ou surfaces de percussion.

Fig. 4. Percuteur en silex blanc, carié, du Purbeck des environs ; *s*, *s*, surfaces de percussion.

Pl. IV. Fig. 1 à 8. Bords de poteries communes présentant divers ornements.

Fig. 9 et 10. Bords de poteries fines, avec ornements.

Pl. V. Fig. 1. Bord d'un vase orné de raies étroites, de la classe des poteries fines.

Fig. 2. Bord de poterie fine orné d'une ligne de triangles.

Fig. 3. Sorte d'ornement intérieur de poterie fine.

Fig. 4. Ornement intérieur (?) de poterie fine : vue de face et vue de profil.

Fig. 5. Bord de poterie commune, orné d'une bande noire.

Fig. 6. Fragment de poterie fine, orné de raies larges en gouttière.

Fig. 7, 11, 12, 13. Coupes de bords de poteries communes.

Fig. 8, 9, 10, 14 à 22. Coupes de bords de poteries fines.

Pl. VI. Fig. 1, 3 à 6. Coupes de bords de poteries fines.
Fig. 2. Coupe d'un vase très petit, en terre grossière.
Fig. 7, 8, 10. Coupes de fonds de poteries communes.
Fig. 9, 11 à 17. Coupes de fonds de poteries fines.

Pl. VII. Fig. 1. Fragment de bracelet en terre.
Fig. 2 à 8. Fusaioles ? — Dans le n° 8, le pointillé montre la direction oblique du trou qui la traverse.
Fig. 9 à 12. Fragments d'anses de poteries fines.

Géologie.

Pl. VIII, Fig. 1. Demi-maxillaire inférieur gauche (face externe) de Marmotte des Alpes, individu âgé. Le pointillé indique, d'après la fig. 2, la partie brisée.
Fig. 2. Demi-maxillaire inférieur droit (face interne) de Marmotte, individu plus jeune. Le pointillé montre l'incisive d'après la fig. 1.
Fig. 3. Même os vu du dessus.

TABLE DES MATIÈRES

GÉOLOGIE.

DÉCOUVERTE DE LA MARMOTTE DES ALPES DANS LE JURA.

BOTANIQUE.

OBSERVATIONS SUR LA FLORE DE LA RÉGION INFÉRIEURE DES SAPINS A CHATELNEUF ET DANS LES ENVIRONS, PRÉCÉDÉES D'UNE NOTE SUR LA DÉCOUVERTE DU *Nuphar pumilum* DANS LE JURA.

ERRATA

Page 237. ligne 8, 20 m., lisez : 30 mètres.
258, dernière ligne de la note, p. 28, lisez : p. 254.
268, l. 31, plus douteusement, lisez : plus, douteusement.
288, note (2), l. 3, Région inférieure des sapins, lisez : région, et mettez un point après le mot sapins.
290, l. 10 et 21, *Anemona*, lisez Anemone.
306, l. 17, FAMI'ILLE, lisez : FAMILLE.
Id. l. 22, GERANIACÉES, lisez : GÉRANIACÉES.
Id. l. dernière, *G. colombinum*, lisez : *G. columbinum*.
307, l. 28, A. monspessulanum, lisez : A. Monspessulanum.
309, l. avant-dernière, Epine, noire, supprimez la virgule.
320, l. 16, E. Pulchella, lisez : E. pulchella.
222, l. 7, *Melampyre*, lisez : *Mélampyre*.
327, l. 19, et 329, l. 6, Pinus abies, lisez : Pinus Abies.
Id. l. 19, et 329, l. 6 et 8, *Epicea*, lisez : *Epicéa*.
Id. l. 31, et 329, l. 7, *P. picea*, lisez : *P. Picea*.

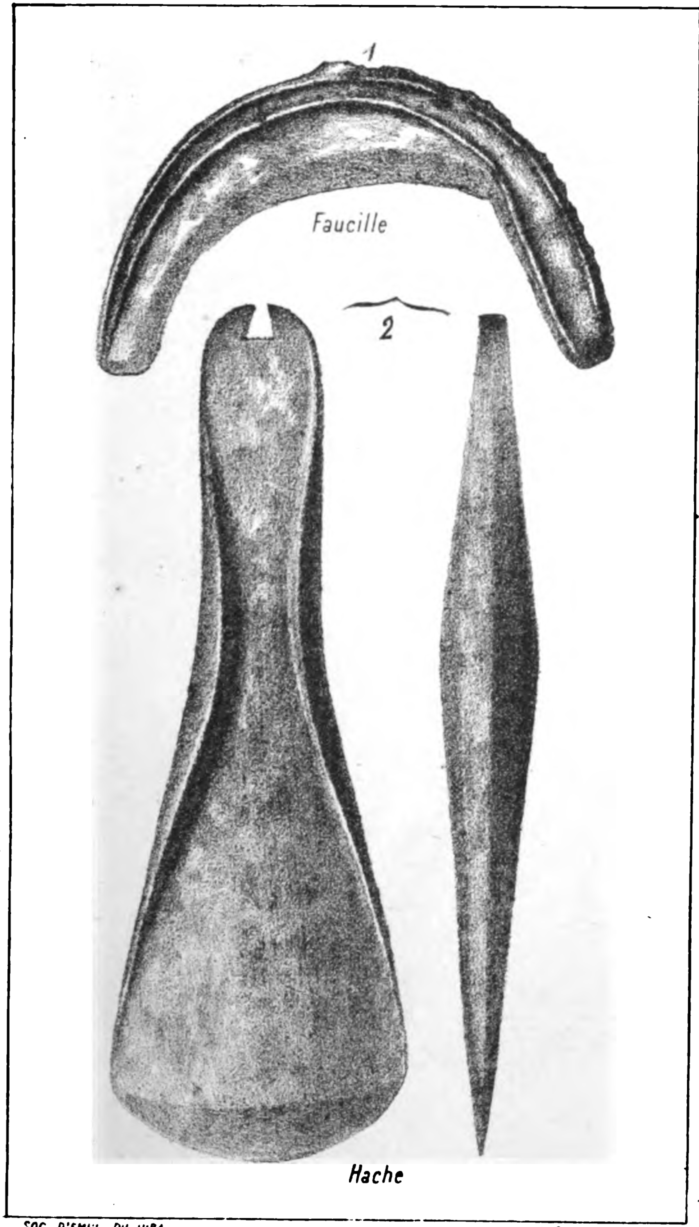

Digitized by Google



STATION PRÉHISTORIQUE DE NEY (JURA).

Objets en bronze (1/2 Grandeur).

Planche II.



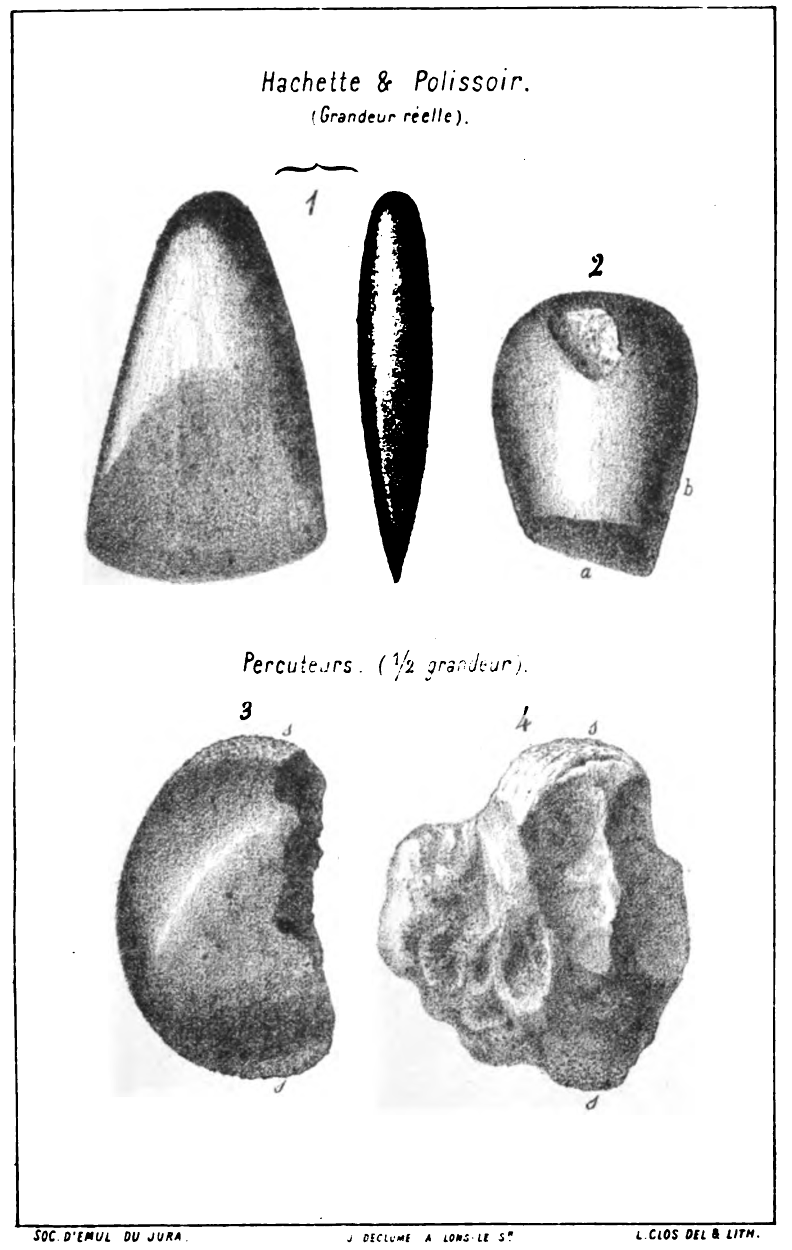
Hache

SOC. D'EMUL. DU JURA. J. DECLUME A LONS-LE-Sr L. CLOS DEL & LITH.

STATION PRÉHISTORIQUE DE NEY (JURA).

Objets en pierre.

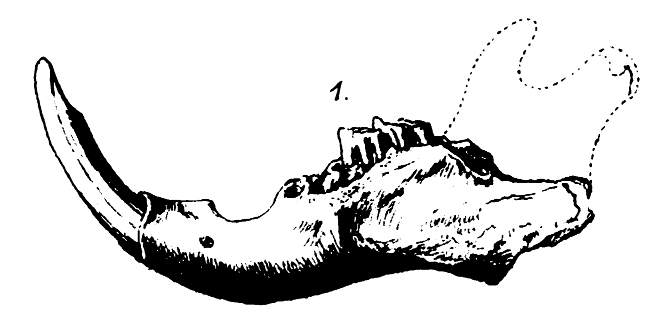
Planche III.

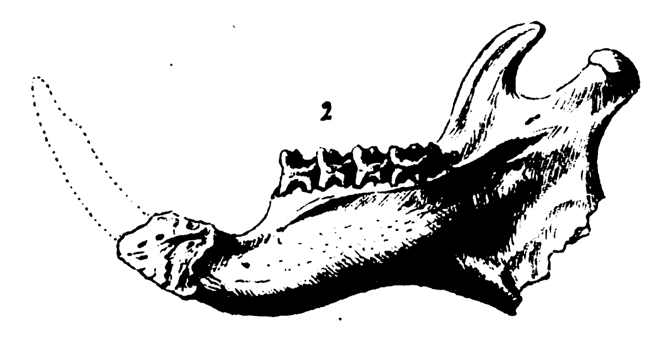


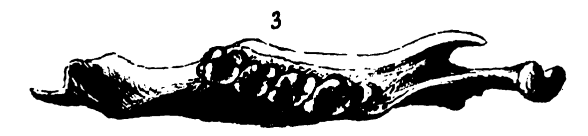
SOC. D'EMUL DU JURA. J. DECLUME A LONS-LE Sr. L. CLOS DEL & LITH.

Ossements de marmottes.

Fragments de maxillaires inférieurs (Grandeur réelle)







N.os 1. Côté gauche, face externe.
2. Côté droit, face interne d'un autre maxillaire
3. Face supérieure du même os.

SOC. D'EMUL. DU JURA. J DECLUME A LONS-LE-S.R L. CLOS DEL & LITH



LE CRIME

DE

BALTHAZAR GÉRARD

1584

LE CRIME DE BALTHAZAR GÉRARD

1584.



Dans ses *Poésies franc-comtoises*, Max-Buchon, sous ce titre : *La Loue*, célèbre sa rivière bien-aimée, qu'il se plaît à suivre depuis sa source, et s'attarde à contempler amoureusement un village tout plein pour lui de ces fraîches impressions, de ces souvenirs d'enfance qui ne s'effacent jamais. La rivière du poëte se personnifie ; il lui parle en vers exquis :

Bientôt va s'élargir devant toi la vallée,
Et, dans son fourré vert de noyers triomphants,
Surgira le clocher trapu de Vuillafans.
   Plus tranquille, ô ma Loue, entre ces deux collines,
Ramène, si tu veux, tes ondes cristallines
Sous ces beaux cerisiers d'où tombent, par moments,
Fleurs et parfums mêlés de sourds bourdonnements.
   N'aimes-tu pas à voir ces vignobles étendre
Jusqu'en-haut leur verdure harmonieuse et tendre
Comme un tapis moëlleux, d'où les blancs échalas
Ressortent seuls avec quelques pêchers lilas ?
   Trois ruisseaux pleins de mousse et bordés de vieux aulnes,
Où boivent en été les merles à becs jaunes,
Versent encore ici, comme d'humbles vassaux,
Dans ton lit suzerain le tribut de leurs eaux.
   Puis viennent, et partout grands de toute leur taille,
Des peupliers touffus que jamais on ne taille
Et qu'on voit, par ces vents d'hiver si désastreux,
Comme gens avinés se coudoyer entre eux...

Avise maintenant, sur la colline à gauche,
Ce cimetière herbeux, que le marguillier fauche.
C'est là, c'est là que dort, pour n'en sortir jamais,
Ma pauvre mère, avec bien d'autres que j'aimais...

. . . .

Cette peinture de la tranquille vallée de Vuillafans (1), avec ses cerisiers en fleurs et ses vieux aulnes penchés au bord de l'eau, ses âpres vents d'hiver et ses tombes chéries, ce tableau de main de maître, si complet de poésie et de vérité, évoque le souvenir d'un personnage célèbre qui est né là, vers le milieu du XVIe siècle, Balthazar Gérard, l'assassin de Guillaume d'Orange.

La domination espagnole, qui s'étendait alors à la Franche-Comté, embrassait la moitié de l'Europe et du nouveau-monde. Du fond de l'Escurial, l'impénétrable Philippe II commandait aux plus grands capitaines du siècle ; il avait sous la main l'or de l'Amérique, l'industrie flamande, une armée d'espions répandue dans toutes les cours, en un mot, tout ce qui peut entraîner, corrompre, asservir le monde.

Devant ce colosse, aux pieds duquel tout s'inclinait, Guillaume d'Orange s'était levé. Sans royaume, sans armée, astucieux, énigmatique comme son rival, mais supérieur à lui par la faculté de gagner les cœurs, ce Hollandais, soutenant la cause de la liberté nationale, au prix de mille sacrifices, avait su déjouer les projets de Philippe d'établir l'Inquisition dans les Pays-Bas. Poursuivi par la calomnie, accusé de lâcheté, mis en suspicion par le peuple même qu'il défendait, il était allé droit au but, sans flatter les passions populaires, restant intègre au milieu des perfidies, sans tache tandis que les cours de l'Europe se couvraient de sang. Il avait lassé le duc d'Albe, épuisé don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, enfin, fondé un Etat

(1) Canton d'Ornans (Doubs).

libre à côté d'un Empire qui était la terreur des nations.

Aussi, Philippe avait-il juré sa mort.

Par un édit publié en 1580, il avait promis vingt-cinq mille écus d'or et un titre de noblesse à celui qui tuerait le prince d'Orange. Stimulés par le fanatisme et la cupidité, des assassins avaient surgi de toutes parts, malgré la tentative infructueuse de Jauréguy. Un Espagnol, découvert et arrêté, avait été écartelé à Anvers ; un riche négociant, nommé Hans Jansen, avait été condamné à Flessingue. Huit fois, le prince d'Orange avait échappé à la mort. Il n'ignorait rien ; il exprimait à ses amis de vagues pressentiments, sans prendre aucune mesure pour sauvegarder sa vie.

En 1584, arrivait à Delft un jeune franc-comtois, âgé de vingt-sept ans, qui était catholique, mais se faisait passer pour protestant. Balthazar Gérard prétendait qu'il avait fui les persécutions des catholiques. Il menait une vie austère, assistait à tous les exercices du culte évangélique et fut bientôt regardé comme un saint. Comme il sollicitait l'honneur d'être attaché au service du prince d'Orange, il lui fut présenté sur la recommandation d'un ministre protestant, sut lui inspirer confiance et reçut l'ordre d'accompagner le seigneur de Schonewalle, qui était envoyé à la cour de France par les Etats de Hollande. Revenu à Delft, peu de temps après, pour apprendre au prince la mort du duc d'Anjou, Gérard se présenta au couvent de Sainte-Agathe, où Guillaume tenait sa cour.

C'était le second dimanche de juillet. Le prince, qui était au lit, reçut le messager dans sa chambre. Ils étaient seuls. Balthazar répondit avec calme à toutes les questions qui lui furent posées. Guillaume lui remit une petite somme d'argent, lui dit de se préparer à repartir pour Paris et lui ordonna de revenir le lendemain prendre ses lettres et son passe-port. Avec l'argent du prince, Gérard se procura les deux pistolets d'un soldat — qui se tua quand il sut à quel

usage ses armes avaient servi, — et, le jour suivant; qui était le 10 juillet, il se représenta au couvent de Sainte-Agathe.

Guillaume, accompagné de plusieurs dames et seigneurs de sa famille et donnant le bras à la princesse d'Orange, Louise de Coligny, descendait l'escalier pour aller prendre son repas dans une salle du rez-de-chaussée. Balthazar alla au-devant de lui, l'arrêta et le pria de lui délivrer son passe-port. Le prince lui dit de revenir plus tard et entra dans la salle.

Un soupçon lui avait traversé l'esprit et Louise de Coligny, que le malheur avait rendue méfiante, s'inquiéta de cet incident. Cet homme pâle, enveloppé d'un long manteau, lui avait fait une sinistre impression ; l'altération de sa voix, la contraction de son visage l'avait frappée. Elle fit part à Guillaume de sa terreur ; quel était cet homme, « qui avait la figure la plus perverse qu'elle eût jamais rencontrée ? »

Le prince sourit : cet homme était Gérard, un serviteur dévoué, qui avait toute sa confiance... Comme à l'ordinaire, il fut gai pendant le repas et, quand il eût fini, il sortit tranquillement pour remonter chez lui. Gérard l'attendait, blotti dans l'ombre de la porte, sous une voûte sombre, près de l'escalier. Dès qu'il vit le prince, il s'avança et, au moment où celui-ci mettait le pied sur le second degré, il lui tira en pleine poitrine un coup de pistolet chargé de trois balles, et s'enfuit.

Guillaume chancela, puis tomba dans les bras d'un écuyer. On accourut.

— Je suis frappé... dit-il d'une voix éteinte. Mon Dieu ! ayez pitié de moi et de mon peuple !...

— Recommandes-tu ton âme à Jésus-Christ ? lui demanda sa sœur, Catherine de Swartzbourg.

— Oui !...

Ce fut sa dernière parole. Il était couvert de sang. On

l'assit sur l'escalier, on le questionna encore : mais il avait perdu connaissance. On le transporta dans une chambre voisine, où il expira.

Gérard avait traversé les écuyers, était sorti du couvent et parvenu au bastion de la ville, d'où il allait sauter dans le fossé et gagner à la nage un cheval sellé qui l'attendait sur l'autre rive. Mais, dans sa fuite, il avait laissé tomber son chapeau et son second pistolet. Deux hallebardiers du prince s'élancèrent à sa poursuite et l'arrêtèrent au moment où il allait se jeter dans le fossé.

— Traître d'enfer ! s'écrièrent-ils.

— Je ne suis pas un traître, répondit l'assassin. Je suis un fidèle serviteur de mon seigneur et maître le roi d'Espagne.

D'autres hallebardiers, des pages du prince accoururent à leur tour et emmenèrent Gérard dans la ville, en le frappant de la garde de leurs épées. Chemin faisant, l'assassin crut entendre dire que le prince n'était point mort et, avec un calme effrayant, il s'écria :

— Maudite soit la main qui a manqué le coup !

Il fut traduit sans retard devant la justice. Dans les longs interrogatoires qu'il eut à subir, dans le cachot où il fut jeté et chargé de chaînes, il garda une sérénité inaltérable. Il supporta, sans laisser échapper une plainte, les tourments qui accompagnèrent son procès. Entre deux supplices, pendant que les argousins se reposaient, le patient parlait, sans ostentation. Durant l'affreuse besogne, il soulevait de temps en temps sa tête ensanglantée, disant : *Ecce homo* ! Il fit plusieurs fois remercier ses juges des aliments qu'on lui accordait et il écrivit lui-même sa confession.

La sentence lui fut lue le 14 juillet. Il fut condamné à avoir la main enfermée et brûlée dans un tuyau de fer rouge, les bras, les jambes et les cuisses déchirés avec des tenailles également rougies au feu, le ventre ouvert, le cœur arraché et jeté au visage, la tête séparée du buste et

plantée sur une pique ; le corps devait être coupé en quatre et chaque tronçon suspendu à une fourche sur une des principales portes de la ville.

A l'énumération de ces horribles supplices, Gérard ne pâlit point et ne donna pas le moindre signe de terreur. Il ouvrit son vêtement, mit à nu sa poitrine et, regardant ses juges en face, il répéta d'une voix ferme : *Ecce homo.*

Qu'était-ce donc que cet homme ? Un fanatique, un monstre de scélératesse, ou bien l'un et l'autre à la fois avec une ambition extravagante ?...

Né à Vuillafans, en 1558, Gérard avait étudié les lois chez un procureur de Dole. Ce fut là, sans doute, qu'était né en lui le désir de tuer Guillaume. Un jour, plantant une dague dans une porte, il s'était écrié : « C'est ainsi que je voudrais planter un poignard dans le cœur du prince d'Orange ! » Trois ans après, à la nouvelle de l'édit de Philippe II, il était allé, dans le but d'exécuter son sinistre dessein, jusqu'à Luxembourg, où l'avait arrêté le faux bruit de la mort du prince après l'attentat de Jauréguy. Puis, apprenant que Guillaume vivait encore, il s'était rendu à Tournai, s'était présenté à Alexandre Farnèse dont il avait reçu la confirmation des promesses royales, s'était fortifié dans sa résolution par la lecture de la Bible, par le jeûne et la prière, et avait pris la route de Delft sous l'influence de cette exaltation.

Il répéta plusieurs fois ces détails aux juges, sans y ajouter aucune parole de regret ou de repentir. Nature héroïque perdue par des maximes perverses, il alla même jusqu'à se vanter de son crime, disant qu'il était un nouveau David qui avait terrassé un Goliath ; que, s'il n'avait pas tué le prince d'Orange, il serait prêt encore à le faire. Son courage, son mépris de la vie, sa profonde conviction d'avoir accompli une mission sainte et de mourir glorieux épouvantèrent ses juges, qui le crurent possédé du démon.

On fit une minutieuse enquête ; on l'interrogea lui-même ; mais il répondit toujours qu'il n'avait jamais eu de relation qu'avec Dieu.

L'exécution eut lieu le lendemain. On fit, sous les yeux de Gérard, les apprêts du supplice : il examina tout avec indifférence. Un aide du bourreau commença par briser à coups de marteau le pistolet qui avait servi à commettre le crime. Au premier coup la tête du marteau se détacha et alla frapper l'oreille d'un autre aide : la foule se mit à rire et Gérard aussi. Le corps du condamné n'était déjà plus qu'une plaie hideuse quand il monta sur l'échafaud. Tandis que sa main fûmait et crépitait dans le tuyau rouge, il resta muet ; quand les tenailles rougies lui déchiraient les chairs, il ne poussa pas un cri ; lorsque le couteau lui pénétra dans les entrailles, il inclina la tête, puis expira, en murmurant quelques paroles inintelligibles.

Ces derniers mots du fanatique mourant n'étaient-ils pas un tardif appel à la vie, à sa jeunesse sacrifiée, à son pays natal?... A ce terrible instant de la mort, l'infortuné n'entrevoyait-il pas, dans une rapide vision, le clocher de Vuillafans, parmi les grands noyers, sa maison blanche, la Loue coulant tranquille au milieu des bourdonnements et des parfums de ses rives, les coteaux couverts de vignes et

« ce cimetièr herbeux que le marguillier fauche, »

où ses restes, dispersés et maudits, ne devaient jamais reposer?... Peut-être, à cette minute lucide, la raison revenait-elle à cet insensé et comprenait-il enfin l'atrocité de son crime...

Toutes les villes soumises à la domination espagnole célébrèrent ce grand événement comme un triomphe. L'Université de Louvain publia l'apologie de Gérard, qu'elle représentait comme un martyr ; les chanoines de Bois-le-Duc chantèrent un *Te Deum*. Tel était l'égarement des esprits à cette époque. Quelques années après, le roi d'Espagne anoblit la famille de l'assassin, l'exempta de la taille

à perpétuité et lui donna les terres du prince d'Orange confisquées en Bourgogne (1).

Le bruit de la mort de Guillaume avait jeté dans la Hollande une immense consternation. Son corps fut exposé pendant un mois sur un lit funèbre, autour duquel le peuple venait s'agenouiller et pleurer. Ses funérailles furent celles d'un roi. Le cortège se composa des Etats généraux des Provinces-Unies, du Conseil d'Etat, des Etats de Hollande, des magistrats, des ministres de la religion, des princes de la maison de Nassau. Douze gentilshommes portaient le cercueil; quatre grands seigneurs tenaient les cordons du drap mortuaire; le cheval du prince suivait, magnifiquement enharnaché et conduit par son écuyer. Parmi les comtes et les barons, on voyait un jeune homme de dix-huit ans, qui devait recueillir le glorieux héritage du défunt, humilier les armées espagnoles et contraindre l'Espagne à reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies. C'était Maurice d'Orange, fils de Guillaume, à qui les Etats de Hollande allaient conférer la dignité de stathouder et confier le suprême commandement des forces de terre et de mer.

La maison où le prince d'Orange fut assassiné existe encore.

C'est un édifice d'aspect lugubre, avec une porte étroite et des fenêtres cintrées; il fait partie du cloître d'une ancienne église consacrée à Sainte-Agathe et porte encore le nom de *Prinsenhof*, quoiqu'il serve aujourd'hui de caserne à l'artillerie. Avec la permission de l'officier de garde, les étrangers peuvent y pénétrer. Pour arriver à l'endroit mémorable, on traverse une cour pleine de soldats. Mais, si la destination des lieux a changé, ils sont restés les mêmes : l'escalier que le prince montait quand

(1) On peut consulter, sur Balthazar Gérard et sa famille, une étude très-complète publiée par M. l'abbé Suchet dans les *Annales franc-comtoises*, 31 pages gr. in-8, 1868.

il fut frappé, le coin sombre où Gérard s'était blotti, la porte de la salle où Guillaume prit son dernier repas, les traces des balles dans le mur sur un petit espace blanchi, avec une inscription en hollandais rappelant que : *Là est mort le père de la patrie*, la direction dans laquelle l'assassin s'enfuit, tout provoque cette curiosité rêveuse qu'on éprouve dans les lieux où se sont commis de grands crimes. Et, pendant ce temps, on rit dans la cour ; des soldats montent et descendent en chantant... Cette gaité juvénile fait, avec le sombre drame de 1584, un vif et émouvant contraste ; c'est comme une fête d'enfants dans la chambre où serait mort l'aïeul qu'ils chérissaient.

Mais, pourquoi rappeler ces lointains souvenirs ? Il faut que je l'explique. J'avais trouvé, il y a deux ou trois ans, les détails qu'on vient de lire, dans un ouvrage italien : *Olanda,* de M. Edmondo de Amicis, un brillant officier devenu un remarquable écrivain. Comme je n'avais rencontré nulle part une relation aussi frappante de la mort du prince d'Orange, je traduisis ces pages. C'est cette traduction, quelque peu *adaptée*, qui fait le principal fond de ce modeste travail. J'ai cru devoir l'offrir ainsi au savant recueil de la Société d'émulation du Jura, sans rien reproduire des documents généalogiques publiés par M. l'abbé Suchet ni de la curieuse notice écrite par M. Gachard dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (t. XXIII, nº 10), auxquels il suffira de renvoyer ceux qui voudront connaître de plus près l'étrange figure du fanatique Gérard.

Emmanuel VINGTRINIER.

A. VAYSSIÈRE.

LETTRES DE RÉMISSION

accordées

A LACUZON

ET A DES FRANC-COMTOIS

POUR

CRIMES & DÉLITS COMMIS PENDANT LA GUERRE DE TRENTE ANS.

LETTRES DE RÉMISSION ACCORDÉES A LACUZON

ET A DES FRANC-COMTOIS

POUR CRIMES ET DÉLITS COMMIS PENDANT LA GUERRE DE TRENTE ANS.

On connaît les nombreux changements de domination qu'a subis la Franche-Comté depuis le XIII[e] siècle jusqu'à sa réunion définitive à la France. Le centre du pouvoir qui la régissait étant au dehors, ces changements le déplacèrent fréquemment, ce qui eu pour effet, en particulier, de disperser au loin les matériaux écrits de l'histoire de notre province. C'est ainsi que les dépôts du département de la Côte-d'Or et du département du Nord, qui renferment les anciennes archives de Bourgogne et de Flandre, sont arrivés à posséder d'immenses collections de documents d'un haut intérêt pour nos vieilles annales. Il y a là des trésors historiques auxquels personne n'a jamais puisé, et pourtant la vie intime de la Franche-Comté pendant cinq siècles se trouve retracée jour par jour dans ces registres de chancellerie, dans ces comptes de châtelains, dans ces pièces de toute sorte, de nature administrative ou politique.

Les remarquables inventaires que publient nos savants confrères, MM. Joseph Garnier et Dehaisnes, nous permettent de juger dès maintenant de l'importance de ces richesses entassées pendant plusieurs centaines d'années et nous mettent peu à peu en état de les utiliser. L'inventaire de

la chambre des comptes de Dijon forme déjà cinq volumes in-4°, qui comprennent l'analyse de plus de douze mille registres, rouleaux ou liasses, dont trois mille au moins intéressent uniquement la Franche-Comté ; trois volumes de l'inventaire de la chambre des comptes de Lille ont paru, et dans le dernier, qui a été livré au public dans le courant de l'année 1878, nous trouvons la table de deux cents registres remplis de transcriptions de chartes de toute espèce et de toutes les époques, et où des noms franc-comtois se rencontrent à chaque page.

Ces registres renferment les renseignements les plus divers. Tous les faits importants de l'histoire générale de la province y sont consignés ; on peut y moissonner à pleines mains des faits d'histoire locale, et quant à l'histoire des mœurs et des habitudes de toutes les classes de la population, cette histoire pleine de détails sur la vie privée de nos ancêtres, détails dont nous sommes si friands aujourd'hui, on l'y trouve retracée avec une naïveté et une précision telles qu'on ne saurait exiger davantage.

On en jugera d'ailleurs par les extraits que j'en vais faire.

J'imprime en premier lieu deux lettres de rémission accordées à Lacuzon pour différents méfaits (on pourrait user d'un mot plus fort) commis pendant cette guerre à laquelle les mémoires de Girardot de Nozeroy ont fait donner ici le nom de guerre de dix ans.

J'analyse ensuite, des lettres de rémission obtenues par d'autres particuliers pour des faits analogues se plaçant dans la même période.

Je rapporte en troisième lieu une série de détails curieux à divers titres recueillis dans les registres de la première moitié du XVII[e] siècle.

Enfin, je joins à ces documents et analyses de documents

le texte d'un ordre donné à Lacuzon, le 6 février 1668, de lever des soldats pour la défense de Dole.

Il est inutile de dire que je suis bien loin d'avoir tari la source à laquelle j'ai puisé. Dans ma pensée, ces extraits sont surtout destinés à montrer l'abondance des renseignements qu'elle peut fournir.

I

La remarquable étude publiée en 1867 (*Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*) par M. Ph. Perraud, sous ce titre : *Lacuzon d'après de nouveaux documents*, a définitivement dégagé de son auréole légendaire la curieuse figure de ce fameux patriote franc-comtois. Plus d'un point obscure restait pourtant à éclaircir. Depuis que cette étude a paru, les mémoires de Jules Chiffet, publiés par l'Académie de Besançon (*Mémoires et documents inédits*, t. V et VI) nous ont apporté quelques faits nouveaux, en particulier une relation détaillée de la défaite du marquis de Listenois à Saint-Lautein ; l'*Annuaire historique et administratif* du département du Jura pour 1869 renferme sur Lacuson un document important, et en 1877 M. Perraud a lui-même publié l'*intendit* du procureur général Dagay rédigé à l'occasion de la grande enquête de 1659, (*Mém. de la Société d'Emulation du Jura, 1878*) document qui nous révèle, chez l'homme de guerre devenu seigneur de village, des habitudes intimes assez singulières. Les lettres de rémission dont on trouvera ici le texte jetteront un peu de lumière sur une époque plus reculée et à peu près complètement inconnue de la vie du brave capitaine ; elle nous feront connaître ses débuts dans la carrière où son patriotisme et son courage l'ont rendu célèbre.

C'est Lacuzon qui raconte lui-même ses premiers exploits. Il nous dit, par exemple, comment il vint s'établir dans une vieille masure de Montaigu qui était inhabitée depuis deux siècles. Bientôt il inspire une telle crainte aux détachements français qui couraient le pays, que les garnisons de Bletterans, de Courlaoux, de Cuiseaux et de Saint-Laurent-la-Roche et même de Saint-Amour, n'osent plus s'aventurer hors de leurs remparts. Fatiguées, battues, tenues sans cesse en éveil par l'intrépide montagnard, elles se décident un beau jour à faire nn grand effort pour le

chasser de son rocher. Elles se réunissent, grossissent leur troupe de vieux soldats de l'armée régulière et viennent attaquer la masure ruinée derrière laquelle il s'abritait. Lacuzon omet de nous dire s'il fut délogé, mais il nous apprend comment il prit sa revanche. Il surprit le château de Saint-Laurent et tailla sa garnison en pièces.

M. Perraud a soupçonné l'existence de ces lettres. Il savait qu'en récompense de ses bons services, le gouvernement des Pays-Bas avait consenti à lui accorder le pardon de tous les méfaits dont il avait pu se rendre coupable, mais il ignorait le détail de ces méfaits. « Lacuzon, dit-il, (p. 399) avait eu maille à partir tout récemment avec la justice. Il s'agissait de deux homicides commis nous ne savons en quelles circonstances; était-ce dans une rixe près de la frontière? ou parmi les paisibles sujets du roi? » On verra que les suppositions de M. Perraud ne sont pas absolument exactes. Lacuzon, en 1644, n'avait pas encore été inquiété ni par la justice, ni par ceux qui pouvaient avoir intérêt à le faire poursuivre. Le calme étant à peu près rétabli, il avait employé ses loisirs à examiner sa conscience. Il savait n'avoir rien à craindre pendant qu'il combattait pour la défense de la province; ses services étaient trop précieux pour qu'on s'en privât en le faisant arrêter, mais la guerre finie, il allait redevenir simple particulier, et comme on n'avait plus besoin de lui, on n'hésiterait pas, si des plaintes motivées se produisaient, à lui faire un bon petit procès criminel. Ayant donc fait un retour sur son passé, il découvre qu'il s'est rendu coupable d'un certain nombre de peccadilles que les nécessités de la guerre n'excusaient pas complètement. Il veut se mettre à l'abri et juge que le meilleur moyen pour ce est de faire par écrit une bonne confession et de l'envoyer à son prince en lui demandant l'absolution. Soit qu'il craigne, en réunissant dans une seule supplique tout ce que sa conscience lui reproche, de paraître trop noir, soit que sa mémoire le serve de

mal, il s'y prend à deux fois pour faire cet aveu de ses fautes, d'où ces deux lettres de rémission qui lui furent accordée dans le même temps et pour des faits de même nature.

---

30 septembre 1645.

Philippes, roi d'Espagne, de Castille, d'Aragon, etc. Sçavoir faisons à tous présens et à venir, nous avoir receu l'humble remonstrance et requeste de Claude Prost, dict le Capitaine de la Cuison, commandant pour nous au bourg, chasteau et forteresse de Sainct-Laurent, contenant qu'au mois d'aoust 1638, estant à la garde avec une trenteine de soldats qu'ils commandoict pour lors en un passage des plus importans pour les montagnes dudict Vaux (1), du costé d'Auboutanez et du Vigney province de France, pour illecq s'opposer aux continuelles courses des ennemys, il fust commandé par le seigneur d'Arnanz qui commandoit le soldatesca du baillaige d'Aval de luy lever tant des soldatz et paysants qu'il pourroit pour grossir l'assemblé que il faisoit pour entrer en France du costé dudict Vigney; et suivant ce, il ammassa et conduict sept ou huict cens hommes avecq lesquels il entra en France, où après estre battu vaillament contre les ennemys, il rammenerent quantité de prisonniers franchois et quantité de bestial et de butin ; et les partaiges en estants faicts, il y eut pour la part dudict remonstrant cincq pistoles d'un costé, un patacon et dix francs d'aultre, lequel argent fust mis ès mains de Jean Millet, de St-Amour, soldat qui avoit esté à ladicte partie et en avoit eu sa part, pour et à l'effect de le delivrer audict remonstrant, qui lors du partaige s'estoit retiré à son poste. Mais ledict Millet, au lieu de luy donner, aynssi qu'il avoit promis de faire, se mocquoit dudict

(1) Les noms propres ont été, dans ce document rédigé à Bruxelles, rendus presque méconnaissables. Il est difficile de déterminer le lieu où sont situées les localités de Vaux, d'Auboutaney et du Vigney, dont il est ici question, à moins cependant qu'on place Vaux un peu au-dessus de Cuiseaux, dans la commune de Champagnat, qui possède un important hameau de ce nom et qu'à la place de Vigney on lise Vigna. L'inexpérience d'un copiste complètement étranger à ce pays autorise d'aussi fortes transformations.

remonstrant et de ceulx qui le luy demandoient de sa part, de sorte qu'il se delibera d'aller à St-Claude le huitiesme dudict mois et an, où pour lors se treuvoit ledict Millet, pour repeter son argent; mais au lieu d'avoir satisfaction, il ne payoit ledict remonstrant que de paroles de mespris, disant entre aultres qui le voulloit payer au coup d'espée, et en mesme temps ledict Millet evagina son espée en la rue du Marchef dudict St-Claude et s'efforça d'offencer ledict remonstrant, ce que l'occasionna de pareillement pour, l'effect de sa defense et pour son honneur, de mettre aussy l'espée à la main et de parer aux coups de son adversaire, de riposter et porter entre aultres un coup d'estocquade à quattre doibts plus hault que le testin droict, au moyen duquel coup il auroit terminé vie par mort ledict jour, au grand regret du remonstrant. Estant de plus veritable que le remonstrant nouz rendant service et à la province, ayant la bonne grace des soldatz et des paysants.à Montaiguz, et il y auroit entretenu à ses propres fraix, missions et despens des espies pour avoir langue de l'ennemy franchois, suivant quoy il fust adverty qu'il y avoit quelques troupes franchoises qui devoient passer à la montaigne du costé du Bochoux,où il accourut avecq nombre des soldatz pour s'opposer aux ennemys, et fust ce le septiesme septembre de l'an mil six cent et trente-nœuf, du quoy ayant eu l'ennemy du vent, il prit une aultre routte; et comme le lendemain, huictiesme dudict mois et an et jour de feste Nativité Nostre-Dame, ledict remonstrant demeura avecq ses gens audict lieu de Bouchoux pour y entendre la messe. Icelle celebrée, ledict remonstrant, s'en alla disner auprès d'un sien amy, et ses soldatz ches des hostes et amys. Comme ledict remonstrant n'avoit encoir achevé de disner, un sien varlet luy vint dire qu'il y avoit dix grosses querelles en la rue et qu'il y avoit des gens qu'il tiroient ses soldatz; sur quoy il sortist aussytost de table et s'en alla à la rue où il rencontra Pierre et Charles d'Aloy de Semonsel, frères, un nommé Jantet et un aultre nommé d'Uzel, et quelques aultres de Lanchamoy, qui se querelloient avecq lesdictz valets, qui portoient leurs acquebuses et qui estoient plus forts que les soldatz dudict remonstrant, lequel d'abord fust tout ce qu'il peut pour faire la paix et y mectre le holà; lequel il ne peut néantmoins effectuer, et fallut que pour se defendre luy mesme avecq

ses soldatz, fust contrainct d'attaquer avecq son espée ledict Pierre d'Aloy, qui avoit son arcquebuze bandée et amorcée, et laquelle il voullust delacher contre ledict remonstrant, si elle ne luy fust ostée en mesme temps, ce que l'occasiona de luy porter une stocquade au petit ventre, au moyen duquel il mourut deux jours après, au grand regret dudict remonstrant ; lequel nous a de plus remonstré que le vingtquatriesme de juing de l'an mil six cent quarante trois, ayant prins plusieurs de ses soldatz, tant a cheval qu'à pied, il s'en alla gister avecq le sieur de Gouhelanz, son colonel au lieu de Lonchamoy, dependant de l'abbaye de St-Claude et voisin de la terre de Getz, province de France, pour de là faire parti sur les ennemys et aller attacquer quelqu'unes de leurs places. Mais comme Ottenin Reverchon, dudict Lonchamoy, tennant illecq hostellerie publicque, refusa de loger pour argent quelques uns des officiers et principaulx soldatz de sa compagnie, il fust sollicité d'aller sçavoir dudict Reverchon le subject dudict refus, et à cest effect le dict remonstrant s'en alla une heure en nuict en la maison d'iceluy, où il trouva Joseph Bourgeois, dict la Fonttaine, de Foncine, gendre dudict Reverchon et soldat danz le regiment dudict Seigneur de Gouhelan. Et apres avoir demandé si l'on pourroit boire illec en payant, ils se passerent tous deux, avecq quelques soldatz, dans la chambre du poelle dudict logis, où estant, ledict La Fontaine le querella au subject de son beau père, et en mesme temps luy voullut delascher un coup d'une arcquebuse dont il s'estoit saisy lorsque le suppliant entra en la dicte maison. De quoy s'estant apperceu, pour empescher cest effort, (ne le pouvant aultrement) il poussa en terre ledict la Fontaine avecq le bout d'un pistolet que le remonstrant portoit, et incontinant que ledict La Fontaine fust levé, le luy delascha contre, au-dessus du tetin droict, au moyen duquel coup il fust blessé à playes ouvertes et effusion du sang et alité pour quelques jours ; mais du depuis guerry et dès long temps vat et vient par la province pour ses affaires particulières, n'ayant ledict remonstrant eu oncques auparavant querelle avecq ledict La Fontaine, ains l'auroit le mesme jour prié pour souper avec luy (1). Nous ayant en oultre ledict remonstrant exposé en

(1) On voit par ce qui précède que Lacuzon était assez mal accueil-

quatriesme lieu, qu'ayant apris par plusieurs et divers advys que dame Marguarite de Groslée, originele de France, vesve du feu seigneur de Rosy, originele de nostre dict comté de Bourgoigne, permettoit de le commencement de la guerre dudict comté la libre entrée aux Franchois dans son chastèau de Rosy (1), frontiere de France, et y auroit tousjours eu garnison franchoise; donnoit en oultre des advertissements aux troupes ennemyes et provinces franchoises voisines de tout ce qui se passoit en nostre comté de Bourgoigne, permettant à ses subjects d'aller et venir en France et practicquer avecq les ennemys contre noz edicts, ledict remonstrant, en haine de ce que dessus, et de ce que ladicte dame et ses subjects tesmoingnoient plustost porté la partie franhoise que la nostre, fust occasionné, au retour d'une partie qu'il venoit de faire en France, environ le mois de may de l'an mil six cent quarante deux, de faire passer le premier sergeant de la compaignie dict de Ramée, avec une trentenne des soldatz, dans le villaige de Germagnat, dépendant dudict Rosy, et illec faire prendre par lesdictz soldatz le bestail qu'ils rencontrerent dans ledict villaige, et ensuite le conduire dans ledict chasteau de Saint-Laurent; et jaçoit que les soldatz du remonstrant auroyent faict quelques aultres actes, soit concussions ou exactions sur quelques convens et particuliers, et donné quelques legers coups de pistolez et d'espée, sans avoir tué quelcq'un, il ne se trouvera pas que ledict remonstrant y a à rien participé ou donné ordre de ce faire, ayant esté contrainct de tolerer semblables actions pour la conservation de la forteresse dudict Sainct-Laurent-de-la Roche, et par conséquent pour nostre service et de la province, d'auttant mesme qu'estant frontiere de la France et d'un quartier fort peuplé, il luy estoit necessaire, pour s'opposer à la grande multitude des ennemys, d'avoir un souffisant nombre de bons soldatz pour les incommoder par des courses ordinaires, comme il auroit faict avec beaucoup d'avantaiges sur lesdictz ennemys

li dans son village natal. Son heureuse fortune avait sans doute excité de ces jalousies spéciales qui font que nul n'est prophète dans son pays.

(2) Rosy, qui appartenait autrefois à la Franche-Comté, est aujourd'hui situé dans le département de l'Ain. C'est un hameau de Chavannes-sur-Suran.

en grand nombre d'assaults, embuscades et attaques, et tousjours le premier au coupper, de maniere qu'il se seroit recontré telle fois qu'avecq sa compaignie seule il auroit battu dans la campaigne cincq garnisons françoises joinctes ensemble, et dont lesdictz ennemys y auroient laissez en mesme temps sept ou huict vingt hommes mors sur la place ; ayant de plus deffaict en un aultre rencontre toute la guernison de la ville de Sainct-Amour occupée par lesditctz Franchois, tousjours battu lesdictz ennemys en plus de dix attaques ; en aultant de reucontres auroit tué ordinairement ou pris prisonniers leurs chefs et commandants. Aussy auroit-il tousjours entretenus deux cens et quelques jours douze vinght hommes armés, ce qu'il n'eut peu faire s'il n'eust laissé quelque liberté à ses soldatz de pouvoir exiger quelcque chose des communaultez et des particuliers, attendu que par le moyen de la garnison dudict Sainct-Laurent, ils estoient à couvert et faisoient leurs affaires particulieres et domestiques avecq un grand prouffit, là où au contraire, avant que ledict remonstrant eust repris ladicte place, lesdictes communaultez et particuliers contribuoient et donnoient plus de deux fois aultant à l'ennemys, et si estoient battuz, molestés et maltraités, en sorte que nos subjectz auroient esté contrainctz de quitter la province jusques á ce que ledict remonstrant s'estant opposé aux efforts de l'ennemy, se seroit mis avecq une quantité de gens dans une vieille masure de Montaigut, inhabitée de plus de deux cents ans, par où il auroit arresté dans les forteresses les garnisons de Blettrans, Courlaou, Cuseau, Sainct-Amour et celle dudict Sainct-Laurent-de-la-Roche, avant que ledict remonstrant l'eut repris, contre lesquelles il se seroit deffendu si couraigeusement dans ledict Montaigut lorsque par deux fois, s'estant grossies de vieilles troupes de cavallerie et infanterie franchoise, ils auroient voulu attaquer et petarder les portes et masures dudict lieu. Mais aussi et en après, pour revange et par droict de represailles, auroit surprins ledict chasteau de Sainct-Laurent de la Roche par escalade, taillé la guarnison en pièces, au moyen de quoy il auroit sauvé la vie à plus de dix milles personnes qui seroient venuz rehabiter le pays ; ayant, ensuicte de tout ce que dessuz, continué à nous rendre de grands services, et comme lesdictz homicides et coups de pistoletz auroient esté

faictz en son corps defendant et *cum moderamine inculpatæ tutelæ*, les exactions et concussions et autres coups de pistoletz donnés pour la conservation de la place et par consequent pour nostre service, ledict remonstrant nous a tres-humblement supplié qu'il nous plaise de luy pardonner le tout et luy en faire depescher noz lettres patentes au cas necessaires.

Pour ce est il que les choses susdictes considerées, et sur icelles eu l'advys de noz tres-chers et feaulx le president et gens tenant nostre court du Parlement à Dole, audict Claude Prost, dict le capitaine de la Cuson suppliant, inclinans etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le trentiesme de septembre 1645. Signé : de Robiano.

Chambre des comptes de Lille.
registre B. 1818, f° 138, v°.

---

27 Juillet 1646.

Philippe etc. Savoir faisons à tous presens et advenir, nous avoir receu l'humble supplication et requeste du capitaine Claude Prost, dict de la Cuson, commandant au chasteau de Sainct-Laurent-de-la-Roche, contenant qu'il nouz remercioit de la grace qu'il nouz à pleu lui faire en luy pardonnant, sur prealable advys du Parlement à Dole, que du Baron d'Estey, quelques faictz par luy commis durant la guerre et es occasions d'icelle, ensuite de noz lettres patentes en despeschez le dernier de septembre 1645, soubz le secretaire de Robiano. Mais comme du depuis il s'est ressouvenu de quelques aultres cas qui ne luy estoient venuz à la memoire, il estoit occasioné de remonstrer aultrefois qu'en l'année 1642, environ le mois de decembre, et sur la fin d'iceluy, le capitaine Andressot ayant envoyé en partie à l'environ cincquante fantassins et douze soldatz à cheval, avec ceulx de la garnison de Montaigu, du costé de Bletteran, où ilz rencontrerent environ trente fantassins de la garnison dudict lieu conduisant des munitions de guerres en la place, ilz les taillerent en pieces et en menerent les officiers prisonniers audict lieu de Montaigu, avecq lesdictz munitions et attalaiges de chariot ; et comme apres avoir partagé le butin avecq ledict capitaine Andres-

sot audict lieu de Montaigu, l'on vient advertir le remonstrant et le capitaine Andressot que l'ennemys estoit en campaigne et que l'on appercevoit de long quelcque troupes de cavaillerie et d'infanterie dans la campaigne, ce que donna subject audict remonstrant de promptement ordonner à ses fantassins qui se refraychissoient audict lieu de prendre les armes et aultres de monter à cheval; et à cest effect fist tout à l'heure touscher son trompette, et comme il voyoit que ses chevaux n'estoient point prests et moins son cheval de combat, lequel il vouloit lors monter, il fust constrainct d'aller chercher luy mesme par le bourg dudict Montaigu ses gens et valet domestique à l'effect susdict; mais l'on luy dict qu'un nommé Claude Masson, de Poligny, son tambour, des environs demie heure avoit monté ledict cheval, feignant le mener boire et estant sorty hors du bourg; ce que entendant ledict remonstrant, outré de colere et impatient de monter à cheval et de conduire ses soldatz dans la campaigne pour aller recognoistre l'ennemys et le battre s'il eut peu, il sortit hors dudict bourg pour faire appeller ledict Masson et lesdictz valetz; mais comme ilz estoient quelcquement esloignez et qu'il ne venoit pas si tost qu'il desiroit, la cholere luy augmentant et envoya encore aultres soldatz pour les rappeller et leur faire sçavoir son indignation, ce que entendant ledict tambour et lesdictz valetz se sentant culpables de la fautte qu'ilz avoient faictz et craignans d'estre prins, se vindrent tous ensemble pas à pas, mais les ung plus prudens que ledict Masson, voyant le remonstrant à la porte dudict bourg par lequel il failloit passer necessairement, quitterent leurs chevaulx comme ilz convenoit d'aborder la porte, et s'en furent à pied dans la campaigne. Au contraire ledict Masson voullut passer à cheval en se riant par les portes et devant le remonstrant, qui poussé comme d'une colere forcenée qu'il n'avoit peu monter habilement à cheval pour aller audevant de l'ennemy, et de voir son cheval hors de la haleine et tout en eaue, mit la main à l'espée et donna un coup d'estocade audict Masson soubz le bras droict, lequel passoit monté sur ledict cheval, duquel coup ledict Masson fust blessé à playe ouverte et effusion de sang et descendit à cheval à l'instant, estans dans ledict bourg. Il fut conduict par deux ou trois soldatz chez un particulier dudict Montaigu, et en la maison duquel il

fut traitté et soulagé avecq tous les remedes possibles pendant huict ou nœufz jours, pendant duquelz il termina vie par mort, au grant regret dudict remonstrant.

Il est de plus qu'en l'an 1643, ayant eu advis que la garnison franchoise qui estoit au chasteau de Bourcia, frontière de France, faisoient des courses ordinaires riere ce pays et faisoient quantité de prisonniers de guerre, il se resolut d'aller attacquer la guarnison, ainsy qu'il fit plusieurs et divers fois; et entre aultre comme il eut advys, environ le mois de May de ladicte année, que ladicte guarnison estoit en campaigne, il l'alla attendre au lieu qu'elle devoit passer, et comme par effect ladicte guarnison retournoit de partie, elle passa au lieu où le remonstrant avoit mis son embuscade. Il la chargea avecq ses gens et en tua une partie et fit prisonniers le reste ; et comme dans la guarnison il sy rescontrat deux villaigcois dudict lieu de Boursia, de nostre comté de Bourgoigne, lesquelz se sentans culpables s'enfuirent vers le chasteau avecq leurs armes, croyant eviter par leur fuyte ledict remonstrant; mais à l'instant furent poursuivis de luy par course de cheval, et delascha à chacun d'eux un coup de pistolet dans la teste, dont ilz moururent, ayant aprins ledict remontrant auparavant et du despuis que lesdictz villagois servoient d'espies à la guarnison franchoise et alloyent en partie sur le pays avecq ladicte guarnison.

En troisiesme lieu, en la saison d'esté en l'an 1641, et pendant que ledict remonstrant commandoit dans le bourg et chasteau de Montaigu, pour avoir son revange des attaques qu'ilz avoit tous les jours audict Montaigu par les guarnisons franchoises de Courlaou, Bletterans, Savigny, Saint-Laurent et Cusseau, ny ayant lors aulcune guarnison sur la frontiere qui leur resista de ce costé là que celle que ledict remonstrant auroit pour lors audict Montaigu, il se resolut un jour d'aller attendre celle dudict Coulaou, comme la plus voisine, sur l'advys qu'il eut quelle devoit sortir ce jour là pour faire course riere le pays. Et en effect, ledict remonstrant s'alla poster la nuict avecq cinquante fantasins et douze chevaulx au proche du chasteau dudict Courlaou, dont un villaigois dudict pays servoit d'espie à la guarnison franchoise, alla secretement donner audict Courlaou advys à la poincte du jour, et tant que ledict remonstrant l'entendit parler

à la sentinelle dudict Courlaou, de sorte que retournant ledict villaigeois devers ladicte sentinelle, ledict remonstrant le suyvit avecq deux ou trois de ses soldatz, et l'ayant arresté sur le chemin, luy donna un coup de pistolet dont il mourut. Et fust tant plus incité à ce, qu'il veit et ouyt donner ledict advys aux ennemys, et que plusieurs de ses soldatz asseurentqu'il servoit d'espie ordinaire aux ennemys; ayant aprins du depuis le remonstrant que ledict espie estoit du villaige de Leilly (1) en nostre comté de Bourgoigne, a ceste cause nouz a tres humblement supplié qu'il nouz pleut luy faire pardon des cas susdictz et generalement de tous aultres desquelz ilz pourroit estre responsable commis par la precipitation ordinaire des soldatz ou que le tracas de la guerre ne luy permect d'en pouvoir souvenir. Pour ce est il que nous,les choses susdictes considerées et sur icelles eu l'advis de ceulx du parlement de Dole, audict Claude Prost suppliant inclinans favorablement etc. *in forma.*

Donné en nostre ville de Bruxelles, le 27 de Juillet 1646. Signé : Le Comte.

Chambre des Comptes de Lille,
registre B 1818 f° 191, v°.

(1) Probablement Nilly, hameau de Courlaoux.

II

Nous connaissons, par les mémoires franc-comtois, l'héroïque résistance qu'opposa la Franche-Comté aux armées de Louis XIII. Les Français ne se sont pas mis en frais pour conserver le souvenir de ces faits où le sentiment national ne pouvait trouver aucune satisfaction. On rencontre pourtant le détail de leurs opérations dans notre province consigné jour par jour dans l'unique journal du temps, cette vieille et respectable *Gazette de France*, dont la collection malheureusement presque introuvable renferme de nombreux renseignements pour l'histoire de nos petites villes et de nos châteaux forts ruinés pendant cette dure période. Ces renseignements ne se trouvent nulle part ailleurs et peuvent servir à contrôler l'exactitude des récits de Girardot de Nozeroy.

Il est une autre source à laquelle je vais essayer de puiser. Elle permettra de juger de l'étendue des maux dont la guerre et la peste accablèrent notre pays pendant près de dix années. L'histoire ce malheureux, dont le cheval avait été dévoré par de pauvres affamés, nous montre, par exemple, que nos chroniqueurs n'exagèrent pas lorsqu'ils racontent qu'on « vivoit des herbes des jardins et de celles des champs ; » que « les charognes des bestes mortes estoient recherchées aux voiries ; » que « dans les villes les chiens et les chats estoient morceaux delicats » et qu'enfin « on en vint à la chair humaine, premierement dans l'ar« mée, où les soldats estans occis servoient de pasture aux autres. » (1).

C'est dans les registres d'où j'ai tiré les deux lettres de rémission qui précèdent que je puiserai tous les faits qui vont suivre. Ces faits seront disposés dans l'ordre de date

(1) Girardot de Nozeroy, p. 113.

des registres, c'est-à-dire dans l'ordre de date des documents analysés, les faits mentionnés n'étant datés d'ordinaire que d'une façon tout à fait approximative. La lettre et le chiffre qui suivent les analyses donnant la cote des registres.

1637 — Claude Renaud, portier de Gray, expose qu'il avait été spécialement chargé de la garde des portes de cette ville pendant l'année 1636, et qu'il avait reçu l'ordre de ne laisser entrer « à la foule aucuns soldats estrangers, fust allemans ou autres, pour ne tomber dans les malheurs et disgraces qu'ils causoient partout où ils se pouvoient rendre les maistres (1), ni aucune personne suspecte de contagion, à raison qu'elle estoit espanchée par toute la province et desja bien fort audit Gray. » Aussi gardait-il avec soin la porte Notre-dame, allant jusqu'à tirer l'épée pour repousser ceux qui se pressaient aux barrières. Or, le 11 novembre 1636, ces barrières se trouvèrent tellement remplies de soldats allemands et lorrains et de paysans, qu'il y avait lieu de craindre qu'elles ne vinssent à se rompre. Parmi les plus pressés d'entrer se trouvait un nommé Claude Lambert, de Champvans, qui était « suspect ouvertement de contagion, à raison que ceux de sa maison en estoient atteints, et pour ceste raison aux loges à ce destinées. » Claude Renaud dut, pour le repousser, se servir de son épée et il lui arriva, contre sa volonté, de le blesser si malheureusement, qu'il en mourut au bout de dix jours. B. 1814.

1644 — Sébastien Hugot, de Vrianges, avait été fait prisonnier par les Français au commencement de l'année 1639 et retenu pendant trois semaines parcequ'il ne pouvait payer les rançons qu'on exigeait de lui. « Enfin, à la

(1) Cet ordre visait les armées que Galas et le duc de Lorraine avaient amenées au secours de la Franche-Comté.

faveur de quelqu'un de ses amis qui l'accomoda d'argent, il en sortit, et, desireux de rembourser son prest, il traita avec Jean Logon, de Champvaux (1), pour aller quérir audit lieu de Vrianges, avec sa charrette et son cheval, un poinsson de vin que ledit Hugot y avoit et qu'il se desseignoit de vendre pour satisfaire audit prest. Arriva que ledit Hugot, avec le valet du sieur Logon, estant au lieu de Vrianges et ayant desatellé le cheval que conduisoit ledit charretier, comme ils furent retirés en une maison pour y prendre leurs refections, ayant laissé le cheval hors de la maison, certains particuliers dudit lieu couperent la longe au cheval, et quelque temps apres, à la faveur de la nuit l'emmenerent en un lieu appelé la Resille, et là ils l'esgorgerent pour par apres en partager la chair, telle estoit la famine qui pour lors regnoit audit comté de Bourgoigne. S'estant ledit Hugot donné garde le matin de la perte dudit cheval, » il se mit à sa recherche et en trouva les débris au lieu où on l'avait abbattu. Ayant appris que Nicolas Monniot était l'un de ceux qui avaient coupé la longe et tué ledit cheval, il entra contre lui dans une colère d'autant plus violente, qu'il ne savait pas comment il pourrait indemniser Logon. Il se mit à la recherche dudit Monniot et l'ayant rencontré, comme il croyait le frapper sur le dos avec une hache dont il était armé, il l'atteignit à la tête et le tua raide.

1644 — Miland Parisot, de Colonne, et Bartholomé Paris, de Tourmont, sortaient, un jour du mois d'août 1638, d'un faubourg d'Arbois et se trouvaient près de la tour Gloriette, lorsqu'ils rencontrèrent Jean André, dit Conliège et Pierre Carlo, de Poligny « lesquels on publioit tout communement frequenter avec les ennemis qui tenoient lors le chasteau de Grimont, et conduire leurs parties sur

(1) Section de Barretaine.

ceux du pays. » N'ayant pu les « saisir vifs, » Paris crut qu'il était licite de les tuer. D'un coup d'arquebuse, il étendit mort Jean André, « et en mesme temps, un de sa compagnie auroit aussi donné un coup d'espée audit Carlo, duquel il seroit decedé à l'instant » B 1818.

1647 — Léonard Gentil, notaire dans la franche montagne, avait été condamné pour malversation, par le Parlement, à 1500 livres d'amende et au bannissement. Ne pouvant payer les 1500 livres, il était détenu depuis 15 mois dans les prisons de la conciergerie lorsque les Français vinrent assiéger Dole. On lui rendit la liberté, en même temps qu'aux autres prisonniers, et il s'en alla dans son pays, où, sous la conduite du sieur de Massigny, il rendit de signalés services à la province, ce qui lui valut des lettres de rémission.

1647 — Le sieur Darmand, qui commandait les troupes en quartier à Nozeroy, ayant dù, au mois de décembre 1639, s'absenter pendant quelques jours, avait laissé la garde de cette petite place à Hugues Rousseau, procureur d'office du comte de Nassau, « pour y commander avec la mesme authorité que s'il y estoit en personne, avec ordonnance à tous de luy obéir. » ledit Rousseau fit ce qu'il put « pour obvier à tous desordres et autres inconveniens desquelles ledict Comté estoit menacé et envahy par noz ennemys. » Averti que quatre soldats, « au lieu d'estre en leur debvoir et à la garde que lors leur tomboit, s'estoient retirés en la maison d'Antoine Quarré, audict Nozeroy, » il alla les trouver, et comme ils refusaient d'obéir, il donna à l'un d'eux un coup d'épée, qui fut mortel. B, 1819.

1647 — Les Français ayant, pendant l'année 1639, ravagé presque tout le bailliage d'Aval, Emmanuel de Ballay avait retiré ses meilleurs meubles dans le château de Marignat, qui appartenait depuis longtemps à sa famille.

Lorsque l'ennemi s'approcha de ce château, il s'y retira, dans le but de le conserver « comme il fit, contre les invasions et attaques des troupes du marquis de Villeroy, au mois d'aoust de la susdite année. »

1647 — Lettres de rémission accordées à Gaspard et Viennot Carteret, de Saint-Julien (1), coupables de meurtre, en consideration que « pendant les guerres que les ennemis ont exercées au comté de Bourgoigne, en l'an mil six cent trente six, ils auroient pris les armes pour aider à la defense et fait toutes sortes de debvoirs de bons et courageux soldats, mesme dans le chasteau de Bourguignon-(lès-Conflans), où ils estoient en garnison, si avant que les ennemis estant venus attaquer, en la creance de l'emporter d'emblée à raison de sa foiblesse et de ses ruines qui l'ont réduict en vieille masure, ils en furent neantmoins repoussés avec grandes pertes des leurs par la valleur et les efforts extraordinaires de ladicte garnison. Et d'autant qu'elle se rendit par ce moyen plus enviée par iceux ennemis, ilz envoyoient souvent des parties autour dudit chasteau pour l'incommoder, ce qui obligeoit aussi ladite garnison de les faire espier afin de les surprendre, en sorte que le village dudit Saint-Julien en estant tout voisin, les suppliants y passoient de temps en temps avec leurs cammarades à dessein de les rencontrer et charger ». Cette grace est accordée sous cette condition que lesdits Carteret continueront de porter les armes pour le compte de l'Espagne, dans les Pays-Bas, aussi longtemps que la guerre durera.

1647 — « aussitost apres le siege de Dole, les parties ennemies courroient partout le comté de Bourgoigne, particulierement du costé du village du Bouchaud, où ils se saisissoient de plusieurs de ce pays, qu'ils rendoient prisonniers par le moyen de certains volleurs et traistres du

(1) Canton de Vitrey (Haute-Saône).

comté de Bourgoigne, qui conduisoient lesdites parties, mesme un nommé Antoine Page, de Bersaillin, village joignant ledit Bouchaud, lequel Page, selon qu'ainsi en estoit le bruit tout commun, auroit conduit l'ennemi à diverses fois, tant au lieu du Bouchaud que Bersaillin, pour saisir prisonniers Désiré et Claude Chasnois (dudit Bouchaud), voir auroit conduit l'ennemi à certains jours de l'année mil six cent trente neuf audit lieu de Bersaillin, leur donnant les instructions et moyens necessaires pour saisir la place forte et chasteau dudit Bersaillin, comme ils auroient fait, en telle sorte que ledit Page s'acquit la reputation partout de volleur et de traistre, si que estant icelui Page à certain jour, qui estoit environ le mois de may de ladite année, en la maison de Simon Chasnois, dudit Bersaillin, et les suppliants en avertis, ils s'y transporterent entre nuit et jour, et l'ayant trouvé en icelle maison faisant un grand feu »,ce qui leur donna à penser qu'il était là pour les faire surveiller et saisir prisonniers par l'ennemi. Ils le prièrent de se retirer dans le château, avec les autres habitants du village ; et comme il ne voulait pas obéir, ils lui donnèrent quelques coups d'épée, ce qui fit « qu'il termina vie par mort à leur grand regret. » Les deux Chasnois s'étaient signalés dans un grand nombre d'occasions, notamment « lorsque l'ennemi s'estoit occupé de la place du chasteau de Grimon, pendant quoy ils se seroient emparés de plusieurs convois que l'ennemi conduisoit audit chasteau, pris prisonniers plusieurs de l'ennemi et rendu autres bons services pendant le siege de Dole. »

1647. Le fait suivant, en montrant la façon dont les soldats chargés de défendre la Franche-Comté traitaient ses habitants, pourra donner une idée du mode d'agir des ennemis. C'est dans les environs d'Ornans que les choses se passent. En 1639, le sieur Mourel, de Bolandoz (1) avait

(1) Village du canton d'Amancey (Doubs).

dû concourir à la défense de ce château contre une partie de l'armée de Weymar, qui ne put s'en emparer. Il rentra chez lui « au mois de juillet dud. an, avecq quelques autres paysans du lieu pour recueillir les fruicts pendans sur les champs qu'il avoit emblavés.» Dans le voisinage existait un château appelé le château de Maillot (1), qui était occupé par une quinzaine de soldats placés sous les ordres d'un certain Vincent Boulenard. Ces soldats, conduits par leur chef, leur enlevèrent leurs « grains et meubles... et non contents de ce » les firent prisonniers et emmenèrent « dans led. chasteau de Maillot, où ils les auroient mis dans des fonds de fosses remplis de villenies et les y detenu par l'espace d'environ trois sepmaines avec grande cruauté, pour les obliger et constraindre à leur bailler de l'argent. » A quelque temps de là, le sieur Mourel se trouvant à Reugney (2), rencontra Boulenard « lequel n'estoit plus soldat pour avoir quitté le service comme ayant de quoy vivre des grains qu'il avoit faict à la guerre. » De cette rencontre résulta naturellement une querelle qui se termina par un coup d'arquebuse lâché par Mourel contre son adversaire.

1647 — Jochim Fontaine rapporte qu'en « l'année 1636, les ennemis ayant assiegé la ville de Dole, chascun tachoit de contribuer pour la delivrance d'icelle, et notamment » les officiers du bailliage de Poligny, « lesquelz firent une levée d'environ trois cents hommes, partie dans led. Poligny, partie dans les villages qui en sont ressortissants. » Quelques-uns de ces soldats de milice, qui étaient de Château-Chalon, peu désireux de risquer leur vie au service de leur pays, rentrèrent un beau jour chez eux sans en demander l'autorisation. A l'officier qu'on chargea de les ramener à Poligny, ils répondirent par des injures et des coups d'épée. Fontaine, qui accompagnait cet officier, eut sa part de

(1) Maillot-Granges, hameau de Levier.
(2) Village du canton d'Amancey.

mauvais traitements. Il crut, dans un pareil cas, être autorisé à faire usage de ses armes et d'un coup de pistolet tua l'un des récalcitrants.

1647 — Dans le courant du mois de juin 1639, « pendant que les troupes du duc Veymar de Saxe occupoient les montagnes du comté de Bourgoigne, plusieurs villages des bailliages d'Ornans et de Pontarlier eurent recours aud. duc et luy demanderent des sauvesgardes pour se mettre à couvert des courses et pilleries dont ilz estoient menacez, au nombre desquelz fut celuy de Passonfontaine (1). » Ces villages, en vertu de ces sauvegardes, étaient obligés de donner de temps en temps passage « aux parties qui alloient courant le pays, de quoy les voisins estoient notablement incommodez. » Les habitants de Loray (2), qui avaient à souffrir plus que d'autres, se retirèrent « dans un fond nommé Martinvaux (3), couvert de bois et de precipices, qu'est dans leur finage et qui leur servoit de fort contre les invasions desd. ennemis, desquels ils ne voulurent jamais recevoir sauvegarde, quoiqu'à eux offerte reiterées fois, ains aymerent mieux souffrir le feu et le sac de leur village. » Ils prirent au contraire la résolution de « travailler » lesd. ennemis et le firent avec tant de succès, qu'ils se rendirent redoutables pour les quartiers de la région. Un jour qu'embusqués dans le village de Rantechaux (4), ils attendaient un convoi de vin venant d'Ornans et conduit par des habitants de Passonfontaine sous la garde d'une escorte suédoise, il leur arriva dans le combat de tuer un de ces habitants de Passonfontaine. Une lettre de rémission met leur conscience en paix.

1647 — De 1637 à 1643, les habitants de Sésigna (5)

(1) Village du canton de Vercel (Doubs).
(2) Village du canton de Pierrefontaine (Doubs).
(3) Hameau dudit Loray.
(4) Village du canton de Vercel.
(5) Section de Valfin-sur-Valouse.

avaient «esté contrainctz absenter led. Sesigna et se retirer dans quelques villages voisins et parfois dans les bois, à eviter d'estre prins par les ennemis, qui de jour à autre estoient aud. lieu de Sesigna, pour icelluy estre proche et frontière de Bresse, et environné des garnisons de Cornod, Vaulgrinieuse, Dortan, Coisels, Conflans, Treffort, Saint-Amour et Cuiseaux, dans tous lesquels lieux il y avoit, pendant led. temps, ordinairement garnison des ennemis, qui journellement estoient en partie dans le Comté et mesme dans led. Sesigna, où à plusieurs et diverses fois ils auroient esté et auroient pillé et emmené tous les bestiaux desd. suppliants et de leurs voisins, et les auroient diverses fois faictz et emmenez prisonniers avecq leurs femmes et enfans, et emporté tous les meubles et blés qu'ils auroient peu trouver en leur village, ce qui seroit arrivé tant de fois que l'on n'en peut pas specifier ni declarer le nombre, nommement en l'an 1642, qui auroit occasionné lesd. suppliants de se retirer avecq leurs femmes et enfans et leurs voisins dedans les bois, proche de leurd. village, où estans, le lendemain de la feste Dieu, vingtiesme jour du mois de juin de lad. année 1642, arriverent aud. Sesigna et au lieu de Soussonne (1), voisin, grand nombre de gens de guerre, tant de cavalerie que d'infanterie, lesquelz prindrent, pillerent, emmenerent et emporterent tous les bestiaux, meubles et blés qu'ils trouverent aud. Sesigna et à Soussonne, où ils demeurerent par l'espace de plus de sept à huit heures, sans que lesd. suppliants ny leurs voisins ozassent sortir dud. bois pour apprendre quels gens s'estoient. » B. 1820.

1657 — En 1638 « au temps que les Suedois ravageoient les montagnes et que les Lorrains, sous le pretexte de les garder, faisoient encore pis, » quelques habitants du val de

(1) Section de Valfin-sur-Valouse.

Morteau resolurent de garder leurs passages. Ils se postaient d'ordinaire à un endroit appelé la Combe-Girard, qui était du ressort d'Ornans. Un jour ils tuèrent un habitant du village de Bartoux (1), qui avait pris sauvegarde desd. Lorrains, ce qui avait donné à croire que led. village « estoit le refuge et l'azile de voleurs. » B. 1821.

(1) Le Barboux, canton de Russey (Doubs).

III

Les faits qui vont suivre sont particulièrement intéressants pour l'histoire des mœurs et des habitudes locales en Franche-comté dans la première moitié du XVIIe siècle. Je les ai tirés de ces registres de lettres de remission dont M. Dehaisne a donné d'excellentes analyses. Il est inutile que je présente en commençant un résumé de ces faits, qui ferait ici double emploi ; mais je dois remercier mon savant confrère de m'avoir fourni presque tous les éléments de mes courtes notices.

1616 — Jacques Bancenel, de Salins, ayant mortellement blessé son serviteur, qui lui avait répondu « parolles insolantes, » réclame des lettres de rémission. Elles lui sont accordées « en prenant esgard aux signalez services renduz par le conseiller et vice-president Laborey, ayœul dud. Jacques, lequel auroit servy au parlement de Dole l'espace de plus de quarante ans, sans pour ce avoir jamais obtenu, ny luy ny les siens, aucune mercede ou recompense. »

Etienne Lardon, « prebstre familier en l'église paroissiale de Saint-Jean de Salins » étant « tombé en humeur melancolicq et foiblesse d'esprit, se seroit rendu en la residence de messire Claude Javain, aussi prebstre, où il auroit deslaché ung des deux pistoletz qu'il portoit et presenté contre messire Jean Bertry, aussi prebstre, sans toutesfois l'interesser. » B. 1803.

1616-1618 — Hugues Farmel, de Frotey-lès-Vesoul, avait été arrêté « par la justice dud. Frotey pour divers crimes de sortilleges et imprecations, desquelz il estoit prevenu si avant, que par sentence y rendue le 26 may 1609, il auroit esté condempné d'estre estranglé à un pos-

teau et puis apres son corps bruslé et reduict en cendre, de laquelle sentence il auroit appelé au siege dud. Vesoul, où par aultre sentence du 18e de decembre de lad. année, lad. appellation auroit esté mise à neant, jugeant led. suppliant avoir esté renvoyé des actes et faicts de sortilleges, et pour les blasphemes condemné d'avoir la langue percée avecq un fer chau sur un eschaffau qui seroit dressé à cest effect devant les hasles de Vesoul, et pour d'aultres faictz banni perpetuellement du comté de Bourgoigne, à paine de la hart. » Etant rentré depuis dans la province, il demande et obtient des lettres de rémission. B. 1804.

1618. Légitimation de Simon Perrere, fils de Simon, curé de Broye-lès-Pesmes.

Georges Ratoz, echevin de Saint-Maur avait mortellement frappé d'un coup d'épée Claude Benoit, dit Pain-Blanc, qui était venu l'assaillir a coups de pierres dans sa maison, parceque « le gect » fait sur tous les habitants de la paroisse l'avait mis au nombre des soldats demandés pour la milice.

La veille des rois de l'an 1614, Adam de Saint-Mauris, de Sainte-Marie-en-Chanois (1), rencontrant chez le tavernier Georges Gegoux nombreuse compagnie de josyeux compères, « qui y jouoyent au cartes et ivrognoyent nonobstant la sainteté du jour de dimenche et la solennité de feste du lendemain » se mit dans une telle colere, qu'il frappa led. tavernier et le blessa mortellement. B 1805.

1619 — Claude Bailly, prêtre, curé de Mailleroncourt-Saint-Pancras, avait obtenu de Claude Franclot et de ses fils, ses paroissiens, réparation d'honneur « pour raison tant des injures nuitamment par eux faites contre les portes et fenestres de la maison curiale où il estoit, que de quel-

(1) Sainte-Marie-en-Chaux, canton de Luxeuil, (Haute-Saône).

ques injures proferées ». Excités par cette condamnation, Claude Franelot et ses fils, apres avoir inutilement tiré un coup d'arquebuse sur leur curé au moment où il revenait « de faire la benediction des lictz de quelques nouveaux mariés, » allèrent, pendant la nuit, avec des pierres, des haches, des leviers, « des palanches » (grandes perches) et des épées, assaillir led. maître Claude Bailly dans son presbytère. Celui-ci dut soutenir un véritable siége, et en fut réduit, après avoir épuisé les voies de douceur, à lacher, par le barreau d'une fenêtre qui venait d'être brisé par les assaillants, un coup de pistolet. Un des fils Franelot, atteint par la balle, mourait quelques semaines plus tard.

Jean Salignon, soldat de la garnison de Dole, faisait route avec cinq ou six comédiens étrangers qu'il avait rencontrés à Ranchot. S'étant pris de querelle avec l'un d'eux nommé Francisque Chasteau, il le blessa mortellement. B, 1806.

1620-1621 — Antoine la Cartre était « communement tenu pour sorcier. » Il donnait, disait-on, « des maladies extraordinaires aux personnes et aux bestes » Il avait même « fait mourir pour plus de mille francs de chevaulx appartenant » aux frères Balay, du bailliage d'Amont. Ceux-ci « en ressentant de grandissimes interestz, craignans de tomber en ruine entiere si ledict la Cartre continuoit à leur porter dommage par ses sorcelleries, et pour l'eviter à l'advenir, » déposerent entre les mains des officiers de de justice de Vesoul une demande de poursuites. L'accusation était grave, aussi le pauvre sorcier fut-il traqué avec ardeur. Il avait heureusement « esventé l'affaire » et avait quitté le pays. Il eut le tort d'y revenir de temps en temps pendant la nuit. Les Balay l'ayant rencontré dans un de ces voyages voulurent l'arrêter, et comme ils n'y pouvaient parvenir, ils le blessèrent mortellement.

Claude Miche, de St-Point (1) avait été choisi, en 1620 avec, d'autres jeunes gens de la paroisse « pour, selon l'ancienne coustume,comparoistre en armes les 22 et 23e jours (de mai), feste de Monsieur St-Point, pour, doiz les premieres jusques aux secondes vespres, servir de garde allentour de l'eglise dud. St-Point avecq ses compagnons et quelques soldatz de la maison forte de Joux, lesquelz, de mesme, ont charge et commission de lad. garde, pour ce que dans lad. eglize reposent les reliques dud. saint recerchées de toutes pars par plusieurs estrangers qui, par devotion, y viennent faire leurs voyages et obtiennent de grands secours de Dieu par l'intercession et priere dud. saint ; et pendant lesd. jours, les gardes ont accoustumé, pendant que l'on fait les divins services et apres, de lascher quelques coups d'arquebuze par forme de resjouissance. Advint que la veille dud. jour, à l'issue des vespres, le malheur fut tel qu'un nommé Guillaume Benoist, » se precipita étourdiment devant l'arquebuse dud. Michel, au moment ou celui-ci lachait son coup de feu. Bien que l'arme ne fut chargée qu'a poudre, Benoit atteint à l'œil par la bourre « eut la seconde table du cerveau traversée » et alla de vie à trépas.

1619 — Philibert de Moustier, seigneur de Belmont, se bat avec le sieur de Montbarrey. Dans une première rencontre, à cheval, au pistolet puis à l'épée, les deux adversaires sont blessés et le cheval de M. de Montbarrey est tué. Ils se battent ensuite a pied, ayant pour seconds les sieurs de Malincourt et de Clerq et finissent par se reconcilier.

1619 — Claude Tournoisien, de Nozeroy, était détenu dans les prisons de Salins en vertu des édits qui prohibaient « à tous du Comté d'aller resider hors d'icelluy sans permission, mesme de demeurer, soit pour servir maistre

(1) Village du canton de Pontarlier.

ou aultrement, aux lieux auxquels s'exercent nouvelles sectes contraires à la religion catholicque, apostolicque et romaine, ensemble de converser avec les hereticques à peine de confiscation de corps et de biens. » B. 1807.

1623 — Claude Juhan, de Semmadon (1) au bailliage d'Amont, à la suite d'un soupé « ou avoit esté jubilé avec les curés, » avait été chargé par Jean Menestrey de conduire en France Huguette Menestrey, qui était suspecte de sorcellerie. On partit de bonne heure et cette pauvre femme, qui quittait avec regret son pays, commença à proferer des menaces contre son frère et contre tous ceux qui contribuaient à son expulsion, « disant qu'elle les rendroit les plus miserables de toute la contrée. » Claude Juhan, qui craignait que « teles menaces ne vinssent aux effectz tant sur luy » que sur les habitants du village, crut devoir, pour conjurer tout malheur, assommer séance tenante lad. Huguette.

1623 — Le 27 juin 1613, Clériadus de Marmier, le comte de Sollenoves, Léonel d'Andelot et le sieur de Montmirey se présentaient, accompagnés de leurs serviteurs, à la poste de Dompierre-sur-Salon pour avoir des chevaux. Ils rencontrèrent là Antoine Villes, dit Bras-de-fer, qui avait, quelques jours auparavant, en dédain de Léonel d'Andelot, donné des coups de baton à un habitant de Pesmes. Led. d'Andelot appercevant led. Bras-de-fer, le frappa sur la tête avec une baguette qu'il portait, et comme celui-ci faisait mine de tirer son épée, le comte de Sallenoves et Cleriadus de Marmier, craignant « qu'il n'en offensât led. d'Andelot », déchargèrent sur lui leurs pistolets « en sorte qu'estant attaint, il en mourut sur la place. » (2) B, 1809,

(1) Village du canton de Combeaufontaine (Haute-Saône).

(2) Une seconde lettre de rémission raconte les faits d'une façon différente. Elle prête à Bras-de-fer une attitude provoquante et dit qu'il avait laché contre le sieur d'Andelot un coup de pistolet.

1624 — Jean Barrat, dit Gresset, cordonnier de Vernantois au bailliage d'Aval, expose que « le 20e de may 1618, environ midy, plusieurs dud. Vernantois s'estans assemblés au son du tambour, se seroient adressés à lui, lors estant en sa maison... à dessein.. de le mettre sur un asne qu'ils avoient amené expres, et ce le dos contre la teste d'icelluy et la face regardant contre le derriere, pour le conduire au son dud. tambour par toutes les rues dud. lieu, ce qu'ils appellent trotter, le tout pour ce qu'il avoit battu sa femme aud. mois, comme ils disoient. » Ledit Barrat leur dit que c'était à tort qu'ils voulaient lui faire injure, attendu, d'une part, qu'il n'avait pas battu sa femme, et que, d'autre part, la coutume était de *trotter* les femmes et non les hommes. On lui proposa alors de se racheter à prix d'argent, ce qu'il ne voulut faire ; et comme ceux qui étaient là essayaient d'entrer de force dans sa maison, il courut prendre son épée et en donna un coup dans l'estomac du nommé Moulin « lequel en termina vie par mort. » B, 1810.

1632 — La coutume générale obligeait les nouveaux mariés à faire dresser, le premier dimanche de carême, sur une place publique un feu autour duquel se réjouissait le peuple. Marc et Jean Petit-Regnard, de Glamondans (1), s'étaient conformés à cette coutume, mais dans la crainte de contrevenir aux édits qui prohibaient les divertissements bruyants pendant les temps de jeûne, ils s'étaient abstenus de faire venir les joueurs et menétriers, ce qui fut pris en mauvaise part par quelques habitants. Il en résultat une querelle dans laquelle les Petit-Reynard frappèrent leurs adversaires avec « les eschines de bois qu'ils avoient rapporté dud. feu, ainsi que chascun faict. » Un certain Bernard, atteint à la tête « termina sa vie le lendemain. » B, 1813.

(1) Village du canton de Roulans (Doubs).

1643. Vers la fête de la Nativité de cette année, Jacques Ferey, prêtre du Grandvaux, était allé célebrer la messe dans l'église dud. lieu. Il y rencontra Gabriel Vernery, curé dud. Grandvaux, avec lequel il avait eu précédemment quelques difficultés au sujet de la distribution des deniers destinés aux fondations pieuses, que led. Vernery voulait s'attribuer entièrement, au préjudice des membres de la familiarité. Ils ne perdirent pas une si belle occasion de s'injurier ; ils en vinrent même aux coups, et l'on vit ces deux ministres de Dieu, après s'être donné réciproquement des soufflets, se poursuivre sur le pont qui mettait l'abbaye en communication avec la rive du lac. Ferey étant tombé, reçut de son adversaire deux coups de couteau. Il se souvint à propos qu'il avait également un coûteau dans sa poche « duquel il se servoit ordinairement en la table. » Il en frappa Varnery si courageusement qu'il le tua sur la place. B, 1819.

IV

Ordre donné à Lacuzon de lever des troupes pour la défense de Dole.

6 février 1668.

Monsieur le capitaine La Cuson, comme nous avons besoing de soldats pour la deffense et conservation de cette ville de Dole, et que nous apprenons que vous en avez desja bon nombre apperceuz, vous les mettrez incessamment ensemble et grossirez unetrouppe de plus de monde que pourrez pour, sans retardement, les amener icy soubz le bon ordre et meilleure precaution que vous sçaurez bien practiquer, vous permettant à cet effect de vous faire administrer par les communautez où vous serez contraint de gitter et rafraischir, les vivres et forrages raisonnables pour la subsistance des gens que vous amenerez à cheval et à pied, dans l'assurance que nous vous ferons ponctuellement remborcer des frais que vous aurez employez à ladite levée et à celle qui la continuera de vostre part, et aurons soing de faire icy donner des armes à ceux que vous amenerez qui en seront despouveuz. Et afin que vous puissiez de tant mieux prendre voz mesures en ceste occasion, nous vous envoyons icy joinct les billetz imprimés qui s'addressent aux communautez debvant former les esleuz à pied de la seconde compagnie de milice d'Aval, dont le sieur Bart est capitaine, comme aussy les billets imprimez pour les esleuz de cavalerie qui doivent estre fornys par les communautez y denommées, afin que incessamment vous les assembliez aupres de vous pour les amener incontinent avec vos gens particuliers, sans vous retarder neantmoins pour les attendre. En tous cas, il suffira de laisser ordre à quelques officiers de vostre poste de Saint-Laurent (la Roche) pour y attendre les plus esloignez, lesquelz on pourra incessamment faire venir icy en y faisant adjoindre le plus de gens qui se pourront amasser en vostre absence par ceux à qui vous laisserez la commission pendant vostre voyage icy, vous donnant pouvoir de choisir par de là cinq ou six capitaines pour travailler chascun à la levée des

compagnies qu'ils pourront remettre sur pied pour venir icy. Cependant comme il importe de ne point deffornir vostre poste, vous y pourrez laisser cinquante hommes pour le garder soubs le commandement de tel officier de vostre confiance que vous le jugerez à propos. Entretant, vous ferez tenir l'ordre cy-joint audit sieur de Bart, afin qu'il se rende incessamment auprès de vous et à vos ordres, ainsy que nous luy marquons. Et comme nous avons une particuliere confiance en vous, nous vous recompenserons bien de tous les soings, peines et diligence que vous contribuerez en ceste occasion, que vous aurez subject d'estre entierement satisfait. Attent, Dieu vous ayt en sa saincte garde. De Dole, ce six de febvrier 1868.

Signé : GAULT et plus bas : le M[is] D'YENNE.



LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

POUR 1879.

Membres du Bureau.

M. le PRÉFET du département, *Président d'honneur.*
Président : M. F. ROUSSEAUX, avocat.
Vice-Président : M. TOUBIN, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.
Secrétaire-archiviste et Trésorier : M. GUILLERMET, bibliothécaire de la ville de Lons-le-Saunier.

Membres résidant au chef-lieu.

MM.
BEAUSÉJOUR (DE), juge.
BILLOT, Achille, artiste peintre.
BOIN, avocat.
BONNOTTE, Amédée, banquier.
BOULEROT, Léon, propriétaire.
BREUCQ, propriétaire.
BRICHARD, propriétaire.
BRUCHON, Alexis, ancien avoué.
CHALLAN, Albert, ✱, chirurgien major.

MM.

CHAMPION, ancien avocat.

CHAPUIS, pharmacien.

CLÉMENT, Léon, fabricant d'horlogerie, à Messia-les-Chilly.

CLOZ, Auguste, artiste peintre et photographe.

CLOZ, Louis, artiste peintre.

COQUET, André, chef mécanicien de la marine, en retraite.

DECLUME, imprimeur.

DOSMANN, propriétaire.

FOISSET, propriétaire.

GAUTHIER, Charles, imprimeur.

GERRIER, Gustave, juge de paix.

GRANDJEAN, ✠, conservateur des Forêts.

GRUET, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.

GUICHARD, Charles, homme de lettres.

HUMBERT, Marc, avocat.

JOBIN, licencié en droit.

LELIÈVRE, avocat, député.

MELCOT, chef de division à la Prefecture.

MIAS, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.

PAILLOT, architecte.

PERNOT, conducteur principal des Ponts et Chaussées.

PERRAUD, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier.

PROST, Camille, ✠, banquier, Maire de Lons-le-Saunier.

ROBELIN, sculpteur.

ROBERT, Zéphirin, conservateur du Musée de la ville de Lons-le-Saunier.

TARON, receveur d'enregistrement.

THUREL, sénateur, membre du Conseil général.

TROUILLOT, Georges, avocat.

TROUILLOT, Horace, juge.

VAYSSIÈRE, archiviste du Jura.

VINGTRINIER, avocat.

Membres résidant dans le département.

MM.

BAILLE, juge de paix, à Poligny.
BAUDY, instituteur à Frébuans.
BENOIT, vérificateur des poids et mesures, à Saint-Claude.
BENOIT, vérificateur des douanes en retraite, géologue, à Saint-Lupicin.
BRANGES (DE), aumônier, à Dole.
CARROZ, ancien juge de paix.
GIRARDOT, instituteur à Châtelneuf.
GRANDDIDIER, inspecteur des Forêts, à Poligny.
GUIRAND, Ed., géologue, à St-Claude.
LE MIRE, Paul-Noël, avocat, à Pont-de-Poitte.
MOULIGNON (DE), propriétaire à Salins.
OUTHIER, Jules, à Poligny.
RAZE (DE), juge de paix, à St-Amour.
REGNAULT DE MAULMAIN, peintre, à Nevy-sur-Seille.
ROBIN, curé, à Digna.
RONCHAUD (DE), Louis, secrétaire général de l'administration des beaux-arts, membre du Conseil général.
ROUGET, docteur en médecine, à Arbois.
THEVENOT, instituteur à Messia-les-Chilly.
Le marquis de VAULCHIER, au Deschaux.

Membres correspondants.

MM.

ARÈNE, rédacteur en chef de l'*Abeille du Bugey*, à Nantua.
BARTE DE SAINTE-FARE, conservateur des Forêts en retraite.
BAUDOT, Ernest, officier d'artillerie.
Le prince DE BEAUFFREMONT-COURTENAY, duc D'ATRISCO.
BERTRAND, conseiller à Lyon.

MM.

BESANÇON, instituteur et compositeur de musique, à Bois-de-Colombes (Seine).

BESSON, Faustin, peintre, à Paris.

BESSON, Paul, ancien député.

BORIS, ✻, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

BOULATIGNIER, O. ✻, ancien conseiller d'Etat, à Paris.

BURKARDT, conseiller à la cour d'appel à Bâle.

CAMUSET, Georges, docteur en médecine, à Paris.

CHAMBARD, Léopold, statuaire, à Paris.

CHAMBERET (général de), O. ✻.

CHAMBERET (de), Ernest, professeur, à Lyon.

CHEREAU, docteur en médecine, à Paris.

CHOMEREAU DE SAINT-ANDRÉ, Gaston, chef d'escadron.

CHOPART, géologue, à Morteau.

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire, à Besançon.

COITIER, Jules, ingénieur civil, à Paris.

CORDIER, Procureur de la République, à Vassy.

CORTAMBERT, E., bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

CORTAMBERT, Richard, secrétaire de la Société de géographie, à Paris.

CORTET, Eugène, homme de lettres, rue Royer-Collard, 12, à Paris.

DALLOZ, Edouard, ✻, ancien député du Jura, 18, rue Vanneau, à Paris.

DANTÈS, Alfred, homme de lettres, à Passenans.

DAVID-SAUVAGEOT, élève de l'Ecole normale supérieure de Paris.

DEFRANOUX, inspecteur des contributions en retraite, à Epinal.

DELATOUR, Léon, homme de lettres, à Lorris.

DROUX, docteur en médecine, à Chapois.

DURAND, secrétaire de la Société d'agriculture, à Louhans.

FINOT, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.

MM.

GAGNEUR, Wladimir, député, à Paris.
GAILLARD, Ferdinand, graveur à Paris.
GANEVAL, avocat à Paris.
GAUTHIER, Jules, archiviste du Doubs, à Besançon.
GAUTHIER-VILLARS, ✱, Albert, imprimeur, à Paris.
GIRARD, ancien professeur.
GRIFFOND, juge, à Vesoul.
GUIGAUT, Hippolyte, docteur en droit, avocat à Louhans.
GUYARD, Auguste, homme de lettres, à Paris.
HUGO, Victor, de l'Académie française.
JEANNIN, homme de lettres, à Paris.
JOLYET, inspecteur des forêts, à Montbéliard.
JOUSSERANDOT, Louis, homme de lettres.
LECLERC, naturaliste à Seurre (Côte-d'Or).
LÉGER, ingénieur civil.
LEJOYANT, inspecteur des télégraphes.
LEHAITRE, Paul, ingénieur, à Bourg.
LEPAGE, archiviste, à Nancy.
LIGIER, H., sous-préfet de Dole.
LOBRICHON, Timoléon, peintre, à Paris.
LORY, professeur de géologie, à Grenoble.
MAGAUD (Mlle), Emma, naturaliste, 48, boulevard de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.
MARMIER, Xavier, ✱, homme de lettres, membre de l'Académie française.
MARCOU, Jules, géologue.
MAZAROZ, Paul, sculpteur-ornemaniste, à Paris.
MAZAROZ, Désiré, peintre, à Paris.
MÈNE, Charles, chimiste, à Saint-Chamond (Loire).
MICHAUD, ingénieur des ponts et chaussées, à Lyon.
MONNIER, Emile, ✱, ancien mécanicien de la marine, au Hâvre.
MOREL, Désiré, maître mécanicien de la marine.
MOUCHOT, artiste peintre, à Paris.

MM.

Mugnier, juge au tribunal de Gray.

Norbert-Delacroix, professeur de littérature à l'Ecole spécia'e de Varsovie.

Parandier, ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

Parrod, Armand, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Paul, Constantin, médecin des hôpitaux, à Paris.

Pidoux, ✻, médecin des hôpitaux, rue de l'Université, 26, à Paris.

Prost, Bernard, archiviste au Ministère de l'Intérieur.

Rambert, Charles, dessinateur, à Paris.

Rattier de Susvallon, Ernest, homme de lettres, à Bordeaux.

Robert, procureur de la République, à Montbéliard.

Rossignol, naturaliste, à Pierre (Saône-et-Loire).

Soupey, ingénieur civil.

Tuetey, archiviste aux archives nationales, à Paris.

Vallot, secrétaire de l'Académie de Dijon.

Waille, professeur de rhétorique au lycée d'Alger.

Wey, Francis, O. ✻, inspecteur général des archives, ancien président de la Société des gens de lettres.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

1. Comité des Sociétés savantes au ministère de l'Instruction publique.
2. Académie d'Arras.
3. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
4. Comice agricole de Saint-Quentin.
5. Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube.
6. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
7. Société d'Émulation du Doubs.
8. Société d'Émulation de Cambrai.
9. Société d'Émulation des Vosges.
10. Société d'Émulation d'Abbeville.
11. Société académique de Cherbourg.
12. Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Caen.
13. Société des sciences et arts de Lille.
14. Académie de Dijon.
15. Société d'agriculture de la Marne.
16. Académie de Metz.
17. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales.
18. Société havraise d'études diverses.
19. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

20. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
21. Académie de Mâcon.
22. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
23. Académie d'Aix, en Provence.
24. Académie du Gard.
25. Académie de Nancy.
26. Société archéologique de l'Orléanais.
27. Commission d'archéologie de la Haute-Saône.
28. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
29. Société académique d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.
30. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
31. Société académique de Maine-et-Loire (Angers).
32. Société d'histoire naturelle de Colmar (Haut-Rhin).
33. Institut des provinces de France, rue Bonaparte, 44, à Paris.
34. Association philotechnique, à Paris.
35. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
36. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
37. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
38. Académie de la Val d'Isère.
39. Société d'Émulation de Montbéliard.
40. Société archéologique de Soissons.
41. Société littéraire et archéologique de Lyon.
42. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
43. Société belfortaise.
44. Académie de Stanislas (Nancy).
45. Société d'agriculture, sciences et arts de Rochefort.
46. Société de sciences naturelles de la Creuse.
47. Société d'agriculture et d'archéologie de la Manche.
48. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
49. Société archéologique et historique du Limousin.

50. Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
51. Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe.
52. Société philomatique vosgienne.
53. Bulletin de la Société belfortaise d'Emulation.
54. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
55. Société archéologique du Maine.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Lons-le-Saunier. — Imprimerie J. Declume.

